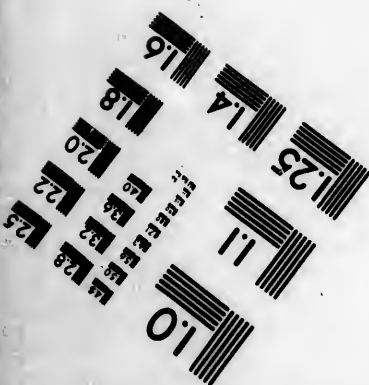
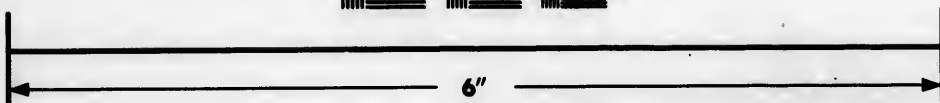
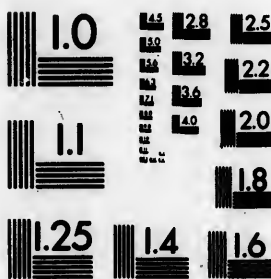


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

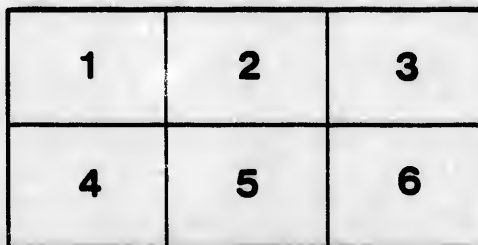
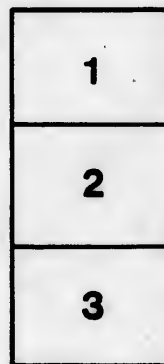
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrrata
to

pelure,
n à



32X

H

L

T

HISTOIRE

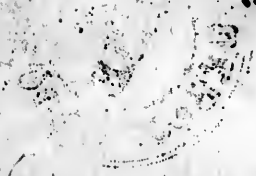
DE

L'ÉGLISE.

TOME TREIZIEME

HISTOIRE

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.



237

HISTOIRE
D
L'ÉGLISE



DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé de BERAULT-BERCASTEL,
Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME TREIZIEME.

DEPUIS le commencement du premier concile
général de Lyon en 1245, jusqu'à la fin du
Pape Jean XXII en 1334.



A PARIS,

Chez MONTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de
MADAME, & de Madame la Comtesse D'ARTOIS,
rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation, & Privilège du Roi

HISTOIRE

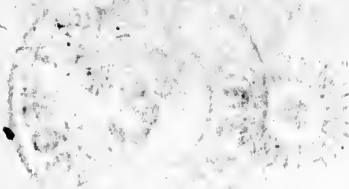
DES

ROYAUMES

DE FRANCE ET DE BRETAGNE

DEPUIS LE COMMENCEMENT

JUSQU'AU COMMENCEMENT



PAR

LE SIEUR DE LAURENT, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, ci-apres de la Librai-

rie, ci-devant de la Citoyennete, ci-apres de la Librai-

rie, ci-devant de la Citoyennete, ci-apres de la Librai-

rie, ci-devant de la Citoyennete, ci-apres de la Librai-

D
L
C
pa
ve
Il
S.
P
tre
de
rin
ric
con
lan
roi
S.
me
Co
de
ba

SOMMAIRES
DU TREIZIEME VOLUME,

En forme de Table.

LIVRE QUARANTIEME.

OUVERTURE du concile de Lyon ,
page 2. L'Empereur refuse de s'y trou-
ver 5. Condamnation de l'Empereur 7.
Il adresse ses plaintes aux souverains 10.
S. Louis tâche en vain de fléchir le
Pape. Recherche des hérétiques 13. En-
treprise d'Innocent IV sur le royaume
de Portugal 15. Le Landgrave de Thu-
ringe substitué à l'Empereur 16. Il pé-
rit dans un combat 18. Conspirations
contre le Pape 19. Guillaume de Hol-
lande élu roi des Romains 20. Haquin ,
roi de Norvege 21. Ordre presciz par
S. Louis pour la croisade 24. Sa fer-
meté dans le projet de la croisade 25.
Condamnation du Talmud 29. Départ
de S. Louis pour la croisade 30. Am-
bassade des Tartares vers le S. Roi

vj. S O M M A I R E S.

32. Mission de Plan-carpin en Tartarie 34. Autres missionnaires en ces contrées 41. Prise de Damiete 45. Bataille de la Massoure 48. Captivité de S. Louis 51. Dynastie des Mammelucs 54. Fidélité admirable de S. Louis dans l'observation des traités 56. Son zèle pour la délivrance des captifs 57. Le Kieux de la Montagne 58. Mort de l'Empereur Frédéric 61. Jacob, faux prophète 63. S. Pierre de Vérone, martyr 67. Mort de Sainte Claire 69. S. Richard de Chichestre 70. S. Louis apprend la mort de sa mere 72. Son retour en France 74. Mort du Roi Conrad 75. Alexandre IV succede à Innocent IV 76. Affaires du Nord 77. Fondation de la Sorbonne 81. Université de Salamague. Inquisition en France 82. Paix remarquable entre la France & l'Angleterre 83. Ordre des petits Augustins 84. Guillaume de S. Amour écrit contre les religieux mendians 87. S. Thomas d'Aquin 89. Sa réponse à Guillaume de S. Amour 91. S. Bonaventüre 94. La B. Isabelle de France 96. Mort d'Alexandre IV. Cas privilégiés 97. Election d'Urbain IV 98. C. P. reprise par les Grecs 99. Inf-

SOMMAIRES. vij

titution de la fête du saint sacrement
103. Clément IV, pape 105. Charles
d'Anjou fait la conquête du royaume
de Naples 107. Troubles dans l'Em-
pire. Multiplication de croisades 109.
Saint Bonaventure refuse l'archevêché
d'Yorc 112. S. Thomas d'Aquin re-
fuse celui de Naples. Sa Somme de
théologie 113. Juste époque de la mort
du Roi Conradin 115. Confrérie du
Gonfanon 116. Fermeté de S. Louis
contre les prétentions de Clément IV
117. Pragmatique sanction de S. Louis
118. Sa seconde croisade 119. Son ré-
glement de vie 121. Il marche à Tu-
nis 125. Sa mort 128. Succès de
Bodocdar en Syrie 131. Reliques de
S. Louis en Sicile & en France 132.
Election de Grégoire X 133. Le B.
Ambroise de l'ordre de S. Dominique
135. Rodolfe d'Harbourg, empereur 136.
Jean Veccus 137. Michel Paléologue
envoyé au concile de Lyon 141. Mort
de S. Thomas d'Aquin 143. Deuxi-
ème concile de Lyon 145. Arrivée des
Grecs 146. Mort de S. Bonaventure
150. Ambassadeurs Tartares au concile
151. Ordres des Céléstins & des Ser-
vices 154.

LIVRE QUARANTE-UNIEME.

L'EMPEREUR Rodolfe prend la croix 158. Succession de Papes 159. Sainte Marguerite de Cortone 161. Jean Veccus est élu patriarche de C. P. 165. Le Pape Nicolas III 167. Ambassadeurs Géorgiens à Rome 168. Etat de la foi en Grece 169. Rigueur excessive de Michel-Paléologue 173. Affection de Nicolas III pour les FF. Mineurs 176. Sa bulle. Exiit qui seminat 177. Différend entre les religieux mendiants & le clergé séculier 179. Martin IV 181. Sa conduite à l'égard de Michel-Paléologue 182. Jean de Proccide 187. Vêpres Siciliennes 189. Mort de Michel-Paléologue. Son fils Andronic II lui succede 191. Croisade publiée contre le Roi d'Aragon 192. Mort du Roi Philippe le Hardi 197. Andronic rétablit le schisme en Grece 199. Lâcheté de Grégoire de Chypre 202. Divisions à C. P. 203. Commencement de la puissance Ottomane 205. Election d'Honorius IV 206. Miracle des Billetes 208. Histoire du jeune Verner 211.

S O M M A I R E S. ix

Ambassadeurs d'Argou-can à Rome 214. *Affaires de Palestine* 215. *Prise de Ptolémaïde* 217. *Courage héroïque des religieuses de Sainte Claire* 219. *Adolse de Nassau succede à l'Empereur Rodolfe. Mort d'Honorius IV. Longue vacance du S. Siege* 221. *Election de Célestin V.* 222. *Il abdique le pontificat* 225. *Boniface VIII lui succede* 226. *Son génie entreprenant* 227. *Commencement de ses brouilleries avec Philippe le Bel* 229. *Canonisation du Roi S. Louis* 231. *S. Louis de Toulouse* 232. *Le B. Augustin de Sicile* 235. *Ordre des Antonins* 238. *Collection de décrets, de Boniface VIII* 240. *Jubilé séculaire* 241. *Rupture entre Boniface VIII & Philippe le Bel* 244. *Pierre Flotte de Revel* 245. *Bulle Auscultati filii* 247. *Bulle Unam sanctam* 253. *Le Cardinal le Moine, légat en France, où il fonde un college* 255. *Requête de Nogaret contre le Pape* 257. *Réconciliation de Boniface VIII avec l'Empereur Albert* 260. *Entreprise de Nogaret contre la personne du Pape* 269. *François chassés d'Anagnin. Mort de Boniface* 267. *S. Yves* 270. *Benoît XI.* 272. *Mission de Mont-Corvin* 273. *Clément V, pape*

x SOMMAIRES.

279. Emportemens d'raisonnables de plusieurs historiens contre ce Pape 280. Courses de Clément V en France 283. Origine des Annates 285. Réforme des commendes 286. Juifs chassés de France ibid. Ressentiment de Philippe le Bel contre Boniface VIII. 289. Bulles révoquées & interprétées. 291. Conférence du Roi de France avec le Pape, touchant les Templiers 292. Convocation du concile général de Vienne. 293. Election de l'Empereur Henri VII. 296. Commencement du séjour des Papes à Avignon. Observations à ce sujet ibid.

LIVRE QUARANTE-DEUXIEME.

BULLE foudroyante contre les Vénitiens 301. Le cardinal de Pélegruelles défait, & reprend Ferrare 305. Origine de l'affaire des Templiers 307. Ils sont arrêtés en France 310. Chefs d'accusations contre eux 312. Interrogatoires 313. Informations 318. Le grand-maître rétracte ses aveux 323. Templiers brûlés dans la province de Sens 329. Comment ils sont traités hors de France 330. Suppression de l'ar-

S O M M A I R E S. xi

Ordre des Templiers 333. Emploi de leurs biens 334. Déclaration en faveur de la mémoire de Boniface VIII 335. Condamnation des erreurs de Jean d'Olive & d'Ubertain de Casal 338. Erreurs des Bégards 341. Punition de Guiard & de Marguerite de Trente 343. Mémoires touchant la réformation 345. Constitutions du concile de Vienne, pour les réguliers 350. Pour les hôpitaux 354. Pour la fête de saint sacrement. Pour les études 356. Suite de l'affaire des Templiers 359. Philippe le Bel fait brûler le grand-maître 360. Jugemens divers sur le sort des Templiers 361. Morts de Clément V & de Philippe le Bel 365. Longue vacance du Saint-Siege 368. Philippe le Long succede à son neveu Jean I 369. Election de Jean XXII 370. Erections d'évêchés 371. Clémentines 373. Arnaud de Ville-neuve, hérétique 375. Saragoce érigée en métropole 376. Statuts du concile de Ravenne 377. Religieux du Mont-Olivet 379. Ordre de Calatrave 380. Pastoureaux 381. Révoltes en Italie 383. Concile de Valladolid 387. Processions du saint sacrement 388. Institution de l'Angelus 389. Les Freres Spi-

xij **S O M M A I R E S.**

rituels, poursuivis 390. Bulles Ad
conditorem, & Cum inter nonnullos
394. Bulle Quia quorundam 396.
Accord de Jean XXII avec Nicolas
III, dans le dogme 397. Le B. El-
zéar de Sabran 399. Origine de la
Sorbonique 404. S. Roch 405. Af-
faires de la religion dans la haute
Asie 406. Projet de Sanuto 409. Suite
de la mission de Mont-Corvin 412.
Le B. (doric de Port-Mahon 416.
Démêlé de Jean XXII avec Louis de
Baviere 418.

LIVRE QUARANTE-TROISIEME.

Louis de Baviere reçu à Rome
426. Il dépose le Pape Jean 429. In-
trépidité de Jaque Colonne 434. Pierre
de Corbiere, créé antipape 437. Dis-
crédit de l'Antipape 4 2. Marfile de
Padoue 443. L'Antipape à Pise 445.
Satisfactions des Pisans & des Romains
à l'égard du Pape 448. Michel de
Césene & autres FF. Mineurs, enga-
gés dans le schisme 449. Bulle de
Jean XXII contre Michel de Césene.

Sag
FF
pro
45
Le
sem
pré
con
res
che
de
Cor
Cor
nar
tip
l'ab
à
au
à
tion
fab
cet
49
pri
cro
pa
de
ne

E S.

Bulles Ad
nonnullos
adam 396.
ec Nicolas
Le B. El-
rine de la
405. Af-
la haute
409. Suite
rvin 412.
hon 416.
c Louis de

DISIEME.

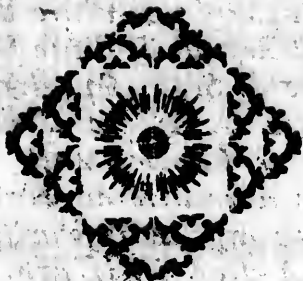
à Rome
429. In-
34. Pierre
37. Dis-
marfile de
Pise 445.
Romains
Michel de
s, enga-
Bulle de
de Césene.

S O M M A I R E S. xiiij

Sage conduite du chapitre général des
FF. Mineurs 450. Bulle Quia vir re-
probus 452. Doctrine d'Alvar. Pélage
454. Celle d'Augustin Triomphe 455.
Le Roi Philippe de Valois 460. Af-
semblée des prélats & des laïcs en
présence du Roi. Accusations faites
contre le clergé par Pierre de Cugnie-
res 462. Réponse de Pierre Roger, ar-
chevêque de Sens 467. Autre réponse
de Bertrand, évêque d'Autun 469.
Concile de Marciac 476. Pierre de
Corbiere redemandé au comte de Do-
naratique 477. Lettre soumise de l'An-
tipape à Jean XXII 478. Il reçoit
l'absolution 479. Son voyage d'Italie
à Avignon 480. Il demande pardon
au Pape 481. Hauteur de Jean XXII
à l'égard de l'Empereur 483. Révolu-
tion à C. P. 484. Caractères mépri-
sables de différens patriarches de
cette ville 486. Progrès des Turcs
493. Election du Patriarche Jean d'A-
pri 496. Vains mouvemens pour une
croisade 498. Jean XXII importune
par les demandes du Roi Philippe
de Valois 501. Les Bolonois se don-
nent au Pape 504. Révolte des Bolo-

xiv **SOMMAIRES.**

nois 506. Jean XXII s'engage dans
les disputes touchant la vision béati-
fique 507. Il poursuit les Fratricelles
509. Mort de Jean XXII 516.



HISTOIRE

J' A
e G
Hist
sans
rialite
fixé
des
5 Jan

E S.
gage dans
sion béati-
Fratricelles
1516.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur
le Garde des Sceaux, le Tome XIII de
Histoire de l'Eglise. On reconnoitra
dans ce Volume la netteté, l'impar-
tialité, la modération, qui ont déjà
fixé les suffrages du Public en faveur
des Volumes précédens. A Paris, ce
5 Janvier 1782.

DOVOISIN.

STOIRE

ERRATA du Tome XIII.

- PAGE 29, la rédigeassent, *lisez* la rédigerent.
P. 94, qui les bornent, *l.* qui les bornant.
P. 96, applaudi, *l.* applaudie.
P. 236, deux gens de confiance, *l.* des gens de confiance.
P. 324, ni état, ni religieux, *l.* ni état, ni religion.
P. 457, d'ailleurs que l'Allemagne, *l.* d'ailleurs que d'Allemagne.
P. 463, biens patrimonieuz, *l.* biens patrimoniaux.

XIII.

rédigerent.
bornant.

l. des gens

ni état, ni

ne, l. d'ail-

iens patrimo-



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIVRE QUARANTIEME.

DEPUIS le commencement du premier concile général de Lyon en 1245, jusqu'à la fin du second concile général de Lyon en 1274.

IL se tint à Lyon, en moins de trente ans, deux conciles généraux, fameux l'un & l'autre, mais par des endroits bien différens. On verra, dans le second, le mur de division abattu au moins pour un temps entre les Grecs & les Latins, le titre de prescription enlevé au schisme, & le chemin du salut ouvert de rechef aux Fideles de l'Orient qui marchotent devant le Seigneur, avec plus de droit.

Tome XIII.

A

2 HISTOIRE

ture que les chefs de la nation guidés principalement par la politique. Le grand objet du premier de ces conciles fut le renouvellement de l'excommunication, & la déposition de l'Empereur Frédéric. Dès la première session, qui se tint quatre jours après la S. Jean, le 28 de juin; quand chacun eut pris sa place, & qu'on eut invoqué les lumières du S. Esprit, le Pape fit un sermon, où il ne laissa point ignorer ses dispositions à l'égard de ce Prince. En proposant les divers motifs pour lesquels il avoit convoqué le concile, il prit pour sujet de son discours cinq douleurs dont il étoit affligé, qu'il compara aux cinq plaies de Notre-Seigneur. La première étoit le dérèglement des peuples & du clergé; la seconde, l'insolence des Sarasins; la troisième, le schisme des Grecs; la quatrième, la cruauté des Tartares qui ravageoient les régions Orientales; la cinquième, la persécution de l'Empereur Frédéric, qui parut sur-tout affecter le Pontife, & sur laquelle il se répandit en termes fort durs. Il alla jusqu'à inculper ce Prince, d'hérésie & d'impiété.

Tom. xii.
Conc. p. 637,
&c.

o
l
r
c
n
p
p
pa
su
roi
cip
peu
gue
& l
terr
puté
vint
grie
aux
les
ges
l'incu
L'évê
tr'eux
comm
velle
fation
syndic

Le concile étoit composé de cent quarante évêques ou archevêques, à la tête desquels se trouvoient les patriarches Latins de C. P. & d'Antioche, avec celui d'Aquilée ou de Venise, sans compter une multitude de procureurs chargés des excuses & du pouvoir des prélats absens. La plupart étoient d'Italie, de France, & sur-tout d'Espagne, dont le clergé paroïssoit dès lors avoir adopté les principes Ultramontains. Il y avoit très-peu de prélats d'Allemagne, vu la guerre qui s'y faisoit entre le Pape & l'Empereur. On n'y voit d'Angleterre, qu'un clerc & un moine, députés de l'abbé de S. Alban. Il ne vint personne du royaume de Hongrie, désolé par les Tartares. Quant aux prélats du Levant, on n'avoit pu les convoquer, au milieu des ravages qu'éprouvoient ces contrées, par l'incursion des Barbares Corasmiens. L'évêque de Bérute fut le seul d'entre eux qui s'y trouva par occasion; comme porteur de cette triste nouvelle, & muni toutefois de l'autorisation convenable, en sa qualité de syndic de tous les Chrétiens de la

Terre-Sainte. Mais il y avoit des ambassadeurs du Roi d'Angleterre aussi bien que de celui de France, de quelques autres souverains, & de l'Empereur Frédéric lui-même. Raimond VII, dernier comte de la branche masculine de Toulouse, y parut en personne, avec Baudouin II empereur de C. P. toujours errant hors de son empire, qui de jour en jour penchoit davantage vers sa ruine.

Thadée de Suesse, chevalier & docteur ès loix, étoit à la tête des ambassadeurs de Frédéric. Dès la congrégation préliminaire tenue pour préparer l'ouverture du concile, il fit les offres les plus satisfaisantes afin d'adoucir le Pape, & proposâ pour cautions les Rois de France & d'Angleterre. Innocent IV rejetta toutes les promesses avec mépris, comme provenant d'un prince parjure, en qui l'on ne pouvoit prendre aucune confiance; Thadée fut réduit à un silence humiliant.

Dans les sessions publiques, & surtout dans la seconde qui se tint le 5 de juillet, ce négociateur revenu de son premier étonnement & se mon-

trant tout à coup intrépide, repoussa si vigoureusement les imputations faites à son maître, qu'il réduisit à leur tour ses accusateurs au silence. Il dit ensuite qu'il avoit des nouvelles certaines que l'Empereur s'étoit mis en route pour venir au concile, & pria instamment les Peres de différer la troisième session. On lui accorda un délai de douze jours, dont le dix-septième de juillet fut le terme.

Dans cet intervalle, Frédéric qui étoit en Italie, s'approcha jusqu'à Turin. Mais quand il eut appris ce qui se passoit; je vois, dit-il avec emportement, que le Pape ne tend qu'à me couvrir d'opprobre. Ce n'est pas la cause des évêques arrêtés par mes vaisseaux, c'est la vengeance qui l'anime pour les Génois ses parens qui les conduisoient, & que j'ai traités justement en pirates & en ennemis de l'Empire. Il est indigne de l'Empereur, de se soumettre à une assemblée d'iniquité, qu'on décore pour ma perte du nom sacré de concile. Il prit sur le champ la résolution de ne pas pousser plus loin, & de n'envoyer personne en son nom. Ce discours in-

HISTOIRE

jurieux qu'on apprit bientôt à Lyon, détacha du parti de Frédéric plusieurs de ceux qui l'avoient favorisé jusque là.

ROU. P.
619.

Le concile s'étant assemblé pour la troisième session au jour marqué, le Pape, avec l'approbation des Peres, fit publier pour la procédure judiciaire une multitude de réglemens, uniquement propres aujourd'hui à faire connoître l'esprit de chicane qui régnoit alors parmi les ecclésiastiques. Il publia aussi plusieurs constitutions, qui se trouvent dans le sexte des Décrétales. Il fit ensuite quelques décrets pour le secours de l'Empire de C. P. pour celui de la Terre-Sainte, & pour arrêter les ravages des Tartares en Hongrie, en Russie & en Pologne. Enfin, il se mit en devoir de prononcer contre l'Empereur. Thadée de Suesse se leva aussi-tôt, & dit qu'il en appelloit au Pape futur & à un concile œcuménique. Le Pape lui répondit avec cette douceur froide qui accompagne d'ordinaire la rigueur décidée, que le concile où il se trouvoit étoit général, puisque toutes les puissances ecclésiastiques & même séculières y avoient été invitées, que les sujets de

Frédéric qu'il nomma Empereur & dont il parla toujours respectueusement, n'y manquoient que parce que ce Prince les avoit empêchés de s'y rendre : c'est pourquoi, conclut-il, je n'admets point votre appel. Incontinent après, il prononça la sentence de déposition contre l'Empereur, puis il la fit lire dans le concile.

On y rapporte d'abord les soins & les mouvemens qu'Innocent, dès le commencement de son pontificat, s'étoit donnés pour procurer la paix, les promesses de l'Empereur faites avec serment, & les parjures par lesquels elles avoient été violées sans pudeur. A ce premier crime, on ajoute les accusations de sacrilege, d'hérésie & de félonie, qu'on prouve par la prise des prélats convoqués au concile de Rome sous le pontificat précédent, par le mépris des censures, par les alliances avec les Grecs schismatiques & les Sarasins Infideles, par le déni du tribut pour la Sicile fief de l'Eglise Romaine, & par la guerre ouverte contre cette Eglise. Sur tous ces excès & plusieurs autres, reprend le Pape, après en avoir mûrement délibéré avec nos

freres & le concile, en vertu du pouvoir de lier & de délier que nous a donné J. C. en la personne de Saint Pierre, nous dénonçons le Prince susdit, privé de tout honneur & de toute dignité, & nous l'en privons par cette sentence : nous absolvons pour toujours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, nous défendons absolument que personne désormais lui obéisse, comme à son empereur ou à son roi, & nous voulons que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conseil en cette qualité, soit excommunié par le seul fait. Ceux que regarde l'élection de l'Empereur, lui éliront librement un successeur à l'Empire : quant au royaume de Sicile, nous y pourrions nous-mêmes, avec le conseil de nos freres.

On fait que la Sicile relevoit réellement de l'Eglise Romaine, & que les Papes prétendoient avoir des droits tout particuliers sur l'Empire. Ainsi la déposition de Frédéric ne tiroit point à conséquence pour les autres souverains. L'entreprise d'Innocent IV, sous ce point de vue, perd quelque chose de son aspect odieux, sans devenir

plus excusable au fond, ni plus légitime. Aussi faut-il bien distinguer entre les décrets du concile, & la sentence du Pape contre les droits temporels de l'Empereur. On ne trouve nulle part que ce jugement ait été rendu avec l'approbation du concile, qui est néanmoins exprimé formellement pour tous les autres décrets.

Après avoir déclaré l'Empire vacant, Innocent écrivit aux électeurs, savoir les ducs d'Autriche, de Bavière, de Saxe, de Brabant, & les archevêques de Cologne, de Mayence, de Saltzbourg, pour les presser de faire l'élection : mais ces princes, & surtout le Duc d'Autriche allié de Frédéric, frémissent à la première perspective des périls où ils alloient s'engager. Frédéric, de son côté, n'étoit pas d'humeur à se laisser ainsi ravir la couronne. Quand il eut appris la nouvelle de sa déposition ; qu'on m'apporte mes cassettes, dit-il en lançant de travers des regards terribles : & quand on les eut ouvertes ; qu'on voye, ajouta-t-il, si mes couronnes sont perdues. Il mit la plus brillante sur sa tête, & avec des yeux étincelans &

Matt. Pag.

p. 193.

d'une voix effrayante, il dit: Me voici encore ceint du diadème; le Pape ni son conseil n'en dépoüilleront pas mon front, qu'il n'y ait auparavant bien du sang répandu. Eh quoi! un homme du commun, dans son insolence, auroit-il la satisfaction de me réduire au néant, moi qui n'ai point d'égal parmi les princes?

Il prit des mesures promptes & les plus efficaces, pour se mettre en état de défense. Afin de se rendre favorable les souverains, il les prévint par ses lettres, & s'efforça de les intéresser par leur propre sort. Que ne devez-vous pas craindre, chacun en particulier, leur dit-il, si l'on attente à ma couronne, moi qui tiens l'Empire & tant de grands royaumes, de la main seule de Dieu? Je ne suis pas le premier contre qui le clergé a fait de pareils abus de sa puissance, & vraisemblablement je ne serai pas le dernier. Ils ont autrefois soumis les princes; mais par leurs vertus, & non par les armes. Ils conversoient avec les anges, ils guérissoient miraculeusement les malades, ils ressuscitoient les morts. Aujourd'hui, outre leur ambition sé-

petr. vin.
l. 2. ep. 2.

DE L'ÉGLISE.

ditieuse, combien d'infamies dans leurs mœurs, que la pudeur ne permet pas de dévoiler. Mais c'est nous-mêmes qui sommes les auteurs de ces désordres. L'opulence dont nous souffrons qu'ils s'engraissent à la ruine de nos États, est la source de cet orgueil insensé. C'est une œuvre de zèle, que d'ôter cet aliment à leurs vices : vous devez tous y travailler avec moi.

L'Empereur écrivit en particulier au Roi S. Louis, & en traitant avec un prince si religieux, il s'attacha sur-tout à faire sentir que le Vicaire de J. C. étoit sorti des bornes de sa puissance. Quant aux peines spirituelles, dit-il, quant aux pénitences que méritent nos péchés, nous les recevons avec respect, nous les observons fidèlement, soit de la part du Pape que nous reconnissons pour notre père & notre maître en J. C. soit qu'elles nous soient imposées par le dernier des prêtres. Mais il condamne, pour crime de leze-majesté, l'Empereur Romain. Il soumet à la loi celui que sa dignité affranchit de toutes les loix humaines, celui que Dieu seul peut punir en ce monde, & qui n'y voit au dessus de lui au-

A vj



Ibid. ep. 3.

cune puissance coactive. Quoique suivant la foi catholique nous reconnoissons que J. C. a donné à son vicaire la plénitude de puissance en matiere spirituelle, on ne trouve cependant aucune loi divine ni ecclésiastique, qui lui accorde le pouvoir de transférer l'Empire à son gré, de juger les rois & les princes pour le temporel, & de les punir par la privation de leurs Etats. Il est vrai que par le droit & la coutume il lui appartient de nous sacrer; mais il ne lui appartient pas plus pour cela de nous déposer, qu'aux prélats des autres royaumes, d'en destituer les souverains qu'ils ont pareillement droit de sacrer.

Peu de temps après cette lettre, l'Empereur fort inquiet malgré toute sa sécurité apparente & sa bonne contenance, envoya Pierre des Vignes & un clerc, nommé Gautier d'Ocre, en ambassade vers le S. Roi. Il lui représentoit de nouveau les suites pernicieuses des prétentions du Pape sur le temporel des princes, s'en rapportoit de son différend avec ce Pontife au jugement des pairs du Roi de France, & s'offroit à donner à l'Eglise telle

satisfaction qu'ils jugeroient convenable. Comme Frédéric connoissoit toute l'ardeur du Monarque François pour la délivrance de la Terre-Sainte, il lui offroit encore son secours pour la croisade, en cas même que son accommodement avec le Pape ne réussît pas. En conséquence de ces sollicitations, le Roi fit deux voyages exprès à Cluny où étoit le Pape, & n'omit rien pour le fléchir. Innocent opposa inflexiblement à toutes les instances & à toutes les promesses, les supercheries prétendues & tous les excès si souvent reprochés à Frédéric. Oubliez le passé, lui dit le S. Roi, recevez le pécheur qui s'humilie, & montrez-vous le vicaire du bon pasteur, en imitant sa clémence. Le Pape se redressant, dit qu'il ne céderoit point; & le Roi, selon les termes de Matthieu Paris, se retira indigné.

Ce fut encore par les ordres de ce Pontife, qu'un concile tenu à Béziers, l'année d'après celui de Lyon, fit pour la recherche des hérétiques le décret de règlement, qui a dirigé la marche des procédures observées depuis dans les tribunaux de l'inquisition. Il est vrai qu'on

Dirac. in-
quis. part. 3.
p. 407. t. xi.
Conc. p. 682.

trouve les mêmes idées, & à peu près les mêmes regles, dans un concile tenu à Narbonne onze ans plutôt. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans les uns & les autres. Dans le district de votre inquisition, disent les Peres en réponse aux inquisiteurs Dominicains qui les consultoient, vous commencerez par exposer votre commission devant le peuple & le clergé rassemblés. Vous ordonnerez ensuite à tous ceux qui se sentent coupables d'hérésie, ou qui connoissent d'autres hérétiques, de comparoître en votre présence, pour déclarer la vérité sous le terme fixe qu'on nomme temps de grace. Ceux qui obéiront, ne seront condamnés, ni à la mort, ni à la prison perpétuelle, ni à l'exil, ni à la confiscation de leurs biens. On prendra sous serment leurs confessions & leurs dépositions, qui demeureront enregistrées juridiquement; & l'on fera faire abjuration à ceux qui voudront rentrer dans l'Eglise, avec promesse de dénoncer & de poursuivre les hérétiques. Pour ceux qui ne se seront pas présentés dans le temps prescrit, vous les citerez nommément; & après

leur avoir exposé les faits dont ils ont été trouvés coupables, & leur avoir accordé la liberté de se défendre, avec les délais compétens; si leurs défenses ne sont pas recevables, & qu'ils ne confessent pas leurs fautes, vous les condamnerez sans miséricorde, quand même ils se soumettroient pour lors aux ordres de l'Eglise. Quant aux sectaires les plus coupables, qu'on nomme Parfaits ou Véus, s'ils demeurent opiniâtres, vous les condamnerez en présence du juge séculier, puis vous les lui abandonnerez. Vous traiterez de même, & les rebelles qui refusent d'entrer en prison, ou d'accomplir quelque autre pénitence, & ceux qui seront retombés après leur abjuration. Celui qui s'obstine à nier après avoir été convaincu juridiquement, sera traité comme hérétique; quoi qu'il fasse d'ailleurs, pour montrer qu'il est converti.

Innocent IV entreprit encore sur les droits de la couronne de Portugal. Les prélats & les seigneurs de ce royaume, excités par Alphonse comte de Boulogne, frere & héritier présomptif du Roi Sanche II qui n'avoit

à peu près
un concile
utôt. Voici
uable dans
le district
t les Peres
s Domini-
vous com-
e commif-
clergé ras-
ensuite à
coupables
nt d'autres
e en votre
vérité sous
temps de
ne seront
, ni à la
exil, ni à
On pren-
fessions &
meureront
& l'on fera
voudront
promesse
suivre les
se seront
prescrit,
& après

point d'enfans, se plaignirent au Souverain Pontife, du mauvais gouvernement de ce Prince, engourdi dans la mollesse après avoir commencé son regne avec gloire. Alfonse alla trouver lui-même le Pape à Lyon, & négocia si bien, qu'après le concile il obtint une bulle adressée aux barons & à tous les peuples du Portugal dont elle l'établissoit régent, comme d'un royaume tributaire de l'Eglise Romaine. Alfonse partit aussitôt, pour aller prendre possession de ce gouvernement: mais quelque méprisé que fût le Roi Sanche, une partie des grands lui garda fidélité; & il en arriva, comme on pouvoit bien s'y attendre, une guerre cruelle. Enfin le Comte de Boulogne demeura maître du royaume, & le roi légitime fut réduit à se bannir lui-même dans les Etats de Castille, où il mourut dépouillé.

L. III. ep. 4.
ap. Rain.
1246. n. 2,
36, 7.

Cependant Innocent IV pressoit les princes d'Allemagne d'élire un roi des Romains, & portoit particulièrement Henri, Landgrave de Thuringe. Comme les électeurs répugnoient à une démarche qui fermoit toute voie de conciliation, & que cet honneur périlleux

avoit peu d'attrait pour Henri lui-même, le Pape envoya le légat Philippe Fontaine, homme habile & hardi, avec pouvoir de contraindre même par des peines temporelles les seigneurs laïcs à obéir au roi qui seroit élu. Il écrivit aussi aux Freres Prêcheurs & aux Freres Mineurs, afin de les engager à se servir de l'ascendant que leur vertu & leur réputation leur donnoient sur l'esprit des peuples, pour attirer les Allemands, même par des concessions d'indulgences, à l'obéissance du nouveau roi dès qu'il seroit élu. Tant de batteries, d'un genre si extraordinaire, produisirent enfin leur effet. Le jour de l'ascension, dix-septieme de mai de l'an 1246, l'élection se fit au gré du Pape, près de Virsbourg, par les archevêques de Maïence & de Cologne, & par quelques seigneurs laïcs. L'Archevêque de Maïence prêcha aussi-tôt la croisade contre les Infideles, entre lesquels il comprenoit Frédéric: mais il paroît que cette mission fit peu d'effet parmi les laïcs; puisqu'on nomma Henri, le Roi des prêtres. Le Pape Innocent

souleva de même la Sicile contre Frédéric son souverain.

Mart. Par.
P. 633, &c.

Ce Prince ne demeroit point oisif. Tandis qu'il agissoit en Italie, son fils Conrad marcha à Francfort contre le Roi Henri, qui y avoit convoqué une diete environ deux mois après son élection. Conrad fut d'abord mis en fuite, & laissa quelques prisonniers de considération; mais ayant rassemblé des troupes plus nombreuses; comme on se préparoit au couronnement de Henri que le Pape devoit faire avec une grande solennité, il reparut avec intrépidité, livra un combat sanglant, où la victoire, après avoir quelque temps balancé, se déclara pour le parti de la fidélité & de la piété filiale. Le nouveau Roi réduit à s'enfuir, prit tant de chagrin de cette humiliation, qu'il en mourut pendant le carême de l'année suivante.

Le Pape Innocent ne fut guere moins affecté d'un si soudain revers: mais il avoit une ame plus forte, & il ne parut attentif qu'à le réparer. Pour animer tout le monde chrétien contre l'Empereur & son fils, il fit partir tout à la fois quatre légats, l'un pour l'I-

le contre Frédéric.

it point oisif.

Italie, son

ncfort contre

it convoqué

ois après son

ord mis en

risonniers de

rassemblé des

, comme on

ent de Henri

c une grande

intrépidité,

où la vic-

e temps ba-

parti de la

Le nouveau

rit tant de

on, qu'il en

e de l'année

fut guere

ain revers :

as forte, &

parer. Pour

étien contre

t partir tout

n pour l'I-

Italie, le second pour l'Allemagne, un autre pour l'Espagne, & le quatrième pour les extrémités de l'Europe les plus septentrionales ou la Norvege.

En Angleterre, pour éviter des formalités & des lenteurs embarrassantes, il commit des Freres Mineurs & des Freres Prêcheurs, qui remplaçoient les légats avec avantage. Outre les censures ecclésiastiques, prodiguées contre tous ceux qui conservoient quelque fidélité à Frédéric, ou qui avoient seulement quelque communication avec ses partisans; on alla jusqu'à les déclarer incapables de rendre témoignage en justice, & à ôter pour eux le droit d'asyle aux Eglises.

Ces violentes poursuites en poussèrent quelques-uns au désespoir, & aux plus énormes attentats. Un chevalier sujet de l'Empereur se trouvant à Lyon, Gautier d'Ocre, l'un des envoyés de ce Prince, lui persuada de tuer le Pape, qui n'échappa que par la révélation de l'un des conjurés, tombé subitement malade, & à qui la crainte des jugemens de Dieu fit tout découvrir. Ce péril n'étoit pas évité, qu'on surprit deux nobles Italiens qui

se préparoient au même forfait, & qui assurerent qu'environ quarante autres chevaliers, d'une audace à toute épreuve, avoient pareillement conjuré la mort du Pape. Dans la même année 1247, l'Empereur exerça rigoureusement sa vengeance en Italie contre les patti-fans du Pape. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de la ville de Parme, il y vint mettre le siège; & pour montrer sa détermination à ne point lâcher prise, il fit de son camp une sorte de ville, qu'il nomma Victoire. Il se tenoit si assuré de réduire la place, & se montra résolu à une si terrible vengeance, qu'il refusa de recevoir les assiégés à discrétion.

Pendant ce temps-là, le légat du Pape en Allemagne, cardinal du titre de S. George au voile d'or, usoit de tous ses pouvoirs pour faire donner un successeur au Roi Henri, & un rival formidable à Frédéric. Enfin, il forma près de Cologne un concile des prélats qu'il put ramasser; & le troisième jour d'octobre, Guillaume frere du comte de Hollande fut élu roi des Romains par quelques seigneurs unis aux évêques. Ce jeune

Prin
lui
com
che
arch
avec
évêc
&
tout
seig
gne
Bav
gran
de
deb
de
I
le
Sab
les
reu
lui
hal
git
un
on
pl
di
di

fait, & qui
 ante autres
 te épreuve,
 ré la mort
 née 1247,
 usement sa
 les parti-
 ant rendus
 arme, il y
 our mon-
 point là-
 p une sorte
 toire. Il se
 la place,
 si terrible
 recevoir les

légal du
 al du titre
 , usoit de
 e donner
 & un ri-
 Enfin, il
 n concile
 er; & le
 Guillaume
 e fut élu
 ues sei-
 Ce jeune

Prince d'environ vingt ans, avoit pour lui le duc de Brabant son oncle, les comtes de Gueldres & de Loz, l'archevêque & la ville de Cologne, les archevêques de Maïence & de Brême avec leurs suffragans, sans compter les évêques de Virsbourg, de Strasbourg & de Spire. Cependant Frédéric étoit toujours reconnu pour empereur par les seigneurs les plus puissans de l'Allemagne, savoir les ducs de Saxe & de Baviere, le marquis de Misnie, les grands de la Stirie & de l'Autriche, de concert avec l'archevêque de Magdebourg, & les évêques de Passau & de Frisingue.

Le légat d'Innocent en Norvege étoit le Cardinal Guillaume, évêque de Sabine. Outre la commission d'animer les royaumes du Nord contre l'Empereur, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre; il étoit chargé de réhabiliter pour le trône Haquin, fils illégitime du dernier roi de Norvege. Dans une lettre d'Innocent à ce Prince, on trouve que le Pape, usant de la plénitude de son pouvoir, lui accorda dispense, à l'effet d'être élevé à la dignité royale, & de la transmettre

iv. ep. 189.
 Rain. 1246.
 n. 34.

à ses enfans légitimes, nonobstant le vice de sa propre naissance. Haquin laissa lever sur son royaume, pour les vues du Pape, des subventions qui monterent à quinze mille cinq cents marcs de sterlings : mais il n'entendit point à s'engager dans la guerre qu'on faisoit à l'Empereur. Des soucis plus religieux occupoient ce vertueux Roi, que Matthieu Paris donne pour un homme sage, modeste & bien lettré. C'étoit aux ennemis du nom Chrétien, suivant la dévotion du temps, qu'il méditoit de faire la guerre; & déjà il s'étoit croisé.

S. Louis ayant appris le dessein du Roi de Norvege, conçut la pensée de faire avec lui le voyage de la Terre-Sainte, & de lui laisser tout le gouvernement de sa flotte, comme à un prince universellement révééré & fort expérimenté sur mer. A ce sujet, il lui écrivit une lettre pleine d'affection & d'honnêteté; & pour faciliter la négociation, il choisit l'historien Matthieu Paris, qui au talent d'écrire joignoit des qualités justement estimées des deux Rois. Ce Bénédictin Anglois, du monastere de S. Alban, profond

obstant le
 e. Haquin
 me, pour
 entions qui
 cinq cents
 il n'enten-
 la guerre.
 Des sou-
 nt, ce ver-
 aris donne
 odeste &
 nnemis du
 évotion du
 e, faire la
 croisé.
 dessein du
 pensée de
 la Terre-
 ur le gou-
 mme à un
 ré & fort
 sujet, il
 d'affection
 iter la né-
 ien Mat-
 écrire joi-
 estimées
 Anglois,
 profond

dans les mathématiques & la théo-
 logie aussi bien que dans l'histoire de
 son siècle, la meilleure que nous
 ayons, bon poëte & bon orateur pour
 le temps, versé jusque dans la pein-
 ture & l'architecture, étoit encore re-
 nommé pour son habileté dans les af-
 faires, pour sa probité, pour sa piété,
 pour la régularité qu'il fit reflleurir
 dans plusieurs monasteres : plus di-
 gne encore d'estime & de confiance,
 à l'amour trop ardent du bien, &
 à l'âpreté de mœurs que l'on contracte
 quelquefois dans la solitude, ne lui
 eussent donné du goût pour l'amertume
 de la censure & toutes les licences
 de la satire. Le Roi Haquin ayant
 été en présence de Paris, la lettre de S.
 Louis, y fit cette réponse : Je rends
 beaucoup de graces à ce pieux Roi :
 mais je connois un peu le caractère du
 François. Il est léger & tranchant ; &
 le naturel brusque du Norvégien n'est
 pas endurant. Ils pourroient prendre
 querelle ensemble, & nous en souf-
 fririons, l'un & l'autre, des maux irré-
 parables. Il demanda seulement la li-
 berté d'aborder, en cas de besoin,
 dans les ports de France, & d'y prendre

Matt. Page

P. 643

des vivres ; ce que S. Louis accorda d'un grand cœur. On ne voit pas cependant que le Roi de Norvège soit parti pour la croisade. L'empire du Comte de Hollande étant tombé par la suite dans le dernier mépris, & le Pape lui voulant donner Haquin pour successeur, ce Prince éclairé dit publiquement : Je veux combattre les ennemis de l'Eglise, & non pas ceux du Pape.

Id. p. 698.

Id. p. 631.
Rain. an.
1247. n. 96.

Rien ne fut capable d'ébranler la résolution de Louis. Ayant fixé son départ à la S. Jean de l'année 1248, il fit serment de partir, & le fit faire aux autres Croisés, sous peine d'être réputés ennemis publics. Comme la croisade prêchée contre Frédéric nuisoit à celle de la Terre-Sainte, il engagea le Pape à ne pas permettre que l'on commuât les vœux pour le voyage d'outre-mer, pas même en Allemagne. Afin de prévenir les désordres auxquels ces expéditions avoient trop souvent donné lieu, il fit exclure de la protection de l'Eglise les Croisés qui commettraient des vols, des meurtres, des rapt, & d'autres excès pareils. Il ordonna d'informer soigneusement dans tout le royaume, des dommages

dommages que les marchands ou tous autres particuliers pouvoient avoir soufferts. Si à la faveur de son nom, on avoit exigé de l'argent ou des vivres, la partie lésée étoit autorisée à former sa plainte; & sur les preuves ordinaires, ou sur le serment, on lui faisoit une entière restitution. Les seigneurs qui devoient accompagner le Roi, suivirent cet heureux exemple; comme nous l'apprend de lui-même le Sire de Joinville, qui, sur le point de son départ, manda ses vassaux, & leur dit: Je m'en vais outre-mer, & j'ignore si jamais je reviendrai. C'est pourquoi s'il y a quelqu'un à qui j'aye fait tort, qu'il parle avec assurance; je veux le satisfaire. Joinville s'en remit là-dessus à l'arbitrage des gens du pays.

Hist. de S.
Louis, p. 22.

Comme le terme du départ de S. Louis approchoit, la Reine Blanche sa mere, & les seigneurs du royaume s'efforçoient de le faire changer de résolution. On lui représenta qu'il avoit fait son vœu dans une maladie grieve, le cerveau embarrassé & presque sans usage de la raison; qu'il étoit facile, quel que fût son engagement,

d'en obtenir la dispense, à cause des besoins du royaume, & de la foiblesse de sa santé; qu'en son absence, la France n'auroit pas seulement à craindre, des troubles qui agitoient toute l'Europe à l'occasion des querelles de l'Empire, mais qu'elle couroit des risques tout particuliers, de la part des Anglois jaloux & de leur artificieux monarque. La Reine mere prenant enfin le Roi par la bonté de son naturel & par sa piété, lui représenta combien la déférence aux volontés d'une mere étoit agréable à Dieu, & lui exagéra le danger de suivre son propre sens contre tant de sages conseils. Dans toutes ces remontrances, le S. Roi ne vit rien que les appréhensions trop vives de la tendresse maternelle. Aussi grand homme d'Etat que grand saint, aussi prudent que pieux, il avoit tout pesé avec maturité: il voyoit que le royaume n'avoit rien à craindre du côté de l'Allemagne, assez occupée de ses divisions intestines, de ses excommunications, de ses guerres ecclésiastiques & civiles. Du côté de l'Angleterre, le caractère irrésolu du Roi Henri III qui ne sa-

voit demeurer ni en paix ni en guerre, pouvoit donner quelque inquiétude : mais comme il n'étoit pas grand guerrier, & que ses entreprises avoient toujours mal réussi, on se rassuroit aisément. Le plus grand danger, & le seul à peu près qu'on pût craindre raisonnablement, c'étoient, dans l'intérieur même du royaume, les factions, les séditions, les mouvemens & les querelles domestiques : mais comme les ducs de Bourgogne & de Bretagne, les comtes de Flandres & de la Marche, & tous les plus puissans seigneurs s'étoient croisés avec Louis, les artisans de la discorde & des soulèvemens sortoient du royaume en même temps que le Monarque.

Voyant toutefois qu'on insistoit principalement sur l'invalidité de son vœu, il feignit d'entrer dans les sentimens de ceux qui faisoient valoir ce moyen, arracha la croix de son habit, & la remit à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, qui se monroit des plus pressés à le retenir. La Reine Blanche & tous les assistans témoignèrent la joie la plus vive. Mais le Roi prenant un air grave & décidé, dit

Bij

Matt. Par.

P. 645.

en fixant l'un après l'autre ceux qu'il environnoient : Vous ne me soupçonnez pas sans doute d'avoir en ce moment l'esprit aliéné, je ne suis plus malade, & je jouis de toute ma raison. Eh bien, je redemande la croix, & je prens Dieu à témoin qu'il n'entrera aucun aliment dans mon corps, qu'on ne me l'ait rendue. A ces mots, toutes les dispositions changerent dans l'assemblée : on s'écria de toute part que la volonté de Dieu n'étoit pas douteuse, & personne n'osa plus s'opposer à la résolution du Roi. Il n'étoit pas en peine de lever des troupes; déjà il s'en étoit présenté plus qu'on n'en vouloit : la difficulté rouloit sur leur solde & leur subsistance, dans les pays ruinés où on les conduisoit, & où il falloit porter en même temps la plupart des choses nécessaires à la vie. Mais on connoissoit la sage économie du Roi, sa probité rigide, sa fidélité aux moindres engagements, & toute la confiance qu'on pouvoit prendre en sa parole. Les fermiers de ses domaines, dès lors très-considérables, lui avancerent une année de revenu; & toutes les

gra
vol
par
rou
con
qu'
ligi
con
van
de
vre
men
& c
tion
avo
mèn
& s'
jusq
sent
à s'e
de
habi
au r
coup
Bibl
men
rem
de ré

grandes villes du royaume se taxerent volontairement.

Avant son départ, il fit terminer par le Cardinal Eudes de Châteauroux, légat de la croisade, une affaire commencée depuis long-temps, & qu'il crut importer au bien de la religion. Un Juif de la Rochelle, converti environ quinze ans auparavant, dénonça quantité d'erreurs & de blasphêmes, contenus dans un livre que les gens de sa nation nomment Talmud, c'est-à-dire doctrine, & qui est le recueil de leurs traditions. Suivant eux, cette doctrine orale avoit été enseignée à Moïse par Dieu même, aussi bien que la loi écrite, & s'étoit conservée dans leur mémoire, jusqu'à ce que leurs sages la rédigeassent par écrit, de peur qu'elle ne vint à s'ensevelir dans l'oubli après la ruine de Jérusalem & la dispersion de ses habitans. Cette collection cependant, au moins dans toute son étendue beaucoup plus considérable que celle de la Bible, ne peut remonter qu'au commencement du sixieme siecle. Elle est remplie de traits palpables d'ignorance, de rêveries impertinentes, & de contes

Ech. Summ.
S. Thom.
Vind. pag.
583.

impies. On y trouve, entr'autres impiétés, que chaque nuit Dieu se maudit trois fois, pour avoir abandonné son peuple & son temple; qu'aucun Juif en l'autre monde ne sentira pas plus d'un an le feu de l'enfer, ni aucune autre peine; & même que les corps & les ames de tous les méchans y seront réduits en poudre, excepté ceux qui auront usurpé les honneurs divins, & pour qui seuls l'enfer sera éternel. Ces accusations furent vérifiées sur les livres, par des docteurs si versés dans la langue Hébraïque, que les Rabbins eux-mêmes furent réduits à un aveu sans réplique. En conséquence, le légat rendit son jugement; on saisit tout ce qu'on put découvrir de ces livres dans toute la France, & l'on en brûla jusqu'à vingt charretées. Le Pape écrivit aux rois d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, de Navarre & de Portugal, pour les engager à faire dans leurs Etats les mêmes poursuites.

Joinv.
chron. S.
Dyon. T. 2.
Spicil. p. 815.

Le douzieme de juin 1248, Saint Louis alla à S. Denis, recevoir l'oriflamme des mains du Légat Eudes de Châteauroux, revint entendre la

messe à Notre Dame, puis, accompagné de plusieurs processions jusqu'à l'abbaye de S. Antoine, il monta à cheval aux acclamations du peuple. Il étoit suivi de la Reine Marguerite sa femme, des comtes d'Artois & d'Anjou ses freres, du légat & d'un grand nombre de seigneurs & d'évêques. Son troisieme frere, Alphonse comte de Poitiers, demeura dans le royaume jusqu'à l'année suivante, pour faire respecter les commencemens de la régence dont la Reine Blanche étoit chargée, & déterminer le cours heureux des affaires sous cette administration nouvelle. Le Roi passa par Lyon, où il vit encore le Pape, lui fit sa confession, demanda la bénédiction pontificale, & intercèda une dernière fois pour Frédéric, mais toujours inutilement. Quand il approcha d'Avignon, quelques seigneurs lui proposerent d'assiéger cette ville qu'ils nommoient le repaire des Mairichéens, & qu'ils accusoient d'avoir empoisonné le Roi Louis VIII, pere du S. Roi. Il répondit qu'il alloit venger, non les injures de son pere, ni les siennes, mais celles de J. C. &

continua paisiblement sa route jusqu'à Aigues-mortes, où il s'embarqua le vingt-cinquième du mois d'août. La navigation fut heureuse, & il aborda le dix-septième de septembre à l'île de Chypre. Le Roi Henri de Lusignan, à qui le Pape avoit donné le royaume de Jérusalem, comme vacant par la condamnation de Frédéric, prit la croix, avec presque toute la noblesse & les prélats du pays.

On résolut de porter la guerre en Egypte, dont le sultan étoit maître de la Palestine : mais parce que les vaisseaux de munitions & plusieurs corps de troupes n'étoient pas encore arrivés, on différa l'exécution jusqu'après l'hiver. Pendant cet intervalle, arriverent en Chypre des ambassadeurs Tartares, qui, de la part de leur maître, nommé Ercalthai, présentèrent au S. Roi une lettre écrite en langue Persienne & en caractères Arabes. Après de grands complimens, remplis de toute l'emphase Orientale, on y lisoit ce qui suit : Nous conjurons le Tout-puissant de donner la victoire aux rois de la Chrétienté sur les ennemis de la croix; & nous pré-

T. 7. Spicil.
p. 223, &c.
Duchefne, p.
348.

tendons que tous les Chrétiens, en priant pour nous, jouissent de ses faveurs en assurance & en pleine liberté. Tel est le bon plaisir de Kiocai, roi de la terre.

Ce Kiocai étoit Caiouc-can, petit-fils & successeur du fameux Genghis-can, fondateur de l'Empire des Tartares Mogols, le plus puissant qui ait jamais existé dans l'univers. Il s'étendoit, au nord de l'Asie, depuis la Chine jusqu'aux frontières de la Russie & de la Pologne; & au midi, jusqu'aux Etats des Califes, qu'ils conquièrent l'an 1258 sur Mostuzem, dont la chute entraîna l'extinction du Califat. Ils poussèrent ensuite dans la Syrie & l'Asie mineure, jusqu'au Bosphore de C. P. Du temps de Genghis-can même, ils avoient pris quelque teinture du Christianisme, dans l'Empire de Thogrul-onk, can des Tarrares Kéraïts, prêtre Chrétien de la secte Nestorienne, & fameux dans nos vieilles histoires sous le nom de Prêtre-Jean. Leur jalousie contre la puissance Musulmane les inclinait puissamment en faveur des Chrétiens, ses ennemis irréconciliables.

vading.
 an. 1.47. n.
 3. &c.
 Vincent.
 Spec. Hist. l.
 31.
 Berger. c.
 9. &c.

Tant sur ces lieux d'espérance ;
 que pour arrêter les ravages qu'ils
 avoient déjà exercés au Nord de l'Eu-
 rope , le Pape leur envoya l'an 1245
 des missionnaires Franciscains , avec
 des lettres adressées à Caiouc-can. Ces
 religieux qui avoient à leur tête Frere
 Jean de Plan-carpin , prirent leur
 route par la Russie , où ils furent très-
 bien reçus du Duc Vasilico , qu'ils
 exhorterent avec succès à se réunir à
 l'Eglise Romaine. Mais la consumma-
 tion de cette bonne œuvre , où l'on
 voulut procéder avec délibération &
 maturité , n'eut lieu qu'au retour de
 ces missionnaires. Cependant Vasilico
 les fit escorter jusqu'à Kiovie , métro-
 pole de Russie , de peur des Lichua-
 niens , aussi féroces & beaucoup plus
 à craindre que les Tartares. Ils échap-
 perent à ce danger , & le 25 février
 1246 , ils arriverent à la premiere
 garde avancée des Mogols. On les ar-
 rêta , on leur demanda d'où ils ve-
 noient , & quelle affaire les amenoit
 chez les vainqueurs du monde. Ils ré-
 pondirent : Nous sommes des minist-
 res du Pape , le pere & le seigneur
 des Chrétiens : il nous envoie au roi ,

aux princes & à toute la nation des Tartares; parce qu'il souhaite que les Tartares & les Chrétiens soient amis entr'eux, & vivent ensemble comme des freres. Il désire de plus que l'illustre nation des Tartares soit aussi grande au Ciel & dans l'éternité, qu'elle l'est sur la terre : mais il s'étonne qu'ils aient fait périr tant de Hongrois, de Moraves, & de Polonois qui sont Chrétiens, & qui ne les avoient point offensés. Et parce que Dieu est fort irrité de ces violences, il les exhorte à s'en repentir, & à s'en abstenir désormais. Il les prie encore de lui faire savoir ce qu'ils prétendent, & ce qu'ils veulent faire à l'avenir.

Les gardes conduisirent aussi-tôt les missionnaires à leur chef qui se nommoit Corenza, & gardoit le cours du Nieper, du côté de la Russie, avec un corps de soixante mille hommes. Ils en furent reçus avec beaucoup de hauteur, & n'eurent audience qu'à genoux, en présence de cet officier & de tous les grands qu'il avoit rassemblés. Il ne laissa pas de leur donner des chevaux & trois Tartares, pour les conduire en diligence à Ba-

tou-can, campé sur le Volga, & le plus puissant des princes Tartares après l'Empereur. Ils se mirent en chemin le 26 de février; & quoiqu'ils allassent très-vîte, ils ne purent arriver que le 4 avril, qui étoit le mercredi de la semaine sainte. Ils eurent prodigieusement à souffrir de la route, pendant un carême, où ils n'avoient que du millet pour nourriture, & de la neige fondue pour breuvage. Il y eut encore plus de cérémonies pour l'audience de Batou, que pour celle de Corenza : les lettres du Pape furent traduites en Tartare, & présentées à ce second général, qui les lut avec beaucoup d'attention, puis fit dire aux missionnaires qu'ils iroient à l'Empereur Caiouc.

Tout épuisés qu'ils étoient de jeûnes & de fatigues, ils marcherent avec une extrême célérité, sous la conduite de deux Tartares; changeant de chevaux quatre ou cinq fois par jour, depuis l'octave de pâque quinziesme d'avril, jusqu'au vingt-deuxieme de juillet. Pendant ce long voyage, ils virent une infinité de villes & de forteresses ruinées, d'immenses campagnes

semées de têtes & de membres humains, & souvent de longs tas de cadavres, affreux monumens des victoires & de la barbarie de cette nation.

Il leur fallut attendre un mois, pour avoir audience de Caiouc-ean; parce qu'il n'étoit pas élu empereur, depuis l'année précédente que son pere Octaï fils de Genghis-can étoit mort, en le désignant pour son successeur; ce qui ne privoit pas cette nation guerrière, du droit de se choisir un maître, qu'elle se piquoit de ne reconnoître que pour son mérite. Pendant ce long délai, nécessaire pour former l'assemblée générale d'une nation innombrable, Tourakina, mere de Caiouc, avoit été chargée de la régence. Elle étoit assez favorable aux Chrétiens, pour avoir été réputée Chrétienne elle-même, & fille du Prêtre-Jean. Caiouc envoya les Freres Mineurs, auprès de cette Princesse, au lieu où se tenoit l'assemblée générale, & où ils attendirent le temps de l'élection. D'ailleurs, entre les deux principaux Atabecs ou ministres, l'un, nommé Cadac, étoit Chrétien déjà baptisé; & Chincaï, le second, sans avoir reçu le baptême,

ne lui cédoit pas en bienveillance pour les Fideles : tous deux s'étudioient à leur concilier celle de l'Empereur ; ils traitoient avec honneur les évêques & les prêtres, ils marquoient de l'estime pour les peuples Chrétiens, & spécialement pour les Francs.

Caiouç ayant été reconnu empereur, son intronisation fut fixée au jour de l'assomption de la Sainte Vierge. Une grêle extraordinaire qui survint, la fit différer : mais elle se fit enfin le jour de S. Barthelemi, vingt-quatrième d'août. Il parut en public sur son trône ; tout le monde vint fléchir le genou devant lui, excepté les missionnaires, qu'on eut l'attention de n'y point obliger, comme n'étant pas ses sujets. Le nouvel Empereur étoit un homme de quarante à quarante-cinq ans, de taille médiocre, d'un maintien grave & d'un air réfléchi qui justifioit la réputation de prudence & d'habileté dont il jouissoit. Les Chrétiens de sa cour assuroient qu'il devoit embrasser le Christianisme ; & déjà il tenoit auprès de lui des ecclésiastiques, les entretenoit à ses dépens, & avoit devant sa tente d'hon-

neur une chapelle où ils chantoient publiquement l'office, & donnoient le signal pour y assister; ce que les autres chefs des Tartares ne permettoient point. Ce Prince ne régna pas trois ans entiers. Son neveu & son successeur Mangou-can fut encore plus favorable aux Chrétiens, & grand nombre de Tartares embrasserent la foi sous son regne : mais il paroît qu'ils ne furent Chrétiens que de nom & d'appareil, & qu'ils distinguèrent à peine la vraie religion des fausses. Dans la suite, ils ne tinrent pas contre la contagion du Mahométisme en Asie. Toutefois ils marquerent longtemps un fond d'affection, ou beaucoup moins d'aversion pour le Christianisme, que les autres nations Mulsulmanes.

Pour ce qui est de Caiouc-can, suivant l'ordre réputé divin de Genghis-can fondateur de l'Empire, dans l'assemblée même où il avoit été introduit, il fit la cérémonie de l'étendard, qui consistoit à lever un grand drapeau du côté de l'Occident, en l'agitant & en menaçant les peuples de ces contrées, de porter le fer & le

V. Fleury,
t. 17. P. 174,
&c.

feu chez eux, si, avec toute la terre, ils ne se soumettoient à lui : mais, soit ménagement, soit politique, il ne voulut pas que les envoyés du Pape en eussent connoissance. Le jour même où il fut placé sur le trône, il les admit dans le petit nombre de ceux qui furent introduits en sa présence. Il les retint, encore depuis, pendant plus d'un mois; & cette distinction onéreuse les fit beaucoup souffrir de la faim. On leur donnoit, comme aux Tartares qui se rassasient pour quatre jours, des provisions qui ne pouvant se garder, les laissoient les derniers jours sans aliment mangeable. Enfin l'Empereur leur donna leur congé, avec des lettres écrites en Arabe pour le Pape. Il proposa même de lui envoyer des ambassadeurs : ce que les missionnaires ne parurent nullement désirer, craignant beaucoup plus qu'ils n'espéroient, d'une pareille visite. Ils avoient peur que les Tartares, instruit par-là des divisions qui régnoient dans l'Empire Chrétien, n'en devinssent plus hardis à l'attaquer. Ainsi les envoyés du Pape partirent le 13 novembre, avec quelques guides seu-

lement. Ils n'arriverent sur les terres des Chrétiens , qu'au mois de juin 1247.

D'un autre côté ; Innocent IV envoya vers le même temps des Freres Prêcheurs aux Mogols qui étoient commandés à l'orient de la Perse par Boïothnoi. Ils furent très-mal reçus par ce Barbare superbe , tout subordonné qu'il étoit à Caiouc-can. Sur la simple proposition qu'ils lui firent de se rendre Chrétien , ils faillirent à perdre la vie. Déjà ils étoient condamnés à mort ; & ce ne fut que sur la représentation de l'une des femmes du violent Tartare , qu'il révoqua ses ordres , dans la crainte qu'elle lui avoit inspirée d'exciter contre lui toutes les nations Chrétiennes. Car autant les Tartares méprisoient les Sarasins & toutes les nations Infideles , autant ils craignoient les adorateurs de J. C. On fut depuis , par de nouveaux ambassadeurs Tartares arrivés en Chypre comme S. Louis s'y trouvoit , que Boïothnoi , nommé aussi Batou , avoit des Musulmans pour conseillers ; si cependant on peut ajouter foi à ces prétendus ambassadeurs du

Can Ercalthai, au nom duquel ils se présentèrent, & dont on n'entendit plus parler depuis.

Duchefne,
P. 347.

Il se trouva néanmoins auprès de S. Louis, quand il reçut cette ambassade, un frere Prêcheur, nommé André de Longjumeau, qui en connoissoit le chef, appelé David, pour l'avoir vu dans la grande armée des Tartares, où il avoit été de la part du Pape, avec d'autres Dominicains. Le Roi de Chypre & le Comte de Joppé remirent au S. Roi une lettre du connétable d'Arménie, qui leur avoit été adressée, & qui confirmoit la nouvelle de la bonne disposition des Tartares. Le connétable avoit été envoyé lui-même vers leur grand Can ou Empereur, & rapportoit sur leur Christianisme les particularités les plus capables d'intéresser la piété. Il disoit que dans la vaste étendue de leur empire, il y avoit de grandes nations entièrement Chrétiennes; que dans la partie des Indes convertie par l'Apôtre S. Thomas, un roi Chrétien secouru par les Tartares avoit pris l'ascendant sur tous les Sarasins ses voisins, dont il souffroit beaucoup au-

Spicil. p.
217, &c.

pa
Ta
du
fel
c'é
rec
en
y
my
des
ver
l'h
mê
ann
ven
foit
étoi
rer
chr
rest
glif
con
pre
des
par
tén
fai
rou

paravant ; que dans le pays qu'il nomme Tangath , & qui paroît être le royaume du Prêtre-Jean , tous les peuples professoient le Christianisme , & que c'étoit d'eux que les Tartares l'avoient reçu. L'Arménien ajouta qu'il étoit entré lui-même dans leurs églises , & y avoit vu des tableaux de nos saints mystères , en particulier de l'adoration des Rois Mages , qu'il prétend être venus de ce pays à la crèche de Bethléhem ; que les Tartares avoient eux-mêmes des églises & des cloches pour annoncer les offices , & que quiconque venoit à leurs princes , soit Musulman , soit Chrétien , qu'il le voulût ou non , étoit obligé d'aller d'abord à l'église adorer J. C. Il parle de plusieurs autres chrétientés répandues en Ane , & des restes magnifiques de beaucoup d'églises ruinées par les Mahométans , contre lesquels le Can des Tartares prenoit en toute rencontre la défense des Fideles.

Quoiqu'assuré de tous ces détails , par un homme du premier rang & témoin oculaire de la plupart de ces faits , Louis , pour ne rien omettre de toutes les précautions de la prudence ,

voulut encore interroger les envoyés d'Ercalthai, en présence de son conseil & des plus sages prélats. Toutes leurs réponses furent conformes à ce récit. Ils y ajouterent que le Sultan de Mosul, distant de leur patrie de deux journées de chemin seulement, étoit fils d'une Chrétienne; qu'il aimoit sincèrement les Chrétiens, quoiqu'il ne le fût pas encore; qu'il observoit leurs fêtes, & ne suivoit en rien la loi de Mahomet; & qu'il étoit disposé à embrasser le Christianisme, à la première occasion favorable. Enfin ils avertirent le S. Roi, que les Tartares se proposoient d'assiéger l'été prochain le Calif dans Bagdad, & le prièrent d'attaquer l'Egypte, afin que ce chef de la religion Musulmane n'en pût tirer aucun secours.

Louis leur donna trois Freres Prêcheurs, pour les accompagner à leur retour; & ils partirent ensemble le 27 janvier de cette année 1249, avec des lettres & des présens, tant pour Ercalthai, que pour le grand Can des Tartares. Depuis Antioche où ils prirent terre, ils furent un an à marcher en faisant dix lieues par jour, avant

les envoyés
de son con-
séats. Toutes
formes à ce
ue le Sultan
ur patrie de
n seulement,
ne ; qu'il ai-
ériens, quoi-
re ; qu'il ob-
e suivoit en
& qu'il étoit
hristianisme,
vorable. En-
Roi, que les
assiéger l'éte
Bagdad, &
Egypte, afin
Musulmane
urs.

Freres Prê-
agner à leur
semble le 27
49, avec des
nt pour Er-
ad Can des
e où ils pri-
n à marcher
jour, avant

DE L'ÉGLISE. 45

À arriver au lieu où le Can résidoit.
Caïoc étoit mort dans cet intervalle.
Son successeur Mangou, dont les Freres
Prêcheurs virent encore l'élection,
les reçut avec honneur, & témoigna
beaucoup aimer les Chrétiens. Saint
Louis, sur cette relation, écrivit au
Pape que plusieurs Tartares avoient reçu
le bapême, & que ces peuples innom-
brables, pour sortir en foule des té-
nébres de l'infidélité, n'attendoient que
des apôtres charitables qui leur ten-
dissent la main. Quelques années après,
il fit encore partir pour la Tartarie
un Frere Mineur, nommé Guillaume
de Rubruquis, dont la relation n'ajoute
rien d'intéressant aux précédentes. On
ne voit pas que les vœux & tous les
mouvemens du S. Roi aient eu de
grandes suites.

Ravi cependant que son dessein sur
l'Egypte s'accordât avec celui des Tar-
tares, il partit de Chypre le jour de
l'ascension treizieme de mai, & arriva
le 4 juin à la vue de Damiere. Du
plus loin qu'il apperçut la ville ; mes
amis, dit-il aux seigneurs qui l'envi-
ronnoient, voici le moment de signa-
ler notre foi & notre courage. Ne

Ap. Rain:
1253. n. 49.

Matt. Par.
additam. 28
1090.

craignons rien : tout événement nous est avantageux. Si nous mourons, nous sommes martyrs ; si nous remportons la victoire, le nom François, le nom Chrétien, le Dieu que nous adorons sera glorifié. Ne considérez pas ma personne : je ne suis qu'un homme, dont le Seigneur, quand il lui plaira, éteindra la vie d'un souffle, comme celle de tout autre. C'est la multitude qui forme l'Empire & l'Eglise : mais soyez certains que celui qui dispose de tout, ne m'a pas conduit en vain jusqu'ici.

Joinv. p. 41. Louis étoit alors dans sa trente-cinquième année, avoit les cheveux blonds, la barbe rase à la manière du temps, le visage naturellement doux & agréable, mais terrible quand il étoit armé, & d'une taille si avantageuse, qu'il paroissoit de toute la tête par-dessus les rangs. Il se jette à la mer le sabre à la main, suivi des princes, des chevaliers, de tous les soldats qui se précipitent à l'envi sur ses traces, ayant de l'eau jusqu'aux épaules. Les Infidèles, après avoir décoché leurs traits au hasard, cherchent leur salut dans la fuite. Les Chrétiens prennent terre, l'oriflamme est arboré sur le rivage,

toute l'armée pousse des cris de joie & de victoire. Pendant la nuit suivante, les ennemis abandonnerent la ville. Pour comble de bonheur, le comte de Poitiers que le Roi son frere avoit laissé pour quelque temps en France, arriva dans ces conjonctures, avec des troupes toutes fraîches.

On fit quelque séjour à Damiete, moins pour se reposer que pour laisser passer les inondations du Nil. Ensuite, sur l'avis de quelques seigneurs, & principalement du comte d'Artois, jeune prince aussi impétueux qu'irréprochable dans ses mœurs, & qui s'écria, qui veut tuer le serpent lui doit écraser la tête, on se résolut à l'attaque du Grand-Caire, capitale de toute l'Egypte. On partit pour cela le vingtieme de novembre, avec les armées de terre & de mer, fortes de soixante mille hommes. Chemin faisant, on apprit la mort du Soudan Melic-Saleh : mais il laissoit des chefs habiles & pleins de valeur, pour conduire la guerre en attendant le retour de Moadan son fils & son successeur, qui étoit en Syrie. Facardin, chargé du commandement en chef,

Ibid. passim.

& suivi de troupes exercées depuis cent cinquante ans contre les armées Chrétiennes, se mit à côroyer les François, dont il n'étoit séparé que par le bras du Nil qu'on nommoit le fleuve de Tanis. Il y avoit sur la route de Damiete au Caire, une ville qui portoit le nom, depuis si funeste, de la Massoure, & qui étoit située au delà de ce fleuve ou canal. Les François y étant arrivés quelques jours avant Noël, travaillèrent jusqu'au 8 de février, avec peu d'effet, à faire une chaussée pour le traverser. Enfin, un Arabe Bédouin leur ayant enseigné un gué, ils allèrent surprendre Facardin dans son camp; lui tuerent beaucoup de monde; & il fut lui-même du nombre des morts.

Le comte d'Artois, avec son impétuosité ordinaire, voulut sur le champ s'emparer de la Massoure, dont il vit les portes ouvertes. Le Maître du Temple que le Roi avoit mis à l'avant-garde, avec charge de modérer l'ardeur du comte, représenta qu'il y avoit tout à craindre que ce ne fût un piège rendu à une poignée de gens, qui bientôt se verroient accablés

ca
po
&
ch
réc
fin
pla
du
voy
du
nen
reu
mo
il a
suir
voy
ren
de
rest
heu
ges
d'In
part
de
lier
Ten
cert
rein
7

cablés par la multitude. Robert ne répond que par des reproches outrageans, & vole à la poursuite des fuyards. Les chevaliers craignirent de paroître arrêtés par la peur : François & Sarasins, rous entrent pêle-mêle dans la place. Mais les Infideles s'appercevant du petit nombre des Chrétiens, & se voyant secondés par les habitans qui du haut des maisons accabloient l'ennemi de fleches, firent la plus vigoureuse résistance. Bénocdard, chef non moins intelligent que Facardin auquel il avoit succédé, & qui s'éleva par la suite jusqu'à la dignité de soudan, envoya un gros corps de troupes à la rencontre du Roi, pour l'empêcher de gagner le comte son frere. Avec le reste de ses forces, il enveloppa le malheureux comte, qui, après des prodiges de valeur, tomba sur un morceau d'Infideles dont il s'étoit fait un rempart. Le comte de Sarisbéri, le comte de Couci, plus de trois cents chevaliers de leur suite, & deux cents du Temple ou de l'Hôpital périrent en cette rencontre. Ils vendirent si chèrement leur vie, que leur perte, si

elle eût été réparable, eût équivalu à une victoire.

Mais les victoires même ruinoient les Croisés. Ils dissipèrent le corps des troupes opposé au Roi, qui personnellement se signala par des coups de force & de bravoure à peine croyables. Lui seul abattit à ses pieds six Sarasins déterminés, qui s'étoient concertés pour le prendre. La nuit sépara les combattans, & fit abandonner le champ de bataille aux François, où plutôt le théâtre affreux de la mort & du carnage. Le lendemain, nouvelle attaque, nouveaux prodiges de valeur; même constance & même triomphe de la part des François; c'est-à-dire qu'en se couvrant de gloire, ils anéantissoient leur armée. La difficulté de se procurer des vivres, dans un pays coupé par un grand fleuve & par des canaux sans nombre, au milieu d'une multitude immense d'ennemis, les nouveaux efforts de ceux-ci animés par l'arrivée du Soudan Moadan, l'infection des cadavres qui bouchoient les canaux & s'accumulerent en divers endroits de l'un à l'autre bord, les ma-

lad
sui
tier
en
fent
cont
On
rega
C
cing
à la
réun
ver u
le pe
de co
& si
ner le
negoc
nérau
un or
an me
Barba
bonne
es de
e fau
orta
le Ro
a Ma
ui le

équivalu à

ruinoient
corps des
person-
s coups de
ne croya-
pieds fix
oient con-
nuit sépara
donner le
nçois, ou
a mort &
nouvelle
de valeur ;
triomphe
est-à-dire
ils anéan-
fficulté de
s un pays
& par des
lieu d'une
mis, les
ci animés
dan, l'in-
choient les
divers en-
l, les ma-

DE L'ÉGLISE. 57

ladies pestilencielles qui en furent la suite, réduisirent bientôt l'armée Chrétienne à l'état le plus déplorable. On en vint aux négociations, qui traînèrent en longueur & donnerent à la contagion le temps de ruiner l'armée. On prit enfin la résolution tardive de regagner Damiete.

Comme on étoit en marche, le cinquième d'avril, les Infidèles vinrent à la charge, avec toutes leurs forces réunies, qui ne laisserent pas de trouver une grande résistance, nonobstant le petit nombre de François en état de combattre. Le Roi, malade lui-même, & si foible qu'il pouvoit à peine donner les ordres, permit de renouer la négociation : mais le mal-entendu d'un Général fit prendre son propos, pour un ordre de mettre bas les armes. En un moment, il se vit environné de Barbares, qui se saisirent de sa personne, & de ses deux freres les comtes de Poitiers & d'Anjou. Le légat se sauva par le Nil à Damiete, où il porta ces tristes nouvelles à la Reine. Le Roi fut conduit & emprisonné à Massoure, où toutefois le Soudan qui le fut réduit à l'extrémité par la

fievre & la dyssenterie , lui envoya des medecins qui le guerirent en quatre jours. Les Sarafins , de leur côté , lui porterent , comme le plus agreable present , son breviaire & son missel qu'ils avoient pris avec le reste du butin. Pendant sa detention , il ne manqua point de reciter l'office chaque jour aux heures ordinaires , & s'acquitta de tous les devoirs de la religion , en presence des Infideles que confondoit sa pieté. Ils ne se lassoient pas d'admirer ses vertus & sa grandeur d'ame , sa patience à souffrir les incommodités d'une prison rigoureuse qui dura un mois entier , son égalité d'ame & sa fermeté à rejeter les propositions qu'il ne jugeoit pas raisonnables. Nous te tenons captif , lui disoient-ils ; & tu nous traites , comme si nous étions nous-mêmes dans tes fers. Les émirs se regardant les uns les autres , disoient que c'étoit le plus fier Chrétien qu'ils eussent jamais vu.

Le Soudan lui ayant fait demander avec menace , de lui rendre , outre Damiete , toutes les places qui restoient aux Chrétiens dans la Palestine ; il consentit pour Damiete , qui

n'ét
mai
Sain
par
le
ber
rou
Il r
pris
de l
inac
ranc
de
rest
de b
mille
qui
sept
pou
pour
de r
d'arg
ville
cette
tion
grand
à la
livres
mille

n'étoit pas en état de se défendre : mais quant aux places de la Terre-Sainte, il répondit qu'elles ne lui appartenoient pas, & que cet article ne le regardoit point. On le menaça des bernicles, c'est-à-dire de lui écraser tous les os entre deux piéces de bois. Il repartit froidement qu'il étoit leur prisonnier, & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils voudroient. Le voyant inaccessible à la crainte, le Soudan, tant pour la rançon que pour les frais de la guerre, lui fit demander la restitution de Damiete, & un million de besans d'or, valant alors cinq cent mille livres monnoie de France, & qui vaudroient aujourd'hui plus de sept millions. J'accorde volontiers, répondit-il, les cinq cent mille livres pour mes sujets : mais il est indigne de ma personne, d'être mise à prix d'argent ; je rendrai, pour elle, la ville de Damiete. Le Sulran ayant reçu cette réponse, s'écria plein d'admiration : Par ma loi, le François est aussi grand dans les fers, que les armes à la main. Je lui reiers cent mille livres ; il n'en paiera que quatre cent mille. Le traité fut conclu à ces con-

ditions, & à charge encore de rendre les prisonniers faits en Egypte depuis l'arrivée des François, & dans le royaume de Jérusalem depuis la treve avec l'Empereur Frédéric. Mais le Soudan devoit pareillement délivrer tous les Chrétiens pris depuis cette époque, avec Louis & tous les Fideles arrêtés depuis sa descente en Egypte. On leur conservoit encore tous les meubles qu'ils avoient laissés à Damiete, & l'on donnoit sûreté & liberté, soit aux malades, soit à ceux qui resteroient pour leurs affaires. De plus, les Chrétiens de Palestine gardoient toutes les terres, qu'ils y possédoient à l'arrivée de Louis.

Le Soudan marcha aussitôt après vers Damiete, pour en prendre possession. Sur la route, il fut assassiné par ses émirs, mécontents de ce qu'il n'avoit pas pris leurs conseils pour ce traité. En lui finit la race du grand Saladin, qui régnoit depuis quatre-vingt-deux ans. Alors commença la dynastie des Mammelucs, esclaves Turcs achetés des Tartares, & poussés dans les emplois militaires par les soudans, qui s'étoient figuré que ces sujets sans aïeux

& sans patrie s'attacheroient uniquement à leur souverain. Le Général Boddard étoit à leur tête ; mais Azeddin fut le premier de leurs sultans. Le S. Roi eut tout à souffrir de leur brutalité, & se vit vingt fois au moment d'en être la victime. Un des émirs, les mains & l'épée encore fumantes du sang de son maître, l'aborda & lui dit : Que me donneras-tu, pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eût vécu ? Louis détourna la tête avec indignation, sans lui rien répondre. Ce furieux levant le fer, & prêt à frapper ; fais-moi chevalier, dit-il, ou je te tue. Le Roi répondit sans s'émouvoir, que jamais il ne seroit chevalier, un Infidèle. Cette fermeté d'ame désarma tous ces forcenés. Ils baissèrent les yeux & la tête ; & les mains croisées sur la poitrine, ils saluerent le Roi à leur maniere, & lui dirent avec respect : Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sûreté. Ils mirent même en délibération de le faire soudan : la résolution ne fut arrêtée que par les plus politiques d'entre eux, qui pensèrent avoir tout à craindre pour leur religion, d'un prince aussi

Joinv. du
Can. P. 73.

pieux que Louis. Il s'éleva cependant un débat fort vif sur la forme du serment qu'on emploieroit à la confirmation du traité. Ces Infidèles ayant fait contre eux-mêmes leurs imprécations ordinaires en cas qu'ils y contrevinssent, exigeoient que le S. Roi jurât en des termes aussi peu mesurés par rapport à la vraie religion. A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que des paroles si exécrables sortent jamais de ma bouche ! Aux menaces les plus terribles qu'ils purent lui faire, il ne répondit autre chose, sinon qu'ils feroient de son corps tout ce qu'il leur plairoit, mais qu'ils ne pouvoient rien sur son âme qui étoit à Dieu. Joinville ajoute néanmoins, qu'il ignore si le serment fut fait tel que l'exigeoient les émirs. Les prélats les plus éclairés avoient assuré le Roi, qu'ayant intention d'accomplir ses promesses, il pouvoit sans scrupule les énoncer dans les termes que l'on désiroit. Quand il fut question de délivrer aux Infidèles l'argent qu'on leur avoit promis, ils se mécomptèrent de dix mille livres. Quelques seigneurs rapportèrent cette méprise au Roi, comme une chose

dont on devoit s'applaudir, ou du moins dont il n'y avoit qu'à plaisanter. Il la prit bien différemment, & voulut qu'on leur reportât cette somme.

Ils ne furent pas à beaucoup près si fideles à leurs propres engagements. A Damiete, ils égorgerent tous les malades Chrétiens, brûlerent ou enleverent tous leurs effets; ne rendirent que quatre cents prisonniers sur plus de douze mille, s'efforcerent le poignard à la main d'en faire apostasier plusieurs, & firent une multitude de martyrs. La mauvaise foi de ces Infideles empêcha Louis de repasser en France, aussi-tôt qu'il l'avoit résolu. Afin de racheter au moins ce qu'il pouvoit de captifs, & de préserver les affaires de la Terre-Sainte d'une ruine entiere, il se contenta de renvoyer ses deux fetes pour la consolation de la Reine mere & du royaume, & se rendre à Ptolémaïde. Les Musulmans d'Egypte lui renvoyerent alors plusieurs troupes nouvelles de prisonniers. Il en délivra de son argent un bien plus grand nombre; & jusqu'à six ou sept cents à la fois. Il n'eut point de repos, qu'il n'eût retiré d'Egypte tous

Joinv. p.
88. Duc. p.
404, &c.

les captifs faits depuis vingt ans. En Palestine, il fit réparer & mettre en état de défense toutes les places qui restoient aux Chrétiens dans cette province, savoir Ptolémaïde, le château d'Hiffe, Césarée, Joppé, Sidon, & le tout à ses dépens. Mais avant que cette dernière ville fût à l'abri des insultes, les Sarasins du voisinage vinrent tomber sur les Fideles, & entuerent environ trois mille qui restèrent trois ou quatre jours sans sépulture. Le S. Roi y accourut pour leur rendre honneur, comme à des martyrs, dont il témoigna plusieurs fois envier le sort. Il travailla de ses propres mains, étant à jeun par respect, à ramasser ces corps, & à les mettre dans des sacs pour les transporter. Pendant cinq jours qu'il fallut revenir à un travail si rebutant, il ne témoigna pas le moindre dégoût; il paroissoit insensible à l'infection que les valets & les pauvres, attirés à force d'argent, ne supportoient qu'avec une répugnance extrême.

A Ptolémaïde, il reçut des ambassadeurs du Prince des Bathéniens ou Assassins, établi dans les montagnes

Joinv. pag.
108.

des
vulg
Dès
brui
desp
têtes
jusq
en l
faire
lieu
instr
des
il a
ves
gard
vint
par
conn
souv
féren
ne co
men
envo
l'Em
les t
pouv
féren
à ce
dire

des confins de la Perse, & nommé vulgairement le Vieux de la Montagne. Dès l'année 1236, sur le premier bruit que le S. Roi s'étoit croisé, ce despote absolu, l'effroi de toutes les têtes couronnées qu'il faisoit trembler jusque sur leur trône, avoit envoyé en France deux de ses aveugles émissaires, afin de le poignarder au milieu de sa cour. Bientôt après, mieux instruit des ressources du royaume & des grandes qualités du Monarque, il avoit dépêché deux nouveaux esclaves, pour l'avertir de se tenir en garde contre les premiers. Ceux qui vinrent à Ptolémaïde, commencerent par demander fièrement à Louis, s'il connoissoit leur maître. J'ai quelque souvenir, dit-il avec un air d'indifférence, d'en avoir oui parler. Nous ne comprenons pas, reprirent-ils, comment vous ne lui avez point encore envoyé de présens, à l'exemple de l'Empereur d'Allemagne & de tous les souverains, dont la vie est en son pouvoir. Il vous avertit de ne pas différer davantage. Le Roi tourna le dos à ces ministres insolens, & leur fit dire que, sans les égards qu'on avoit

Id. p. 85.
Duch. t. 5. p.
332.
Nang. chr.
an. 1236.

La chef. l.
IV. n. 20.

Joinv. pag.
86.

uniquement pour leur caractère d'ambassadeurs, on les jetteroit dans la mer ; qu'ils eussent à se retirer au plutôt ; mais que sous quinze jours, ils revinssent eux-mêmes faire satisfaction, au nom de leur maître. Cette magnanimité sans exemple déconcerta l'audace du Vieux de la Montagne. Avant la fin de la quinzaine, on vit reparoître ses députés en posture de supplians, & chargés de présens qu'il envoyoit lui-même, entr'autres, d'une chemise & d'un anneau d'or, en signe de l'étroite union qu'il désiroit de contracter avec le Roi. On les renvoya avec les dons que le Roi fit alors à leur maître en tuniques d'écarlate & en vaisselle d'argent. Louis ne respirant en tout que l'avantage de la religion, lui vouloit gagner ce Mahométan formidable, vers lequel il députa un religieux, nommé Yves le Breton, pour la lui faire connoître : mais les yeux de ce vieux scélérat refuserent de s'ouvrir à une lumière si pure. Peu de temps après, ce repaire odieux d'assassins fut détruit par le grand Can Mangou.

De Césarée que S. Louis fortifioit,

ere d'am-
 dans la
 er au plu-
 ours, ils
 satisfac-
 e. Cette
 éconcer-
 Montagne.
 e, on vit
 osture de
 sens qu'il
 es, d'une
 n signe de
 e contrac-
 renvoya ;
 it alors à
 écarlate &
 ne respi-
 le la reli-
 Mahomé-
 il députa
 e Breton ;
 mais les
 usèrent de
 re. Peu de
 ieux d'af-
 grand Can
 fortifioit ;

il écrivit à la Reine sa mere, à ses
 freres & à ses sujets, pour leur de-
 mander un secours non seulement
 d'hommes & d'argent, mais de vivres
 & de provisions ; tant les ravages per-
 pétuels de la Palestine avoient épuisé
 cette malheureuse province. A la ré-
 ception de ces lettres, Blanche as-
 sembla toute la noblesse du royaume,
 qui se plaignit amèrement de la
 guerre que le Pape, sans égard aux in-
 térêts des Chrétiens du Levant, exci-
 toit de nouveau dans le sein de la
 Chrétienté. L'Empereur Frédéric étoit
 mort, le 13 décembre 1250, dans
 la Pouille où le désordre de ses affai-
 res l'avoit contraint de se réfugier,
 & d'attirer de Barbarie dix-sept com-
 pagnies de Sarasins. Il y chargea les
 peuples de l'imposition la plus exor-
 bitante qu'on eût encore vue, & or-
 donna de la payer dans un temps fixe
 & fort court, sous peine des galeres.
 Après ces dernieres actions, si peu
 convenables à un Empereur Chrétien,
 il ne laissa point de donner des signes
 de pénitence. Quand il vit la mort
 de près, il ordonna au Roi Conrad
 son fils & son héritier, d'employer

cent mille onces d'or pour le recouvrement de la Terre-Sainte, demanda l'absolution, & la reçut de l'archevêque de Palerme.

Le Pape ayant appris la mort de cet ennemi terrible, ne tarda point à retourner en Italie, après avoir encore réitéré l'excommunication contre la mémoire de Frédéric, & contre son fils Conrad qui s'attribuoit sans l'aveu du S. Siege, tant l'Empire que le royaume de Sicile. Cependant, par ordre exprès du Pontife, on prêchoit jusqu'en France la croisade contre Conrad avec une indulgence plus grande que pour la Terre-Sainte : elle s'étendoit au pere & à la mere du Croisé. La Reine Blanche qui avoit eu la générosité d'offrir à Innocent prêt à rentrer en Italie, tout ce qui dépendoit d'elle & du royaume, se tint offensée de cette multiplication de croisades, dont le moindre inconvénient étoit de faire languir celle où le Roi son fils se sacrifioit pour la foi. La régente & les seigneurs prirent le parti de saisir les terres des nouveaux Croisés ; & l'on fit ainsi tomber cette entreprise.

Mat. Par.

P. 713.

Ce même occasionneroit un danger de Cîteaux de la croisade croisés, qui paravant, au sujet débitoit de Dieu prêcher la aux gens bergers, rent le no une main quelle, d par écrit Vierge. B la campag troupeaux suivre, se excommur voleurs, gage du Ils former titude de les uns d autres de tout ce q

Ce mélange d'armement & de piété occasionna des attroupemens bien plus dangereux. Un vieil apostat de l'ordre de Cîteaux, nommé Jacob, l'ame de cette croisade d'enfans Allemands & Hongrois, qui s'étoit formée quarante ans auparavant, s'étoit mis à faire le prophete, au sujet de la prise de S. Louis. Il débitoit que des Anges & la Mere de Dieu lui avoient commandé de prêcher la croisade, mais seulement aux gens simples, & principalement aux bergers, d'où ceux qui le suivoient prirent le nom de Pastoureaux. Il tenoit une main toujours fermée, dans laquelle, disoit-il, il gardoit l'ordre par écrit que lui avoit donné la Sainte Vierge. Bientôt aux gens simples de la campagne qui avoient quitté leurs troupeaux & leurs charrues pour le suivre, se joignirent des bannis & des excommuniés, des brigands & des voleurs, enfin tous ceux qu'en langage du temps on nommoit Ribaux. Ils formerent tous ensemble une multitude de cent mille hommes armés, les uns d'épées & de poignards, les autres de coignées ou de massues, de tout ce que la précipitation & l'en-

Id. 710, &c.
Nang. chron.
T. xi. Spicil.
P. 538.

thouïssime pouvoient convertir en instrumens de mort. Jacob, & ceux de ses subalternes qui après lui se faisoient appeller maîtres, s'ingéroient à prêcher, quoique laïcs, & débitoient quantité d'extravagances, souvent contraires à la foi. Mais ils étoient environnés des mieux armés de la troupe, tout prêts à faire main-basse sur quiconque oseroit contredire. Ils prétendoient remettre les péchés, & faisoient les mariages à leur gré. Ils déclamoient contre les ecclésiastiques & les religieux, sans épargner les Freres Prêcheurs ni les Mineurs, les plus révérens alors. Ils traduisoient les évêques & leurs officiaux pour des gens infatigables d'or, & noyés dans la mollesse. Quant à la Cour de Rome, ils en publioient des infamies, que la pudeur ne permet pas de rapporter. L'éloignement du Pape contribua beaucoup à les enhardir.

Des Pays-Bas où ils avoient commencé à se rassembler, ils entrèrent en France, où la Régente, trompée d'abord par leur simplicité apparente & par l'espoir de procurer du secours au Roi son fils, ne leur opposa point

d'o
be
de
ris
ils
dic
pr
née
tes
Jac
na
dit
ma
sim
fer
dit
fi t
con
les
fon
dan
ave
les
fes
rai
Bo
&
im

ertir en inf-
 & ceux de
 lui se fai-
 ingéroient à
 & débitoient
 ouvent con-
 toient envi-
 la troupe,
 asse sur qui-
 Ils préten-
 & faisoient
 déclamoient
 & les reli-
 Freres Prê-
 s plus révé-
 les évêques
 gens insa-
 la mollesse.
 me, ils en
 ue la pudeur
 r. L'éloigne-
 beaucoup à
 oient com-
 s entrèrent
 e, trompée
 é apparente
 r du secours
 pposa point

d'obstacles. Ils s'en prévalurent avec
 beaucoup d'avantage; se donnant pour
 des gens de bien avérés; puisquedans Pa-
 ris où, disoient-ils, régnoit la sagesse,
 ils n'avoient éprouvé aucune contra-
 diction. Les effets de cette intégrité
 prétendue, furent une licence effré-
 née à exercer le pillage & toutes sor-
 tes de violences. A Orléans, comme
 Jacob prêchoit ses extravagances ordi-
 naires, un écolier s'approcha & lui
 dit avec intrépidité: Tu en as menti,
 malheureux, séducteur hérétique des
 simples. Cette parole n'étoit pas pro-
 férée, qu'un des Pasteurs lui fen-
 dit la tête, d'un coup de hache. Auf-
 si tôt ils s'emportèrent avec fureur
 contre les ecclésiastiques, rompirent
 les portes & les fenêtres de leurs mai-
 sons, en massacrerent ou en jetterent
 dans la Loire jusqu'à vingt-cinq.

Sur cette nouvelle, la Reine avouant
 avec modestie qu'elle avoit été surprise,
 les fit dénoncer excommuniés, & donna
 ses ordres pour les poursuivre mili-
 tairement. Ils furent atteints, près de
 Bourges, par le peuple de cette ville;
 & comme Jacob prêchoit avec son
 impudence accoutumée, un boucher

le tua d'un coup de hache qu'il lui porta sur la tête. La multitude confuse & indisciplinée qui le suivoit, se dissipa aussi-tôt ; & par-tout on se mit à les presser, & à les assommer comme des animaux malfaisans. Quelques-uns de ceux qui avoient échappé, passerent dans la Grande-Bretagne, où, abhorrés de tout le monde, ils se souleverent contre celui qui les conduisoit, & le mirent en pieces. Plusieurs ensuite prirent la croix en règle, par esprit de pénitence, & allerent en Palestine au service de S. Louis. Ainsi finit cette secte d'enthousiastes, que les sages du temps regarderent comme la plus dangereuse qui eût paru depuis Mahomet. Sa ruine fut une des dernieres actions de la Reine Blanche, qui mourut à Paris l'année suivante 1252. Avant d'expirer, elle fit appeler l'abbesse de Maubuisson, monastere de l'ordre de Cîteaux qu'elle avoit fondé à Pontoise, reçut l'habit & fit profession entre ses mains. Aussi-tôt après sa mort, elle fut transportée à cette abbaye, où elle avoit choisi sa sépulture.

La même année, S. Pierre de Vé-

tone mourut martyr , comme il le dé-
 firoit & s'y préparoit depuis long-temps.
 Il étoit né de parens hérétiques , dans
 la ville dont le nom lui est resté : mais ,
 guidé par la grace du Seigneur qui
 l'avoit marqué du sceau des élus , dès
 la première enfance , il puisa dans les
 écoles une foi pure & ferme , dont les
 instigations de ses proches ne purent
 jamais le détacher. Avec la même fidé-
 lité , il résista aux tentations impures ,
 qu'il eut à combattre dans les années
 suivantes. Mais , pour conserver à ja-
 mais un trésor aussi précieux que le
 vase où nous le portons est fragile ,
 à l'âge de quinze ou seize ans , il
 entra dans l'ordre des Freres Prêcheurs ,
 que gouvernoit encore S. Dominique.
 Il s'y rendit célèbre par le ministère
 de la parole , principalement dans la
 Lombardie , toujours infectée par l'hé-
 résie des nouveaux Manichéens. Son
 zèle & sa capacité lui firent confier la
 charge d'inquisiteur à Milan. Il opéra
 des conversions sans nombre , & ne se
 fit pas moins d'ennemis ; les héréti-
 ques obstinés frémissant de voir af-
 foiblir leur parti de jour en jour.
 Mais plus le danger croissoit pour ses

he qu'il lui
 altitude con-
 le suivoit ,
 r-tout on se
 es affommer
 aifans. Quel-
 ent échappé,
 e-Bretagne ,
 monde , ils
 i qui les con-
 ces. Plusieurs
 en regle , par
 erent en Pa-
 Louis. Ainsi
 aïastes , que
 erent comme
 ût paru de-
 fut une des
 ne Blanche ,
 née suivante
 e fit appel-
 on , monaf-
 qu'elle avoit
 habit & fit
 Aussi-tôt
 transportée à
 it choisi sa
 erre de Vé-

jours, plus s'enflammoit son ardeur pour le martyre. Quand il offroit les saints mysteres, sa priere ordinaire, à l'élévation de l'hostie sans tache, c'étoit de ne mourir que pour la foi. Il sentit enfin qu'il étoit exaucé.

Le dimanche des rameaux, 24 d'avril, comme il prêchoit à Milan devant un auditoire immense, composé de huit à dix mille personnes, il dit d'une voix fort élevée, qu'il savoit indubitablement que sa mort étoit résolue par une troupe de conjurés. Le sermon étant fini, il ne laissa pas de retourner tranquillement à Côme, où alors il étoit prier, & où il arriva heureusement. Mais en étant reparti le samedi d'après pâque, sixieme d'avril, il fut joint dans un bois par deux scélérats soudoyés, qui le firent mourir sous la serpe & le couteau, sans qu'il fît aucun mouvement pour éviter les coups. Il se recommandoit paisiblement à Dieu, & professoit de bouche ainsi que de cœur la foi pour laquelle il donnoit sa vie. Son corps fut rapporté à Milan, & enterré avec de grands honneurs dans l'église de son ordre. Dès l'année suivante, après

les
mira
& a
rou
nom
le m
sain
heu
ses
entr
fait
y fi
I
nit
célé
mal
puis
con
sa
serv
çoi
cho
tou
rité
fir
por
de
nu
qu

les informations convenables sur les miracles qu'il avoit faits de son vivant & après sa mort, le Pape étant à Pérouse, en présence d'une multitude innombrable d'ecclésiastiques & de laïcs, le mit solennellement au nombre des saints. Entre ses miracles, un des plus heureux, fut la conversion de l'un de ses meurtriers, nommé Marin, qui entra dans l'ordre de son saint bienfaiteur en qualité de frere convers, & y finit saintement ses jours.

L'an 1253, l'Eglise Militante fournit encore deux illustres citoyens à la céleste Sion. Sainte Claire, après une maladie de langueur qui duroit depuis vingt-huit ans, reçut enfin la récompense de sa pureté angélique, de sa fidélité à observer & à faire observer la regle de son saint pere François, particulièrement en ce qui touchoit la pauvreté parfaite, enfin des tourmens volontaires que son austerité ne cessa d'ajouter à ceux de ses infirmités. Sous son habit grossier, elle portoit un cilice de crin de cheval ou de soie de porc, couchoit sur la terre nue ou sur des sarmens, & n'avoit qu'un billot pour chevet. Ses jeûnes

Sur. ad 12.
aug.

égaloient ses autres macérations. Son oraison étoit continuelle, & si puissante auprès de Dieu, qu'elle produisit quelquefois sur les esprits, des effets beaucoup plus merveilleux que le changement des loix extérieures de la nature. Les troupes de l'Empereur Frédéric, composées en partie de Sarasins, étant venues attaquer la ville d'Assise, & les Mahométans escaladant déjà les murs des religieuses, la sainte abbesse, toute moribonde qu'elle étoit, se fit porter avec la sainte eucharistie à la porte du monastere. Là, elle se prosterna, & dit avec larmes : Souffrirez-vous, Seigneur, que ces vierges qui ne respirent que votre saint amour, soient abandonnées à d'impurs Infidèles? A ces mots, les Sarasins, comme s'ils eussent été frappés de la foudre, se précipiterent des murs où déjà ils étoient montés, & prirent tous la fuite. Elle expira le lendemain de S. Laurent, onzieme jour d'août, après avoir reçu la visite & la bénédiction pontificale du Pape Innocent.

Boll. t. ix.
p. 280.

S. Richard, évêque de Chichestre, mourut à Douvres, dans l'exercice de toutes les fonctions apostoliques. Sans

se
fad
sion
à la
adr
ce
sen
viv
l'en
selli
anc
che
dun
de
le
pas
tou
cer
tan
jou
affl
leur
apô
our
riq
ses
fain
mo
de

se borner à la prédication de la croisade, dont il avoit reçu la commission du Pape, il exhortoit les pécheurs à la pénitence, confessoit, confirmoit, administroit les saints ordres, jusqu'à ce que le travail & la maladie l'eussent entièrement épuisé. Il avoit été vivement persécuté par le Roi, qui l'empêcha long-temps de prendre possession de son siège, à cause de son ancien attachement pour S. Edme archevêque de Cantorbéri. Il se vit réduit à ne subsister que par la charité de ceux qui vouloient bien le loger & le nourrir. Cependant il ne laissoit pas de faire ses visites, de remplir toutes les fonctions épiscopales & sacerdotales, non seulement avec constance, mais avec gaîté. Voyant un jour ses chanoines extraordinairement affligés de son sort; Oubliez-vous, leur dit-il d'un visage riant, que les apôtres se réjouissoient de souffrir des outrages pour le nom de J. C. ? Il pratiquoit de si grandes austérités, que ses amis furent souvent obligés de lui faire une sorte de violence pour les modérer. Quel que fût le délabrement de son Eglise & de sa fortune, il fai-

soit des aumônes prodigieuses. Et comme son frere, qu'il avoit chargé du soin de son temporel, lui faisoit des remontrances à ce sujet; est-il juste, répondit-il, que nous mangions dans l'or ou l'argent, pendant que J. C. souffre la faim dans ses pauvres? Puis ajoutant à la charité le mérite bien plus rare de la modestie, & rappelant la médiocrité de sa naissance; qu'on me fasse manger dans la terre, poursuivit-il, à l'exemple de mon pere; &, s'il en est besoin, qu'on vende jusqu'à mon cheval.

La nouvelle de la mort de la Reine Blanche étoit enfin arrivée en Palestine. Le légat à qui elle fut adressée, alla trouver le Roi, avec son garde des sceaux & son confesseur, & dit qu'il avoit quelque chose de secret à lui communiquer en présence de ces deux hommes de confiance. Le Roi les ayant fait passer de sa chambre dans la chapelle; Prince, dit le légat, remerciez Dieu des graces dont il vous a comblé depuis votre enfance, en particulier de vous avoir donné une mere qui vous a élevé si religieusement, & qui a si sagement gouverné votre royaume.

Duchefne,

P. 457.

royau
du pu
treco
qu'il
grand
il s'a
les m
rends
un te
n'est
& vo
vous
créatu
Mais
que v
retint
lui ro
la dou
faute
la cha
parler
service
entend
de la
en Pa
France
auteur
voit e
elle &
To

royaume. Les pleurs & les sanglots du prélat, mieux que ses paroles entrecoupées, annoncerent le reste de ce qu'il avoit à dire. Le Roi poussa un grand cri; puis fondant en larmes, il s'agenouilla devant l'autel, & dit les mains jointes: Seigneur, je vous rends grace de m'avoir donné pour un temps une si bonne mere; mais ce n'est qu'un prêt que vous m'aviez fait, & vous me l'avez retirée quand il vous a plu. Je l'aimois plus qu'aucune créature mortelle; elle le méritoit bien. Mais puisque c'est votre bon plaisir, que votre nom soit béni à jamais! Il retint son confesseur, & récita avec lui tout l'office des morts, sans que la douleur lui fît faire la moindre faute de prononciation. Ensuite il garda la chambre pendant deux jours sans parler à personne, fit célébrer des services & une infinité de messes, en entendit une particuliere à l'intention de la défunte tout le temps qu'il resta en Palestine, & envoya aux églises de France autant de pierreries, disent les auteurs du temps, qu'un cheval pouvoit en porter, afin qu'on y priât pour elle & pour lui-même.

Tome XIII.

D

Joiny, p.
110.

Il demeura encore dans la Terre-Sainte environ un an , pour finir tout le bien qu'il avoit commencé dans le pays : après quoi les dangers que couroit son royaume , menacé tant du côté de l'Angleterre que de l'Allemagne , lui firent prendre le parti d'y retourner incessamment. Entre les bonnes œuvres qu'il fit en Palestine , une des plus admirables fut la conversion d'une infinité de Sarasins qu'il persuada lui-même , & qu'il ramena avec lui , pour s'assurer de leur persévérance. Telle est, dit-on , l'origine de cette multitude de familles qui portent en France le nom de Sarasins. Le S. Roi fut en mer deux mois & demi , pendant lesquels il se montra autant apôtre que

Gaufr. c.

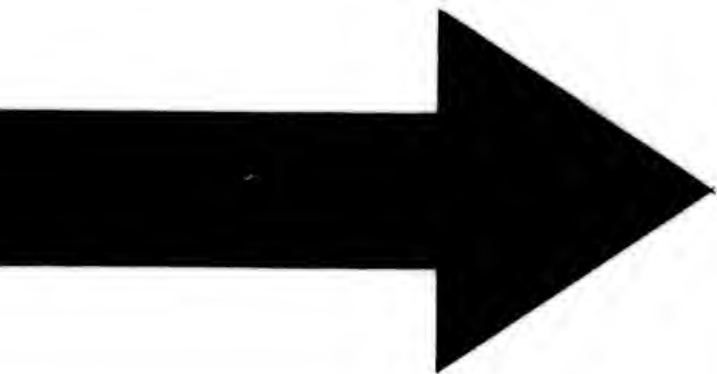
21.

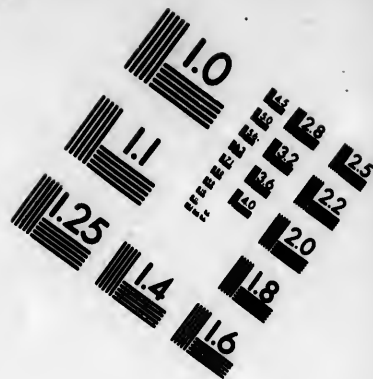
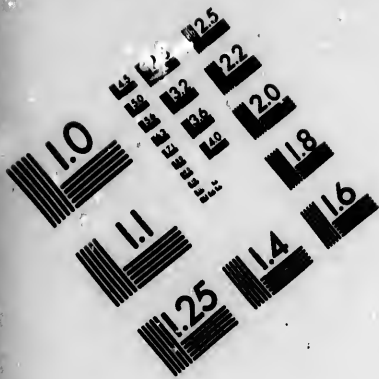
monarque. Il faisoit prêcher dans le vaisseau , trois fois la semaine ; & quand la mer n'étoit pas trop agitée , il y avoit une instruction particulière pour les matelots. Il voulut qu'ils se confessassent tous pour ce voyage , & leur fit à ce sujet une exhortation de sa propre bouche , où il leur dit entre autres choses : Que celui qui s'approche des sacremens , ne craigne pas de manquer au service de mer ; je le

remplaceraï plutôt moi-même, soit pour tirer un câble, soit pour toute autre manœuvre. Ce ton d'intérêt & de popularité fut si efficace, que des mariniers qui ne s'étoient pas confessés depuis plusieurs années, se retournerent à Dieu avec toutes les marques d'une sincère conversion. On aborda en Provence; parce que le Roi avoit dessein d'aller à la Sainte Beaume, où l'on croyoit, dit Joinville qui l'accompagnoit, avoir le corps de Sainte Magdeleine. C'est le premier vestige d'une opinion si extraordinaire, combattue par tant d'autres monumens. Arrivé à Paris, il alla, le dimanche treizieme de septembre, rendre à Dieu ses actions de grâces dans l'église de Saint Denis: mais il demeura croisé, pour faire voir qu'il ne prétendoit pas avoir accompli toute l'étendue de son vœu.

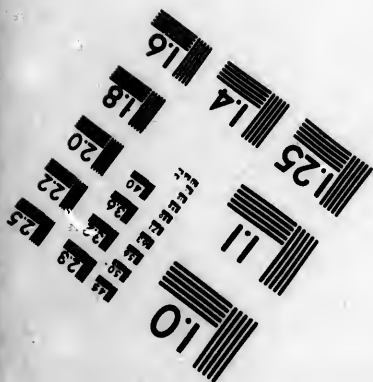
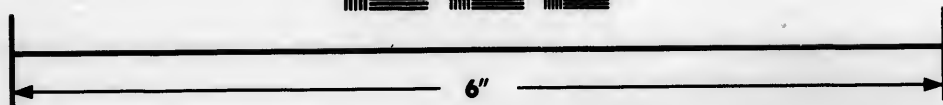
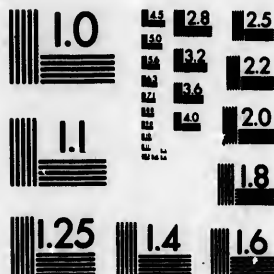
Le S. Roi ne pouvoit arriver plus à propos, qu'au milieu des orages qui grondoient opiniâtement autour du royaume, sans que les révolutions ni les revers les pussent étouffer. Le Roi Conrad qui ne survécut pas quatre ans à l'Empereur Frédéric son pere, étoit mort à la fleur de son âge, le







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
1.6 1.9 2.1 2.3 2.6
1.7 2.0 2.2 2.4 2.7
1.8 2.1 2.3 2.5 2.8
1.9 2.2 2.4 2.6 2.9
2.0 2.3 2.5 2.7 3.0

101

21 mai de cette année 1254 : mais son frere Mainfroi, aussi entreprenant que lui & beaucoup plus adroit, se trouvoit à la tête des affaires, en qualité de tuteur du jeune Conradin son neveu, fils & héritier de Conrad. Le Pape Innocent, trompé par plusieurs propositions insidieuses, & ne rabattant rien de ses prétentions, erroit au hasard, tantôt dans un camp, tantôt dans une ville de refuge, & ne savoit en qui prendre confiance, ni à quoi se résoudre. Enfin la mort vint terminer ses embarras & ses incertitudes, dans sa retraite de Naples, le septieme jour de décembre, après onze ans & demi d'un pontificat agité sans interruption. Dès le douzieme du même mois, on élut pour lui succéder, Rainald, cardinal évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Alexandre IV. Il étoit pieux, de mœurs irréprochables & même austeres; mais trop facile à recevoir les impressions qu'on entreprenoit de lui donner.

Dès l'année suivante 1255, malgré les embarras que lui laissoit son prédécesseur, il porta les attentions de son zele jusque sur les Barbares du

Nord qui tenoient le plus obstinément au Paganisme. Il y avoit déjà quelques années que Mindof, prince de Lithuanie, avoit embrassé la religion chrétienne, avec une bonne partie de ses sujets, en mettant sous la protection de S. Pierre sa principauté, que le Pape Innocent érigea aussi-tôt en royaume, & pourvut d'un évêque. Toutefois ce nouveau vassal de S. Pierre, dès le commencement du pontificat d'Alexandre, tourna ses armes contre les Chrétiens de Pologne, brûla la ville de Lublin, & emmena quantité d'esclaves. Ses successeurs, à son exemple, demeurèrent Païens, encore plus d'un siècle. Le Christianisme fit au contraire des progrès solides en Livonie. C'est pourquoi le siege de Riga étant venu à vaquer, l'archevêque de cette province, qui jusque là n'avoit point eu de siege fixe, choisit cette église pour sa métropole; & le Pape Alexandre confirma ce choix par sa bulle du vingtième de février 1255. Riga fut dès lors métropole, non seulement de la Livonie, mais de l'Estonie & de la Prusse.

Cependant les Prussiens, peuples des

Rain. an.
1251.

1. ep. 294.
ap. Rain.

plus attachés, entre ceux du Septentrion, à leurs superstitions ou à leur brigandage, avoient encore quelques chefs & quelques troupes idolâtres, qui tenoient perpétuellement les Fideles en alarmes. Ottocare parvenu depuis peu au royaume de Bohême, Otton marquis de Brandebourg son neveu & son maréchal, le duc d'Autriche, le marquis de Moravie, l'archevêque de Cologne & l'évêque d'Olmuts marcherent à leur secours, avec une multitude formidable de Croisés, qui montoit à soixante mille combattans. Après avoir brûlé & saccagé les terres des Infideles, ils leur livrerent bataille, les mirent en déroute, & firent une infinité de prisonniers. On accorda la vie à ceux qui voulurent se faire Chrétiens, & on passa tous les autres au fil de l'épée. Les deux chefs principaux des Idolâtres, réduits à l'extrémité dans une ville qui manquoit de provisions, confesserent qu'ils faisoient de vains efforts contre le Ciel, & se rendirent à discrétion. Ils furent aussitôt baptisés par l'évêque d'Olmuts, & eurent pour parrains, l'un le roi de Bohême, & l'autre le marquis de

Chron.
 Prof. 1. 173.
 Dabray. l.
 7. p. 137.

Brand
 témoi
 honou
 cet ex
 Prusse
 tème.
 tance
 avoir
 Balric
 la vil
 nom
 royal.

D'
 dre s
 mi le
 tion
 Louis
 des é
 conve
 s'avan
 jour
 dit qu
 soit a
 est to
 prop
 roi c
 gouver
 comm
 regne

Brandebourg, qui les comblèrent de témoignages de bienveillance, & les honorèrent du titre d'amis. Attirés par cet exemple, les Païens de toute la Prusse s'empressèrent à recevoir le baptême. Mais pour tenir leur inconstance en bride, le Roi Ottocare, après avoir poussé sa conquête jusqu'à la mer Baltique, fit bâtir sur une montagne la ville très-forte, qui prit de là son nom de Conigsberg, c'est à-dire Mont-royal.

D'un autre côté, le Pape Alexandre s'appliquoit à faire res fleurir parmi les anciens Fideles toute la perfection de l'évangile. Il écrivit à Saint Louis, pour l'engager par le moyen des éloges, genre de leçon le plus convenable au commun des grands, à s'avancer plus rapidement de jour en jour vers le royaume de Dieu. Il lui dit qu'encore que le royaume de France soit au dessus de tous les autres, il est toutefois moins distingué par sa propre splendeur, que par la vertu d'un roi qui, tout appliqué qu'il est au gouvernement de ses Etats, regarde comme sa principale affaire celle du regne de J. C. Il lui accorde en même

Ap. Rain.
n. 42, 45.

temps, que ni lui, ni les Rois ses successeurs ne puissent être frappés d'excommunication ou d'interdit, sans un ordre particulier du S. Siege.

Louis en effet, depuis son retour de la Terre-Sainte, marquoit bien qu'il y avoit porté des dispositions, peu communes parmi les autres Croisés. On apperçut en lui une augmentation sensible de zele, de charité, de bonté, de modestie, d'équité même; tout fidele qu'il s'étoit montré jusquelà aux devoirs de cette vertu, la premiere des rois. Ayant appris dans ses voyages, qu'un souverain Musulman avoit recherché avec soin, & rassemblé à grands frais tous les écrits qui pouvoient servir à sa religion; il rougit que des Infideles se montrassent plus zélés pour l'erreur, que les Chrétiens pour les vérités éternelles. C'est pourquoi il forma, près de sa chapelle de Paris, une bibliotheque de tous les bons livres qu'il put découvrir dans les différens monasteres, où ces trésors précieux se trouvoient recelés. Il ne voulut pas néanmoins qu'on les enlevât, même en payant; mais qu'on les transcrivît, & qu'on en mul-

épliat les fruits, avec les exemplaires. Il fit part de ces copies aux Freres Mineurs & aux Freres Prêcheurs qu'il chériffoit particulièrement, & à l'abbaye de Royaumont qu'il avoit fondée pour cent quatorze moines de l'ordre de Cîteaux.

L'école de religion, la plus célèbre du Monde Chrétien, lui dut aussi son institution parfaite. Dès l'an 1250, Robert de Sorbon, ainsi nommé du lieu où il étoit né dans le diocèse de Sens, avoit commencé la fondation de son college pour de pauvres étudiants en théologie; & la Reine Blanche alors régente lui avoit donné une maison à Paris, près du château des Thermes, c'est-à-dire des bains, reste de l'ancien palais de Julien l'Apostat. Le Roi y ajouta toutes les maisons qu'il avoit dans le même quartier, en échange de quelques-unes que Robert céda de son côté dans la rue de la Bretonnerie, pour y établir des chanoines réguliers d'une congrégation de Flandres, nommés de Sainte Croix. Sur la grande renommée des vertus de Robert, d'abord chanoine de Cambrai, puis de Paris, le Roi l'appella près de sa personne,

& souvent il le faisoit manger à sa table.

Rain. n. 52.

L'université de Salamanque, émule de celle de Paris pour les matieres de religion, fut fondée quelques années après, suivant la bulle de confirmation de l'année 1255, portant permission pour ceux qu'on y passeroit docteurs, de professer dans toutes les universités, à l'exception néanmoins de celles de Paris & de Bologne. Ce fut l'ouvrage du Roi de Castille Alfonse X, surnommé le Sage, c'est-à-dire

Boll. t. 18.
P. 362.

savant selon le style du temps. Il avoit succédé le trensieme de mai 1252 à son pere Ferdinand III, renommé par la conquête de l'Andalousie, & bien plus encore par toutes les vertus chrétiennes, qui l'ont fait mettre solennellement au nombre des saints dans le siecle dernier par Clément X.

Un établissement plus remarquable encore, ou plus étonnant, de la part de S. Louis, fut celui de l'inquisition, fait à sa demande dans toute l'étendue de ses Etats par le Pape Alexandre IV. Ce Pontife, à la priere du S. Roi, donna au provincial des Freres Prêcheurs de France, & au gardien

Rain. an.
1255. n. 95.

dés
de l'
Malg
pour
insti
étant
peup
mais
Lo
mod
glete
aux
reufe
les
par
préte
Mai
tou;
ché
en f
S. I
surp
dém
lui
sur
faut
Roi
les
suis

dés Freres Mineurs de Paris, l'office de l'inquisition dans tout le royaume. Malgré tout le respect de la nation pour la mémoire de ce S. Roi, cette institution n'a pu subsister, comme étant peu conforme au génie d'un peuple, toujours religieux, mais jamais extrême.

Louis fut plus applaudi, pour sa modération à l'égard du Roi d'Angleterre, quelque cher qu'elle eût coûté aux François. Après une guerre heureuse pour la France, on fit entre les deux couronnes un traité de paix, par lequel Henri III renonçoit à ses prétentions sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou; & Louis lui laissoit tout le duché d'Aquitaine, à condition de lui en faire hommage. Les conseillers du S. Roi lui marquerent beaucoup de surprise, de ce qu'il souscrivoit à un démembrement si considérable, que lui & ses prédécesseurs avoient repris sur l'Anglois, uniquement par sa faute. Je sais, répondit-il, que les Rois Jean & Henri ont justement perdu les terres que je tiens, & que je ne suis point obligé à cette restitution. Je

Joinv. P.
14. 119.
Duch. t. 1. p.
369, 370.

la fais uniquement pour le bien de la paix, pour établir une union durable entre deux maisons augustes, & d'ailleurs si étroitement unies par les liens du sang. Observez, ajouta-t-il, que le roi d'Angleterre me rendra hommage; ce qu'il n'a pas encore fait. Telle est la version du sire de Joinville, qui connoissoit mieux ces affaires & la trempe solide de la tête de Louis IX, que le moine de S. Denis, qui lui attribue toutes les petites-tes du scrupule, touchant la confiscation faite légalement de la Normandie par Philippe-Auguste.

Vers le même temps, Alexandre IV réunit cinq congrégations d'Ermites en un seul corps, qui forma l'ordre des Augustins mendiâns. Outre les disciples de S. Guillaume de Malaval mort cent ans auparavant, & soumis comme ces ermites à la regle de S. Benoît, on en voyoit depuis long-temps plusieurs autres qui faisoient profession de suivre la regle de S. Augustin. La plus remarquable de ces congrégations étoit celle de Bricine dans la Marche d'Ancône, établie sous le pontificat de Grégoire IX par le B. Jean le Bon,

qui
pérée
mérie
d'abo
ermit
fois
variat
faisoi
charit
core
xandre
distinc
gustin
avec
noît :
dre, q
aupara
culier.
Les
que d
res, &
tinguo
vers p
Les R
en qu
téger.
privile
des do
particu

qui se convertit d'une manière inespérée, après avoir fait long-temps le métier de jongleur. Ce Pape assigna d'abord une forme d'habit fixe aux ermites, qui se confondoient quelquefois avec les Freres Mineurs par la variation de leur vêtement, & qui faisoient diminuer envers ceux-ci la charité des Fideles. Pour établir encore plus d'uniformité, le Pape Alexandre rangea tous ces solitaires indistinctement sous la regle de S. Augustin. Mais les Guillemites se virent avec peine tirés de la regle de S. Benoît : ils sollicitèrent si bien Alexandre, qu'il les remit, tels qu'ils étoient auparavant, sous leur général particulier.

Les religieux de S. François, quoique déjà bien différens de leurs peres, & ceux de S. Dominique se distinguoient encore parmi les ordres divers par leur vertu & leur capacité. Les Rois & les Pontifes se disputoient en quelque sorte la gloire de les protéger. Alexandre IV leur accorda des privileges, qui exciterent la jalousie des docteurs séculiers, remplirent en particulier l'université de Paris pour

G. de bello.
l. 12.

plusieurs années de fermentation & de zizanie, & causerent aux évêques, sur l'intégrité de leur juridiction, des alarmes qui ont presque duré jusqu'à nos jours. Le Roi S. Louis avoit tant d'affection pour ces deux ordres, qu'il disoit souvent que, s'il pouvoit faire deux parties de sa personne, il en donneroit une aux Freres Prêcheurs, & l'autre aux Mineurs. Il forma la résolution d'entrer dans l'un des deux, quand il auroit un fils en âge de régner; & il s'en ouvrit à la Reine, pour ménager de loin son consentement. Mais cette Princesse judicieuse, pour l'en détourner, lui apporta des raisons si solides, que le Roi dont la piété n'eut jamais rien de l'opiniâtreté ni de la confiance en son propre sens, se laissa persuader que ce n'étoit pas la volonté de Dieu.

Guil. S. Am.
p. 2, &c.

Cette estime & cette faveur des personnes les plus illustres à l'égard des religieux mendians, leur attirerent bien des reproches & des injures, fondés ou non en raison. On disoit qu'ils aimoient la table des princes & des prélats, soit pour la bonne chere, soit plutôt pour repaître leur orgueil des

fumées
faire le
gouvern
choses d
geres,
es conf
que dep
iculier
oient d
sur tous
pour cel
ans, fl
ingénieu
cience à
mort, o
mputati
souvent
era jam
veaux ve
lens ferc
gradation
décèsseun
dération
Entre
de S. A
signala le
& ses in
tat religi
nombre

fumées de la vaine gloire, & satis-
 faire leur penchant à intriguer & à
 gouverner; qu'ils se mêloient des
 choses qui leur étoient les plus étran-
 geres, qu'ils s'insinuoient dans tous
 les conseils & toutes les entreprises;
 que depuis le souverain jusqu'au par-
 ticulier tant soit peu apparent, ils vou-
 loient dominer sur tous les esprits,
 sur tous les ordres de puissance; &
 pour cela, qu'ils se rendoient complai-
 sans, flatteurs, directeurs faciles &
 ingénieux à plier les loix de la cons-
 cience à leurs vues politiques. En un
 mot, on les chargea de toutes les
 imputations qu'on a renouvelées si
 souvent depuis, & qu'on ne se las-
 sera jamais de répéter contre les nou-
 veaux venus, dont le zèle & les ta-
 lens feront ouvrir les yeux sur la dé-
 gradation & l'inutilité de leurs pré-
 décesseurs dans la jouissance de la con-
 sidération publique.

Entre tous les plaignans, Guillaume
 de S. Amour, docteur de Paris, se
 signala le plus par ses déclamations
 & ses invectives. Les docteurs d'é-
 tat religieux, ou du moins leur grand
 nombre n'étoient pas vus d'un bon

œil dans cette université florissante ; & il y avoit à ce sujet des différends , que les Papes , avec tous les genres d'autorité qu'ils exerçoient alors , avoient bien de la peine à assoupir. D'ailleurs bien des évêques se plaignoient avec raison , de ce que les religieux mendiens, sous prétexte de privileges , troublent l'ordre de la hiérarchie , & violeient sa juridiction dans l'exercice de leur ministère. Mais S. Amour ne s'en tint pas à ces plaintes légitimes. Emporté par la chaleur de sa bile , & par l'impulsion de ses confreres , qui , dans une lettre écrite en corps à tous les prélats , avoient donné leur école pour le fondement de l'Eglise , il vit dans sa querele toute la religion en danger , & intitula sa déclamation , *Des périls des derniers temps*. Peu content d'y donner personnellement ses adversaires pour de faux apôtres & des séducteurs hypocrites , il s'éleva directement contre leur état de mendicité , tout approuvé qu'il étoit de l'Eglise ; laquelle , dit-il avec témérité , doit révoquer ce qu'elle a institué par erreur & contre la défense de Saint Paul.

Duboul. p.

86.

Le
iniqu
brûle
peine
qui l'
flam
de l'a
aucun
veillan
dians
sur to
cesseur
vues ,
& il l
person
que l'a
les mi
liers q
cordan
aux su
ploient
ceux q
détache
servati
S.
servi r
sure p
Docteu
sence

Le Pape condamna cet écrit, comme inique, criminel & scandaleux, le fit brûler en sa présence, ordonna sous peine d'excommunication à tous ceux qui l'auroient, de l'abandonner aux flammes sous huit jours, & défendit de l'approuver ou de le soutenir en aucune façon. Il redoubla de bienveillance envers les religieux mendiants, en faveur desquels il enchérit sur tout ce qu'avoient fait ses prédécesseurs. Les princes entrant dans ses vues, leur continuerent leur confiance, & il les vit avec plaisir près de ces personnes augustes. Il n'ignoroit pas que l'air de la cour est contagieux pour les ministres de l'évangile, tant réguliers que séculiers : mais l'Eglise accordant ses secours aux princes comme aux sujets, les ministres qui s'y emploient avec le moins de péril, sont ceux qui dans leur régularité & leur détachement trouvent le plus de préservatifs contre la contagion.

S. Thomas d'Aquin n'avoit pas servi médiocrement à diriger la censure pontificale contre la témérité du Docteur de Paris. A Anagnie, en présence du Souverain Pontife, il avoit

Id. p. 312.
G. Nang.
chron.

prononcé en faveur des Freres Mendians , une longue apologie , où , avec la force & la précision qui caractérisent tous ses écrits, il répondoit aux allégations diverses de leur injurieux agresseur. Sa seule personne , si l'on peut s'exprimer ainsi , étoit une apologie bien frappante de l'institut qu'il avoit embrassé , par les plus héroïques sacrifices. La maison dont il étoit issu , illustre & puissante dès le dixieme siecle , possédoit la ville & le comté d'Aquin dans la Campanie. Pour lui donner une éducation conforme à sa naissance & aux vues de fortune qu'on avoit sur lui , on le mit dès sa premiere jeunesse dans les plus célèbres écoles d'Italie ; d'abord au Mont-Casfin , puis dans l'université de Naples , fondée depuis peu par l'Empereur Frédéric. Mais le Ciel avoit des vues bien différentes sur cet enfant , également prévenu des dons de la grace & de ceux du génie. Docile aux premieres inspirations d'en-haut, le jeune Thomas n'eut pas plutôt commencé à faire paroître ses talens pour les sciences , qu'à Naples même il entra chez les Freres Prêcheurs.

Boll. t. 6.
p. 657, &c.
Ech. sum.
vind. p. 212,
&c.

D
Afin d
s paren
e cette
rieurs
ome , e
ent gu
le co
ni appa
ant un a
rifonné.
n œuvre
re , don
ans leur
our eux
mais il en
oppa de
êtement
re une
& d'une
éduire :
rit un
uite. Su
même q
haasteté
nuraille
armes
ette pu
on inté
montra

Afin d'échapper aux poursuites de ses parens, qui se tinrent très-offensés de cette humble résolution, ses supérieurs l'envoyerent premièrement à Rome, ensuite à Paris. Ses freres le vinrent guéter, le surprirent en route, & le conduisirent dans un château qui appartenoit à leur pere. Là, pendant un an qu'ils le tinrent comme emprisonné, il n'est rien qu'ils ne missent en œuvre pour lui faire quitter un ordre, dont ils regardoient la mendicité sans leur frere, comme un opprobre pour eux tous. On lui déchira son habit : mais il en garda les morceaux, s'en enveloppa de son mieux, & rejetta tout autrement. On introduisit dans sa chambre une jeune libertine, d'une figure & d'une humeur également propres à séduire : il ne l'eut pas apperçue, qu'il vit un tison enflammé & la mit en sautoir. Sur le champ, avec l'instrument même qui a servi de défense à sa chasteté, il crayonne une croix sur la muraille, se prosterne & demande avec armes la grace de conserver à jamais cette pure & délicate vertu dans toute son intégrité. Tout le cours de sa vie montra que le Seigneur avoit exaucé

une priere, revêue de circonstances si dignes de le toucher. Pendant sa prison, Thomas inspira le désir de l'imiter à l'une de ses sœurs, qui abandonna comme lui toutes les espérances du siècle, & se fit religieuse. Enfin sa mere le voyant inébranlable dans son propos, permit de le laisser échapper, comme à son insçu.

Il reprit la route de Paris, d'où il alla incontinent étudier la théologie, à Cologne, sous Albert le Grand, maître digne de son disciple, qui le laissa néanmoins bien loin derrière lui, pour ce qui est en particulier de la solidité & de la précision. Mais Albert fut au moins discerner l'Ange de l'école, sous la taciturnité & les apparences de la pesanteur. Comme les condisciples de Thomas le plaisantoient sur ces dehors peu avantageux, & l'appeloient souvent le bœuf muet; Albert avoit coutume de leur dire, qu'un jour viendroit où les doctes mugissemens de ce bœuf seroient des oracles pour toute l'Eglise. Thomas vint ensuite étudier à Paris, encore sous Albert, puis sous un autre de ses confreres, nommé Brunet: alors, il commença, comme bachelier, à expli-

quer
obten
tinte
mais
l'univ
reca
trois
alors
il pu
mend
Il i
dité
gation
à tou
réserv
S. Par
les re
Apôt
religi
à l'au
valoit
de ce
but d
du tra
l'oisi
entre
que c
à des
son

quier le livre de sentences. Il devoit obtenir la licence en 1254, pour continuer ses leçons en qualité de docteur: mais les différends qui survinrent entre l'université & les religieux mendiants, retarderent son doctorat jusqu'au vingt-troisième jour de l'année 1257. Ce fut alors, qu'agé d'environ trente-deux ans, il publia son apologie pour les freres mendiants, Prêcheurs & Mineurs.

Il insista particulièrement sur la mendicité religieuse, & s'éleva contre l'obligation qu'on faisoit du travail des mains à tout religieux sans exception & sans réserve. Il fit observer, que ce qu'en dit S. Paul regarde autant les séculiers que les religieux; puisque du temps des Apôtres, il n'y avoit point encore de religieux distingués des séculiers. Quant à l'autorité de S. Augustin dont se prévaloit Guillaume de S. Amour, comme de celle de S. Paul, il montra que le but de ce Saint Docteur, dans son traité du travail des mains, étoit de combattre l'oïveté déguisée sous un air d'abandon entre les mains de la Providence; mais que ces sortes de travaux doivent céder à des occupations plus utiles, telles que sont évidemment les fonctions aposto-

S. Thom.
t. 17. opusc.
19.

liques ; que ceux qui les remplissent aujourd'hui n'étant plus inspirés comme les Apôtres, sont obligés de s'instruire par une étude assidue ; & par conséquent ceux qu'ils dirigent dans les voies du salut, & pour l'avantage desquels ils étudient, doivent leur fournir la subsistance ; puisque le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Évangile, vivent de l'Évangile. Ainsi les religieux mendiants peuvent demander cette subsistance, ou, ce qui est la même chose, exercer la mendicité suivant les règles de leur état, qui les bornent au simple nécessaire, les tiennent en garde contre la flatterie servile & les complaisances criminelles, fruits pernicieux de la seule cupidité.

S. Bonaventure tenoit parmi les freres Mineurs, le même rang que S. Thomas d'Aquin chez les freres Prêcheurs. Sa vocation, quoique dans un autre goût que celle de Thomas, n'est pas moins remarquable. Etant tombé dangereusement malade dès l'âge de quatre ans, sa mere qui habitoit Bagnareal en Toscane, le recommanda aux prieres de S. François qui vivoit encore ; & elle promit, s'il guériffoit, de le mettre sous sa

Vading. an.
1227. Sur. ad
14. Jul.

conduite. Le Saint pria pour l'enfant, & le voyant aussi-tôt guéri, il s'écria : O bonne aventure ! nom qui lui demeura, au lieu de celui de Jean, qu'il avoit reçu au baptême. En 1243, Bonaventure, âgé de vingt-deux ans, accomploit le vœu de sa mere, en prenant l'habit de son bienfaiteur. On l'envoya étudier à Paris, ainsi que S. Thomas ; & comme lui, il eut encore un maître célèbre, dans la personne d'Alexandre de Hales, qui, touché de la beauté du naturel de son disciple, & de l'innocence de ses mœurs, disoit de lui, qu'il sembloit n'avoir point participé au péché de notre premier pere. Bonaventure étoit docteur, & enseignoit la théologie à Paris, quand on l'élut général de son ordre, à l'âge de trente-cinq ans. Il fut encore député par les freres Mineurs, comme Thomas par les freres Prêcheurs, pour aller poursuivre devant le Pape la condamnation du docteur de Saint Amour. Il écrivit de même, d'abord différens traités, puis une grande apologie des religieux mendians, contre le Docteur Girard d'Abbeville, qui avoit pris le parti de leur premier détracteur.

Des investives si téméraires contre les ordres mendiants, & si bien réfutées, ne leur firent rien perdre de la vénération des peuples, ni des grands. Les vertus de la bienheureuse Isabelle de France, sœur de S. Louis; donnerent encore un nouveau lustre à l'institut de S. François, & la plus grande édification à tout le royaume. Ayant résolu dès sa première jeunesse de se consacrer à Dieu, le mariage qui lui fut proposé avec le Roi Conrad, fils de l'Empereur Frédéric, ne servit qu'à lui inspirer plus d'éloignement des grandeurs du siècle, & plus d'attrait pour la vie angélique, dont elle s'étoit tracé le plan. Applaudi dans son refus héroïque par le Roi son frere, elle vécut dès-lors à la cour comme dans une communauté religieuse. Elle gardoit un silence exact, donnoit la plus grande partie de son temps à la priere, jeûnoit souvent, & en tout temps prenoit si peu de nourriture, qu'on ne concevoit pas comment elle pouvoit vivre. Elle ajoutoit la pénitence & les macérations à l'innocence, s'étudioit à épurer de plus en plus sa conscience par la confession quotidienne, donnoit tout en aumônes & servoit les

pauvres

Vie par
Agnes, p.
170.

pauvres de ses propres mains. Ayant dévotion de fonder une maison religieuse, elle choisit l'ordre de S. François, & établit des religieuses de sainte Claire à Longchamp près de Paris. Les constitutions qu'on leur prescrivit, furent proposées auparavant aux docteurs de l'ordre, spécialement à S. Bonaventure. La Princesse se renferma elle-même dans cette abbaye, où elle demeura jusqu'à la mort, mais sans faire profession, ni prendre l'habit. Le Pape Léon X a permis dans le seizième siècle de l'honorer à Longchamp comme Bienheureuse.

Alexandre IV, presque toujours hors de Rome, où il ne trouva pas plus de sûreté que son prédécesseur Innocent, mourut enfin à Viterbe le 25 de mai 1261. Entre les réglemens qu'on lui attribue, on remarque celui qui ordonne aux inquisiteurs de la foi de vendre les biens confisqués sur les hérétiques, & d'en réserver le prix pour les besoins de l'Eglise Romaine. On rapporte au même pontificat le commencement de ce qu'on appelle cas privilégiés. Dans un concile tenu à Montpellier en 1258, il fut permis au Sénéchal de

Rain. 1262

p. 31.

T. XI. Conc.

p. 778.

Beucaire d'arrêter les ecclésiastiques pris en flagrant délit, pour cause de rapt, d'homicide, d'incendie & de crimes semblables, à charge de remettre ces coupables à la cour de l'évêque. On vit dix ans après, dans un concile de Londres, une sorte d'autorisation pour le déport & l'annate : il y est défendu aux prélats de s'attribuer les revenus des églises vacantes, à moins qu'ils ne soient fondés en privilège ou en coutume.

Thomass.
Disc. part. 4.
l. 4. c. 32.

Rain. an.
1261.

Quoique le nombre des cardinaux fût réduit à neuf, & qu'il y en eût même un d'absent à la mort du Pape Alexandre, ils eurent tant de peine à s'accorder sur le choix de son successeur, que le S. Siege fut trois mois vacant. Enfin le 29 d'août, ils élurent, mais hors de leur corps, Jaque Pantaléon, patriarche de Jérusalem, qui se trouvoit à Viterbe, & qui prit le nom d'Urbain IV. Il étoit né à Troies en Champagne, d'un simple artisan ; mais ses qualités personnelles compensoient avec avantage l'obscurité de sa naissance. Il parvint d'abord à l'archidiaconé de Liege, puis à l'évêché de Verdun, & remplit avec une intégrité remar-

quable plusieurs légations dans le Nord. Immédiatement après sa promotion, il écrivit aux évêques pour leur en faire part, ainsi qu'au Roi S. Louis, dont il étoit né sujet. Comme les cardinaux se trouvoient réduits à un trop petit nombre, le Pape Alexandre n'en ayant fait aucun; Urbain en créa sept dès la première année de son pontificat, & sept encore au mois de mai suivant.

Ce Pontife entra dans les vues de ses prédécesseurs Alexandre & Innocent, par rapport à Mainfroi, qui à la faveur de la tutelle de son neveu Conradin, s'étoit rendu le maître absolu des royaumes de Naples & de Sicile, & qui s'en fit enfin déclarer Roi, à la place du jeune Prince. Comme le Pape Urbain commençoit à procéder contre lui; des affaires encore plus prépondérantes pour le temps tournèrent son attention du côté de la Grece. L'Empire de C. P. aussi misérable dans la réalité qu'imposant pour l'imagination des Latins, fut repris sur eux avec une facilité bien capable de faire cesser leur illusion. Cette conquête fut l'ouvrage, ou plutôt la bonne fortune de Michel Paléologue, premier empereur de la dernière Dy-

nastie des Grecs dans la nouvelle Rome. Ce fut ainsi la même maison qui reprit C. P. aux Latins, & qui en fut dépouillée par les Turcs.

Michel Paléologue, pour faire recouvrer aux Grecs la capitale de leur empire, eut d'abord à usurper le trône de Nicée, préparé à cet effet comme une pierre d'attente, si l'on peut s'exprimer de la sorte. Ayant trouvé moyen d'obtenir, pendant l'enfance de Jean Lascaris, la régence de ce simulacre d'Empire, qui eut néanmoins assez d'éclat à ses yeux pour être acheté au prix de l'inhumanité & de la perfidie; il dépouilla son pupille, après l'avoir fait aveugler. La multiplicité des Etats qui s'étoient formés des débris de celui de C. P. à l'invasion des Latins, contrariant son ambition, il envoya contre le despote d'Epire des troupes commandées par le César Alexis, avec ordre de donner en passant quelque alarme à C. P. sans toutefois rien entreprendre de sérieux. Dans le délabrement où étoit la Grece, il s'étoit formé des troupes de brigands assez nombreuses pour tenir la campagne, & qui pilloient indifféremment les Latins & les Grecs; quoique

leur inclination fût toujours pour les derniers, dont ils étoient compatriotes. Le peu de troupes que les François avoient dans le pays, étoient parties de C. P. pour une expédition éloignée; & les Latins renfermés dans la ville, s'y voyoient réduits à la dernière extrémité. Alexis prit conseil des conjonctures; & bornant son projet à ce qui n'en étoit que l'accessoire, il attaqua si brusquement C. P. & fut si bien secondé par les brigands, attachés à sa fortune, qu'il s'en rendit maître la nuit du 25 juillet 1261, cinquante-sept ans après l'invasion des Occidentaux. L'Empereur Baudouin, Justinien patriarche Latin & plusieurs autres Seigneurs, qui ne tomberent pas sous les armes, furent réduits à se sauver sur des barques dans quelques îles écartées, & de là dans la terre de leurs peres. A cette grande nouvelle, Michel Paléologue vint en diligence, prit son logement au grand palais, & y fixa, jusqu'à la ruine de son empire & de sa maison, le siege de cette puissance expirante.

L'état critique où il la sentoit, le fit sans cesse recourir aux Papes, soit pour obtenir des secours contre la puissance

Ottomane qui devenoit plus formidable de jour en jour, soit plutôt encore afin d'écarter l'orage que les sollicitations de Baudouin & le dépit de tout l'Occident ne pouvoient manquer de former contre sa propre grandeur. L'Italie en effet & la plus grande partie de l'Europe furent bientôt dans la plus ardente fermentation. On prêcha la croisade contre les Grecs ; les légats du Pape se répandirent dans toutes les cours ; on imposa des tributs sur tous les biens ecclésiastiques. Mais la continuité fatigante de ces impositions, & les revers accablans qu'elles n'avoient pu détourner, commençoient à ouvrir les yeux des nations sur les vrais principes que l'enthousiasme avoit tenus si long-temps voilés. Les prélats d'Angleterre dirent nettement qu'ils ne donneroient rien pour un prince étranger, tandis qu'ils pouvoient à peine subvenir aux besoins de la patrie, au milieu des troubles & des divisions qui la désoloient. Les François firent une juste distinction entre les secours de la terre sainte contre les Infidèles, & les subsides sollicités pour faire la guerre à un Empereur Chrétien. Michel Paléologue, de son côté,

Marth.
Westm. pag.
382.

Rain. n.
19, 20, 21.

ne cessoit d'insister sur cette différence, affectoit un grand zele pour les progrès de la foi chrétienne, la confessoit dans toute sa pureté, & marquoit tant d'ardeur pour la réunion de l'Église Greque avec la Latine, qu'il est encore difficile de prononcer sur les vrais motifs qui le guiderent. Nous lui verrons faire des démarches qui ne permettroient point de douter qu'il n'agît sincèrement, si l'on avoit été trompé moins souvent par ses prédécesseurs.

Au milieu des soucis & des embarras que ces révolutions causoient au Pape Urbain, il ne négligeoit pas les fonctions directes & les plus sacrées du pontificat. La fête du S. Sacrement avoit été instituée dans le diocèse de Liege, tandis que ce Pape en étoit archidiacre; & il s'étoit employé des premiers à lever les obstacles que la sainteté de cette institution, recon nue si généralement depuis, ne l'avoit pas empêché d'éprouver. Elle avoit été proposée par une simple religieuse de Mont-Cornillon près de Liege, nommée Julienne, à qui, toutes les fois qu'elle s'appliquoit à l'oraison,

Boll. t. IX.

P. 459.

il sembloit voir la lune dans son plein, mais avec une petite breche. Elle eut ensuite révélation, que cette lune figurait l'Eglise; & la breche, une fête à instituer en l'honneur du sacrement adorable de nos autels. Mais Julienne, toute sainte & toute humble qu'elle étoit, fut traitée de visionnaire par une foule de sages mondains, & même d'ecclésiastiques. Ils crièrent à la nouveauté, à la superstition, ou du moins à l'inutilité d'une solennité nouvelle, pour honorer l'eucharistie dont on faisoit tous les jours mémoire à la messe. Cependant Robert de Torote, évêque de Liege, & le Cardinal Hugues de S. Cher, légat en Allemagne, méprisèrent ces clameurs; & la fête fut instituée. Six ans après, Julienne mourut le 5 avril 1258, dans une réputation de sainteté, qui la fait encore honorer dans le pays comme Bienheureuse.

L'an 1264, le Pape Urbain donna une bulle expresse, pour faire célébrer cette fête généralement dans toute l'Eglise, & la fixa au premier jeudi d'après l'octave de la pentecôte. Il chargea S. Thomas d'Aquin de composer à ce sujet l'office du saint sacrement,

dont la noblesse & l'onction céleste répondirent à la réputation du docteur angélique, & que nous récitons encore. Mais Urbain IV. étant mort cette même année, le deuxièmè jour d'octobre, la célébration de la nouvelle fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

Le S. Siege vaqua près de cinq mois, après la mort de ce Pontife; &, selon la meilleure critique, ce ne fut que le 5 février 1265 qu'on lui donna pour successeur, Gui de Foulque, cardinal-évêque de Sabine, né de famille noble à S. Gilles sur le Rhône. Il étoit d'une modestie exemplaire & si peu équivoqué, qu'il fit tous ses efforts pour se soustraire au brillant fardeau du pontificat, qu'on lui avoit décerné tandis qu'il étoit absent pour cause de légation. N'y ayant pu réussir, il écrivit en ces termes à un de ses neveux, nommé Pierre le Gros: Plusieurs se réjouissent de notre promotion; mais nous n'y trouvons matière qu'à la crainte & aux larmes. Vous en devez être vous-même plus humble. Nous ne voulons point que vous, ni votre frere, ni aucun des nô-

tres vienne vers nous, sans un ordre particulier de notre part; autrement, nous les renverrons confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement, en conséquence de ce qui nous est arrivé. Si vous la mariez au fils d'un simple chevalier, nous nous proposons de lui donner trois cents tournois d'argent. C'étoit environ cinquante écus de notre monnoie. Si vous l'élevez au dessus de sa condition, n'attendez pas de nous un seul denier. Il en sera de même pour tous nos proches, dont aucun ne doit se prévaloir de notre élévation. Que Mabile & Cécile prennent les maris qu'elles prendroient, si nous étions dans la simple cléricature. Pour Gilli, voyez-la spécialement de ma part, & dites-lui de continuer à garder toute la modestie possible dans ses vêtemens; & cependant de ne se charger de recommandations pour personne. C'est ainsi que s'annonça Clément IV, dès son entrée au pontificat.

Il donna aussi-tôt ses soins à l'affaire du royaume de Sicile, regardée comme une des plus graves pour l'Eglise Romaine. Cette couronne avoit

été accordée par ses prédécesseurs Innocent & Alexandre à Edmond, second fils du Roi d'Angleterre: mais ce Prince paroissant abandonner ses prétentions, Clément la donna au plus jeune des frères de S. Louis, Charle comte d'Anjou & de Provence, & le pressa d'en venir prendre possession. Charle ne tarda point à s'embarquer à Marseille; & malgré toutes les précautions qu'avoit prises Mainfroi pour lui fermer le passage par terre & par mer, il aborda heureusement à Ostie. Le Pape qui étoit à Pérouse, envoya quatre cardinaux qui lui donnerent à Rome, dans l'église de Latran, l'investiture du royaume de Sicile, avec l'étendard, le vingtième de mai. Il lui fallut attendre assez long-temps l'arrivée de son armée qui venoit par terre, & le reste de la campagne se passa sans faire aucun exploit remarquable. Mais ayant été sacré & couronné roi, dans l'église de S. Pierre, le jour de l'épiphanie de l'année suivante 1266, il entra sans retard sur les terres de Naples. Mainfroi lui envoya proposer un accommodement. Parce que son

armée étoit remplie de Sarasins, Charle fit cette réponse : Allez dire au sultan de la Pouille, que je ne veux ni paix ni treve avec lui, & que dans peu, ou je l'enverrai en enfer, où il m'enverra au Ciel. Les deux armées s'avancèrent aussitôt, & se rencontrèrent près de Bénévent. Une seule bataille, des plus meurtrières dont il soit fait mention, décida du sort de leurs chefs. Les François remportèrent une victoire complete; Mainfroi demeura parmi les morts, & Charle seul maître du royaume. Par cette défaite, les Guelfes reprirent le dessus sur les Gibelins : deux factions animées, dont la première tenoit pour les Papes, & la seconde pour les Empereurs. L'une & l'autre, pendant deux à trois siècles, désolèrent l'Italie par leur émulation détestable en tout genre de crimes & d'excès. Elles éclatèrent principalement, sous le Pape Grégoire IX & l'Empereur Frédéric II : mais on n'a rien de précis sur leur origine, ni sur l'étymologie de leurs noms, qui très-vraisemblablement néanmoins proviennent des noms propres de leurs premiers auteurs.

En Allemagne, on éprouvoit tous les désordres & tous les fléaux de l'anarchie. Toutefois, après la mort de Guillaume de Hollande, qui périt l'an 1256 en voulant réduire les Frisons révoltés, on avoit élu en sa place jusqu'à deux empereurs. Richard, fils du Roi Jean d'Angleterre & comte de Cornouaille, élu le premier & couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'ascension 1257, ne put fournir à la dépense nécessaire pour soutenir sa dignité, & fut obligé de retourner en Angleterre, où il mourut quatre ans après. Alfonse X, roi de Castille, élu empereur deux mois après Richard, & retenu par ses guerres contre les Maures, ne put pas même venir prendre possession de l'empire. Ce fut dans cette affreuse confusion que les princes d'Allemagne augmentèrent principalement leur puissance au préjudice de celle des empereurs, & que plusieurs villes d'Italie s'érigèrent en républiques, ou furent usurpées par des seigneurs qui s'en firent de petits Etats. Jamais on ne multiplia si abusivement les croisades, que dans ces temps de fureur & d'horreur. Les évêques de

Germanie traitoient réciproquement en ennemis de la religion, & confondoient avec les Infideles, les parris différens de celui qu'ils avoient époufé. En Italie, le Cardinal de Sainte Cécile faisoit prêcher avec tant de chaleur contre les parrisans de Mainfroi, & en particulier contre les Sarasins de Nocera toujours attachés à ce parti, qu'il difpenfoit ceux qui prenoient la croix pour leur faire la guerre, des engagemens contractés pour le recouvrement de la Terre-Sainte. On prêchoit en France, avec une ardeur égale, ces deux croisades à la fois, c'est-à-dire contre Mainfroi en faveur de Charle d'Anjou, & contre Bondocdar fultan d'Egypte, qui venoit de ruiner Césarée, & se préparoit au fiege d'Acree, seule place forte qui restât aux Chrétiens de Palestine. La croisade se prêchoit en Angleterre contre Simon de Montfort, comte de Lincestre, fils du fameux Simon surnommé le fléau des Albigeois, & qui ne s'acquitt à lui-même que l'odieux surnom du Catilina des Anglois. Il étoit à la tête des sujets rebelles du Roi Henri III, prince naturellement bon, mais inconstant &

capricieux, sans vigueur, sans politique, également incapable de se faire craindre & de se faire aimer. La haute réputation de sagesse & de probité dont jouissoit par-tout le Roi S. Louis, avoit bien pu le faire choisir, tant par Henri que par ses barons, pour arbitre de leurs différends : mais l'inquiétude & la fougue intraitable du génie Britannique avoient presque aussitôt violé la sentence arbitrale, quoique rendue au gré des deux parties. La rébellion ne finit que par la mort de Simon, qui fut défait & tué à la bataille d'Evesham, le quatrième d'août 1164. On le priva de la sépulture ecclésiastique, comme étant mort excommunié. Les Rois Maures de Grenade & de Murcie remuant en Espagne, il fallut encore y prêcher tout de nouveau la croisade. On prêchoit enfin la croisade en Hongrie, contre les Tartares, que leur genre de Christianisme, frein trop foible pour leur férocité ambitieuse, n'empêchoit pas de menacer d'une effroyable invasion les pays Chrétiens limitrophes de ce royaume & de celui de Pologne.

Vading.
#65. n. 14.

Cependant le Chef de l'Eglise n'ent perdoit pas de vue les intérêts divers. L'Eglise d'Yorck vacante depuis plus d'un an, n'ayant pas fait une élection plus canonique après un si long retard, Urbain la cassa, & donna cet archevêché à S. Bonaventure. Les besoins de l'Angleterre, où la discorde & la guerre civile avoient porté de rudes atteintes à la discipline, ne demandoient pas moins qu'un prélat de ce mérite. Bonaventure n'étoit pas seulement révérend pour la pureté de ses mœurs, l'austérité de sa vie, la tendre piété & la modestie sincère qu'il savoit allier avec l'éminence de la doctrine : mais sa gravité, sa prudence, le long usage du gouvernement de son ordre, où il s'étoit rendu aimable à tout le monde en maintenant parfaitement l'observance régulière, le faisoient juger propre à tout. Le Pape ayant pris une résolution arrêtée, & connoissant l'humilité de Bonaventure, lui enjoignit, en vertu de la sainte obéissance, d'acquiescer à la volonté divine en acceptant l'archevêché d'Yorc. Tels sont les termes de la bulle qui fut donnée à ce sujet le 24 novembre

1265, mais qui n'eut point d'exécution. L'humilité de Bonaventure fut si ingénieuse, & il prit si bien le Saint Pere, toute inébranlable que paroïssoit la résolution de Sa Sainteté, qu'il ne fut pas contraint d'accepter l'épiscopat.

S. Thomas d'Aquin refusa de même l'archevêché de Naples, que le Pape Clément lui avoit aussi conféré par une bulle, en y joignant les revenus de S. Pierre *ad aram*. Le S. Docteur supplia pour toujours le Souverain Pontife de ne lui donner aucune dignité ecclésiastique, & de lui laisser finir ses jours dans la pauvreté & l'humilité de sa profession : illustre obscurité, dans laquelle il servit plus essentiellement l'Eglise, que ne firent la plupart des prélats élevés sur les premiers sieges ! Alors il composoit ce corps admirable de doctrine, qu'il intitula Somme de théologie, & divisa en trois parties, la première naturelle, la seconde morale, & la troisième sacrée. Il traite dans la première, de la nature de Dieu & des créatures ; & dans la troisième, de l'incarnation & des sacremens. Dans la seconde par-

T. Luc. 296
Echard. p.
263.

tie, subdivisée en deux autres, il y traite en premier lieu, ou, comme il s'exprime, dans la première seconde il examine en particulier, les vices & les vertus. Qu'il nous suffise d'indiquer ce que tout l'art de l'analyse ne pourroit qu'affoiblir, en le tirant de cette mine si riche & si pure, des notions spéculatives de la scholastique, & de la science pratique du salut. C'est là que tous les grands maîtres, depuis plus de cinq siècles, n'ont pas cessé de puiser; sans qu'aucun d'eux, à l'aide même d'un fonds si avantageux, & avec la facilité d'ajouter à la première invention, ait jamais donné un corps de théologie aussi parfait, soit pour la solidité de la doctrine, soit pour l'ordre & la méthode. Ce grand ouvrage fut composé pendant le pontificat de Clément IV, qui fut d'environ trois ans & neuf mois, & pendant la longue vacance qui le suivit.

Ce Pape étant mort à Viterbe le vingt-neuvième jour de novembre 1268, les cardinaux eurent tant de peine à s'accorder pour un successeur, que le podestat de la ville les renferma dans

le lieu où ils étoient assemblés au nombre de quinze, & les tint ainsi pendant près de trois ans. Ce fut dans cet intervalle, marqué avec précision par Guillaume de Pui-Laurent, & par la chronologie de Montfort qu'ont suivis les critiques modernes les plus estimables, & par conséquent après la mort de Clément IV, que Charle d'Anjou fit mourir le jeune Conrad ou Conradin, petit-fils de l'Empereur Frédéric. Il est donc inutile d'alléguer, avec quelques apologistes simulés, pour paroître défendre Clément d'avoir contribué à cette exécution barbare, il est, dis-je, plus qu'inutile d'alléguer que Charle en fut repris par ce Pape & par ses cardinaux.

Ce ne fut que l'an 1269, que Conradin réfugié en Allemagne tandis que son oncle Mainfroi le dépouilloit du royaume de Sicile, revint en Italie pour faire valoir ses prétentions contre le vainqueur de Mainfroi. Il fut défait dans la Pouille; il tomba peu après entre les mains de son rival, qui le fit condamner à mort & exécuter publiquement, avec plusieurs autres têtes augustes attachées à son parti. C'étoit

V. Spond.
an. 1269. no
c.

le dernier prince de la maison impériale de Suabe, devenue très-odieuse par l'esprit de schisme, & par des vexations si souvent réitérées contre l'Eglise Romaine. Mais si ces considérations ont pu diminuer la faute du nouveau Roi de Sicile, elles ne l'ont pas garanti de la tache ineffaçable qu'elle imprime à sa mémoire.

La vertu de Clément IV, loin de se démentir sur le S. Siege, alla toujours en augmentant. Non seulement sa vie étoit très-pure, mais il fit admirer l'austérité & la plus sévère modestie dans la première place de l'univers. Il ne portoit point de linge, il couchoit sur un lit très-dur, & pendant long-temps il ne mangea point de viande. Il fut très-zélé pour la fréquentation des sacremens, que l'on commençoit à négliger. Afin d'exciter cette dévotion, il autorisa par une bulle la confrérie du Gonfanon, établie à Rome en l'honneur de la Sainte Vierge, avec obligation pour ceux qui l'embrassoient, de se confesser & de communier trois fois l'an. Elle prenoit son nom, de la bannière qu'on y portoit, & passe pour la plus ancienne

de
depu
mien
T
Lou
& p
pieu
oblig
sujet
Clém
de Fr
deux
dralé
de Se
d'une
régale
avec
& d'a
l'affai
démis
larion
Roi
ne pr
droit
Sens
tifs n
Roi v
nom
à mi

de ces sortes d'institutions, établies depuis en si grand nombre sur ce premier modele.

Tout attaché qu'étoit le Roi saint Louis aux intérêts de l'Eglise Romaine, & particulièrement à la personne du pieux Pontife Clément IV, il se vit obligé de contredire ce Pontife, au sujet de quelques entteprises faites par Clément sur les droits de la couronne de France. Quoiqu'il ne s'agît que de deux archidiaconés, l'un dans la cathédrale de Reims, & l'autre dans celle de Sens, auxquels le Pape avoit nommé d'une maniere qui attaquoit le droit de régale, Louis s'en plaignit à Rome avec amertume. On se prêta de part & d'autre à un accommodement, pour l'affaire de Reims; l'archidiacre se démit d'abord; le Pape lui fit une collation nouvelle sous le bon plaisir du Roi, & déclara en termes exprès qu'il ne prétendoit point par-là préjudicier au droit de régale. Quant à l'affaire de Sens, de peur que des exemples itératifs ne tirassent à conséquence, le saint Roi voulut absolument que l'archidiacre nommé par le Pape fût dépossédé, & il mit en sa place Girard de Rampillon

Duboul. p.
372. Preuv.
Lib. Gall. p.
368.

Duboul.
p. 390.

Lib. Gall.
p. 1701.

archidiacre de Melun, qui fut maintenu dans sa nouvelle possession. On observe que S. Louis, aussi attentif aux loix de l'Eglise qu'à ses propres droits, exigea, selon la coutume, que Girard quittât son premier bénéfice en passant au second. En Allemagne au contraire, c'étoit un abus très-commun dès-lors, que le même sujet fût chanoine en plusieurs cathédrales, afin de parvenir plus aisément à l'épiscopat.

T. vi. Conc.
Gall. Marac.
de Concord.
l. 3. c. 1.

Ce fut principalement pour arrêter les entreprises des Papes sur la collation des bénéfices & sur la juridiction contentieuse, que S. Louis rendit, l'an 1269 la fameuse ordonnance connue sous le nom de Pragmatique sanction, & qui roule presque toute entière sur ces deux objets. Il avoit déjà donné la constitution plus célèbre encore, où l'on trouve pour la première fois le terme de libertés Gallicanes, substitué à celui de libertés canoniques; quoique cette dernière expression rende son objet avec assez de justesse. On voulut sans doute faire entendre que l'autorité des canons étant affoiblie chez les autres nations, on refusoit en France de s'assujettir aux nouvelles maximes qu'on pensoit avoir

donné lieu à ces relâchemens. Cette constitution cependant ne concerne guere que la vigilance & la sévérité, que le saint Roi jugeoit nécessaires dans la poursuite des hérétiques.

La conservation & l'accroissement de la foi étoient les deux grands mobiles de ses démarches, & le but invariable où se dirigeoient toutes ses vues. Depuis sa premiere croisade, il ne s'étoit jamais regardé comme déchargé entièrement du vœu qu'il avoit fait de combattre les ennemis du nom chrétien. Les nouvelles de leurs avantages & de leurs excès récents dans la Terre Sainte, le décidèrent à y reporter ses armes; avec d'autant plus d'empressement, qu'ayant quelque pressentiment de la fin de ses jours, il vouloit auparavant faire quelque chose de grand pour la gloire de Dieu, & laisser un exemple mémorable aux générations suivantes. Le Sultan Boudocar ayant fait irruption avec une puissante armée sur les terres des fideles de Palettine, s'étoit rendu maître de tout le pays jusqu'aux portes d'Acre. Par un mépris affecté de nos saints mysteres, il avoit démoli l'église du mont Thabor, & rasé jusqu'aux fondemens

Bibl. Orient.
p. 204.

Sanut. p.
222.

celle de Nazareth. Bondocdar prit en suite & ruina Césarée, força le château d'Arsouf, d'où il emmena environ mille captifs, & réduisit à composition le fort de Sapheth. Il commanda aux habitans de ce dernier endroit, sous peine de passer par les armes, de se faire tous Musulmans. Il n'y en eut que huit qui apostasierent : les autres, au nombre de plus de six cents, furent égorgés contre la foi du traité. Leur sang couloit comme en ruisseaux, sur la pente de la montagne, au sommet de laquelle étoit située la forteresse. Le prier des Templiers, & deux freres Mineurs qui exhortoient les martyrs à la constance, furent écorchés vifs, fouettés barbarement en cet état, & enfin décollés.

Giffrid. an.
266.

Le récit qu'on fit de toutes ces horreurs au pieux monarque, lui rendit toute l'ardeur de ses premières années, & parut faire la même impression sur ses proches & ses sujets. Tous ses fils, à l'exception du quatrième encore enfant, son frere Alfonse comte de Poitiers & de Toulouse, son gendre Thibault roi de Navarre & comte de Champagne, son neveu Robert comte d'Artois,

d'Artois, Gui comte de Flandres, Jean fils du comte de Bretagne, & une infinité d'autres Seigneurs prirent la croix avec lui. Charle d'Anjou, roi de Sicile, devoit encore le joindre avec une puissante armée. Mais en ne négligeant rien des moyens naturels, ce sage & saint roi mettoit en Dieu seul toute sa confiance. Afin d'attirer les bénédictions du Ciel sur son entreprise, il redoubla sa ferveur dans ses exercices ordinaires de piété, dont les historiens de sa vie ont cru devoir nous transmettre le détail édifiant : en voici quelque partie, que le témoignage des personnes qui l'approchoient de plus près peut rendre croyable, mais que le nom de Louis IX, aussi grand homme que grand saint, ne prémunira peut-être point encore assez contre les dérisions de la sagesse impie de notre siècle.

Il assistoit tous les jours à l'office canonial, même aux heures de la Vierge ; & dans ses voyages, il le récitoit à cheval, avec son confesseur. Tous les jours encore, il disoit l'office des Morts à neuf leçons. Il entendoit habituellement deux messes par jour, & souvent trois ou quatre. C'étoit la

Tome XIII.

E

Duchêne
t. 5. P. 456
&c.

même assiduité pour la parole de Dieu ; & il l'écoutoit avec tant d'attention , qu'il en répétoit ensuite tous les traits frappans aux personnes qui l'entouroient. De son temps même , on censuroit ces dévotions ; il répondoit , sans y rien changer : Si je donnois le double de ce temps au jeu ou à la chasse , on n'en parleroit pas. Il fut bien des années dans l'usage d'aller à minuit aux matines de sa chapelle , & de prier encore au retour , autant qu'avoient duré les matines : mais sur les remontrances qu'on lui fit au sujet de sa complexion délicate , il remit ces dévotions au matin. Le soir après les complies de sa chapelle , il faisoit faire par un prêtre l'aspersion de l'eau bénite par toute sa chambre , en particulier sur son lit. Il introduisit dans sa chapelle la coutume de fléchir le genou pendant la messe , à ces paroles du Credo & *homo factus est* , & de se prosterner à la lecture qui se fait dans la passion de la semaine sainte , au moment où l'on dit que J. C. expira. C'est de là que nous viennent ces pieux usages.

Avec la piété , il porta aussi l'austérité sur le trône. Tous les vendredis , il

jeûnoit, & il s'abstenoit de viande, les
mercredis. Les vendredis du carême &
de l'avent, il ne mangeoit ni poisson,
ni fruit. Il jeûnoit au pain & à l'eau, le
vendredi saint, les veilles des quatre
principales fêtes de la Vierge, & quel-
ques autres jours de l'année. Il se con-
fessoit tous les vendredis; & selon la
dévotion du temps, après sa confession
il prenoit la discipline. Toujours il crai-
gnoit que la majesté de sa personne
n'ôtât quelque liberté au ministre de ce
sacrement; & souvent il lui répétoit :
Vous êtes ici le pere, & je ne suis que
l'enfant. S'il y avoit une porte ou une
fenêtre à fermer, il se levoit prompre-
ment, sans souffrir que le confesseur le
prévînt. Outre ses confesseurs, il avoit
prié quelques personnes fermes & sages,
de l'avertir de tout ce qu'elles enten-
droient ou remarqueroient en lui de
répréhensible, & toujours il reçut leurs
avis dans la disposition qui les lui avoit
fait demander. Il porta long-temps le
cilice, durant l'avant, le carême, &
les vigiles de plusieurs fêtes : mais son
confesseur l'ayant fait convenir que sa
santé en souffroit, il le quitta avec do-
cilité, en dédommageant néanmoins

sa piété par une ceinture de crin qui n'avoit pas les mêmes inconvéniens.

L'abondance de ses aumônes étoit inconcevable , tout puissant roi qu'il étoit. Il est impossible d'en faire le dénombrement ; on n'en peut rapporter que les particularités les plus propres à nous retracer les vues supérieures & la foi vive qui les dirigeoient. Tous les jours , quelque part qu'il fût , il nourrissoit chez lui six-vingts pauvres ; ce nombre augmentoit considérablement , aux jours de dévotion. Le Roi les servoit souvent de sa main , avant de manger lui-même : à certains jours , il en servoit ainsi jusqu'à deux cents. Chaque jour , à dîner & à souper , il faisoit manger près de lui trois pauvres vieillards , à qui l'on passoit des mets de sa table. Tous les samedis , il lavoit encore les pieds à trois pauvres vieillards , puis il leur faisoit une aumône en argent , & leur servoit lui-même à manger. Il donnoit abondamment aux hôpitaux , & à toutes les pauvres communautés de religieux & de religieuses. Il fonda une multitude innombrable de monasteres , des maisons de piété & de charité de tout

genre. Il ne fut pas moins libéral envers les églises. Né pour les grandeurs, & ayant l'âme naturellement grande, il aimoit mieux, comme il s'en exprimoit quelquefois, signaler sa magnificence pour la religion, que pour le monde & la vanité. Il ne laissoit pas de faire paroître la majesté royale, avec tout d'éclat propre à imposer, non seulement dans les jours de représentation, mais dans l'état habituel de sa cour, où il fut constamment servi avec plus de dignité qu'aucun de ses prédécesseurs. La vraie piété a toujours la sagesse pour guide; & la vertu, éloignée constamment des extrémités vicieuses, ne troubla jamais l'ordre des conditions.

Tout étant préparé pour la croisade, le Roi se rendit, comme à son premier voyage d'outre-mer, au port d'Aigues-mortes: & de là, après huit jours de navigation, à Caillari en Sardaigne, où la flotte des Croisés se rassembla. On tint conseil touchant le lieu où ils commenceroient à porter leurs armes, & il fut question de trois termes différens, Acré, Alexandrie &

Duchêne,
t. 5. P. 461.

Tunis. Le S. Roi fut pour le dernier. Plusieurs personnes dignes de foi l'avoient assuré que le roi de Tunis inclinait à se faire Chrétien. Ce Prince lui-même lui avoit envoyé depuis peu des ambassadeurs, qui le confirmerent dans cette persuasion. Dans l'ardeur de son zele, il leur parla en ces termes : Dites au Roi votre maître, que je voudrois passer dans les fers le reste de mes jours, pourvu que lui & son peuple se fissent Chrétiens de bonne foi. Parmi les seigneurs qui partageoient sa confiance, souvent il s'écrioit avec transport : O si je pouvois un jour me voir parrain d'un tel filleul ! Ce ne fut pas là néanmoins le seul motif qui fit marcher ce Prince habile à Tunis. On lui faisoit encore entendre, que si cette ville résistoit, elle seroit facile à réduire ; d'ailleurs, qu'elle regorgeoit de toutes sortes de richesses, comme n'ayant jamais été prise, & qu'elle offroit des ressources inestimables aux Croisés ; que c'étoit de ce pays que le Sultan d'Egypte tiroit l'excellente cavalerie qui faisoit la force principale de ses armées. Mais,

qu'il en soit de la justesse de ces mesures, le Seigneur avoit des vues bien différentes de celles des hommes : jamais il ne montra plus sensiblement, quels mouvemens il imprime quelquefois aux peuples & aux empires, pour consommer la sanctification d'un élu de certain ordre.

Ce n'étoit pas sur la terre que le zele de S. Louis pour la propagation de la foi, & tant d'autres vertus royales & chrétiennes devoient triompher. Dans sa premiere expédition contre les Infideles, il avoit rassemblé, pour ainsi dire, tous les précieux matériaux qui devoient entrer dans la couronne de son immortalité : cette seconde entreprise devoit servir à les épurer de ce qu'ils pouvoient conserver de terrestre ; sans avoir plus de suites que la premiere, pour la réduction ou la conversion des ennemis de la foi. L'armée Chrétienne ayant fait la descente en Afrique, à la vue d'une multitude innombrable de Sarasins qui s'enfuirent à l'instant vers leurs montagnes, le Roi de Tunis se crut dans le plus grand péril, & toutes ses idées de conversion, soit bien fondées, soit

Spicil. p.
550, &c.

présümées légèrement, se dissipèrent, pour ne plus faire place qu'aux propos insensés de la terreur. Il fit dire aux vainqueurs, que s'ils attaquoient la ville, il feroit massacrer tous les Chrétiens qui se trouveroient dans ses Etats. On ne laissa pas de prendre Carthage, voisine de Tunis qui s'étoit arrogé le lustre & la dignité de cette ancienne capitale de l'Afrique. Mais les maladies qui avoient commencé parmi les François avant leur débarquement, augmentèrent à l'excès, par la fatigue, la mauvaise nourriture & les chaleurs excessives de ces contrées durant la canicule. Jean Tristan, comte de Nevers & fils de Louis, mourut le troisieme jour d'août. Le Légat Raoul de Chevrières mourut, le septieme. Le comte de la Marche, les seigneurs de Nemours, de Vendôme, de Montmorenci, de Brissac furent emportés en quatre jours.

Le Roi fut attaqué lui-même, d'une dyssenterie & d'une fièvre brûlante, qui en peu de jours le réduisirent à l'extrémité. Avant son départ, il avoit fait son testament, où l'on trouve en substance toute la charité & la piété

qui l'avoient animé depuis qu'il se connoissoit. Quand il sentit que le Seigneur l'appelloit à lui, il donna par écrit à Philippe son fils aîné, une instruction qui n'est qu'un abrégé des admirables principes qui l'avoient dirigé toute sa vie, tant pour la sanctification de son ame, que pour le bonheur de ses peuples : deux objets que ce prince, rempli, s'il en fut jamais, du don d'intelligence & de conseil, n'avoit jamais séparés, & dont il voulut marquer l'étroite connexion, en des conjonctures si propres à faire des impressions durables. Il reçut ensuite les sacremens de l'Eglise, & particulièrement le saint viatique, avec une vivacité de foi qu'il communiquoit à tous les assistans. Le ministre sacré lui ayant demandé, s'il ne croyoit pas fermement que ce fût le corps de J. C. Je ne le croirois pas mieux, s'écria-t-il, quand je le verrois dans la splendeur où il est monté au ciel. Ses forces déclinant toujours, il ne s'occupa plus que du soin de son éternité ; mais sans jamais le séparer de l'amour de ses peuples. Encore le jour de sa mort, on lui

Vid. Jolar.
P. 126.

entendit proférer ces mots : Seigneur, ayez pitié de ce peuple que je laisse entre vos mains. Après quoi, il prononça ce verset du Psalmiste : Seigneur, j'entrerais dans votre maison, je vous adorerais dans votre saint temple, & je glorifierais votre nom; puis, les bras croisés sur la poitrine, & les yeux levés au ciel, le 25 août de l'année 1270, cinquante-cinquième de son âge, il expira doucement sur la cendre où il s'étoit fait mettre. C'est ainsi que soutenant son caractère jusqu'au dernier moment, il ne cessa d'imprimer à la majesté du diadème, tous les attraits de la vertu.

Il avoit à peine rendu l'esprit, que son frere le Roi de Sicile arriva. Charle entra éploré dans la tente du saint Roi : mais sa douleur se convertit aussi-tôt en une vénération religieuse. Il se prosterna aux pieds du Saint, dont le visage, aussi frais & plus agréable qu'en pleine santé, portoit déjà l'empreinte de la gloire dont son ame jouissoit dans le ciel. Pendant six semaines, le Roi Charle continua la guerre avec les troupes fraîches & nombreuses qu'il avoit amenées, &

battit les Sarafins, toutes les fois qu'ils osèrent l'attendre. Il eût pu de même s'emparer de Tunis : mais n'envisageant pas cette conquête du même œil que son saint frere, & la peste commençant à faire un ravage égal dans les deux armées, on fit une treve de dix ans, toute à l'avantage des Chrétiens. Entr'autres conditions onéreuses, les Infideles, pour les frais de la guerre, se soumirent à une somme plus forte d'un tiers que la rançon payée autrefois par les François en Egypte.

Comme on venoit de conclure ce traité, Edouard, fils aîné du Roi d'Angleterre, arriva avec une nouvelle armée & quantité de seigneurs Anglois. Il témoigna un mécontentement fort vif de la treve, & passa plein de chaleur en Palestine, où il ne fit cependant rien de mémorable. Toutes les affaires des Chrétiens y étoient presque entièrement ruinées. Bondocdar poursuivant ses avantages & ses cruautés, avoit pris, outre une infinité de châteaux, les villes de Jaffa & d'Antioche. Il fit mourir dans celle-ci dix-sept mil e personnes, & en traîna plus

de cent mille en esclavage. Telle est l'époque de la ruine irréparable de cette illustre cité, si long-temps la troisième du monde & la première de l'Orient. L'année même de l'arrivée du Prince Edouard en Syrie, le Sultran prit les forteresses de Carac & de Montfort. Ainsi l'on peut regarder la fin de S. Louis, comme le terme des croisades. Edouard, au bout d'un an, revint en Europe, apprit en Sicile que le Roi Henri III son pere venoit de mourir, & se pressa d'aller prendre possession du trône.

Les François, à la suite de leur nouveau Roi Philippe le Hardi, revinrent aussi par la Sicile, après s'être engagés à reprendre dans trois ans les armes contre les Infideles. Ils emportoient avec eux les reliques de leur S. Roi, c'est-à-dire les ossemens, dont on avoit séparé les chairs. Le Roi de Sicile avoit pris une partie des intestins, & les fit enterrer dans une église de Palerme, où ils devinrent aussi-tôt célèbres par un grand nombre de miracles. Arrivé en France, le Roi Philippe porta lui-même sur ses épaules, de Paris à S. Denis, les

reliques de son pere, que les miracles n'illustrerent pas moins que celles de Sicile. Plusieurs de ces merveilles sont rapportées dans la bulle de Boniface VIII, qui décerna un culte public à ce Prince vingt-sept ans après sa mort. Peu de jours après l'inhumation du Saint, on vit encore arriver à S. Denis le corps de son frere Alfonse comte de Toulouse & de Poitiers, mort au retour de Tunis à Corneto en Toscane, où il avoit été obligé de s'arrêter. La Comtesse Jeanne son épouse étant morte de chagrin quelques jours après, sans laisser d'enfans, le comté de Toulouse fut réuni à la couronne de France, pour n'en plus être détaché.

L'Eglise Romaine avoit été jusque là sans pasteur. Les cardinaux toujours renfermés à Viterbe, donnerent enfin par compromis à six d'entr'eux le pouvoir d'élire un Pape. Le premier septembre de cette année 1271, ils nommerent d'une voix unanime Thibaud, né à Plaisance de l'illustre maison de Visconti, mais jusque-là simple archidiacre de Liege, & qui étoit allé par dévotion aux saints lieux. La

Rain. ans

1271.

connoissance qu'il avoit des besoins de la Terre-Sainte, & son zele pour y remédier, sont marqués entre les motifs que les cardinaux allèguent en sa faveur pour son élection, dans la lettre d'avis qu'ils lui en envoyèrent avec leur décret. Il y donna son consentement le 27 octobre, jour d'où l'on commence à compter le temps de son pontificat, prit le nom de Grégoire X, partit sans retardement, & arriva en Italie le premier jour de l'an 1272. Il employa les deux mois suivans presque tout entiers aux seules affaires de la Terre-Sainte : il ne voulut pas même aller en droiture à Rome, de peur d'être détourné par d'autres soins.

Après y avoir été sacré & ordonné le 24 de mars, il fit expédier sans délai une lettre circulaire aux évêques, pour la convocation d'un concile œcuménique, dont les causes principales, outre les vices & les erreurs allégués à l'ordinaire, étoient le schisme des Grecs & le péril des Fideles de Palestine. L'Empereur Michel Paléologue, politique très-insinuant tandis qu'il favoit se commander, avoit déjà gagné la bienveillance des Papes Ur-

bain & Clément, en les reconnoissant par ses lettres & ses envoyés pour chefs de l'Eglise Universelle, & en promettant de rétablir l'ancienne union entre toutes les Eglises; à quoi, ajoutoit-il adroitement, il ne voyoit plus d'obstacle, depuis que les Grecs étoient rentrés dans C. P. Instruit que le Roi Charle de Sicile avoit acquis les droits de l'Empereur Baudouin, & qu'il prenoit ses mesures pour les faire valoir, il fit des instances nouvelles & plus pressantes que jamais auprès du Pape Grégoire, afin d'arrêter ces entreprises, en se mettant au même rang que les souverains soumis de tout temps à l'autorité spirituelle du S. Siege. En conséquence, le Pontife l'invita, comme les autres princes Catholiques, à venir avec ses évêques au concile général qui devoit se tenir à Lyon.

Afin de le célébrer plus tranquillement & avec plus de fruit, il s'appliqua soigneusement à rétablir la concorde parmi les Italiens, & à inspirer de la modération aux Guelfes qui abusoient de l'ascendant qu'ils avoient repris sur les Gibelins. A cet effet, il se servit utilement du B. Ambroise,

Boll. ad 22.
mart.

de l'ordre des Freres Prêcheurs, homme puissant en œuvres & en paroles, & qui réconcilia entr'elles toutes les familles de Sienna sa patrie. Ambroise travailla de même à rétablir la paix entre les princes & les peuples d'Allemagne, & s'acquit par-tout la plus haute vénération. Les Papes lui offrirent plusieurs évêchés, qu'il refusa constamment, aussi bien que celui de Sienna sa patrie, auquel il avoit été élu dans toutes les formes canoniques. Il ne voulut pas même accepter dans son ordre la moindre supériorité. Ses vertus l'ont fait inscrire au martyrologe Romain, avec le titre de Bienheureux.

Grégoire X jugea que le moyen le plus efficace de pacifier l'Allemagne, encore plus agitée que l'Italie, c'étoit de la tirer de l'anarchie où elle gémissoit depuis Frédéric II, malgré l'élection de tant d'empereurs. Richard d'Angleterre étoit mort, dès le mois d'avril 1271. Grégoire déclara au roi de Castille, que ses prétentions sur l'Empire ne lui paroissent pas recevables, & fit aussi-tôt après assembler les électeurs à Francfort. Le 30 septembre 1275, ils choisirent Rodolfe comte de

Hasbourg, issu d'Erichon d'Alsace, souche commune de la maison de Lorraine, & de la seconde d'Autriche qui prit ce nom, quand Rodolfe eut investi son fils Albert, de ce duché enlevé à Ottocare roi de Bohême. Le Pape Grégoire se rendit cette même année à Lyon, pour y présider en personne au concile.

En Orient, Michel Paléologue disposoit ses évêques à s'y rendre de leur côté, & travailloit avec ardeur à lever les obstacles qu'il prévoyoit à la réunion. Joseph, alors patriarche de C. P. & plus encore Jean Veccus, cartophilax, c'est-à-dire inspecteur des chartes & grand chancelier de l'Eglise patriarcale, s'opposèrent fortement à son dessein. Le patriarche, foible vieillard, homme simple & sans lettres, jouet aveugle de quiconque s'emparoit de son esprit, pouvoit peu par lui-même : mais Veccus étoit un génie transcendant & capable de tout, élevé, pénétrant, profond dans toutes les sciences qu'il ne cessoit de cultiver, naturellement éloquent & persuasif, d'un aspect imposant, & l'un des hommes les mieux faits de tout l'Em-

Niceph.
Greg. l. 5.

pire , aussi habile d'ailleurs dans le manient des affaires que dans les discussions de doctrine , & déjà illustré par des négociations importantes , où il avoit répondu à toute l'attente de son prince. Il possédoit au même point toutes les bonnes qualités de l'ame , une vertu exercée à l'héroïsme , un grand fond de bonté & de droiture naturelle , une franchise , une ingénuité presque inconnue dans sa nation , & à laquelle les plus obstinés d'entre ses compatriotes schismatiques n'ont pu s'empêcher de rendre témoignage. Il aimoit si passionnément la vérité , qu'aussi-tôt qu'il l'avoit reconnue , la moindre dissimulation lui devenoit comme impossible.

Gerorg. Pachimer. l. 2. c. 19 l. 3. c. 24. l. 5. c. 12 & 15.

De concert avec le patriarche , il se déclara si ouvertement contre la réunion , que l'Empereur , poussé d'un zele qu'on eut enfin tout lieu de croire outré plutôt que simulé , le fit mettre en prison. Mais réfléchissant bientôt sur le caractère de Veccus , à qui la violence ne feroit jamais abandonner ce qu'il prenoit pour le bon parti , Paléologue lui envoya un écrit composé par de savans théologiens , dont les

principaux étoient l'Archidiacre Mélieniote, George Métochite & George de Chypre. Il lui fit dire en même temps, qu'il ne prétendoit pas tyranniser sa conscience, mais que l'amour de la vérité dont on lui faisoit justement honneur, devoit au moins l'engager à s'éclaircir par lui-même, & à la chercher sans préoccupation. Vecus n'étoit pas de ces gens de secte qui veulent absolument & sans nulle autre considération, que le parti où ils sont engagés soit le meilleur. Il lut cet écrit avec attention, & en suspendant ses préjugés, comme il l'avoit promis. Il cherchoit sincèrement cette divine clarté qui va toujours au devant de ceux qui la désirent : elle lui fit sur le champ à ses yeux. Il fut surpris du grand nombre d'autorités des Peres, Grecs ainsi que Latins, sur-tout de S. Athanase, de S. Cyrille & de S. Maxime, qui font procéder le Saint-Esprit du Pere & du Fils, ou du Pere par le Fils; ce qui prouve également l'union & l'identité de substance entre les trois personnes divines. Incapable de retenir captive la vérité connue, il dit sans détour & sans dé-

lai, que si les copies & les extraits qu'on lui avoit présentés se trouvoient conformes aux originaux, il feroit volontiers ce qu'on demandoit de lui. L'Empereur, satisfait d'une réponse si digne de la réputation, de celui qui la donnoit, le mit sur le champ en liberté, & lui fournit les livres des Peres, qui dissipèrent bientôt le reste de ses doutes.

Cette ame integre & forte, une fois persuadée, ne chancela plus dans le bon parti, auquel son éloquence, & plus encore son exemple, ramenerent presque tous les Grecs, & les prélats même de l'Orient qui vivoient sous la domination des Infideles. Le Patriarche Joseph marqua cependant toute l'opiniâtreté des génies de sa sphere : mais l'Empereur convint avec lui, qu'il se retireroit incontinent dans un monastere, avec la jouissance de ses revenus ; que si l'affaire de l'union ne se concluoit pas avec les Latins, il reprendroit son siege ; mais que si elle réussissoit, & qu'il persistât à n'y pas consentir, il renonceroit pour toujours au patriarcat : ce qui eut lieu par la suite ; & Jean-Veccus fut mis en

sa place. Quant aux autres schismatiques opiniâtres, Michel Paléologue usa d'une rigueur plus grande encore & vraiment excessive, du moins à ne considérer que le bien de l'union. Car, sous d'autres points de vue, on ne sauroit disconvenir que par leurs cabales, par leurs conventicules & leurs murmures séditieux, par leur union rebelle avec la Princesse Eulogie, sœur de l'Empereur, & avec Marie sa fille, femme du prince des Bulgares, & schismatique encore plus forcenée que sa mere, enfin par leurs ligues avec les ennemis de l'Etat & les Musulmans mêmes, ils n'aient mérité les plus sévères traitemens.

Pachym. l.
6. c. 1.

Mais tous ces obstacles n'arrêterent point le zele de Paléologue. Après avoir pris parmi ses sujets les mesures & les précautions que lui suggéra sa prudence, il ne pensa plus qu'à consommmer son entreprise, par les ambassadeurs & les prélats qu'il fit partir pour le concile de Lyon. Ces représentans de l'Empereur Michel & de son fils Andronic associé nouvellement à l'Empire, étoient George Acropolite grand chancelier, Pamareto

grand-maître de la garderobe, & le grand interprete Berrhécote, avec quelques-uns des premiers sénateurs. L'ordre ecclésiastique étoit représenté par Germain, patriarche de C. P. avant Joseph, & de tout temps opposé au schisme; par Théophane métropolitain de Nicée, & par quelques-uns des ecclésiastiques les plus distingués du second ordre, entre lesquels Jean-Veccus tenoit sans contredit le premier rang. Ils s'embarquerent au commencement du mois de mars 1274; & le Pape qui en avoit reçu l'avis, fit le 7 mai, dans l'église de S. Jean de Lyon, l'ouverture du concile, compté ordinairement pour le quatorzieme œcuménique.

Ce fut une des plus nombreuses & des plus brillantes assemblées qu'on ait vues dans l'Eglise. On y compta cinq cents évêques, soixante-dix abbés, plus de mille autres prélats, & un nombre proportionné de docteurs, parmi lesquels on admira sur-tout S. Bonaventure, créé depuis quelque temps cardinal-évêque d'Albane, & amené par honneur dans la même voiture que le Souverain Pontife. Mais tel

que le soleil près de son couchant, ce grand flambeau de l'Eglise étinceloit du feu le plus vif au moment de descendre dans les ombres du tombeau. Outre cette multitude de docteurs & de prélats, on vit encore, avec les ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre & de bien d'autres États Catholiques, ceuz des Grecs, des Tartares même, & le Roi d'Aragon en personne.

S. Thomas d'Aquin fut invité au concile, aussi bien que S. Bonaventure, & partit, avec quelques ouvrages de sa composition, propres à convaincre ou à confondre les Grecs : mais il ne devoit pas même y arriver. Il enseignoit alors la théologie à Naples, après que le Roi de Sicile qui avoit disputé avec l'université de Paris à qui posséderoit cet incomparable docteur, l'eut obtenu en dédommagement du refus que Thomas avoit fait de l'archevêché de cette ville. Là, ce prince lui assigna une pension d'une once d'or par mois; & le Saint y continua la troisième partie de sa Somme, jusqu'au traité de la pénitence qu'il laissa imparfait. Il n'étoit pas sorti du

Echard.
sum. p. 217 y
265.

royaume de Naples, qu'il tomba malade dans la Campanie, & connut qu'il n'en releveroit pas. S'étant retiré à l'abbaye de Fosse-neuve, ordre de Cîteaux, il dit en y entrant, devant plusieurs moines, & en s'appliquant les paroles du Psalmiste : C'est ici le lieu de mon repos, c'est l'habitation que j'ai choisie. Il mourut en effet, le septieme de mars de cette année 1274, après avoir reçu les sacremens de l'Eglise, avec une dévotion qui attendrit tous les assistans. En faisant, avant d'expirer, sa profession de foi, il déclara qu'il soumettoit sa doctrine & tous ses écrits au jugement de l'Eglise Romaine. Il étoit âgé d'environ quarante-neuf ans : vie bien courte, en comparaison de la multitude & de l'excellence de ses écrits. Il avoit une si grande facilité, qu'il dictoit, sur différentes matieres, à trois écrivains, & quelquefois à quatre en même temps. Toutefois dans les dix-sept volumes *in-folio* imprimés sous son nom, il se trouve plusieurs ouvrages que les meilleurs critiques attribuent à d'autres auteurs. Il eut un émule fameux, dans la personne d'un Frere Mineur, nommé

Jean

Jean Scot, & surnommé le Docteur Subtil, qui paroît s'être piqué d'avoir des opinions contraires à celles du Docteur angélique, en matière néanmoins indifférente à la foi. De là, les deux écoles rivales des Thomistes & des Scristes.

S. Thomas étudioit avec tant d'application, qu'il perdoit souvent de vue tout ce qui l'entouroit. Se trouvant un jour à la table de S. Louis, qui se faisoit gloire d'admettre parmi ses convives les savans & les gens de bien, il frappa tout à coup sur la table, & dit : Voilà qui est péremptoire contre l'hérésie de Manès. Son prieur qui étoit du repas, le tira fortement, & l'avertit de penser qu'il étoit à la table du Roi. Thomas demanda pardon au prince : mais le S. Roi ne fut qu'édifié de le voir si peu attentif à ce qui auroit enorgueilli tant d'autres ; & faisant la plus haute estime de toutes les pensées de cet homme rare, il appella sur le champ un secrétaire, & fit écrire la réponse à Manès.

Le concile de Lyon dura depuis le septieme jour de mai, jusqu'au dix-septieme de juillet, où se tint la

T. XI. Conc.
P. 255, &c.

ombas ma-
& conmut
tant retiré
ordre de
t, devant
appliquant
C'est ici le
l'habitation
en effet,
cette année
sacremens
ion qui ar-
En faisant,
on de foi, il
doctrines &
de l'Eglise
viron qua-
courte, en
tude & de
avoit une si
sur différen-
ns, & quel-
emps. Tou-
mes *in-folio*
il se trouve
es meilleurs
tres auteurs.
, dans la
ur, nommé
Jean

fixieme & derniere session. Aussi-tôt après la premiere, où l'on ne fit guere autre chose que les cérémonies accoutumées pour l'ouverture de ces augustes assemblées, le Pape Grégoire qui avoit singulièrement à cœur les intérêts de la Terre-Sainte, convint séparément avec chaque archevêque & plusieurs autres prélats, des impositions ecclésiastiques & d'autres moyens les plus propres à secourir efficacement les restes malheureux des Fideles de Palestine.

Ce premier objet du concile étant réglé, Grégoire s'occupa principalement de la réunion des Grecs, qui en faisoit un accessoire si considérable. Il reçut alors des lettres de quelques Freres Mineurs qu'il avoit envoyés à C. P. & qui arrivés à Rome avec les ambassadeurs de l'Empereur d'Orient, lui annonçoient leur départ pour le concile. Aussi-tôt il fit assembler tous les prélats au lieu ordinaire des sessions; on y lut publiquement ces lettres, qui causerent une joie incroyable; & S. Bonaventure fit un sermon éloquent sur ces paroles du Prophete: *Leve-toi, Jérusalem, porte les yeux*

vers l'Orient, & du sommet des montagnes, contemple tes enfans qui se rassemblent depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Les Grecs mirent le comble à la joie publique, en arrivant enfin à Lyon, le jour de S. Jean-Baptiste, vingt-quatrième de juin.

Tous les prélats du concile avec leur suite, le vice-chancelier du Saint Siege & le camerlingue, avec les officiers du Pape & les gens des cardinaux, allèrent au devant des Grecs hors de la ville, & les conduisirent avec grand honneur au palais du Pape. Il les reçut debout, accompagné des cardinaux, leur donna le baiser de paix, avec toutes les marques d'une affection paternelle. Ils lui rendirent de leur côté tous les respects qui sont dûs au Vicaire de J. C. présentèrent les lettres de l'Empereur & des évêques d'Orient, & dirent qu'ils venoient rendre toute obéissance à l'Eglise Romaine, & professer une même foi avec elle. Dès le 29 du même mois, fête de S. Pierre, ils assisterent à la messe que le Pape célébra dans la cathédrale en présence de tous les membres du concile. Après que le sym-

bole eût été chanté en Latin, le Patriarche Germain & les autres Grecs le répéterent dans leur langue, & chanterent trois fois ces paroles, *Qui procede du Pere & du Fils.*

Le 4 juillet, une nouvelle ambassade, bien plus étonnante encore, mit le comble à l'alégresse commune. Abaca, grand can des Tartares Occidentaux, envoyoit jusqu'à seize ambassadeurs à l'assemblée de l'Eglise Chrétienne, afin de contracter avec elle une étroite alliance contre les Mulsulmans. Après la mort de Mangoucan, ses deux freres Kublai & Houlagou s'étant partagé l'immense étendue de l'Asie depuis les mers Orientales de la Chine jusqu'à la Méditerranée, le sultan d'Egypte & de Syrie avoit eu des avantages considérables sur Houlagou maître de l'Asie Occidentale, & sur son fils Abaca. C'étoit pour réprimer l'ennemi commun des Chrétiens & des Tartares, que ceux-ci venoient au sein de l'Europe rechercher l'amitié de ses princes. On alla au devant d'eux avec le même appareil, & on les reçut avec les mêmes honneurs que les ambassa-

deurs de Grece ; puis le Pape indiqua la quatrième session du concile , pour le surlendemain , 6 de juillet.

Les ambassadeurs Grecs y furent placés au côté droit du Pape , après les cardinaux ; & les Tartares vis-à-vis , près des patriarches. On lut à voix haute les lettres de l'Empereur Michel Paléologue , & des prélats ses sujets. Elles contenoient une profession de foi , qui avoit été proposée aux Grecs par le S. Siege dès le pontificat de Clément IV , & qu'ils avoient adoptée sans aucune restriction. Ils reconnoissoient avec la même docilité la primauté de l'Eglise Romaine , promettoient de ne jamais se départir de ces principes , & demandoient seulement de conserver les usages qu'ils suivoient avant le schisme , & qui ne préjudicioient ni à la foi ni à l'unité catholique. Ces déclarations se firent non seulement de la part de l'Empereur , mais au nom de vingt-cinq métropolitains & de neuf archevêques , avec leurs conciles ou les évêques de leur dépendance , c'est-à-dire de presque tous les prélats qui reconnoissoient le patriarche de C. P. On promettoit

encore de déposer le Patriarche Joseph s'il persistoit à refuser au Pontife Romain l'honneur qui lui avoit été rendu par le passé, & d'établir un nouveau patriarche qui reconnut la primauté du S. Siège. Après la lecture de ces lettres, le grand chancelier George Acropolite, au nom de l'Empereur, abjura le schisme avec serment, accepta la profession de foi de l'Eglise Romaine, en confessa la primauté, & promit de persévérer à jamais dans ces sentimens. On reconnut Michel Paléologue pour légitime empereur de C. P. le Pape entonna le *Te Deum*, & tous les assistans unissant leurs voix, exprimerent comme à l'envi leur contentement & leurs actions de grâces.

Cette joie fut bientôt interrompue par la mort de S. Bonaventure, qui emporta les regrets de tout le monde, non seulement pour sa doctrine, sa rendre éloquence, sa haute vertu, mais pour la douceur de son caractère & de ses manières, qui lui tenoient, pour ainsi dire, enchaînés les cœurs de tous ceux qui l'avoient connu. La cour pontificale & tout le concile assistèrent à ses funérailles, les plus

brillantes tout ensemble & les plus attendrissantes qu'on ait jamais faites, même à aucun souverain. Pierre de Tarantaise qui d'archevêque de Lyon venoit d'être fait cardinal-évêque d'Osie, & qui succéda au Pape Grégoire sous le nom d'Innocent V, fit l'oraison funebre. Comme il étoit de l'ordre de S. Dominique, uni de confraternité avec celui de S. François, il choisit pour texte ces paroles de David, *Je suis inconsolable de vous avoir perdu, mon frere Jonathas*; & il exprima sa douleur d'une maniere si touchante, qu'il tira des torrens de larmes de l'assemblée, toute pénétrée de la perte que l'Eglise venoit de faire. S. Bonaventure est regardé en particulier, parmi tous les docteurs de son temps, comme le plus grand maître de la vie spirituelle, & l'ascete le plus rempli d'onction. De là principalement le surnom qu'on lui a donné de Docteur Séraphique. On lui attribue l'usage de chanter, à la fin de l'office canonial, l'antienne de la Vierge.

La cinquième session du concile se tint le lendemain de la mort du Saint,

seizieme de juillet. On y eut la sainte consolation de voir administrer le bapteme à l'un des ambassadeurs Tartares, & à deux de ses compagnons. Ces étrangers conduits vraisemblablement par des vues toutes temporelles, ne purent s'approcher, si l'on peut s'exprimer ainsi, jusqu'aux sources de la grace, sans en éprouver l'impression victorieuse. Après cette cérémonie, on lut différentes constitutions, relatives à la réforme qui faisoit le troisieme objet du concile. La méthode qu'on avoit employée à l'élection du Pape Grégoire, fut érigée en règlement pour la suite; c'est-à-dire que le conclave fut institué à perpétuité, & assreint aux regles suivantes: Après la mort du Pape, on attendra les cardinaux absens pendant dix jours, au bout desquels les cardinaux présens se rassembleront dans l'appartement commun qu'on nomme conclave, & qui sera parfaitement fermé, à l'exception d'une fenêtre par où l'on puisse leur passer précisément la nourriture nécessaire. Ils ne pourront sortir, personne ne pourra les venir trouver, ils

ne p
& n
tarde
Pape
on n
& un
donn
de l'e
faite.
ble de
les co
sonne
vingt-
à se
née d
tuts co
tions,
La plu
lement
été po
Dan
défend
religie
sion d
depuis
nu'en
nicains
manife

ne parleront à personne en particulier , & ne recevront aucune lettre. S'ils tardent plus de trois jours à élire le Pape , pendant les cinq jours suivans on ne leur servira qu'un plat à dîner & un à souper ; après quoi on ne leur donnera plus que du pain , du vin & de l'eau jusqu'à ce que l'élection soit faite. Un autre règlement remarquable de ce concile , est celui qui annulle les collations de cures faites à des personnes qui n'ont pas atteint l'âge de vingt-cinq ans , & qui oblige les curés à se faire ordonner prêtres dans l'année de leur institution. Les autres statuts concernent principalement les élections , les ordinations & les censures. La plupart de ces décrets , publiés seulement à la cinquième session , avoient été portés dès la troisième.

Dans la sixième & dernière , on défendit la multiplication des ordres religieux , & l'on ordonna la suppression de ceux qui avoient été institués depuis le concile général de Latran tenu en 1215 : mais , outre les Dominicains & les Franciscains , dont il est manifeste , dit le Pape Grégoire , que

l'Eglise Universelle tire de grands avantages, on excepte encore les Célestins & les Servites, en considération de leurs saints instituteurs. S. Pierre Célestin qui prit le surnom de Mourron, montagne voisine de Sulmone où il avoit choisi sa première retraite, étoit venu trouver à Lyon le Pape Grégoire, sur le bruit qu'on devoit supprimer les nouveaux ordres religieux. Malgré son extérieur méprisable, il en obtint, pour ses austérités, son détachement admirable & sa vie toute angélique, une bulle de confirmation, où le Pape prend sous sa protection le nouvel ordre établi selon la règle de S. Benoît, lui assure la possession de ses biens, & lui accorde même des privilèges particuliers.

S. Philippe Benizi, qui n'étoit que le cinquième général de l'ordre dévoué au service de la Mère de Dieu sous le nom de Servites, mais qui en est regardé, sinon comme le fondateur, du moins comme le principal appui, vint aussi trouver Grégoire X au concile de Lyon. Il obtint la confirmation de tout ce que ses prédécesseurs

avoient fait pour établir cette congrégation, depuis Bonifacio Monaldi qui l'avoit instituée à Florence trente-cinq ans auparavant, & qui étoit mort depuis douze ans en odeur de sainteté. Philippe vécut jusqu'à l'an 1287, où il mourut le vingt-huitième d'août, en une réputation si constante de vertu, qu'il a été canonisé dans le siècle dernier par Clément X.

Après l'expédition de toutes ces affaires, le Pape Grégoire représenta aux pasteurs, que les mœurs & la religion des peuples étoient entre leurs mains, & que plusieurs d'entr'eux étoient la cause principale des désordres & du relâchement. Il les exhorta fortement à se corriger eux-mêmes; sans quoi il ne manqueroit pas de le faire avec sévérité. Il promit aussi de remédier à divers abus particuliers, que la multitude des affaires capitales avoit empêché de prendre en considération dans le concile. On dit ensuite les prières accoutumées, & le Pape donna la bénédiction. Ainsi finit le second concile de Lyon, l'un des plus distingués par l'appareil, la singularité

du spectacle, le nombre & la qualité des assistans. Il donna les plus grandes espérances, par rapport aux Orientaux en particulier ; & ce fut à cet égard-là même, qu'il produisit le moins d'effet.



LIV

DE

L
m

LE

clufi

tenir

chof

réfol

Sain

à ce

Caf

au f

fant

fe m

écrit



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTEUNIÈME.

*DEPUIS le second concile général de
Lyon en 1274, jusqu'à l'établisse-
ment des Papes à Avignon en 1309.*

LE Pape Grégoire X, après la conclusion du concile qu'on venoit de tenir à Lyon, s'appliqua avant toute chose à faire exécuter ce qu'on y avoit résolu pour le secours de la Terre-Sainte. Un des plus grands obstacles à ce dessein étoit la rivalité du Roi de Castille & du Comte de Hasbourg, au sujet de l'Empire. Le Pape épou-
sant les intérêts du comte qui devoit se mettre à la tête de la croisade, écrivit d'abord au Roi, pour lui faire

sentir la foiblesse de ses prétentions. Il eut ensuite une conférence avec lui, dans la ville de Beaucaire, où Alfonse le vint trouver, comme le Pape retournoit en Italie : il ne put encore le faire acquiescer à ses remontrances.

Rain. n. 14, &c.

Mais le Roi de Castille étant rentré dans ses Etats, & ayant repris les ornemens impériaux qu'il avoit quittés, le Pontife lui fit porter des menaces si terribles par l'archevêque de Séville, qu'il se rendit enfin, & renonça à l'Empire. La guerre que les Morés renouvelloient avec violence, & la nécessité où le Castillan se trouvoit, pour la soutenir, de recourir à une décime qu'on ne levoit alors qu'avec l'agrément des Papes, servit encore mieux que la crainte des censures à le rendre traitable.

Le Pape eut ensuite une entrevue à Lausanne, avec Rodolfe de Hasbourg, qu'il reconnut pour roi des Romains, & qui promit de conserver les biens & tous les droits de l'Eglise Romaine. Il se croisa aussi, à la demande du Pape, & avec lui la Reine sa femme & presque toute la noblesse, que les deux Cours attiroient à leur suite. Gré-

goire lui-même prétendoit aller en personne à cette croisade, & finir ses jours à la Terre-Sainte. Mais ce Pontife ne devoit pas même revoir Rome. De Lausanne, il passa dans le Valais, où il donna commission à l'archevêque d'Embrun, de faire en Allemagne le recouvrement des décimes pour la guerre sainte. De Milan, il écrivit à l'évêque de Verdun, pour le recouvrement des mêmes impositions dans les Iles Britanniques. Arrivé en Toscane, il tomba dangereusement malade à Arezzo, & mourut le dixième jour de janvier 1276. Il fut enterré dans la cathédrale qui étoit dédiée à S. Donat, & qui fut rebâtie dans le siècle suivant sous l'invocation de Grégoire même, honoré comme saint. On racontoit plusieurs miracles opérés à son tombeau, où l'on entretient encore jour & nuit une lampe ardente: cependant sa fête n'est célébrée que par le peuple de cette ville, parce qu'il n'a pas été canonisé dans les formes.

On se conforma ponctuellement au décret qu'il avoit donné pour le conclave; & au bout de dix jours, on élut Innocent V, qui mourut après

cinq mois seulement de pontificat. Adrien V qu'on lui donna pour successeur après dix-sept jours de vacance, fut encore moins long-temps en place. Il étoit déjà malade lorsqu'il fut élu, & ses parens ne laissant pas d'applaudir à son élection; hélas! leur dit-il, un cardinal en santé vaudroit beaucoup mieux qu'un pape moribond. Il mourut en effet, le dix-huitième d'août, sans avoir été consacré, ni même ordonné prêtre. Jean XXI qui ne lui succéda que le 13 de septembre, parce que l'on commençoit à se soulever contre la loi du conclave, se promettoit une vie beaucoup plus longue, & ne craignoit point de le dire publiquement. Mais comme il étoit à Viterbe dans un fort bel appartement qu'il venoit de se faire construire, l'édifice entier s'écroula de nuit; & le Pape accablé sous les ruines, mourut après six jours de langueur, le 16 ou le 17 mai 1277. Depuis sa mort, malgré toutes les mesures prises contre les lenteurs & les intrigues du conclave, le S. Siege demeura vacant plus de huit mois.

Papebr.
 Conat. p. 59.

L'Eglise reçut alors une grande édi-

fication, de la personne dont on avoit le moins de lieu de l'attendre. Marguerite de Cortone, née en Toscane avec ces attraits & cette sensibilité qui couvrent tant de pièges, eut le malheur de porter le goût de la frivolité jusqu'au dérèglement des mœurs, & s'abandonna particulièrement à un homme de condition qui l'entretint neuf ans. Un jour qu'il sortoit de chez elle, il fut suivi d'une petite chienne, qui revint seule, après plusieurs jours, en criant & en tirant Marguerite par sa robe, comme pour l'engager à sortir de la maison. Elle obéit au petit animal, il la précède en courant, en retournant souvent la tête & en revenant sur ses pas, & la conduit enfin à un tas de brossailles, où il s'arrête en poussant des hurlemens lugubres. Marguerite détourne quelques feuillages, & voit l'objet de sa passion sans vie, & déjà rongé des vers. Elle tombe presque sans vie elle-même, ne recouvre le sentiment que pour se convaincre, par la vue de ce hideux spectacle, de l'illusion de tous les attachemens mortels, & prend sur le champ la résolution de prévenir au

Vading. an.
1277. Boll.
ad 22. febr.

moins la perte éternelle de sa propre personne par une sincère conversion. Elle retourna chez son pere, la confusion sur le front, versant des torrens de larmes, la tête & les vêtemens en désordre, & le visage déchiré de ses ongles : mais une impitoyable marâtre que son pere avoit épousée en secondes noces, la fit chasser avec opprobre, sans nul égard à des témoignages si peu équivoques de repentir. Abandonnée de tout ce qu'elle avoit de plus cher, rejetée de la maison paternelle, elle passe dans le jardin, & s'abat sous un figuier, où l'esprit tentateur ne manqua pas de lui représenter les ressources qui lui restoit dans sa beauté rare, & lui suggéra que la situation où elle se trouvoit portoit avec elle son excuse. Fidele à la premiere impression de la grace, elle eut recours à Dieu, qu'elle pria d'être son époux, son pere & son guide.

Le Seigneur lui inspira d'aller à Cortone, dont elle a retenu le nom, & de se mettre sous la conduite des Frères Mineurs; ce qu'elle exécuta sur le champ, demandant avec larmes

sa propre
conversion.
e, la con-
des tor-
les vête-
ge déchiré
mpitoyable
it épousée
hasser avec
des témoi-
de repen-
ce qu'elle
de la mai-
dans le jar-
r, où l'es-
pas de lui
ui lui ref-
& lui sug-
e se trou-
excuse. Fi-
on de la
u, qu'elle
pere & son

d'aller à
a le nom,
nduite des
xécuta sur
ec larmes

habit du tiers-ordre consacré à la
pénitence. Mais les supérieurs la voyant
encore fort jeune, & douée de toutes
ces graces de son âge, ils l'éprouve-
rent long-temps, dans la crainte que
sa conversion ne fût pas solide. Elle
retourna dans cet intervalle à Laviane,
qui étoit le lieu de sa naissance; &
un dimanche pendant la messe,
en présence de tout le peuple, elle
fit sa ceinture autour de son cou,
& se jeta aux pieds d'une dame ver-
ueuse, nommée Manentisse; deman-
tant miséricorde, & versant un fleuve
de larmes, auxquelles tous les assis-
sés mêlerent les leurs. Elle en usa
souvent de la sorte, non seulement avec
ces personnes pieuses, mais avec les
plus grands pécheurs, à qui elle de-
mandoit, en frissonnant d'effroi, s'ils
pouvoient que Dieu lui feroit grace.
Lors même qu'au bout de trois ans
elle eut été admise dans le tiers-ordre
de S. François par le gardien d'Arez-
zo, elle voulut se faire conduire à
Monte-Pulciano, où elle avoit donné
le plus de scandale, afin d'y faire
une réparation éclatante, & d'y ef-
fuer en esprit de pénitence les mé-

pris qu'elle publioit avoir mérités. Son confesseur jugea qu'il n'étoit point de motifs valables pour donner en spectacle une pénitente, encore douée de toutes les graces de la jeunesse, & retint les élans d'une humilité qu'il crut indiscrete. Il empêcha de même son zele excessif de faire le sacrifice cruel de sa beauté, en se coupant avec un rasoir le nez & les levres. Elle persévéra vingt ans dans toutes les rigueurs de sa pénitence, qui, depuis la bulle d'Urbain VIII, l'a fait honorer publiquement comme Bienheureuse par tout l'ordre de S. François. Sa vie fut écrite peu après sa mort, par son propre confesseur.

Allat. Conf.
p. 738. Rain.
n. 27.

Pendant la vacance du S. Siege, l'Empereur Michel Paléologue envoya des ambassadeurs au Pape Jean, qu'il croyoit encore plein de vie. Ils étoient chargés de lettres, par lesquelles ce Prince annonçoit au S. Siege, que les évêques de l'Eglise Orientale avoient confirmé avec lui tout ce qu'on avoit arrêté de leur part au concile de Lyon, soit pour la profession de foi de l'Eglise Romaine, soit pour la soumission à sa primauté. Ce qui s'étoit passé

à C. P. depuis le retour des Grecs qui avoient assisté au concile de Lyon, sur quoi les ambassadeurs devoient s'expliquer de vive voix, confirmoit d'une maniere bien satisfaisante ce que portoient les lettres imperiales.

Le Patriarche Joseph, aussi obstiné dans le schisme après le concile qu'auparavant, avoit été déposé dans l'assemblée des évêques de sa dépendance. On avoit élu en sa place le célèbre Jean Veccus, tant pour sa doctrine, que pour sa longue expérience & son habileté dans les affaires. Il écrivit de son côté au Souverain Pontife une lettre dont les expressions affectueuses, & bien éloignées du ton compassé des Grecs, nous peint toute la droiture de ses vues & toute son ardeur pour le rétablissement d'une harmonie parfaite entre les deux Eglises. Nous reconnoissons, dit-il, la primauté du Siege Apostolique, nous nous rangeons sous son obéissance, & nous promettons de lui conserver, avec les prerogatives que nos prédécesseurs lui attribuoient avant le schisme, les privileges qui lui ont été accordés par les Empereurs. En

conséquence de cette primauté, nous confessons que le Pape a la plénitude de puissance, & qu'étant plus obligé que personne à défendre la foi, les questions dogmatiques se doivent décider par son jugement. Tous ceux qui se trouvent lésés dans les affaires de juridiction ecclésiastique, peuvent appeler à l'Eglise Romaine; toutes les autres lui sont soumises, & tous les prélats lui doivent respect & obéissance. C'est elle qui a confirmé les privilèges des autres Eglises, & particulièrement des patriarcales. Suit une profession de foi circonstanciée, où il est parlé, selon la croyance des Latins, non seulement de la procession du S. Esprit & de la consécration des azymes, mais de la transsubstantiation, du purgatoire, des suffrages pour les morts, de la pénitence, de la confirmation que les prêtres peuvent donner chez les Grecs, de l'extrême onction pratiquée, dit-il expressément, suivant la doctrine de l'Apôtre S. Jaques, du mariage qui peut être réitéré jusqu'à trois fois ou plus, en un mot de tous les sacremens au nombre de sept.

Ainsi s'expliquoit avec Rome Jean

V. Pachym.

l. 6. c. 17.

Veccus; & agissant conséquemment à C. P. il excommunia solennellement en concile tous ceux qui ne reconnoissoient pas, ce sont les termes du décret, que la Sainte Eglise Romaine est la mere & le chef de toutes les autres Eglises, la maîtresse qui enseigne la foi orthodoxe, & son pontife le premier pasteur, & le pere de tous les Chrétiens, en quelque rang qu'ils soient, évêques, prêtres ou diacres. Il prononça particulièrement l'excommunication contre les princes schismatiques soumis à l'Eglise de C. P. contre les sénateurs, contre tous les grands de quelque condition qu'ils fussent, & nommément contre les despotes d'Epire & d'Etolie, Nicéphore & Jean Ducas, qui s'étoient révoltés contre l'Empereur en haine de l'union.

Les ambassadeurs de Paléologue demeurèrent en Italie jusqu'à l'élection d'un nouveau Pape, qui se fit à Viterbe le 25 novembre 1277. Le choix tomba sur Jean Gaétan de la maison des Ursins, cardinal-diacre du titre de S. Nicolas, d'où il prit le nom de Nicolas III. Il avoit pour le gouvernement des qualités rares, que ter-

R E
 mauté, nous
 la plénitude
 t plus obligé
 e la foi, les
 e doivent dé-
 Tous ceux
 as les affaires
 que, peuvent
 aine; toutes
 ises, & tous
 pect & obéis-
 confirmé les
 lises, & par-
 cales. Suit une
 tanciée, où il
 ance des La-
 la procession
 nfécration des
 ransubstantia-
 des suffrages
 pénitence, de
 rêtres peuvent
 de l'extrême
 expressément,
 ôtre S. Jaques,
 éitéré jusqu'à
 un mot de
 mbre de sept.
 Rome Jean

nirent quelques défauts, sans les éclipser. Il étoit si prudent, si réfléchi dans ses réponses, d'un air si imposant, si bien fait de sa personne, & en même temps si modeste, que sans la rache du nepotisme que l'on commençoit à censurer dans le pontificat, il eût mérité sans réserve le surnom qu'on lui donna d'Accompli. Il ne tarda point à quitter Viterbe pour se rendre à Rome, où il fut sacré, puis couronné solennellement à S. Pierre, le jour de S. Erienne, vingt-sixieme de décembre.

Rain. an.
2278. n. 17.
Nang. chron.
2276.

Ce fut de ce Pape que prirent leur congé des ambassadeurs Géorgiens, envoyés au S. Siege, à ce qu'ils assurent, par le can des Tartares, dès le pontificat de Jean XXI. Il fit partir avec eux cinq Freres Mineurs, qu'il revêtit de grands pouvoirs pour les absolutions & les dispenses. Ces missionnaires firent assez de conversions parmi les Tartares voisins de la Hongrie, pour que le Pape jugeât à propos d'y établir un évêque. C'est tout ce qu'on fait de cette mission.

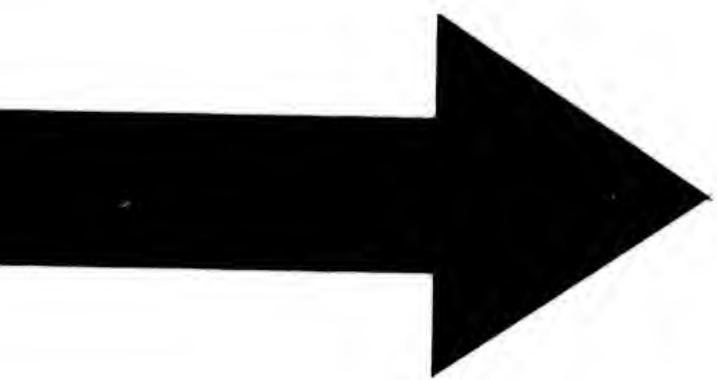
Pachym. l.
§. c. 26.

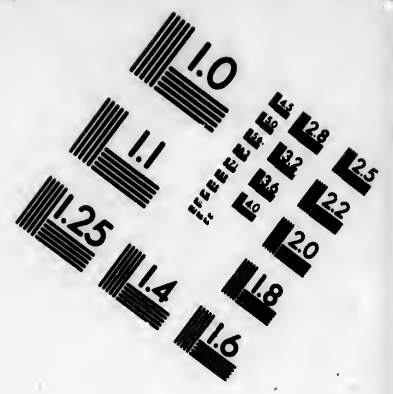
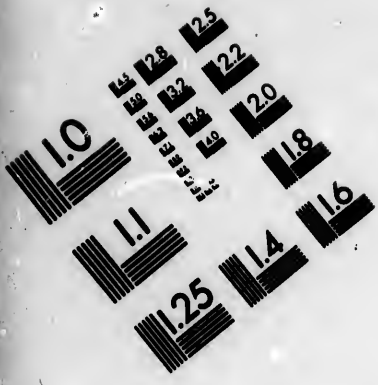
La même année 1278, le Pape Nicolas renvoya les ambassadeurs de l'Empereur

pereur Michel, & les fit suivre de même par quatre Freres Mineurs qu'il revêtit de la dignité de légats apostoliques. Il leur donna des instructions secretes d'une grande sagesse, mais d'une exécution non moins difficile. Ils devoient éviter avec le plus grand soin de donner aucune occasion de rupture, & cependant consommant l'affaire de la réunion d'une maniere durable, pénétrer à fond l'intention des Grecs dont on avoit toujours quelque défiance, & les amener jusqu'à chanter le symbole, comme les Latins, avec l'addition *Filioque*. La docilité des Grecs sur cet article devoit être regardée à Rome comme la seule garantie suffisante de leur sincérité; parce que la soumission à la vraie foi, consignée tout nouvellement dans les décrets d'un concile œcuménique, porte encore l'instruction, loin d'être dissimulée, doit être professée avec le plus grand éclat.

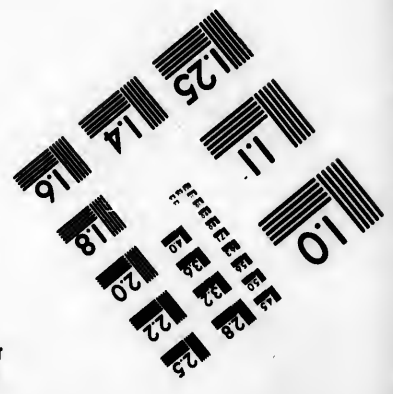
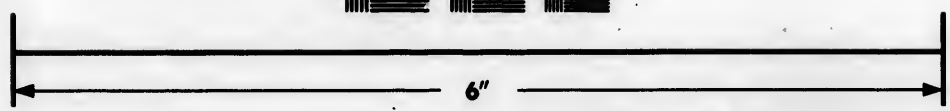
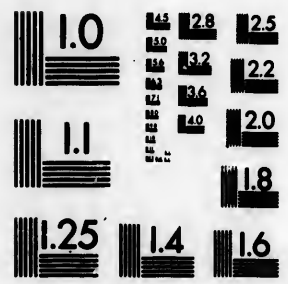
Il s'en falloit bien que l'Empereur lui-même, s'il en avoit la volonté, eût le pouvoir d'amener ses sujets à cette pratique vraiment décisive. Ce qu'il avoit fait jusqu'alors, avoit déjà tout mis en combustion dans ses Etats. C'é-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0

5
10
15
20
25

toit un corps mourant, qui ne pouvoit plus supporter les remedes, ou du moins à qui les traitemens tant soit peu rigoureux ne pouvoient qu'arracher le souffle de vie qui lui restoit. Il y avoit néanmoins un assez petit nombre de schismatiques instruits, & fondés en principes : mais une multitude d'ignorans & d'enthousiastes, de gens d'intrigues ou d'esclaves de la cupidité, couroient toutes les contrées de la Grece où l'Empereur n'étoit pas reconnu, savoir la Morée, l'Achaïe, la Thessalie, la Colchide. Couverts de cilices, débitant des visions & de fausses prophéties par les villes & les villages, ils s'abusoient les uns les autres, & grossissoient leur troupe de jour en jour. La séduction gagna tous les ordres de l'Empire, & les plus proches parens de l'Empereur, & les généraux même qu'il envoyoit contre les rebelles, & tous les souverains subalternes qui, à la prise de C. P. par les Latins, s'étoient formé de petits Etats des différentes contrées de la Grece. Ce fut à cette occasion que le prince de Trébizonde prit le titre d'Empereur, avec

Rain. 1177.
n. 60. 1178.
n. 13. Va-
ding. 1179.
n. 2 & 3.

la couronne impériale, & créa de grands officiers, sur le modele de ceux de C. P.

Paléologue si vivement pressé, d'un côté par tant de factieux schismatiques, de l'autre, par le Pape dont il avoit un besoin absolu pour se défendre du roi de Sicile, usa de la manœuvre suivante, afin de ne briser à aucun des deux écueils, entre lesquels il étoit resserré. Avant que les légats pussent traiter avec personne, il assembla dans son palais les évêques à la tête du clergé; il leur dit que, malgré tout ce qu'il lui en coûtoit pour le rétablissement de la concorde entre les deux Eglises, des esprits brouillons & de faux zélés faisoient entendre que ce n'étoit-là qu'une paix fausse, & une véritable fourberie pour jouer le Pape & le concile; que les légats en conséquence avoient un ordre précis de s'assurer de la foi des Grecs, en exigeant d'eux qu'ils reçussent le même symbole que les Latins; qu'il trouvoit cette condition insupportable, mais qu'étant obligé, pour bien des raisons, de ne pas rompre avec Rome, il les prioit de la laisser proposer paisiblement aux légats,

Pachym.
6. c. 15.

fans marquer ni opposition ni la moindre émotion, de leur donner au contraire tous les témoignages de déférence, de respect & de cordialité qu'ils pouvoient attendre de gens résolus à satisfaire entièrement le Pape; du reste, qu'il leur promettoit sur sa tête & sa couronne, de soutenir plutôt la guerre contre le Pontife & tous les princes Latins, que de souffrir qu'on ajoutât un seul iota au symbole.

Cette confiance gagna si bien l'assemblée, que, quand les légats firent leur proposition, aucun des Grecs ne marqua la moindre répugnance. Pour mieux convaincre encore les Romains qu'on agissoit de bonne foi, l'Empereur leur fit voir dans les fers jusqu'à quatre princes de son sang, traités avec la dernière rigueur pour leur attachement au schisme. Leurs intelligences avec les rebelles étoient néanmoins la principale raison de cetraitement, qu'on poussa jusqu'à la cruauté. Michel Paléologue, comme tous les politiques qui veulent se ménager entre deux partis inconciliables, ne manqua point de s'attirer les justes reproches de l'un & de l'autre. Pour éblouir le Pape par

une déférence des plus inattendues, il fit condamner deux évêques comme schismatiques, & les remit entre les mains des nonces, pour être conduits à Rome, & punis par le jugement du Souverain Pontife. Ils y allèrent en effet, ils témoignèrent du repentir; & Nicolas enchanté les renvoya absous. On lui écrivit aussi une lettre, flatteuse d'excuse, où l'on mit un grand nombre de souscriptions d'évêques qui n'existoient point & n'avoient jamais existé. Dans cette même lettre, par rapport à la doctrine ou à la procession du S. Esprit, on entassa de vagues & pompeuses expressions des Peres; comme d'écouler, d'être montré & donné, de briller, de rayonner; en un mot, tous les termes les plus propres à éblouir, & à faire oublier celui de *procéder*, qui ne s'y rencontroit nulle part.

Paléologue, d'un autre côté, irrité contre ceux qui l'accusoient de renverser la foi tandis qu'il faisoit les plus pénibles efforts pour la rétablir dans son ancienne pureté, se porta aux dernières extrémités contre les schismatiques, sans aucun égard au rang,

ni à la naissance. Des quatre princes qui étoient dans les fers, Andronic y étant mort, il se fit amener les trois autres, qu'il accabla de reproches & d'injures. Après des interrogatoires réitérés pendant plusieurs jours, Jean Catacufene se rendit : mais Isaac & Manuel demeurant inflexibles, il leur fit perdre la vue. Il fit encore aveugler & mettre à la question plusieurs autres personnes du premier rang, sur le simple soupçon d'aspirer à l'Empire, au préjudice de ses enfans. Sa tendresse excessive pour eux, & sa bienfaisance politique à l'égard des délateurs, multiplièrent à l'infini les exécutions, les injustices & les mécontentemens. Il tenoit pour maxime, qu'en punissant sur une accusation fautive, il empêcheroit qu'on ne fournît matière à de véritables ; & par-là il ouvrit toutes les portes à la calomnie, & à l'oppression de l'innocence. Il se soutint néanmoins au milieu des périls de tout genre, pendant un regne de vingt-trois ans, par son bonheur, par une sorte d'habileté qui lui étoit propre, par un esprit fécond en ressources, par son activité & sa célérité à porter

d'abord le remede du côté qui pres-
 soit davantage : mais il vécut perpé-
 tuellement dans les alarmes & les dé-
 tresses , dans toutes les situations pé-
 nibles qui préludent à la dernière ca-
 tastrophé , & qui en sont peut-être
 la partie la moins supportable. Rome
 ne fut pas la dupe des artifices ou
 des variations de ce Prince : mais
 comme il ne contrevenoit pas dans le
 fond à la confession de foi qui lui
 avoit d'abord été proposée par le S.
 Siege , ni à ce qui avoit été statué par
 le concile de Lyon , on parut se con-
 tenter de l'essence des choses , & l'on
 ne revint plus pour le moment à l'ad-
 dition du symbole. Nicolas III fit même
 alliance avec Michel contre le roi de
 Sicile ; parce que ce Prince , le plus
 adroit , le plus vaillant , & jusque là
 le plus heureux guerrier de son temps ,
 avoit rendu sa puissance formidable à
 toute l'Italie. Un autre motif de cette
 fausse démarche , selon différens his-
 toriens , ce fut la hauteur ironique
 avec laquelle le Roi avoit refusé de
 marier un prince de son sang à une
 niece du Pape , qui étant de l'illustre
 maison des Ursins , croyoit pouvoir

Ricordan-
 Blond Nau-
 clor. Villan-

C. 114.

aspirer à une alliance auguste. A la proposition qu'on lui en fit de la part de Nicolas, Charle, suivant le Florentin Malespini, fit cette réponse : Quoiqu'il ait la chaussure rouge, son sang n'est pas digne de se mêler au nôtre.

Tant d'intérêts publics & privés n'empêcherent point le Pape Nicolas, de prendre en une considération toute particuliere les affaires de l'ordre des Freres Mineurs, pour lesquels il avoit une affection née, pour ainsi dire, avec lui. Etant encore dans la premiere enfance, il fut présenté à S. François par son pere, qui étoit du tiers-ordre; & le Saint prédit, que, sans prendre l'habit de François, il seroit le défenseur de son ordre, puis le maître du monde. Il étoit en effet cardinal protecteur de l'ordre de S. François, quand il fut élu Pape. Les soins du gouvernement général de l'Eglise ne lui permettant plus de donner à son premier office toute l'attention convenable, il le commit à son neveu le Cardinal Matthieu Rosso des Ursins, en lui disant : Mon cher fils, je vous ai fait bien des graces; mais voici la plus

gra
vri
aut
d'un
con
neu
plus
enfe
rosa
don
une
gnit
rem
- C
ligie
des
prat
d'ill
d'en
form
s'éto
bles
jusq
tina
mai
la r
par
l'Eg
préc

grande & la plus propre à vous ouvrir la porte du Ciel, puisque vous aurez part aux prières & aux œuvres d'un nombre infini de saints. En vous confiant la protection des Freres Mineurs, je vous donne ce que j'ai de plus cher & de plus précieux. Tirant ensuite l'anneau de son doigt, & l'arrosant de larmes de tendresse, il le donna au nouveau protecteur, comme une marque honorable de cette dignité, & un puissant motif de la remplir avec affection.

Cependant la regle & la vie des religieux de S. François trouvoient bien des censeurs, qui la traitoient d'impraticable, de dangereuse même, & d'illicite. Il est vrai que de faux zélés d'entre les freres, sous ombre de réforme & d'une plus grande perfection, s'étoient portés à des excès déraisonnables, avec des subtilités qui alloient jusqu'à la chimere, & avec une obstination qui dégéneroit en schisme: mais le corps de l'ordre s'en tenoit à la regle, telle qu'elle avoit été conçue par le S. Fondateur, & approuvée par l'Eglise. Afin d'établir une distinction précise & authentique entre des con-

ceptions si différentes, Nicolas III ; avec deux cardinaux de l'ordre, le général & quelques provinciaux, travailla pendant deux mois à donner une juste notion de cet institut. Parut enfin la bulle fameuse *Exiit qui seminat*, où l'on résout fort au long les objections faites contre la règle de Saint François. Une bonne partie de cette constitution ne contient que les réponses données autrefois par S. Bonaventure dans son Apologie des pauvres. Ce qu'elle a de plus particulier, est la renonciation à toute espèce de propriété, de la part des Freres Mineurs. Le Pape déclare que la propriété des ustensiles, des livres, de tous les meubles dont ils peuvent avoir l'usufruit, appartient à l'Eglise Romaine; qu'à elle appartient aussi le domaine des lieux achetés avec les aumônes, ou qui leur sont laissés en nature, sans aucune réserve de la part des donateurs. Quant aux emplacements & aux maisons qui leur sont donnés pour leur résidence, on ajoute qu'ils n'y demeureront qu'autant que le donateur persistera dans la même volonté, & que s'il en change, ils les quitteront, sans

C. 3. de
vet. sig. in
sext.

qu
cur
se
me
poi
qui
siste
en
non
ence
aussi
çois
préc
ce q
qu'il
qu'il
le S
C
entre
neur
qu'o
semb
ans
blés
le pa
écol
cheli
facul
diffé

que l'Eglise Romaine y retienne aucun droit ; que pour les choses qui se consomment par l'usage, le renoncement à toute propriété ne les oblige point à se départir de ce simple usage, qui est de nécessité absolue pour subsister ; qu'au reste ils n'auront, même en usage, que le simple nécessaire, non seulement sans superfluité, mais encore sans abondance. On confirma aussi le point de la regle de S. François, qui défendoit à ses religieux de prêcher malgré l'évêque diocésain : ce que nous voulons, dit le Pape, qu'ils observent à la lettre ; à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le S. Siege.

C'étoit-là la pierre d'achoppement, entre les prélats & les freres tant Mineurs que Majeurs ou Dominicains, qu'on trouve ainsi nommés dans l'assemblée d'évêques qui se tint quatre ans après à Paris. Les prélats assemblés au nombre de vingt-quatre dans le palais épiscopal, y firent appeler, des écoles diverses, les docteurs, les bacheliers, tous les étudiants de chaque faculté, & les principaux religieux des différens ordres. Simon de Beaulieu,

H vj

archevêque de Bourges, adreſſant la parole aux membres de l'univerſité, s'exprima ainſi : Vous ſerez ce que nous ſommes, & je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui de prélat parmi nous qui ne ſoit tiré de cet illuſtre corps. C'eſt pourquoi, au nom de tous les évêques du royaume dont nous avons le pouvoir par écrit, après avoir employé ſans ſuccès la médiation des ſeigneurs & du Roi lui-même, nous vous portons nos plaintes contre les Freres Majeurs & Mineurs, qui uſurpent la conduite du troupeau confié à nos ſoins, prêchant & confeſſant malgré nous dans tous les diocèſes, & diſant qu'ils ont à cet effet des privilèges de pluſieurs papes. Afin donc que vous voyez ce qu'ils contiennent, on va vous les lire. On les lut en effet, puis le décret du quatrième concile de Latran touchant la confeſſion annuelle, auquel on les croyoit contraires. Enſuite Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, ſoutint que ces conſeſſions n'avoient pas dérogré au décret du concile, & que les freres ne pouvoient adminiſtrer la pénitence ſans la permiſſion des évêques & des curés.

Les freres présens ne dirent pas un mot, pour contredire les prélats : mais dès les premiers jours de fête, des prédicateurs Franciscains & Dominicains monterent en chaire, & s'élevèrent hautement contre les prétentions des prélats. Dans le cours du même mois, le samedi vingtième de décembre, il y eut une nouvelle assemblée des évêques, & une convocation nouvelle de l'université. Guillaume d'Amiens reprit la parole, réfuta ce qu'avoient avancé les prédicateurs, & cita des lettres de Rome, écrites par les premiers personnages de cette Cour. Elles répondoient de la disposition du Pape à révoquer enfin les privilèges excessifs des religieux mendiants, ou du moins à les expliquer d'une manière qui ne troublât plus l'ordre de la hiérarchie. C'étoit Martin IV qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, où, après six mois de vacance & beaucoup de tumulte, il avoit succédé au Pape Nicolas le 22 février 1281. Il étoit François, né en Touraine de l'illustre maison de Brion, trésorier de S. Martin de Tours, dont il prit le nom au lieu de celui de Simon qu'il

Duchêne;
hist. Card.
Franc. t. 2. p.
283.

avoit reçu au baptême, & cardinal-prêtre du titre de Sainte Cécile. Quoiqu'il ne soit que le second Pape de ce nom, on le nomme Martin IV; apparemment, parce qu'on a confondu les deux Marins avec les Martins. Deux ans après son élection, il donna une bulle qui apposa cette clause au pouvoir de prêcher & de confesser qu'il confirmoit aux Freres Mineurs: Nous voulons que ceux qui se confessent à ces freres, soient tenus cependant de se confesser à leurs curés une fois l'an, suivant l'ordonnance du concile: les freres eux-mêmes doivent les y exhorter avec soin, & d'une maniere efficace.

Ce ne fut pas dans cette seule matiere que Martin IV ne s'astreignit point à suivre ponctuellement les traces de son prédécesseur Nicolas. Celui-ci, au moins depuis quelque temps, s'étoit montré contraire en toute chose au roi de Sicile, Charle d'Anjon; il avoit poussé les procédés injurieux jusqu'à lui ôter le titre de sénateur, c'est-à-dire de chef du sénat de Rome, que lui avoit donné Clément IV. Martin se fit d'abord conférer à lui-même

Tom. xi.
Conc. pag.
144.

cette
peu
apr
Jus
ce
les
ou
seu
son
de
due
qu'
cou
logu
lais
netr
repl
ce c
raiso
vert
com
à se
son
enle
preu
tout
fain
Mai
excé

cette dignité, par les sénateurs & le peuple Romain; & quelque temps après, il la rendit au Roi Charle. Jusqu'ici on ne peut qu'applaudir à ce Pontife, d'avoir ainsi blâmé par les œuvres les petitesse de la vanité ou du ressentiment de son prédécesseur. Il est plus difficile de justifier son changement de conduite à l'égard de l'Empereur d'Orient. La justice rendue à Charle d'Anjou est-elle allée jusqu'à la partialité, jusqu'à une injuste & coupable dureté envers Michel Paléologue son rival? C'est ce qu'on doit laisser au jugement de celui qui pénétre seul dans les intentions & les replis les plus secrets des cœurs: c'est ce qu'on ne sauroit même présumer raisonnablement d'un homme assez vertueux pour avoir refusé d'être Pape; comme le fit Martin IV, qui résista à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau, quand on voulut le lui enlever pour le revêtir de la chappe: preuve non suspecte & démonstrative toute seule d'une ame parfaitement saine, d'une vertu à toute épreuve. Mais peut-être que cette ame forte excéda par cet endroit-là même, &

que sa fermeté fut poussée jusqu'à la roideur & à l'oubli du ménagement. Nouvelle matière au doute, & par conséquent raison nouvelle de suspendre notre jugement. Il est à présumer d'ailleurs qu'il nous manque bien des connoissances qu'eut de son temps le Pape Martin, & qui purent motiver sagement sa rigueur à l'égard de Paléologue.

Quoi qu'il en soit, dès son entrée au pontificat, il témoigna hautement son attachement pour le roi de Sicile, & se laissa persuader que la réunion des Grecs n'étoit qu'une illusion.

Rain. an.
1281. n. 26.

A la sollicitation de ce prince, il se résolut à excommunier l'Empereur de C. P. dans les circonstances même les

Pachym. l.
c. 30. § 3.

plus mal choisies. A la première nouvelle de la promotion de Martin, Michel Paléologue lui avoit envoyé deux métropolitains, Léon d'Héraclée & Théophane de Nicée, pour le reconnoître en qualité de Souverain Pontife, & lui rendre la même obéissance qu'aux papes ses prédécesseurs.

Nang. Con-
tinuat. an.
1281.

Ils allèrent trouver Martin à Orviète, où l'on venoit de conclure un traité bien différent de celui du Pape Ni-

col
var
le
roi
fai
Ch
ritu
Le
très
l'un
toit
gio
hor
ma
foit
biti
fa
enn
éto
cul
la
on
mu
foi
dés
vill
lui
au
col

colas ; qui s'étoit ligué peu auparavant avec l'Empereur Paléologue & le Roi Pierre d'Aragon contre Charle roi de Sicile. On avoit au contraire fait une ligue contre Paléologue, avec Charle, son gendre Philippe empereur titulaire de C. P. & les Vénitiens. Les ambassadeurs de Paléologue furent très-mal reçus. On leur répondit que l'union qu'ils faisoient tant valoir n'étoit suivie d'aucun effet pour la religion ; que l'Eglise ne pouvoit qu'abhorrer les supplices employés par leur maître, soit à satisfaire sa vengeance, soit à soutenir les intérêts de son ambition, soit plutôt encore à couvrir sa mauvaise foi, & à se faire croire ennemi du schisme, tandis qu'il en étoit le fauteur. Sans leur rien articuler de plus particulier, le jour de la dédicace de S. Pierre de Rome, on prononça une sentence d'excommunication contre Michel Paléologue, soi-disant empereur des Grecs, avec défense à tous rois, princes, seigneurs, villes & communautés, de faire avec lui, tant qu'il seroit sous l'anathème, aucune société ou confédération. Incontinent après, on renvoya les am-

Bullar.
Mart. iv.
Const.

bassadeurs, sans leur avoir rendu aucun des honneurs accoutumés.

Léon d'Héraclée mourut en route : Théophane de Nicée étant arrivé à C. P. & rendant à l'Empereur un compte fidele de ce qui s'étoit passé ; ce prince pouvoit à peine se persuader ce qu'il entendoit. Outré de dépit & d'indignation, il voulut d'abord rompre à jamais avec les Latins, & remettre les choses dans l'état où elles étoient avant lui : mais usant bientôt de réflexion, il craignit de se montrer contraire à lui-même, & de donner lieu à ses propres sujets, déjà si aigris contre lui, de l'accuser d'avoir fait un jeu de la religion. Ainsi les choses demeurèrent sur le pied où elles avoient été mises au dernier concile général. Il se contenta d'empêcher qu'on ne nommât le Pape Martin dans les prieres. Il prétendoit par-là donner à entendre, que ce n'étoit qu'avec ce Pape personnellement qu'il rompoit pour des causes temporelles, & non pas avec le S. Siege, dans la communion duquel il demeura jusqu'à la fin de ses jours. On croit même avec raison, qu'après quelques écarts d'em-

porter
procha
s'inqu
confor
spiritu
garde
de con
avoit
du vi
Jean,
de Na
d'Anjo
dès l'a
tien é
à C.
de Ro
princes
funt,
d'Arag
Sicile.
des pr
Consta
gue m
voya
de Pro
mille
à fair
Afin
flotte

portement, sa persévérance fut irréprochable de tout point. Sans trop s'inquiéter d'une excommunication qui confondoit les effets temporels avec les spirituels, il se mit néanmoins en garde contre les premiers, & se hâta de consommer le traité d'alliance qu'il avoit entamé avec le Roi d'Aragon, du vivant du Pape Nicolas. C'étoit Jean, seigneur de l'île de Procide près de Naples & grand ennemi de Charles d'Anjou, qui avoit ourdi cette trame, dès l'année 1279. Cet intrigant Italien étoit allé déguisé en Cordelier à C. P. à la cour d'Aragon & à celle de Rome. Il avoit persuadé aux deux princes, d'armer; & au Pontife défunt, d'abandonner à Pierre III roi d'Aragon la conquête du royaume de Sicile, sur lequel ce monarque avoit des prétentions, du chef de sa femme Constance, fille de Mainfroi. Paléologue menacé par le nouveau Pape, renvoya promptement en Aragon Jean de Procide, qui porta par avance trente mille onces d'or, pour aider le Roi à faire un puissant armement par mer. Afin de lever les ombrages que cette flotte ne manqua point de donner au

Greg. I. vj;
Pachym. lib.
VI. c. 31, 32.

Villan. I.
VII. c. 57.

Pape Martin, Pierre publia qu'il marchoit contre les Infideles.

Mais avant son départ, Jean de Procide retourna dans la Sicile, qu'il parcourut encore sous son habit de Cordelier; soufflant l'esprit de rebellion parmi les peuples, & animant les seigneurs, déjà fort aliénés par la dureté du Roi Charle & la fierté des François. Tout ayant été conduit avec un secret impénétrable, & la partie se trouvant bien liée, on convint de faire tout à coup main-basse sur les François. Le premier coup des vèpres, dit-on, fut donné pour signal de cette exécution effroyable. Tous les seigneurs & les chefs de la conjuration se rendirent à Palerme, comme pour y célébrer la fête de pâque, qui cette année 1282 étoit le vingt-neuvième de mars. Le lundi trentième, tous les habitans, hommes & femmes, allerent à Montréal éloigné d'une lieue, pour prendre part aux réjouissances qui en Italie sur-tout accompagnoient ces cérémonies. Les François pleins de sécurité, & en assez petit nombre parce que la plupart étoient déjà partis pour l'expédition de la

Grece
reste
Un
une S
peuple
seigne
ruten
rumul
sein.
toute
rissent
justicie
sacré t
les Fra
réal, r
les ma
furent
miséric
sexe, n
qu'aux
core vu
du sein
donner
Après l'
gneurs c
faire par
charnem
que tout
Gastiques

Grece, accompagnerent à Montréal le reste des citoyens.

Un François prit quelque licence avec une Sicilienne. Elle se mit à crier. Le peuple étoit déjà échauffé par les gens des seigneurs du pays. Tout le monde accourut en foule. Il y eut d'abord un combat tumultueux, & sans qu'il y parût de dessein. Mais les Siciliens s'armant de toute part, & criant avec fureur *périssent les François*; on se jeta sur le justicier du Roi Charles, qui fut massacré sur le champ. Après quoi, tous les François, non seulement à Montréal, mais dans Palerme, dans toutes les maisons, dans toutes les églises, furent égorgés sans exception & sans miséricorde, sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition. On immola jusqu'aux enfans qui n'avoient pas encore vu le jour, & qu'on arrachoit du sein de leurs meres, pour leur donner la mort avant qu'ils fussent nés. Après l'exécution de Palerme, les seigneurs coururent à leurs terres, pour faire par-tout la même boucherie. L'acharnement & la rage étoient tels, que toutes sortes de personnes, ecclésiastiques & laïques, prêtres & moines

de tous les ordres se disputèrent la gloire de cet affreux patriotisme, en immolant leurs propres confreres. Enfin, dans toute l'étendue de l'île il ne resta qu'un seul François en vie, nommé Guillaume de Porcelers. Touchés de la probité singuliere que ce noble Provençal avoit montrée constamment dans le gouvernement d'une place, les Siciliens le renvoyerent sain & sauf dans sa patrie. On a donné à ce massacre le nom de Vêpres Siciliennes.

La nouvelle en fut portée avec diligence au Roi d'Aragon. Il avoit suivi avec sa flotte l'artisan de cette horrible trame, Jean de Procide, en feignant de cingler vers la côte d'Afrique. Quand la route de la Sicile lui eut été applanie par ces torrens de sang François, il leva aussi-tôt le siege simulé qu'il avoit mis devant une place Barbaresque, alla débarquer à Trapani, d'où il passa rapidement à Palerme. Il y fut couronné, le deuxième de septembre 1282, non par l'archevêque du lieu, selon la coutume, parce que ce prélat s'étoit retiré auprès du Pape, mais par l'évêque de la petite ville de Cefalou.

Le Roi Charles étoit venu cependant réclamer la protection du Souverain Pontife, qui regarda la cause de ce Prince, comme celle de l'Eglise, & particulièrement du S. Siege dont la Sicile étoit un fief. Il excommunia de nouveau Michel Paléologue, comme complice d'une atrocité si perfide, puis le Roi d'Aragon, & les déclara privés l'un & l'autre de leurs couronnes, si dans un terme qu'il leur assigna, ils ne venoient implorer la clémence du Saint Siege, & satisfaire pleinement le Roi Charles. Ou l'Empereur avant son trépas n'eut point connoissance de ce nouvel anathême, ou il n'en fit pas plus d'état que de celui qui avoit été lancé en premier lieu contre lui seul, & renouvelé plusieurs fois depuis. Car il ne changea rien dans sa conduite personnelle par rapport à la réunion des deux Eglises : jusqu'à sa mort, qui arriva le 11 décembre de cette année 1282, il parut toujours également ferme dans l'union qu'il avoit rétablie. Les schismatiques eux-mêmes, par les œuvres aussi bien que par les paroles, ont rendu à sa persévérance un témoignage sans réplique. Andro-

nic II, son fils & son successeur, qui lui avoit marqué un amour & un respect constant, & qui lui cacha toujours son attachement au schisme, ne voulut pas qu'il fût honoré de la sépulture des Empereurs; & cela uniquement, dit un écrivain de son parti, parce qu'il avoit abandonné la véritable doctrine de l'Eglise, pour embrasser celle des Latins; c'est-à-dire que les Grecs, quoique grands admirateurs de son mérite, l'ont traité après sa mort, comme un déserteur de la religion de ses peres.

Rain. an.
1283. n. 2.

Au terme assigné par le Pape, le roi d'Aragon, comme on s'y attendoit bien, n'ayant pas satisfait, & la sentence d'anathême étant dès-là réputée définitive; Martin IV déclara le premier avril 1283, que la guerre de Charle d'Anjou contre ce Monarque étoit la cause de Dieu. En conséquence, il ordonna la croisade contre le Roi Pierre, & fit publier de toute part que tous les Fideles qui prendroient les armes à ce sujet, & mourroient dans le combat, jouiroient de la même indulgence que ceux qui passeroient au secours de la Terre-Sainte. Le roi de
France,

France, Philippe le Hardi, envoya des forces considérables en Pouille, au secours du Roi Charles son oncle. Il étoit d'autant plus animé, qu'il se voyoit joué personnellement par l'Aragonnois perfide, qui, après avoir tiré de France un gros argent sous prétexte de secourir les saints lieux, s'en étoit servi pour détrôner le Roi de Sicile. Un jeu nouveau tira le fourbe expert, du nouvel embarras où il se trouvoit. Comme il connoissoit la franchise & le courage de Charles d'Anjou, il lui fit proposer d'épargner le sang des peuples, & de vider leur différend personnel par un combat singulier. Il alla jusqu'à marquer le jour du combat, premier de juin; & pour champ de bataille, la plaine de Bourdeaux, terre neutre à leur égard, comme appartenant au Roi d'Angleterre. Le Pape, informé de ce défi, ne manqua point de s'y opposer, comme à un duel défendu par les loix de l'Église: mais la précaution n'étoit pas nécessaire contre la rodomontade Aragonnoise. En vain le Roi Charles, qui croyoit son honneur engagé, se trouva au rendez-vous, malgré toutes les

Duchêne ;
t. V. p. 542.

remontrances & les défenses du Souverain Pontife. Pierre ne parut point, & n'eut rien de mieux à donner pour excuse, que le risque particulier qu'il auroit couru, à cause du nombreux cortège du Roi Philippe, venu à Bourdeaux, en qualité de témoin du combat.

Rain. n. 15. Le Pape Martin fulmina de nouveau, & plus terriblement que jamais, contre le Roi Pierre. La bulle étoit conçue en ces termes : Pierre roi d'Aragon & les Siciliens rebelles n'ayant eu égard, ni à nos monitions, ni à nos menaces; afin qu'elles ne soient pas un objet de mépris en demeurant sans exécution, de l'avis de nos freres les cardinaux, nous privons ce prince du royaume d'Aragon, de ses autres terres & de la dignité royale, & nous exposons ses Etats à être occupés par des Catholiques, selon que le Saint Siege en disposera. Nous déclarons ses sujets entièrement absous de leur serment de fidélité; nous lui défendons de se mêler en rien du gouvernement de ces domaines; & à toutes personnes, de quelque condition qu'elles soient, ecclésiastiques ou séculières, de le favoriser dans ce dessein, de le

reconnoître pour roi, de lui obéir, & de lui rendre aucun devoir. Le Pontife envoya peu après en France le Cardinal Jean Cholet qui en étoit natif, & lui commit le pouvoir de donner à un fils du Roi Philippe, pour lui & pour ses descendans à perpétuité, tant le royaume d'Aragon que le comté de Barcelone, dont les Papes prétendoient avoir la pleine disposition en conséquence du tribut auquel le Roi Pierre II s'étoit engagé pour toujours envers le S. Siege. Philippe le Hardi, au nom de Charle le second de ses fils, accepta la donation, à laquelle fut encore ajouté le royaume de Valence. Le légat prêcha la croisade contre Pierre; Philippe prit la croix, & le Pape lui accorda pour cette expédition la décime des revenus ecclésiastiques, même sur plusieurs diocèses hors de ses Etats. Tel étoit l'empire du préjugé, & l'inconsidération presque générale, dans une matière où il ne nous reste plus qu'un doute aujourd'hui, savoir si ce sont ces entreprises des Papes sur les empires, ou la connivence des souverains mêmes à les autoriser tour à

tour, qui doit le plus nous étonner.

Malgré toutes les foudres de Rome, le Roi Pierre conserva, & ses États d'Aragon, & le royaume de Sicile. Il fit encore insulter Naples, qui restoit à Charle d'Anjou sous le commandement du prince de Salerne son fils, tandis que lui-même se trouvoit en France. Ce jeune prince, malgré les ordres exprès du Roi son pere, ne put contenir son ardeur : il monta sur les galeres, & marcha contre l'amiral d'Aragon, qui le prit, & l'emmena prisonnier en Sicile : ce qui porta le chagrin du Roi Charle à son comble, & lui causa la mort le 7 janvier de l'année 1285. Le Roi d'Aragon ne tint pas plus de compte des censures, que des menaces du Pape Martin. Il rejetta le jugement de ce Pontife, & en appella à un Pape non suspect : à quoi parut consentir tout le clergé de ses États ; puisque les évêques & les religieux même de tous les ordres, aussi bien que les laïcs, n'observerent en rien l'interdit. Quant aux ordres du Pontife en matiere temporelle, il en fit si peu de cas, qu'en dérision de la défense qu'il en avoit

reçue de prendre le titre de roi d'Aragon, il se qualifia chevalier Aragonois, pere de deux rois & souverain des mers. Il transmit en effet à ses fils ses deux royaumes, celui d'Aragon à Alfonse son fils aîné, & à Jaque son second fils celui de Sicile. Le Pape Martin mourut la même année que Charle d'Anjou, le vingt-cinquieme jour de mars, sans avoir rien exécuté de ses grands projets, ni sur l'Aragon, ni même sur la Sicile.

Dès le commencement du pontificat d'Honorius IV, auparavant Jaque Savelli, cardinal-diacre & Romain de naissance, qui fut élu Pape le deuxieme d'avril suivant; le Roi Philippe le Hardi, & le cardinal-légit Jean Cholet marcherent à la conquête du royaume d'Aragon. Les François, croisés comme s'ils se fussent avancés contre les Mores, parurent au contraire tout semblables à ces Infideles, dans la Catalogne où ils pénétrèrent. Ils prodiguoient le sang jusque dans les églises, ils les profanoient d'une maniere infame, ils violoit jusqu'aux religieuses. Les livres & les ornemens ecclésiastiques, les croix, les images,

les vases sacrés devenoient la matiere du pillage, d'un trafic & d'un jeu sacrilege. Ils emportoient les cloches, ou se divertissoient à les briser. Cependant ils marquoient pour la croisade une telle dévotion, que les valets de l'armée & tous ceux qui n'avoient ni fleches ni autres armes, prenoient des pierres, & disoient en les jettant : Je combats contre Pierre d'Aragon, pour gagner l'indulgence. Des maladies affreuses qui emportoient une grande partie des troupes & de leurs chefs, furent regardées comme une punition divine de ces forfaits. Il fallut abandonner la partie, après la prise de la seule ville de Gironne. Le Roi Philippe, attaqué lui-même de la contagion, & porté à bras sur un lit, put à peine gagner Perpignan, où il mourut à l'âge de quarante ans, un dimanche 23 de septembre. Son fils aîné qui n'en avoit que dix-sept, lui succéda sous le nom de Philippe IV ou Philippe le Bel. Quelques semaines après le Monarque François, le Roi Pierre d'Aragon mourut à quarante-six ans, le 11 de novembre, jour de Saint Martin.

Pendant ces troubles & ces désordres des deux Hespéries, une révolution plus triste encore aux yeux de la religion s'opéroit dans l'Eglise Orientale. L'Empereur Andronic II qui en fut l'auteur ou l'instrument, étoit alors un jeune prince d'environ vingt-quatre ans, à l'affabilité près & à la dignité de la figure, différant en tout de l'Empereur son pere. Andronic avoit sur-tout les défauts opposés au génie de Michel, un esprit léger, une ame dépourvue de toute élévation, une foiblesse pitoyable, une dévotion imbécille qui alloit jusqu'à la superstition & au ridicule. La première chose qu'il fit en montant sur le trône, ce fut de s'abandonner à la conduite de la Princesse Eulogie sa tante, autre tête mal-saine, vraie dévote de secte, & toujours l'arc-boutant du schisme, malgré le bannissement où l'avoit réduite l'Empereur son frere. Elle leurra sur-tout l'imbécillité de son neveu, en affectant de pleurer d'une manière inconsolable sur le sort de l'Empereur défunt; parce qu'étant mort, disoit-elle, dans l'hérésie des Latins, il avoit indubitablement encouru la damnation

Pachym. in
Andron. l. 10
c. 3.

éternelle. Elle fut secondée par Théodore Mufalon , grand chancelier & grand fourbe , qui ayant toujours été schismatique opiniâtre dans l'ame , & Catholique simulé sous le dernier regne , fit tout ce qu'on peut attendre de la lâcheté , & du fantôme de religion qui flore ainsi à tout vent de fortune. Livré à ces deux guides , Andronic commença par demander & subir la pénitence publique , pour avoir souscrit à la réunion avec les Latins. Ce coup de théâtre fut un signal donné à tout schismatique contenu par l'effroi , pour se déclarer avec insolence ; & à ceux qui avoient abjuré le schisme , pour y rentrer , comme leur nouvel empereur , par la voie de l'absolution.

En même temps , on obligea le Patriarche Veccus à se retirer dans un monastere , & l'on remit sur la chaire patriarcale le foible Joseph , dont la décrépitude avoit éteint la dernière étincelle de vigueur. Il se laissa conduire aveuglément par d'inquiets zélateurs , & sur-tout par des moines , dont les extravagances autant que les violences ont été condamnées

par les écrivains même attachés au schisme. Ces solitaires fordidés se signaloient principalement dans le trafic des grâces de réconciliation, qu'ils détailleroient en marchands habiles, afin d'en tirer davantage. Ils faisoient payer, comme à la taxe, tant pour l'entrée de l'église, tant pour assister au chant des psaumes, tant pour participer au pain béni; & beaucoup plus, pour être admis à la communion. Enfin par contrainte, ou par induction, presque tous les Grecs se retrouvèrent en peu de temps, tels qu'ils avoient été avant le dernier regne.

Il n'y eut guere que le célèbre Jean Veccus & ses deux savans archidiacres Constantin Meletiniotes & George Metochyte, avec Manuel Calacas, qui demeurèrent inébranlables dans la profession de la vraie foi. Le patriarche & les archidiacres furent traînés d'exil en exil, & moururent enfin de misere; après que l'Empereur eut fait bien de vains efforts pour les gagner. Il osa faire comparoître Veccus, dans plusieurs conciles: mais les plus doctes schismatiques, au lieu de le convaincre, furent honteusement confondus.

Pachym.
ibid.
Gregor. l.

Pachym. l.
vii. c. 7, &c.

Allar. de
perpet. Con-
sens. l. 2. c.
15 & 18.

Cependant le pieux & savant Veccus , ainsi que ses deux disciples , voulant laisser après lui des monumens qui déposassent à jamais contre l'inconstance & l'irréligion de son peuple , composa plusieurs écrits rayonnans des traits les plus lumineux de la vérité , & consigna dans son testament un témoignage tout particulier en faveur de la doctrine catholique sur l'article du S. Esprit. Manuel Calacas , dès le commencement de cette persécution , eut le courage de publier contre les erreurs des Grecs , quatre livres si prisés par le Souverain Pontife , qu'il les fit aussi-tôt traduire en Latin.

Il s'en fallut bien que Grégoire de Chypre , si vif pour l'union du temps de l'Empereur Michel , fît un usage pareil , tant de ses talens que de l'avantage particulier qu'il avoit eu de naître sous la domination des Latins , & d'avoir appris leur doctrine dès l'enfance , dans l'île dont il porte le nom. Il se prêta si à propos au temps , & accommoda si bien sa religion à celle de son nouveau maître , que le Patriarche Joseph étant mort , & Veccus demeurant toujours banni , An-

Andronic fit conférer cette dignité à l'apostat, qui parut avoir honte de lui-même, & changea son nom de George en celui de Grégoire. Toutefois, comme il étoit vanté pour son esprit, pour son éloquence, & spécialement pour la pureté de la langue Greque qu'il avoit rétablie après un long oubli des anciens modeles, il eut la présomption d'écrire non seulement contre les Catholiques disgraciés, mais contre plusieurs autres savans qui étoient en faveur. Ils lui montrerent que l'élégance de la diction n'est qu'un talent bien mince, par rapport aux connoissances requises pour traiter les saintes profondeurs de nos mysteres. Ils releverent dans ses écrits, des erreurs, des hérésies formelles & de vrais blasphèmes. On le poussa si vivement & avec tant de persévérance, qu'accablé de chagrin, il fut réduit à descendre du siege acquis au prix de sa conscience & de son honneur, & à se renfermer dans un monastere pour le reste de ses jours.

L'imprudent Andronic, qui s'étoit promis d'illustrer son regne, en donnant une activité nouvelle à l'esprit

inquiét du schisme & des factions, en vit résulter un bouleversement général dans son Eglise & dans son Empire. Au lieu d'un schisme, il s'en forma quatre entre les Grecs, exclusivement attachés à autant de patriarches qu'ils prétendoient avoir été mal déposés, & qui n'avoient pas moins d'aversion les uns des autres, que des Latins. Ce foible prince se laissoit entraîner, tantôt dans un parti, tantôt dans le parti opposé; & voulant tout accommoder, sans avoir ni l'habileté ni l'autorité nécessaire, il devenoit tour à tour le jouet de chaque faction. Son Empire essuya des secousses & des revers, dont il fut si violemment ébranlé, qu'il ne sortit plus de cet état chancelant, & ne parut qu'attendre le moment de sa chute irréremédiable. Battu constamment & de tous les côtés, en Occident par ses sujets rebelles, par les Tartares, les Scythes, les François, les Gênois, les Pisans, les Vénitiens; en Orient, par les sultans des Arabes & des Turcs qui y firent des ravages effroyables; sur mer, par des essaims de pirates, outre les flottes de tout pavillon légitime; chaque jour on lui

Pachym. in
Andron.

Jo. A. 1070

a
d
E
fo
m

qu
ay
re
oc
pr
ci
ba
On
Sol
nes
red
L'a
de
der
ém
mo
dép
tre,
non
par
mit
léva
de l'

annonçoit la perte de quelque ville , de quelque île , de quelque province. Enfin sa politique , aussi bornée que son savoir militaire , rendit tous ses maux extrêmes.

Ce fut sous ce regne méprisable , que la monarchie des sultans d'Icône ayant fini par les dissensions & les guerres civiles , loin de profiter d'une occasion si favorable , il souffrit qu'après la mort du dernier sultan Seljoucide , Gaiateddin - Masoud , tué en bataille rangée par ses propres sujets , Othman fils d'Ortogrul , petit-fils de Soliman & pere d'Orcan , noms si funestes à C. P. posât les fondemens redoutables de la puissance Ottomane. L'audacieux Othman , venu des bords de l'Euphrate tenter fortune auprès du dernier sultan d'Icône , qui le fit émir d'une petite province vers les montagnes d'Arménie , se rendit indépendant après la mort de son maître , à l'exemple des autres émirs au nombre de dix. Par la persuasion , ou par la force des armes , il les soumit tous à ses loix. Dès lors , il éleva aux Grecs les meilleures villes de l'Asie-mineure , en particulier Prusse

Id 1 3. 06
8. Ann. Turc.
Caliond.

en Bithynie dont il fit sa capitale, & où il commença d'élever cet énorme colosse, qui dans la suite écrasa la nouvelle Rome. Ce fut vers la première année du treizieme siècle qu'il prit, le premier de sa race, le titre de sultan. Cette nouvelle dynastie des Turcs eut toute facilité contre les Grecs, durant leur rupture avec les Latins. On ne voit pas que le Pape Honorius, pendant son pontificat qui fut de deux ans & un jour, se soit occupé du soin de ces affaires.

Depuis sa mort, arrivée le 3 avril 1287, le S. Siege vaqua plus de dix mois, à cause d'une épidémie cruelle qui enleva plusieurs cardinaux, & qui obligea les autres à se séparer. Enfin le 15 février 1288, ils élurent d'une voix unanime, & du premier scrutin, le savant Jérôme d'Ascoli, de l'ordre des Freres Mineurs, déjà cardinal-évêque de Palestrine, & illustré par des légations importantes. Il renonça deux fois à son élection, & n'y consentit qu'au bout de sept jours. On lui donna le nom d'Honorius IV. C'est le premier religieux de Saint François, qui ait été fait Pape.

Dès la première année de son pontificat, il commit aux religieux de son ordre l'office d'inquisiteur en plusieurs provinces, particulièrement dans le comté Venaisin, possédé enfin par l'Eglise Romaine, qui avoit prétendu à ce domaine dès le temps d'Urbain II. Quelque temps après, l'inquisition fut mise en vigueur à Venise par le même Pontife, avec l'agrément de la république, qui alla jusqu'à établir un trésorier chargé de fournir l'argent nécessaire pour la poursuite des hérétiques : mais cet officier percevoit le produit de tous les actes de ce tribunal, érigé dans cette ville avant le pontificat de Nicolas IV ; puisque la constitution donnée à ce sujet par ce Pontife, quoique la plus ancienne que l'on connoisse, suppose néanmoins l'inquisition déjà établie à Venise. Dans la même année 1289, le Pape Honorius érigea en université l'école de Montpellier, déjà célèbre pour la médecine & la jurisprudence. Cependant, quoiqu'il autorise à y enseigner & étudier en toute faculté licite, il ne permet de donner la licence & le titre de docteur, que pour les arts,

Vading. an.
1289. n. 14,
&c. Rain. n.
54.

Duboul. t.
3. p. 488.
Rain. n. 51.

la médecine, & le droit tant canonique que civil.

Leblanc.
mon. p. 401.
Dubr. Ant.
Par. 977. Du-
bois hist. p.
521. Lab. Bi-
bl. t. 1. pag.
663.

A Paris, l'année suivante, il s'opéra par l'eucharistie un miracle, dont cinq siècles écoulés depuis n'ont pas encore effacé le souvenir. Une femme pauvre avoit mis sa robe en gage chez un Juif, pour l'emprunt de trente sols, qui alors valoient un demi-marc d'argent. Quelques jours avant celui de pâque, deuxième d'avril, elle pria le Juif de lui rendre sa robe pour cette fête, afin qu'elle remplît avec plus de décence le devoir pascal. Volontiers, dit le Juif : je vous la laisserai même pour toujours & sans intérêt, si vous voulez m'apporter le pain que vous recevez à l'église, & que vous autres Chrétiens appelez votre Dieu : je voudrois voir, s'il l'est en effet. Sa proposition fut acceptée, la femme alla recevoir la communion à S. Méri sa paroisse, réserva secrètement la sainte hostie, & la rapporta au Juif. Il la mit sur une table, la perça à coups de canif, & en vit couler du sang. Sa femme accourut avec effroi, & fit tous ses efforts pour l'empêcher de porter l'impiété plus loin. Il n'en

de
un
rec
elle
cha
bou
enf
cor
crud
I
étoi
pris
pece
gne
de f
la p
à Sa
dit à
aller
Dieu
La p
à ce p
plus
la ma
du f
voltig
même
pour
curé c

devint que plus endurci : il enfonça un clou dans l'hostie qui saigna de rechef ; il la jeta dans le feu, d'où elle sortit entiere, & voltigea par la chambre ; il la mit enfin dans l'eau bouillante, qui en un moment parut ensanglantée. L'hostie s'élevant encore, parut alors sous la forme d'un crucifix.

La maison où ce prodige s'opéroit étoit dans la rue des Jardins, qui a pris, dit-on, le nom des Billetes, espece de barillets qui servoient d'enseigne pour le commerce du Juif. Un de ses fils, encore très-jeune, étoit à la porte, comme on sonnoit la messe à Sainte Croix de la Bretonnerie. Il dit à plusieurs personnes qu'il y voyoit aller : Vous ne trouverez plus votre Dieu ; mon pere vient de le tuer. La plupart ne firent point d'attention à ce propos d'enfant : mais une femme plus curieuse que les autres entra dans la maison, sous prétexte d'y prendre du feu. Elle vit la sainte hostie qui voltigeoit encore, & qui vint d'elle-même se reposer dans le vase préparé pour mettre son feu. Elle la porta au curé de la paroisse, qui est S. Jean en

Greve, & lui raconta le fait en présence d'une foule de peuple que le bruit d'une chose aussi extraordinaire grossissoit à chaque instant. L'évêque de Paris, Simon de Butli, fit arrêter le Juif, avec toute sa famille. Sa femme & ses enfans se convertirent : mais le malheureux profanateur, en confessant son crime, persévéra dans l'endurcissement. On l'abandonna au prévôt de Paris, qui le fit brûler.

L'hostie miraculeuse fut gardée précieusement, à S. Jean en Greve, où elle se voit encore. Le canif dont elle fut percée, & le vase où elle vint se reposer entre les mains de la femme Chrétienne, sont chez les Carmes de la rue des Billetes, établis au lieu où étoit la maison du sacrilege. Dès l'année 1295, un bourgeois de Paris, nommé Regnier Flaming, y fit bâtir un oratoire, qu'on nomma la Chapelle des miracles. Le Roi Philippe le Bel y établit, quatre ans après, les freres hospitaliers de la Charité de Notre-Dame, qu'ont enfin remplacés les Carmes. Ce miracle attesté par tous les citoyens de Paris, passa pour si incontestable parmi les étrangers, que

Je
fin
qu
do
Flo
Ma
ou
lieu
noi
Egl
de
pré
qui
livre
D
les
d'aut
& s
rens
plup
sur c
ne p
meint
coup
fois l
gnée
moin
d'être
né à

Jean Villani , auteur contemporain fort sincere , & plus enclin à la détraction qu'à l'admiration , a cru devoir lui donner place dans son histoire de Florence. On croit que l'Evêque Simon Matifas dont nous venons de parler , ou Simon de Buffi , ainsi nommé du lieu de sa naissance dans le Soissonnois , fit le premier célébrer dans son Eglise de Paris l'office de la conception de la Sainte Vierge , fondé par son prédécesseur Renoul d'Hombloniere , qui avoit laissé pour cela trois cents livres Parisis.

Dans le même temps , on accusa les Juifs d'avoir commis beaucoup d'autres attentats contre les Chrétiens , & sur-tout d'avoir crucifié en différens pays grand nombre d'enfans. La plupart de ces imputations portent sur des monumens trop suspects , pour ne pas craindre de diffamer injustement une nation , qu'on doit beaucoup plus s'étudier à convertir. Toutefois l'histoire du jeune Verner , consignée dans le dépôt d'érudition le moins suspect en ce genre , mérite d'être rapportée. Ce jeune Chrétien , né à la campagne & accoutumé dès

Bonn. t. 10.
p. 700. ad 199
apt.

l'enfance à vivre de son travail, vint à la ville, âgé de quatorze ans, & se mit à la journée chez des Juifs de Vésel au diocèse de Treves, pour fouir dans une cave. Sur quoi, la femme charitable qui l'avoit logé, lui dit : A quoi penfes-tu, Verner ? Voici le vendredi saint, les Juifs te mangeront. Le jeune payfan, innocent & pieux, répondit : Je ne puis vivre qu'en travaillant ; ma vie est entre les mains de Dieu. Le jeudi saint, il se confessa, communia, & alla peu après à son travail. Les Juifs descendirent après lui dans la cave, lui mirent aussi-tôt une balle de plomb dans la bouche pour l'empêcher de crier ; puis l'attachèrent à un poteau, la tête en bas, pour lui faire rendre l'hostie qu'il avoit reçue. Comme ils n'y purent réussir, ils se mirent à le déchirer à coups de fouets ; puis avec un couteau, ils lui ouvrirent les veines par tout le corps, & les pressèrent avec des tenailles pour en exprimer tout le sang. Durant trois jours, ils le tinrent pendu, tantôt par les pieds, tantôt par la tête, jusqu'à ce qu'il cessât de saigner.

se
se
Ju
El
l'a
pe
po
le
tou
No
avo
vo
feig
de
uns
for
dan
étir
rece
ce p
Ils
por
plus
cha
tour
déjà
gna
chaj

Cette longue atrocité n'avoit pu se consommer si secrètement, qu'une servante Chrétienne qu'avoient ces Juifs, n'en eût apperçu quelque chose. Elle instruisit le juge du lieu; mais l'argent des Juifs le rendit muet. Cependant ils jugerent nécessaire, d'emporter de nuit le cadavre, & allèrent le cacher dans un creux de rocher, tout couvert d'épines & de brossailles. Non loin de ce lieu sauvage, il y avoit plusieurs de ces châteaux qui servoient aux hostilités intestines que les seigneurs Allemands, érigés en autant de souverains, exerçoient sans cesse les uns contre les autres. Du haut de ces forteresses, les sentinelles virent pendant plusieurs nuits une vive lumière étinceller au dessus de la caverne qui recéloit le cadavre. La continuité de ce phénomène les y conduisit enfin. Ils en tirèrent le mort; ils le transporterent à l'auditoire de la justice la plus proche, qui étoit celle de Bach-charac, & le bruit s'en répandit dans tout le canton; la servante qui avoit déjà parlé, vint confirmer son témoignage. Verner fut enterré dans une chapelle voisine, où il se fit un grand

concours de peuple, & plusieurs miracles, suivant cette foule de témoins. On arrêta ensuite le Rabbín de Vésel.

Il est vrai que l'Empereur Rodolfe le fit mettre en liberté, condamna les habitans de Vésel à une grosse amende, & obligea l'archevêque de Maïence à publier en chaire que les Chrétiens accusoient faussement les Juifs : mais d'un autre côté, ceux-ci avoient promis au Prince vingt mille marcs d'argent; & tandis que l'archevêque prêchoit, plus de cinq cents d'entr'eux assistoient en armes, pour intimider les Fideles.

Le goût des croisades s'affoiblissoit de jour en jour, dans toutes les nations. Le Pape Nicolas ayant proposé au Roi de France de prendre la Terre-Sainte sous sa protection, Philippe, de l'avis de son conseil, refusa cette commission, toute honorable qu'elle paroissoit. Ce Pape néanmoins, dès le commencement de son pontificat, avoit reçu de grandes espérances pour le recouvrement des saints lieux, sur les offres de service que lui étoient venus faire à ce sujet des ambassadeurs d'Argou, can des Tartares-Mogols.

Boll. ibid.
P. 703.

Ce
on
ha
ful
mo
mi
tic
mi
apre
du
felle
amb
las
tem
se
avo
natio
aucu
T
de l
tine.
en l
Poit
Sicili
se fa
Dès
regne
Male
avoir

Ce Prince avoit été substitué à son oncle Ahmed, qui s'étoit attiré la haine de sa nation en se faisant Musulman. Argou au contraire ne témoigna que de l'aversion pour l'Islamisme, & fut très-favorable aux Chrétiens : disposition qui persévéra parmi les Mogols, long-temps même après qu'ils eurent cédé à la contagion du Mahométisme, presque universelle en Asie. Pour Argou-can, ses ambassadeurs assurèrent le Pape Nicolas, qu'il promettoit de changer le temple de la Meque en église, & de se faire baptiser à Jérusalem, après avoir délivré cette ville de la domination des Infideles. On ne vit encore aucun fruit de ces projets.

Tout tendoit à la ruine irréparable de la puissante Chrétienne en Palestine. Henri II, roi de Chypre, issu en ligne masculine des comtes de Poitou, s'étoit prévalu de la révolte des Siciliens contre le Duc d'Anjou, pour se faire couronner roi de Jérusalem. Dès la seconde année de ce nouveau regne, le sultan d'Egypte Kélaoun-Malec, autrement Saïfeddin, après avoir dissipé près d'Emesse l'armée

Rain. an.
1287.

des Tartares, vint avec audace mettre le siege devant la forte place de Tripoli, que le grand Saladin lui-même n'avoit osé attaquer. La ville fut prise d'assaut, rasée & brûlée. Alors périt sans ressource l'ancienne Tripoli, près de laquelle le sultan fit bâtir, quelque temps après, la ville qui porte le même nom. Il conclut néanmoins une treve avec le Roi Henri, qui demeura maître d'Acce & de quelques autres places dans le continent d'Asie.

Mf. Victor.
n. 974. Vil-
lan. l. 8. c.
138. S. An-
ton. hist. t. 3.
p. 231.

Depuis ce traité, arrivèrent à Acce environ seize cents croisés, qui se disoient envoyés par le Pape. Mais il n'y avoit plus ni subordination ni concorde dans une ville qui regorgeoit d'habitans étrangers les uns aux autres, & réfugiés sans ordre & sans discipline dans cette place d'armes, presque la seule qui restât aux Chrétiens dans ces contrées. Le roi de Chypre & de Jérusalem, le prince d'Antioche, les comtes de Tyr & de Tripoli, les Templiers & les Hospitaliers, les Croisés entretenus par les souverains divers de l'Europe, tous y faisoient leur séjour, & avoient leurs tribunaux, au nombre de dix-sept, dont chacun

ch
D
ri
ob
av
va
n'e
de
qu
de
ron
vill
rav
les
sult
quel
une
min
Syri
d'ex
lil-A
corp
D
d'avr
vestir
cent
xante
de m
sema
To

chacun prétendoit à l'indépendance. Dans cette confusion, les Croisés arrivés en dernier lieu ne voulurent point observer la treve ; alléguant qu'ils n'avoient point eu de part, & que suivant une coutume immémoriale on n'étoit pas obligé à garder ces sortes de conventions avec les Infidèles, quand quelqu'un des principaux souverains de l'Occident jugeoit à propos de les rompre. Ils sortirent fierement de la ville, enseignes déployées, firent le ravage aux environs, & massacrerent les habitans de plusieurs villages. Le sultan, après quelques plaintes auxquelles on ne satisfit point, partit avec une armée formidable, résolu à exterminer tout ce qui restoit de Latins en Syrie. Il mourut en route : mais avant d'expirer, il commanda à son fils Kalil-Asraf, de ne point enterrer son corps, qu'il n'eût réduit Acre.

Dans le commencement du mois d'avril 1291, le nouveau sultan investit la malheureuse Ptolémaïde, avec cent cinquante mille hommes & soixante mille chevaux. Le dix-huitième de mai suivant, après environ cinq semaines de siège, il emporta la ville.

d'affaut. La plupart des Chrétiens se retirèrent par la mer, qu'ils avoient libre. Le Roi Henri, à la faveur des ténèbres, s'enfuit honteusement, avec le secours qu'il avoit amené de Chypre, & trois mille autres combattans. Nicolas, dernier patriarche Latin de Jérusalem, se noya, en recevant par charité tant de monde dans sa chaloupe, qu'elle coula à fond. Les Templiers & les chevaliers Teutoniques se cantonnerent dans la maison du Temple, d'où ils se défendirent encore quelque temps. S'étant enfin rendus à composition, ils furent tous égorgés, ou jettés dans les chaînes, sans égard au traité. Les Infidèles firent main-basse généralement sur les Chrétiens qui se présentèrent d'abord devant eux, & traînèrent tous les autres en captivité. Il y en eut soixante mille, ainsi massacrés ou faits esclaves, nonobstant le grand nombre de ceux qui s'étoient échappés par mer, & qui se réfugièrent la plupart dans l'île de Chypre. La ville remplie de richesses immenses depuis qu'elle étoit devenue le centre de tout le commerce du Levant avec l'Occident, fut aban-

Nang. chr.
an. 1290.

Papehr. t.
14. prælim.
n. 271.

donnée au pillage ; puis on en abattit les murs, les tours, les églises, toutes les maisons, & l'on y mit le feu en quatre endroits différens.

Il y avoit à Ptolémaïde un monastere de religieuses de Sainte Claire, dont la chasteté héroïque ne doit pas être passée sous silence. Aussi-tôt que l'abbesse eut appris que les Mahométans étoient dans la ville, elle assembla le chapitre, & dit aux sœurs : Faites, mes filles, ce que vous me verrez faire, & ne balançons point à défigurer cette chair corruptible, afin de nous conserver pures au divin époux. A ces mots, tirant un rasoir, elle se coupa le nez, & s'applaudit de voir tous ses traits effacés par le fer & le sang. Toutes les religieuses, à son exemple, semblerent se disputer à qui se rendroit plus hideuse & se déchiqueteroit le visage d'une manière plus horrible. Ce trait inoui d'héroïsme n'étoit pas consommé, que les Mahométans entrèrent l'épée à la main. D'abord ils reculèrent d'horreur ; ils s'élancent ensuite sur ces victimes à demi immolées, & les mettent à mort, jusqu'à la dernière. Les Freres Mi-

S. Antonin.
t. 3. p. 782.
Vading. an.
1291. n. 1.

neurs du couvent d'Acree furent massacrés, avec une pareille fureur.

Sanut. pag.
231, 232.

Le jour même de la réduction de Prolémaïde, les habitans Chrétiens de Tyr abandonnerent leur ville sans combat, & se sauverent avec leurs navires. Ceux de Barut se rendirent, sans avoir fait plus de résistance. En peu de temps, Kalil acheva la conquête de tout ce qui restoit de places aux François dans la Syrie, & leur fit quitter sans retour toute l'étendue de ces provinces. Tel fut le fruit de tant d'or & de sang, prodigué depuis deux siècles.

Quand le Pape Nicolas eut reçu de si tristes nouvelles, il expédia dans tous les pays Chrétiens, des bulles, où il épuisa toute la rhétorique du temps, pour présenter ce malheur d'une manière pathétique, & porter toutes les puissances à le réparer. Il écrivit même, hors de son obéissance, aux empereurs de C. P. & de Trébizonde, aux rois d'Arménie, d'Ibérie & de Géorgie, au can des Tartares-Mogols, & à un de ses fils qui avoit pris le nom de Nicolas en se faisant baptiser. Mais le prince Tartare n'avoit reçu le bap-

tême, qu'à la persuasion de sa mère, Chrétienne zélée, & nommée Eroccaton : lorsqu'elle eut les yeux fermés, il se fit Musulman, & prit le nom de Gaiateddin. Entre les princes d'Occident, l'Empereur Rodolfe donna au Pape quelques momens d'une espérance bien fondée, & parut enfin vouloir sincèrement accomplir son ancien vœu pour le secours de la Terre-Sainte : mais l'effet de cette dévotion tardive fut empêché par la mort de ce prince, qui arriva dans ces entre-faites. Il eut pour successeur, Adolfe, fils de Valeran comte de Nassau. Nicolas IV mourut lui-même, le quatrième d'avril 1292 : avec lui, s'évanouirent tous les projets de croisades.

Le S. Siege éprouva une vacance de deux ans & trois mois, pendant laquelle les cardinaux s'occupèrent d'intrigues & de négociations plus qu'inférieures. La mort imprévue du frere de l'un d'entr'eux, qui à ce terme fut tué d'une chute de cheval, leur fit faire des réflexions plus apostoliques. A quoi pensons-nous, dit Bouccamace, cardinal-évêque de Tusculum, de laisser si long-temps l'E-

Boll. t. 15.
P. 449.

glise sans chef ? Qu'attendons-nous , pour mettre fin à nos divisions ? Il a été révélé à un saint homme, ajouta le cardinal Latin , que si nous n'éli- sons un Pape dans peu, la colere du Ciel éclatera d'une maniere terrible. Le Cardinal Caietan , qui fut dans la suite le Pape Boniface VIII , dit en souriant : N'est-ce pas Frere Pierre de Mouron , à qui le Ciel s'est déclaré ? C'est lui-même , répondit gravement le cardinal Latin , & la sainteté de sa vie mérite qu'on l'écoute. Là-des- sus , les cardinaux se répandirent à l'envi sur ce qui leur étoit revenu de ce saint solitaire , de ses austérités , de ses différentes vertus , & même de ses miracles. En peu de momens , les esprits se trouverent tellement dispo- sés , que tous les suffrages se réuni- rent en sa faveur.

Le décret d'élection fut expédié sans délai , savoir le 5 juillet 1294 , puis porté près de Sulmone à la cellule de Pierre , par un cardinal , trois évêques & deux notaires du S. Siege. Le saint homme ne pouvoit croire ce qu'on lui annonçoit , & quoiqu'il vît les dé- putés prosternés à ses pieds , il eût

encore douté que leur démarche fût sérieuse, s'ils ne lui eussent remis le décret authentique de son élection. Il fit moins de résistance, qu'on ne l'appréhendoit : après s'être mis en oraison avec les députés, pour consulter le Seigneur, il dit avec simplicité, quoiqu'en gémissant : Je ne résisterai point à la volonté de Dieu, je me soumetts au choix de l'Eglise, à qui je crains de manquer dans son besoin. Il se rendit ensuite à Aquila, ville encore peu considérable, qui n'avoit été bâtie qu'environ quarante ans auparavant par l'Empereur Frédéric II. Tout le monde accouroit, pour voir le Souverain Pontife, monté sur un âne & pauvrement vêtu, atténué de jeûnes, la barbe hérissée, & les yeux enflés des larmes que son élévation ne cessoit de lui faire répandre. Il fut sacré dans cette ville, & prit le nom de Célestin V.

Bientôt il parut que le Ciel ne justifioit pas toujours par les effets, les présomptions fondées sur le concours des circonstances qui annoncent le plus plausiblement son choix. Le Seigneur voulut sans doute donner à son Eglise,

dans l'abdication libre du pontificat , un exemple de détachement qu'on n'avoit point vu avant Célestin , & qu'on ne vit plus depuis. Ce nouveau Pontife , parvenu dans la solitude à l'âge de soixante-douze ans , sans usage , sans étude , sujet à la timidité & aux irrésolutions ordinaires à un sens droit qui se sent dépourvu de connoissances & d'expérience , abandonné comme nécessairement aux impressions de l'intrigue & de la flatterie déguisée , & d'autant plus facilement trompé que la crainte de l'être le faisoit plus souvent agir au hasard ; le nouveau Pape , ainsi abandonné à lui-même , ou plutôt ne jouissant plus de soi , & asservi sans le savoir aux personnes & aux passions étrangères , commit plusieurs fautes inévitables dans un rang & des conjonctures si critiques , & fit en particulier bien des mauvais choix pour des prélatures importantes. Ce qu'on trouve de plus mémorable dans son pontificat , fut le renouvellement du décret porté par Grégoire X pour le conclave , avec la confirmation des religieux de son institut , qu'on nomma Célestins. Il leur prodigua les privi-

leges de tous les autres ordres, avec tant de facilité, que les Papes suivants ont cru devoir les restreindre par diverses constitutions.

Après environ cinq mois de pontificat, sa conscience timorée, jointe à son attrait pour la solitude, le fit trembler sur tous ces périls. Hélas ! s'écrioit-il en pleurant, Dieu ne m'a-t-il élevé, que pour me précipiter de plus haut ? Que je me trouve éloigné de la perfection, dont je pensois autrefois approcher ! J'ai, dit-on, tout pouvoir sur les ames : ne puis-je donc pas assurer le salut de la mienne, & me décharger des embarras qui lui font perdre la vertu & tout repos ? Après y avoir pensé quelque temps, & pris encore des conseils intéressés, auxquels son successeur immédiat fut soupçonné d'avoir eu beaucoup de part, il prononça, & qu'un Pape peut renoncer à sa dignité, & que les cardinaux peuvent accepter sa résignation, fit sur le champ la sienne, & reprit ses pauvres habits d'ermite : ce que les cardinaux ne purent voir, sans verser des larmes, plus ou moins sinceres.

Rain. an.
1294. n. 23.

Boll. t. 15.
p. 462, &c.

Après dix jours d'intervalle, suivant la règle, on s'assembla de nouveau en conclave; & le vingt-quatrième décembre 1294, Benoît Caietan, cardinal prêtre du titre de S. Silvestre & S. Martin, fut élu à la pluralité des voix, & prit le nom de Boniface VIII. Dès le vingt-septième, Boniface, de l'avis du sacré collège, révoqua les grâces extorquées à l'inexpérience de Célestin; & de peur que par la suite on n'abusât plus dangereusement encore de sa simplicité ou de sa délicatesse de conscience, pour lui mettre en tête qu'il n'avoit pu abdiquer légitimement, il prit, pour surveiller ses démarches, des précautions qui parurent tyranniques, & qui toutefois se trouverent encore insuffisantes. Célestin, gardé à vue, s'échappa de nuit, avec un seul religieux, dans le dessein de se retirer à sa solitude de Sulmone. Le nouveau Pape fit courir avec alarme après lui: les émissaires atteignirent le fugitif, qu'ils reconnurent, quoique déguisé, l'arrêterent, avec de grandes démonstrations de respect néanmoins, & le ramenerent à

Bo
&
ho
en
Cé
tio
fir
en
nie
int
fic
tes
aff
tio
fon
inc
sur
en
étr
eu
ex
ble
tré
Le
mo
fai
ch
fu

Boniface, qui le reçut honorablement, & lui assigna pour demeure ou pour honnête prison, le château de Fumone en Campanie. Au bout de dix mois, Célestin y mourut, dans une réputation de sainteté, que l'Eglise a confirmée en lui décernant un culte public.

Boniface VIII ne fut pas long-temps en place, sans faire connoître son génie entreprenant, impérieux, d'une intrépidité que n'arrêtoient ni les difficultés ni les périls, circonspect toutefois dans les commencemens d'une affaire, & avant que les contradictions eussent ému à un certain point son impétuosité & sa hauteur, mais incapable après cela d'ouvrir les yeux sur les suites d'une fausse démarche; enfin d'un tel sang froid dans les plus étranges extrémités, qu'il paroît avoir eu quelque sorte de bonne foi dans les excès qui en sont le moins susceptibles. Il porta d'abord sa rigueur ouverte sur le royaume de Danemarck. Le Roi Eric VIII, pour venger la mort de son pere Eric VII, en avoit fait mourir l'assassin, neveu de l'archevêque de Lunden; & ce prélat fut emprisonné lui-même, en qualité

Rain. an.
1295. n. 90.
Pontan. pag.
380, &c.

de complice : le Pape excommunia le Roi, le condamna à quarante-neuf mille marcs d'argent envers l'archevêque qui s'étoit échappé de sa prison, & mit tout le royaume en interdit.

La même année, première de son pontificat, il érigea en évêché l'abbaye des chanoines réguliers de Pamiers, fondée environ quatre cents ans auparavant en l'honneur d'un S. Antonin martyr, qu'on présume être celui d'Apamée en Syrie, sur ce que Pamiers en Latin se nomme Apamée. On ne fait dans la bulle aucune mention du consentement de l'évêque diocésain qui étoit celui de la Toulouse, ni du métropolitain l'archevêque de Narbonne, ni du Roi, à qui même l'abbé qui devenoit évêque, savoir Bernard du Saiffier, n'étoit rien moins qu'agréable. On ne voit pas cependant que le monarque ait réclamé contre cette entreprise, dont les accessoires, plus que la chose, furent l'étincelle qui alluma par la suite un si furieux incendie.

L'année suivante, nouvelle entreprise de Boniface, qui par une bulle expresse ordonna d'autorité une treve

entre l'Empereur Adolfe, Philippe roi de France, & Edouard roi d'Angleterre. Ces trois princes ne croyant pas devoir abandonner au Pape l'administration temporelle de leurs Etats, & faisant des impositions tant sur le clergé que sur le peuple pour subvenir aux frais de la guerre; Boniface donna la constitution fameuse qui commence par ces mots, *Clericis laicos*, & qui fit entrevoir dès-lors toute l'étendue de ses prétentions. Elle défend, nonobstant tout privilege, sous peine d'excommunication réservée au Souverain Pontife lui seul, à tous prélats & ecclésiastiques séculiers ou réguliers, de rien payer aux laïcs, des impositions faites à quelque titre que ce soit sans l'autorité du S. Siege; & à tous rois, princes, magistrats & autres, de faire ces impositions de biens ecclésiastiques, de les exiger, & de donner aide au conseil pour ce sujet.

Philippe le Bel qui avoit besoin d'argent pour soutenir la guerre tout à la fois contre l'empereur, le roi d'Angleterre & le comte de Flandres, & qui ne doutoit pas de la prédilection du Pape pour ces princes, se tint parti-

culièrement offensé de cette défense ; quoique générale. De son côté , il défendit aussi généralement de transporter hors du royaume , sans la permission par écrit , or & argent , monnoyé ou en masse , joyaux , pierres , armes , chevaux , vivres & autres choses nécessaires à la guerre. Le Pape sentit le coup , & s'en plaignit , comme d'une atteinte portée à la gloire & à la liberté de l'Eglise. Il écrivit plusieurs lettres , il envoya des légats , il expliqua sa bulle *Clericis laicos* , il reconnut que dans les besoins de l'Etat le clergé devoit contribuer de ses biens , & que le roi pouvoit demander & recevoir , sans même consulter le S. Siege. Enfin il déclara qu'il n'avoit eu intention de choquer en rien les libertés & les coutumes du royaume , ni les droits du roi & des seigneurs ; d'où il s'ensuivoit assez clairement , que cette bulle n'avoit point d'effet pour la France. Philippe s'expliqua aussi avec modération , mais avec non moins de dignité. Il protesta devant les légats du Pape , que dans l'ordre du salut , il étoit en disposition de se conformer aux décrets &

Rain. 1197.
n. 49. Preuv.
du diffé. p.
19.

Preuv. P.
87.

au
qu
roy
à
qu
ter
qu
inal
par
les
il
qu'il
des
de l'a
paler
La
fit da
tablin
tre l
soupi
sous
duisit
incen
nomif
gnifiq
elle s
tiere
la rég
de son

aux avis du chef de l'Eglise ; mais que le gouvernement temporel de son royaume n'appartenoit qu'à lui roi , à l'exclusion de qui que ce pût être ; qu'il n'avoit & ne reconnoissoit sur la terre aucun supérieur à cet égard ; & qu'il étoit résolu à défendre ce droit inaliénable , sans pouvoir être arrêté par aucun obstacle. Du reste , joignant les procédés honnêtes à cette fermeté , il suspendit l'effet des ordonnances qu'il avoit rendues contre le commerce des étrangers , & contre le transport de l'argent à Rome ; ce qui avoit principalement offensé Boniface.

La canonisation de S. Louis qui se fit dans ces entrefaites , acheva de rétablir pour le moment l'harmonie entre le Pape & le Roi , ou plutôt d'assoupir le feu qui dormit quelque temps sous la cendre , mais qui n'en produisit après ce calme trompeur qu'un incendie plus terrible. La bulle de canonisation du S. Roi est un éloge magnifique & très-étendu , fondé , comme elle s'exprime , sur une certitude entière de la pureté de ses mœurs , de la régularité & de l'austérité de sa vie , de son amour pour la justice , de son

Bullar. Bonif. VIII. c. 6.

ze généreux pour le progrès de la foi, de sa charité envers les pauvres, les infirmes, les gens sans appui, les malheureux de toute espèce & de toute nation, en un mot de toutes ses vertus chrétiennes, royales, héroïques. On avoit reçu à ce sujet la déposition sous serment de plus de trois cents témoins, & l'on avoit vérifié jusqu'à soixante-trois miracles.

Vading. an.
1271 & seq.

Peu après cette canonisation, faite en 1297, mourut un autre S. Louis, petit-neveu du premier, & qui fut canonisé à son tour, au bout de vingt ans, par le Pape Jean XXII. Il étoit petit-fils de Charle d'Anjou, & fils de Charle II dit le Boiteux, roi de Naples. Il commença, dès l'âge de quatorze ans, à se sanctifier en Catalogne, où, pour délivrer son pere, il avoit été donné en otage au roi d'Aragon. On ne remarquoit pas seulement en lui beaucoup d'attrait pour la priere, pour les saintes lectures & pour la fréquentation des sacremens, une douceur & une modestie angélique, une délicatesse de pureté qu'une parole libre faisoit frémir; mais il

me
&
jou
d'u
Le
eux
Ch
de
ne
Cha
qui
cele
bert
d'en
fessi
lut l
dina
Bon
de T
aussi
trois
ses
du P
épisc
dre
pieds
& ce
de R
se r

montra dès-lors une force de courage & de vertu, qui alla jusqu'à se réjouir de son emprisonnement, comme d'un moyen précieux de sanctification. Les ennemis de sa famille en furent eux-mêmes édifiés. Son frere aîné, Charle-Martel, ayant été reconnu roi de la Hongrie, dont la possession réelle ne parvint cependant qu'à son fils Charle-Robert ou Charobert; Louis qui ne portoit ses vues que sur le royaume céleste, céda celui de Naples à Robert son cadet. Il avoit déjà fait vœu d'embrasser l'humble & austere profession des Freres Mineurs, & il voulut l'accomplir, avant de recevoir l'ordination épiscopale; quand le Pape Boniface l'obligea d'accepter l'évêché de Toulouse, pour lequel il l'ordonna aussi-tôt par dispense, à l'âge de vingt-trois ans. Par condescendance pour ses augustes patens, & par le conseil du Pape, d'abord il porta les habits épiscopaux par-dessus ceux de son ordre: mais bientôt il se montra nu-pieds, revêtu d'une tunique grossiere & ceint d'une corde, au milieu même de Rome, d'où il ne tarda point à se rendre dans son diocese.

Rain. an.
1296. n. 166

Vading.
1297. 2. 1.

On s'empresſa de toute part à lui déſérer ſur la route les honneurs dûs à ſa naiſſance & à ſa vertu : mais il refuſa juſqu'aux logemens qu'on lui avoit préparés. Témoignant que la profeſſion religieuſe n'avoit pas été en lui une cérémonie d'appareil, il deſcendoit au couvent des Freres Mineurs, rejettoit toute diſtinction, vivoit & ſe confondoit abſolument avec eux, juſqu'à laver, ſelon leur coutume, la vaiſſelle après le dîner. A Toulouſe dont l'Egliſe étoit fort riche, l'amour de la ſimplicité & de la modéſtie lui fit transformer le palais épiscopale en un humble couvent : il ne réſerva d'argentérie, que pour les étrangers ; encore ordonna-t-il en mourant, qu'on la vendît au profit des pauvres. Après avoir pris une connoiſſance exacte des revenus de l'évêché, il en assigna la quatrième partie ſeulement à l'entretien de ſa maiſon, & appliqua tout le reſte aux beſoins de ſon peuple. Il nourriſſoit réglément vingt-cinq pauvres par jour, leur lavoit les pieds & les ſervoit de ſes propres mains. Toutes les auſtérités de la règle de S. François n'étoient qu'une médiocre partie de

cell
qu'
me
qu'
les
&
rapp
des
don
d'ex
for
des
pres
venc
faire
seille
lui v
souve
bulle
ressu
Le
1298
rent
B. A
de l'
nom
le pri
accom
à la b

e pare à lui
 onneurs dûs
 u : mais il
 qu'on lui
 t que la pro-
 pas été en
 eil, il des-
 es Mineurs,
 , vivoit &
 avec eux,
 coutume, la
 oulouse dont
 l'amour de
 destie lui fit
 opal en un
 éserva d'ar-
 angers ; en-
 rant, qu'on
 vres. Après
 e exacte des
 assigna la
 at à l'entre-
 pliqua tout
 a peuple. Il
 cinq pauvres
 pieds & les
 ns. Toutes
 S. François
 partie de

celles qu'il pratiqua constamment jus-
 qu'à la mort, & qui vraisemblable-
 ment la lui accélérèrent. Tout jeune
 qu'il étoit dans l'épiscopat, il en aquitta
 les charges difficiles avec une maturité
 & une habileté consommée ; ne s'en
 rapportant à personne pour l'examen
 des mœurs & de la capacité des clercs,
 dont son esprit juste & cultivé par
 d'excellentes études le rendoit en ef-
 fer le meilleur juge. Mûr pour le ciel
 dès son entrée à l'épiscopat, il mourut
 presque aussi-tôt, à Brignoles en Pro-
 vence, où il étoit allé pour des af-
 faires pressantes. Il fut enterré à Mar-
 seille, chez les Freres Mineurs, d'où
 lui vint le nom qu'on lui donne assez
 souvent de S. Louis de Marseille. La
 bulle de sa canonisation porte qu'il
 resuscita six morts.

Le 25 mai de cette même année
 1298, les ermites de S. Augustin élu-
 rent pour leur supérieur général, le
 B. Augustin de Sicile, qui par amour
 de l'obscurité avoit ainsi changé son
 nom de Matthieu de Thermes. Il étoit
 le principal ministre de Mainfroi, qu'il
 accompagnoit lorsque ce Prince périt
 à la bataille de Benevent. La crainte

Bullar. r.
 1. Joan.
 xxii. Conf-
 tit. 2.

Boll. 19.
 mai. t. 15. p.
 620, &c.

si bien fondée des suites de cette révolution fit disparoître Matthieu, que l'on crut aussi du nombre des morts. Ayant été attaqué ensuite d'une maladie violente, la mort, vue deux fois de si près, le pénétra d'une crainte si vive des jugemens de Dieu, qu'il promit d'entrer en religion s'il recouvroit la santé. Il guérit, & voulut entrer dans l'ordre de S. Dominique. Il envoya deux gens de confiance, pour lui en amener deux religieux : mais celui qui n'accorde ses faveurs, d'une manière exclusive, ni aux corps ni aux particuliers les plus renommés, permit que ces domestiques se méprissent jusqu'à trois fois, & amenassent toujours des Augustins. Matthieu s'abandonnant à cette divine conduite, découvrit son dessein à ces derniers, sans faire connoître sa personne, prit leur habit, & se confondit parmi les derniers des freres.

Pour se tenir, à ce qu'il espéroit, plus sûrement ignoré, il passa de Sicile en Toscane, avec la permission de ses supérieurs, & choisit un couvent qui étoit situé dans un lieu presque inhabité. C'étoit par une voie si obs-

cure
vive
son c
avoit
vraise
de la
ainsi
voyan
perple
contes
trouve
lui de
Le pro
santeri
ne cro
August
triomp
niquer
& dit
est un a
de Th
logne,
la bara
l'auteur
en l'in
Thumb
révéler
avec t
frere a

de cette ré-
 arthieu, que
 des morts.
 d'une ma-
 ue deux fois
 ne crainte si
 u, qu'il pro-
 il recouroit
 oulut entret
 ique. Il en-
 ce, pour lui
 : mais celui
 , d'une ma-
 orps ni aux
 nmés, per-
 e méprissent
 nassent tou-
 hieu s'aban-
 nduite, dé-
 erniers, sans
 e, prit leur
 rmi les der-
 l'espéroit,
 passa de Si-
 rmission de
 un couvent
 en presque
 roie si obs-

cure que le Ciel vouloit élever cette
 vive lumiere sur le chandelier. La mai-
 son choisie par Matthieu de Thermes,
 avoit un procès dont la perte, assez
 vraisemblable, eût entraîné la ruine
 de la communauté. Frere Augustin,
 ainsi Matthieu se nommoit-il alors,
 voyant tous les freres dans la plus triste
 perplexité, & connoissant la justice in-
 contestable de leurs prétentions, alla
 trouver secrètement leur procureur, &
 lui demanda une plume & du papier.
 Le procureur lui en donna par plai-
 santerie, comme à un ignorant qu'il
 ne croyoit pas même savoir lire. Frere
 Augustin fit un mémoire précis &
 triomphant, que l'on courut commu-
 niquer au procureur adverse. Il le lut,
 & dit : Celui qui a fait cette piece,
 est un ange, ou un diable, ou Matthieu
 de Thermes avec qui j'ai étudié à Bo-
 logne, & qui est resté parini les morts à
 la bataille de Bénévent. Il voulut voir
 l'auteur, le reconnut & l'embrassa,
 en l'inondant de ses larmes. En vain
 l'humble religieux le pria de ne point
 révéler son secret ; le procureur dit
 avec transport aux Augustins : Ce bon
 frere a gagné votre cause ; vous avez

dans lui un trésor caché; c'est le plus excellent homme que je connoisse, c'est le seigneur Matthieu de Thermes.

Cette découverte étant venue à la connoissance du B. Clément d'Ossimo, alors général de l'ordre, il voulut voir cet illustre confrere à Sienne où il se trouvoit, le conduisit à Rome, l'y fit ordonner prêtre malgré sa résistance, & dressa avec lui les constitutions de l'ordre. Le Pape ensuite lui donna la charge de pénitencier, qu'il exerça pendant vingt ans, au bout desquels il fut élu général d'une voix unanime, tout absent qu'il étoit. Il fallut que le Pape Boniface le contraignît d'accepter cette dignité, qu'il exerça avec autant de capacité que d'édification: mais il s'en démit après deux ans; quelques instances que lui fissent les freres pour l'engager à continuer. Il se retira aussi-tôt à l'ermitage de S. Léonard, au pays de Sienne, où neuf ans après il couronna par une sainte mort un long tissu de toutes sortes de bonnes œuvres.

Dans le même temps, l'ordre des Hospitaliers de S. Antoine prit une forme & une splendeur toute nou-

vel
vir
les
vie
Fra
de
De
alo
au
ma
&
suc
toin
gag
ligie
non
port
quel
don
cher
ces l
des
Pape
assoc
nom
& q
avoie
Souv
ligie

c'est le plus
 connoisse,
 de Thermes.
 venue à la
 d'Ossimo,
 il voulut
 à Sienne où
 fit à Rome,
 malgré sa ré-
 ui les conf-
 Pape ensuite
 pénitencier,
 igt ans, au
 général d'une
 nt qu'il étoit.
 niface le con-
 dignité, qu'il
 capacité que
 démit après
 nces que lui
 gager à con-
 ôt à l'ermi-
 au pays de
 il couronna
 long tissu de
 œuvres.
 l'ordre des
 ne prit une
 toute nou-

velle. Il avoit été comme ébauché en-
 viron deux cents ans auparavant, quand
 les reliques du S. Patriarche de la
 vie monastique furent transportées en
 France, & déposées dans un prieuré
 de Bénédictins au diocèse de Vienne.
 De pieux gentilshommes y établirent
 alors un hôpital, & s'y consacrerent
 au service des malades attaqués de la
 maladie qu'on nommoit le feu sacré,
 & pour laquelle on réclamoit avec un
 succès unique l'intercession de S. An-
 toine. Cependant ils n'étoient pas en-
 gagés par les vœux ordinaires de re-
 ligion; quoiqu'ils eussent un supérieur,
 nommé Précepteur ou Maître, & qu'ils
 portassent un habit particulier, sur le-
 quel on voyoit la figure des porences
 dont les estropiés s'aident pour mar-
 cher. Il survint dans la suite, entre
 ces hospitaliers & les moines du prieuré,
 des différends qui furent portés au
 Pape Boniface. Comme cette pieuse
 association avoit déjà des établissemens
 nombreux chez la plupart des nations,
 & que des fonctions charitables lui
 avoient gagné l'affection publique, le
 Souverain Pontife l'érigea en ordre re-
 ligieux, & lui donna pour chef-d'ordre,

Bullar. Boni-
 nif. VIII, 42
 5.

le prieuré des Bénédictins , qu'il renvoya à l'abbaye de Mont-majour dont il dépendoit. Il les mit , comme chanoines réguliers , sous la regle de S. Augustin , en leur conservant néanmoins leur habit accoutumé , avec le Tau ou la potence. Telle fut en 1297 , l'origine des religieux Antonins , que nous avons vu séculariser en 1778. Leur premier abbé général fut Etienne Aimon , & le dernier Jean Marie Navarre.

Boniface VIII , attentif à tout , & doué de toute l'activité des génies de sa sorte , publia une collection nouvelle de décrétales , à la fin de l'année 1298 , en comptant selon la méthode ancienne qui commençoit l'année à pâque; & dans les commencemens de l'année 1299, en comptant selon l'usage établi par Boniface même , qui fit commencer l'année à Noël; en quoi il fut imité de presque tous ses successeurs dans le quatorzième siècle. Depuis la fameuse collection de Gratien , il y en avoit eu cinq , autres faites par ordre de différens Papes , & qui furent toutes réunies en un corps d'ouvrage , sous le pontificat de Grégoire IX , par les
soins

soin
Air
seul
mer
colle
suite
mée
c'est-
crets
beau
les pr
sieurs
accep
cile te
vier d
L'a
treizie
de jan
conco
Pierre
sent le
la por
le mo
dévoti
se répa
ous ce
séculai
res ,
de tou
Ton

qu'il ren-
jour dont
omme cha-
egle de S.
ant néan-
é, avec le
en 1297,
nins, que
en 1778.
fut Etienne
Marie Na-

à tout, &
es génies de
ction nou-
in de l'an-
lon la mé-
ençoit l'an-
mencemens
nt selon l'u-
me, qui fit
n quoi il fut
esseurs dans
s la fameuse
en avoit eu
re de diffé-
toutes réu-
ge, sous le
K, par les
soins

soins de S. Raimond de Pégnafort. Ainsi le recueil de Grégoire IX, le seul que l'usage ait paru autoriser, commence où finit celui de Gratien. La collection de Boniface VIII servant de suite aux cinq précédentes, fut nommée pour cela Sixte des décrétales, c'est-à-dire le sixième recueil des décrets pontificaux. Quoiqu'elle ait perdu beaucoup de son crédit en France par les procédés violens de son auteur, plusieurs de ses constitutions y furent acceptées nommément, dans un concile tenu à Melun le vingt-unième janvier de l'année 1301.

L'année précédente, dernière du treizième siècle, dès le premier jour de janvier, il se fit inopinément un concours si prodigieux de peuple à S. Pierre de Rome, qu'il sembloit, disent les auteurs contemporains, que la porte du ciel y fût ouverte à tout le monde. Ce mouvement général de dévotion étoit fondé sur le bruit qui se répandit tout à coup à Rome, que tous ceux qui visitoient dans l'année séculaire l'église du Prince des Apôtres, gagnoient l'indulgence plénière de tous leurs péchés. Ce propos étant

Tome XIII.

L

Jac. Sc
phanesc.
card. ap.
Rain. an.
1300. n. 1,
&c.

venu jusqu'aux oreilles du Pape Boniface, il fit rechercher dans les monumens divers de la tradition, sur quoi il pouvoit être fondé : mais on ne trouva rien de positif qui l'autorisât clairement. Cependant parmi la foule des pèlerins, il aperçut du palais de Lattran d'où il l'observoit, un vieillard qui paroïssoit extrêmement âgé, & qui avoit en effet cent sept ans. Il le fit approcher, & l'interrogea, en présence de plusieurs témoins appelés exprès. Je me souviens, dit cet homme plus que centenaire, qu'à la fin du siècle dernier, mon pere qui habitoit la campagne vint à Rome pour gagner l'indulgence. Il m'avertit en même temps, que si je parvenois à la centième année suivante, je ne manquasse point à me procurer un avantage si merveilleux. Plusieurs autres Italiens confirmèrent cette tradition orale, qui s'étoit répandue jusqu'en France, où deux vieillards du diocèse de Beauvais, plus que centenaires aussi l'un & l'autre, rendirent le même témoignage. On entendit encore un Savoyard âgé de plus de cent ans, qui se souvenoit d'avoir assisté à la céré-

monie de la centième année précédente, & qui se fit porter à celle-ci par ses enfans. Le concours y fut si grand, qu'au rapport de l'historien ^{L. VIII. c.} Jean Villani qui s'y trouva, il y eut continuellement à Rome durant tout le cours de l'année plus de deux cent mille pèlerins, sans compter les Romains naturels, ni les étrangers qui étoient en route.

Le Pape prit l'avis des cardinaux, & donna la première bulle qui ait établi le jubilé, c'est-à-dire l'indulgence plénière pour tous les Fidéles qui s'étaient repentis & confessés de leurs péchés, visiteroient pendant trente jours s'ils étoient de Rome, & pendant quinze s'ils étoient étrangers, les églises des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Les Papes réglèrent dans la suite, qu'on pourroit gagner cette indulgence dans son propre pays, en y faisant les stations & les autres œuvres prescrites. Clément VI réduisit le terme de cent ans à cinquante, sur le modèle du jubilé des Juifs, dont il n'est fait nulle mention dans la bulle du Pape Boniface. Enfin le Pape Urbain VI, ayant égard à la foiblesse humaine qui

a besoin d'une indulgence plus fréquente, attacha cette grace à chaque vingt-cinquième année ; ce qui s'observe encore de nos jours.

Aussi-tôt après l'année jubilaire, la paix chancelante qui avoit été rétablie quelques années auparavant entre Boniface & Philippe le Bel, finit par une rupture d'autant plus éclatante, qu'on s'étoit contraint plus long-temps. Boniface qui parut, comme tous les hommes impérieux, ignorer l'art des ménagemens & des égards les plus raisonnables, malgré toute la pénétration de son esprit, se méprit encore sur le caractère du Roi Philippe, dont il attribua quelques traits de réserve ou de dissimulation à la crainte & à la foiblesse. Comme s'il eût voulu l'offenser de gaieté de cœur, ou faire l'essai de tout ce qu'il pourroit oser par la suite ; il lui envoya pour légat, ce même Bernard de Saisset qu'il avoit institué avec tant de hauteur évêque de Pamiers, & qui se comporta, de son côté, à la cour de France, en insolent sûr d'être protégé. Le Pape ne fut pas long-temps à reconnoître toute l'élévation, la fermeté & la

fierté même de l'ame du roi. Bernard de Saiffet avoit des torts plus graves que ses propos & ses procédés insolens. Il fut accusé de crimes de lese-majesté, spécialement d'avoir tenté de foustraire à l'obéissance du roi le comté de Toulouse. Le Monarque fit informer de ces forfaitures, qui furent prouvées juridiquement; & sur l'avis des grands du royaume, assemblés avec plusieurs docteurs ecclésiastiques & laïcs, l'évêque de Pamiers fut arrêté, puis remis entre les mains de l'archevêque de Toulouse, pour qu'il lui fit son procès jusqu'à la dégradation, & que le roi le punît ensuite comme il le méritoit.

Afin de persuader au Pape de ne point mettre d'obstacles à cette résolution, ou plutôt pour lui faire entendre qu'il n'en susciteroit que d'inutiles; Philippe lui envoya Pierre Flotte de Revel, magistrat & militaire tout ensemble, tels qu'étoient alors les membres des parlemens, qui, à quelques égards, avoient succédé aux anciennes assemblées de la nation. La vigueur toute militaire de cet envoyé ne parut guere propre qu'à tenir tête

Villan. 156.
8. c. 62. f.
Blond. 2.
dec. 9. Bail-
let. Démétri.
P. 117.

à la fierté de Boniface. Ce Pape lui ayant dit un jour d'un ton de hauteur : Sachez que j'ai la puissance temporelle aussi bien que la spirituelle, sur votre roi & sur son royaume; Flotte lui répondit : Saint Pere, vos armes ne font que du bruit, au lieu que celles du Roi mon maître font des plaies sanglantes, & donnent la mort. Mais ce qui est bien opposé à la loyauté & à la noble franchise de nos juges chevaliers, l'art de semer la zizanie, le goût du mensonge, l'infidélité à porter & à rapporter les paroles sacrées des souverains dont ils sont les organes; ce sont là autant de taches que plusieurs critiques impriment à la mémoire de Pierre de Revel, d'après les déclarations authentiques des cardinaux en corps. Quelques autres écrivains ont mieux aimé soupçonner cette auguste compagnie, d'avoir altéré la vérité pour justifier le Pape Boniface. Le détail de ces particularités n'est pas assez intéressant, pour approfondir cette discussion. Plût à Dieu que nous pussions au contraire ensevelir dans un oubli éternel la substance même de ce démêlé scandaleux, avec toutes ses

Rep. des
Card. aux
Seign. Franc.
Litt. p. 63.

odieuses circonstances ! Sans éclaircir tous les détails & toutes les particularités , il ne reste que trop de faits incontestables , pour faire gémir tout vrai Fidele.

Quelque irrité que fût le Pape , il écrivit d'abord au Roi une lettre de priere & d'exhortation , pour obtenir la liberté de l'évêque de Pamiers. Le même jour , cinquieme décembre de cette année 1301 , il lui en écrivit une autre , d'un style tout différent , par laquelle il suspendoit l'usage des privilèges accordés à nos rois. Le même jour encore , preuve bien triste & bien sensible de la pétulance de Boniface , il expédia la bulle fameuse qui commence par ces mots , *Ausculda fili* , & qui enchérit sur la rigueur amere de la précédente. Après avoir averti Philippe d'écouter avec docilité ; Dieu nous a établi , lui dit-il , sur les rois & les royaumes , pour arracher , détruire , perdre & dissiper , pour édifier & planter. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'avez point de supérieur , & que vous ne soyez pas soumis au chef de la hiérarchie. Qui a cette imagination , est un in-

Rain. an.
1301. n. 30.

Ibid. n. 31.

senfé ; & qui la soutient , est un infidèle. L'ardent Pontife s'écartant ensuite de son objet capital , recueille tous les sujets de reproches qu'il croit avoir à faire au Roi , non seulement par rapport aux intérêts de l'Eglise , mais pour le gouvernement purement temporel du royaume. Il va jusqu'à lui reprocher quelque altération dans la monnoie ; & il l'ose accuser de tyrannie , tant à l'égard du peuple & de la noblesse , que des ecclésiastiques. Il le cite après à un concile de Rome , où il lui annonce qu'il a convoqué tous les prélats & les docteurs François , à qui en effet il adressa des lettres de convocation , datées encore du jour si fécond en bulles & en témoignages d'aigreur , savoir le cinquième de décembre 1301.

Jaques des Normands , archidiacre de Narbonne & nonce apostolique , fut envoyé de Rome , pour présenter cette bulle offensante au Roi Philippe. On prétend qu'il étoit chargé d'autres lettres encore plus outrageantes.

62. L. VIII. C. Au moins est-il sûr , selon Villani , qu'il somma verbalement le Monarque , de reconnoître qu'il tenoit du

Pape, comme les autres souverains, la puissance temporelle de son royaume; ajoutant que si le Roi refusoit de faire cet aveu, il avoit ordre de l'excommunier, & de jeter l'interdit sur la France. La premiere surprise causa une vive inquiétude à Philippe, qui sur le champ prit le parti de convoquer les trois ordres de la nation: mais revenant bientôt à la fermeté habituelle de son courage, le 11 février 1302, en présence des seigneurs & de toutes les personnes considérables qui se trouvoient à Paris, & qui contribuèrent sans doute à dissiper ses alarmes, il fit brûler la bulle, apparemment la moins mesurée. Après quoi, il renvoya sous bonne escorte jusqu'aux extrémités du royaume, & le nonce, & l'évêque de Pamiers, avec défense à tous les deux d'y rentrer sans sa permission, & ordre aux gouverneurs des frontieres d'en garder soigneusement les avenues, afin qu'il n'y entrât plus ni nonces ni bulles. Les historiens ajoutent que ces démarches furent suivies de lettres & de propos respectifs, si indignes de la dignité pontificale & royale, qu'ils sont à peine

vraisemblables, mais que l'animosité réciproque ne fait que trop raisonnablement regarder comme vrais.

L'assemblée ou parlement, comme on s'exprimoit alors, se tint dès le dixième jour d'avril. Le Roi ayant proposé ses griefs dont la plupart étoient déjà devenus publics, demanda spécialement ce qu'on jugeoit de la prétention principale du Pape, & de qui l'on pensoit que relevât quant au temporel la couronne de France. Le cri fut unanime, en faveur de l'indépendance du Monarque. Les prélats, comme les autres ordres, après avoir tenté sans succès d'excuser en partie le Pape, ou plutôt de diminuer l'aigreur des esprits, répondirent avec zèle : Nous sommes obligés de défendre la personne & la famille du roi, les droits & les libertés de la couronne, non seulement à raison des fiefs que plusieurs d'entre nous tiennent du Monarque, mais par la fidélité qui nous attache indispensablement à lui. Tous les assistans, sans exception, protestèrent qu'ils étoient prêts à sacrifier leurs biens & leurs vies pour une si belle cause. Le Roi, de son

III. du
diff. p. 12,
&c.

été, assura qu'il étoit dans la disposition d'exposer à tous les périls sa vie & celle de ses enfans, pour soutenir l'honneur de sa couronne & de son peuple. Et se tournant vers ces jeunes princes ; je vous défavouerois, leur dit-il, pour mon sang, si vous conveniez que le sceptre François dépendît d'aucun autre que de Dieu seul. En conséquence de ces maximes, il fut arrêté que les prélats n'iroient point à un concile, où le Pape prétendoit ordonner de l'administration temporelle du royaume.

À cette nouvelle, la cour de Rome frémit d'effroi ; & celle de France ne fut pas sans inquiétude. On en vint aux négociations, que conseillèrent toutes les personnes d'une conscience délicate, vivement alarmées du péril qui menaçoit l'unité catholique. Le Roi permit aux évêques d'Auxerre, de Noyon, de Contance & de Bé-

Marca. de
Concord. L.
4. c. 16.

ziens, de se transporter à Rome. Le Pape entreprit de justifier en leur présence la bulle *Ausculta fili*, par cette explication : Nous reconnoissons qu'il y a deux puissances établies de Dieu, & nous protestons que notre dessein

ne fut jamais d'usurper la juridiction du Roi : mais le Roi , de son côté , ne sauroit disconvenir qu'il ne nous soit soumis à raison du péché. C'étoit reconnoître à la vérité , que la France ne dépendoit pas du S. Siege en qualité de fief , ou que le Souverain Pontife ne prétendoit pas s'y arroger le domaine direct sur le temporel : mais par-là aussi il s'y réservoir ce qu'on a depuis nommé le domaine ou pouvoir indirect , & qui revient à peu près au même dans la pratique ; puisqu'il réservoir le droit de corriger généralement toutes les fautes des souverains , sans excepter aucunes de celles qu'ils commettoient dans l'administration de leurs Etats , de les punir pour ce sujet par l'excommunication , & même par la déposition. Ainsi Boniface VIII alloit plus loin qu'Innocent III lui-même , qui ne s'étoit prévalu de ce prétexte *A raison du péché* , que pour les différends de souverain à souverain , & non pas pour les fautes des souverains à l'égard de leurs sujets.

Il y avoit trop d'éloignement entre ces prétentions opposées , & sur-tout

jurisdiction
 son côté,
 ne nous
 é. C'étoit
 la France,
 e en qua-
 Souverain
 y arroger
 emporel ;
 servoit ce
 omaine ou
 revient à
 pratique ;
 de corri-
 fautes, des
 ucunes de
 dans l'ad-
 , de les
 communi-
 déposition,
 plus loin
 , qui ne
 e *A raison*
 térends de
 n pas pour
 l'égard de
 nent entre
 e sur-tout

trop d'animosité entre ceux qui les
 formoient, pour pouvoir se rapprocher.
 Cependant le temps assigné pour la cé-
 lébration du concile de Rome arriva.
 Il n'y vint presque point de prélats
 François, que leur attachement pour
 le Roi, autant que la crainte, retint
 dans le royaume. Boniface qui ne
 fut jamais revenir sur ses pas, tint
 cette assemblée le trentième d'octo-
 bre de cette année 1302. On ne fait
 pas trop ce qui s'y passa, sinon que
 le Pape éclata fortement en paroles &
 en menaces, sans en venir cependant
 à l'exécution. Il est du moins const-
 tant que le Roi n'y fut pas excom-
 munié. Mais quelques jours après,
 on vit paroître la décrétale *Unam sanc-*
tam, qui éclaircissoit tout ce qu'il
 pouvoit y avoir d'ambiguité dans la
 bulle *Ausculta fili*. Elle comprend deux
 parties, qu'on a judicieusement dis-
 tinguées, savoir l'exposé, & la déci-
 sion. L'exposé tend à prouver que la
 puissance temporelle est soumise en
 tout à la spirituelle, qui a droit d'ins-
 tituer, de corriger & de déposer
 les souverains. On ne manque pas d'y
 faire usage de la fameuse comparai-

Rain. 224
 1302. Ber-
 nard. Guid.

son des deux glaives, le spirituel & le temporel, dont le second doit être subordonné au premier, & n'agir dans la main du prince laïc que par l'impression qu'il reçoit de l'Eglise. Et poussant ce germe fécond de paralogismes jusqu'à la vision & à la chimère, Boniface voit l'hérésie & la doctrine affreuse de Manès, dans ceux qui reconnoissent deux puissances indépendantes & souveraines chacune dans son ordre. Dieu ne permit pas cependant que le scandale fût poussé jusqu'à tirer la conséquence qui suivait naturellement de ces principes. Quand il s'agit de prononcer avec précision, & de porter la décision dogmatique, ce Pontife, tout hardi qu'il étoit, décida simplement que tout homme, pour parvenir au salut, doit être soumis au Pape : principe dont convenoient les deux partis, mais qu'ils appliquoient tout différemment.

Le jour même de la publication de cette bulle, dix-huitième de novembre, la fécondité toujours inépuisable de Boniface lui en fit donner une seconde, où, nonobstant tout privilège, il excommunia toutes les personnes,

de
roi
che
en
ten
de
de
tert
qu'
Phi
lui
rem
inte
C
veré
cette
moi
rece
bata
du
Bon
péri
nob
grin
ciat
con
gat
agr
d'e

de quelque dignité qu'elles soient , rois même & empereurs , qui empêchent d'aller librement au S. Siege , en arrêtant les voyageurs , en les retenant ou en les dépouillant. Le but de cette censure , quoique générale & de l'ancien style , étoit trop bien déterminé par les circonstances , pour qu'on ne la rapportât point au Roi Philippe. La vivacité de Boniface ne lui permit pas même de couvrir longtemps de ce foible voile sa véritable intention.

Cependant les malheurs qui arrivèrent à la France dans le cours de cette année 1302 , rendirent le Roi moins sensible au nouvel affront qu'il recevoit de Rome. La perte de la bataille , où le comte d'Artois , prince du sang le plus animé de tous contre Boniface , & le fameux Pierre Flotte périrent avec un nombre infini de noblesse , fit diversion aux autres chagrins du Roi. On renoua les négociations avec le Pape , dont Philippe consentit à recevoir le Cardinal-Légar Jean le Moine , natif d'Amiens & agréable au Prince. Mais ces lueurs d'espérance furent bientôt dissipées.

Le Pape faisoit proposer jusqu'à douze chefs de demande ou de reproche, sur lesquels il n'obtint pas à beaucoup près ce qu'il prétendoit. En conséquence, nouvel éclat de sa part, nouveau déluge de lettres & de déclarations foudroyantes. Le légat fut chargé d'annoncer au Roi, non seulement qu'il devoit s'appliquer les censures générales déjà publiées à Rome, mais qu'on l'excommunioit nommément & tout de nouveau, avec défense à tout ecclésiastique, sous la même peine d'anathème, de lui administrer les sacremens, ou de célébrer la messe en sa présence. Ainsi, malgré la bienveillance du Roi Philippe envers le Cardinal le Moine, malgré la sagesse que tout le monde attribue à ce légat, il n'y eut d'autre fruit de sa légation que le college qui porte encore son nom à Paris, & qu'il y fonda sans doute avant cette rupture sans retour. Un nouveau trait de sa prudence, ce fut d'abandonner une commission plus qu'inutile, en se dérochant aux gardes qu'on lui avoit données, & qui ne demandoient pas mieux apparemment que de le laisser disparaître.

Le Roi n'avoit pas attendu ces extrémités, pour faire éclater son indignation, & pour se mettre en garde contre le caractère extrême de Boniface. Dès le carême de l'année 1303, il avoit tenu dans son palais du Louvre, une assemblée composée de quelques prélats & des premiers seigneurs du royaume. Guillaume de Nogaret, chevalier & magistrat, assez ressemblant à Pierre Flotte, présenta une requête contre Boniface, qu'il accusoit dans les formes juridiques, des plus grands crimes qui puissent exclure du pontificat, entr'autres, d'usurpation de cette sainte dignité, d'hérésie manifeste, de simonie criante & notoire. Il y concluoit à la convocation d'un concile général, afin de rejeter solennellement cet intrus endurci, & de donner à l'Eglise Universelle un pasteur légitime. Cependant, ajoutoit-il, en qualité de protecteur des Eglises nombreuses de votre royaume, & à l'exemple de vos ancêtres défenseurs constants de l'Eglise Romaine, vous ferez emprisonner cet impie; & de concert avec les cardinaux, vous établirez un vicaire apos-

folique , jusqu'à ce qu'il y ait un Pape. Ce ne font là que les prémices des excès où Nogaret devoit se porter.

Le treizieme juin de la même année , il y eut au Louvre une assemblée nouvelle & plus nombreuse , où Guillaume du Plessis , revêtu des mêmes qualités que Nogaret , & adhérant à son appel , fit les mêmes réquisitions , en promettant un mémoire plus circonstancié des crimes de Boniface. Il tint parole dès le lendemain , en des termes & avec un détail que le bon sens de nos lecteurs , autant que leur religieuse délicatesse , nous dispense assurément de rapporter. Mais l'émotion des esprits les tenoit alors disposés bien différemment. Tous les ordres de l'Etat adhérèrent à l'appel de du Plessis. Cependant les évêques qui étoient présens au nombre de trente-neuf , témoignèrent de leur mieux leur respect pour le S. Siege. Quoiqu'ils consentissent à la tenue d'un concile , ils déclarèrent qu'ils le faisoient pour détourner les maux de l'Eglise , & même pour aider à la justification du Pape Boniface , contre lequel ils ne voulurent être ni accusa-

reut
con
de
amb
les
& l
sout
mêm
& e
se c
Pape
In
nifac
tirá
mais
On
cinq
jour
plus
port
adre
lité r
vigu
parv
affic
pale
C'êt
faire
ponu

teurs ni parties. Pour procéder à la convocation du concile qu'on résolut de tenir à Lyon, le Roi nomma deux ambassadeurs, chargés d'aller inviter les cardinaux à coopérer à ce projet, & les villes principales d'Italie à le soutenir; puis il écrivit, dans les mêmes vues, en Espagne, en Navarre & en Portugal. L'audacieux Nogaret se chargea d'aller signifier l'appel au Pape même.

PREUV. 20
Diff. p. 124

Instruit de cette fermentation, Boniface, tout résolu qu'il étoit, se retira fort inquiet à Anagnie sa patrie: mais son courage ne l'abandonna point. On vit pour la seconde fois partir cinq bulles foudroyantes en un seul jour, quinzième du mois d'août. La plus remarquable est la seconde: elle portoit que toutes les citations à Rome, adressées aux personnes même de qualité royale, auroient leur force & leur vigueur comme si elles leur étoient parvenues, dès qu'elles auroient été affichées aux portes de l'église principale du lieu où se trouvoit le Pape. C'étoit pour obvier à la difficulté de faire pénétrer en France les lettres pontificales, depuis les défenses du

Ms. victo-
sin. cod. 7.
fol. 74.

Roi à ce sujet. Boniface se justifia aussi en plein consistoire, des accusations formées contre lui dans ce royaume, sur-tout au regard de l'hérésie & de l'impiété, causes légitimes de déposition contre les Papes. Mais bien convaincu de l'insuffisance, tant de ses apologies que de ses menaces, & proportionnant les moyens de défense au péril où il se trouvoit; après avoir renouvelé l'excommunication contre le Roi, & l'interdit sur la France, il délia les François du serment de fidélité, donna le royaume au roi des Romains, Albert fils de l'Empereur Rodolfe, anima fortement les Anglois, les Flamans, les Aragonois, les Siciliens, tous les ennemis de la France, & mit tout en œuvre afin de détrôner Philippe.

Rien ne marque mieux le degré de l'animosité ou de l'épouvante du Pape, que sa réconciliation soudaine avec Albert d'Autriche. Depuis cinq ans que cet Empereur avoit été mis, le 23 juin, à la place d'Adolfe de Nassau tombé dans le mépris parmi ses sujets, le Pontife s'étoit constamment & très-fortement opposé à son élection, quoi-

qu'
sui
gée
pas
sujet
des
dre
fère
son
& l'
faiso
pléa
son
été
Mai
de
bert
avoit
toliq
la p
droit
tiné
acco
tains
& q
pere
puiss
de p
le. S

E
 ce se justifia
 des accusa-
 ans ce royau-
 e l'hérésie &
 times de dé-
 Mais bien
 ce, tant de
 menaces, &
 as de défense
 avoit ; après
 mmunication
 erdit sur la
 çois du ser-
 le royaume
 lbert fils de
 ma fortement
 s, les Arago-
 s ennemis de
 n œuvre afin
 le degré de
 ante du Pape,
 aine avec Al-
 q ans que cet
 le 23 juin,
 assau tombé
 s sujets, le
 ent & très-
 tion, quoi-

qu'Adolfe, dès le deuxième juillet
 suivant, eût été tué en bataille ran-
 gée par Albert. Boniface ne qualifioit
 pas autrement le vainqueur, que de
 sujet rebelle & de parricide du roi
 des Romains. Son intérêt lui fit pren-
 dre un ton & des procédés tout dif-
 férens. Il approuva l'élection d'Albert,
 son couronnement à Aix-la-Chapelle,
 & l'exercice de l'autorité royale qu'il
 faisoit depuis près de cinq ans ; sup-
 pléant, disoit-il, par le pouvoir de
 son siege, à tout ce qui pourroit avoir
 été défectueux dans cette élection.
 Mais soutenant toujours la hauteur
 de son caractère, il exigea qu'Al-
 bert reconnût, que l'Empire Romain
 avoit été transféré par le Siege Apos-
 tolique des Grecs aux Allemands, dans
 la personne de Charlemagne ; que le
 droit d'élire le roi des Romains des-
 tiné à devenir Empereur, avoit été
 accordé par la même autorité à cer-
 tains princes ecclésiastiques & laïcs ;
 & que les princes, tant rois qu'em-
 pereurs, recevoient aussi des papes la
 puissance du glaive matériel. Il exigea
 de plus le serment de fidélité envers
 le Souverain Pontife, la confirmation

Rain. 1303

n. 26

Ibid. n. 102
&c.

de toutes les concessions & de toutes les promesses faites à l'Eglise Romaine par les Empereurs précédens , & un engagement exprès à défendre les droits du S. Siege contre ses ennemis , même souverains , à ne faire aucune alliance avec eux , à prendre au contraire les armes contre eux si le Pape l'ordonnoit : clause manifestement inférée contre Philippe le Bel.

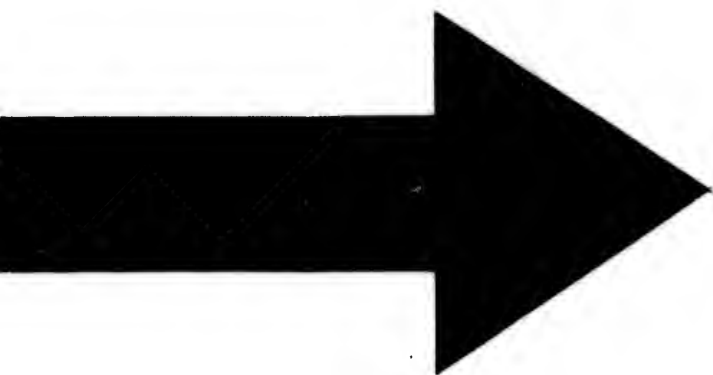
Quoiqu'Albert eût eu la foiblesse de se soumettre à ces conditions humiliantes, la crainte des réclamations & du ressentiment de Boniface ne put l'engager à se déclarer formellement contre son ami , son défenseur & son allié. Il avoit épousé la sœur de Philippe , Blanche de France ; illustration qu'il pris jusqu'à renoncer aux droits anciennement usurpés par l'Empire sur ce qu'on appelloit le royaume d'Arles. Le Roi , de son côté , l'avoit constamment soutenu contre les partisans d'Alfonse de Nassau ; & ce n'étoit pas un des moindres griefs du violent Pontife contre Philippe le Bel. Par ces motifs d'honneur & de reconnoissance , si dignes de l'ame des princes & si souvent impuissans sur leur politique , le

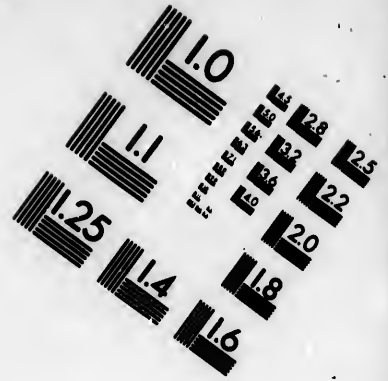
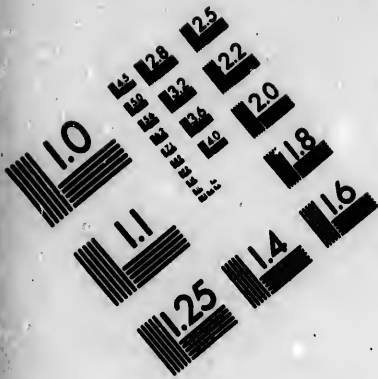
généreux Albert, au moment où l'on exigea l'accomplissement de sa vague promesse, déclara qu'il garderoit son alliance avec son ami & son beau-frère, & refusa nettement de servir la vengeance du Pape.

Tandis que le feu de la discorde s'élevait ainsi de part & d'autre, quelques gentilshommes François, plus propres aux coups de main qu'aux froides lenteurs du conseil, s'offrirent à terminer le différend à la militaire, en s'emparant de la personne de Boniface. Nogaret qui s'étoit chargé de lui signifier l'appel, voulut encore avoir l'honneur de l'amener prisonnier au concile. Sous prétexte de ménager un accommodement entre le Pape & le Roi, il parcourut l'Italie, afin de s'y former des complices parmi les seigneurs, mécontents en grand nombre de l'impérieux Pontife, & sur-tout parmi les Gibelins persécutés sans ménagement. L'orage ayant été formé en fort peu de temps, Jaque Colonne, surnommé Sciarra, c'est-à-dire querelle ou boutte-feu, vint trouver Nogaret près de Sienne. Il étoit neveu du Cardinal Jaque Colonne, & cousin-germain de Pierre Colonne aussi

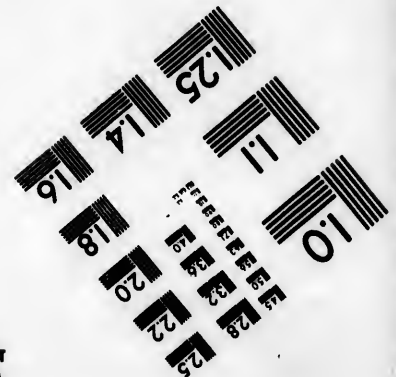
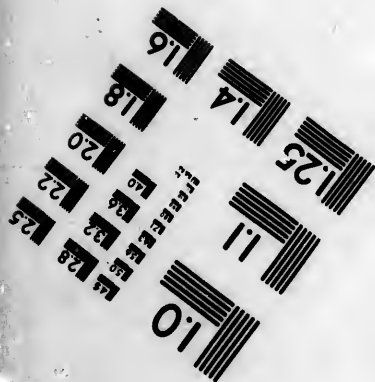
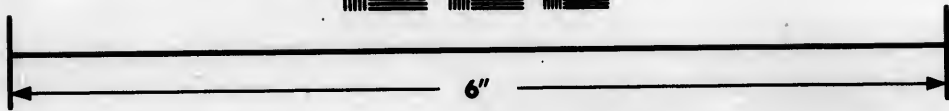
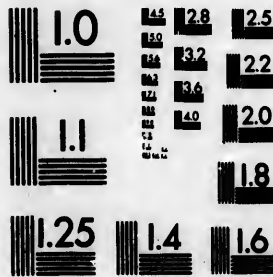
Rain. 1297.
n. 35. Villan.
l. VIII. c. 21.
23.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8
1.8 2.0
2.0 2.2
2.2 2.5
2.5 2.8

10
10

cardinal, réduits l'un & l'autre par Boniface au comble de l'infortune, pour avoir dit que Célestin n'avoit pu renoncer au pontificat, & que son successeur apparent n'étoit pas véritablement Pape. Ils avoient été dépouillés du cardinalat, de toutes leurs dignités, de tous leurs biens; les palais & toutes les maisons des Colonnes avoient été abattus dans Rome; on avoit prêché la croisade contre eux; leur ville de Palestrine avoit été détruite, & les deux prélats, avec leurs proches illustres, obligés d'errer hors de leur patrie en misérables fugitifs. Sciarra, dans sa fuite, fut pris par des corsaires, & réduit au plus dur esclavage, qu'il aimoit mieux supporter que de se faire connoître, au risque de retomber entre les mains du Pape. Mais son malheur parvint à la connoissance du Roi Philippe, qui le délivra: trait d'humanité, dont le Pape ne rougit pas de faire un crime au Roi. Quand la pureté de l'intention de Philippe eût encore été plus suspecte, la qualité de Vicaire du Bon Pasteur dans Boniface ne demandoit-elle pas, sinon des applaudissemens, au moins assez d'empite sur soi pour s'interdire les reproches? L'infortuné

fortu
ces
N
parti
cheva
gens
le sep
ville
de fo
dresse
les pr
blier l
la Vie
qualite
avoit l
verge
des va
les suje
la fidél
fermen
nathém
aucun
confédé
tes avec
Noga
ville, c
rent les
cle, acc
en dépla
Tome

fortuné Pontife eut bientôt lieu de faire ces retours sur lui-même.

Nogaret, excité par Sciarra Colonne, partit à la tête de trois à quatre cents chevaux, de plusieurs compagnies de gens de pied, & parut de grand matin, le septieme de septembre, devant la ville d'Anagnie, où le Pape s'occupoit de soucis bien différens. Il achevoit de dresser une bulle plus terrible que toutes les précédentes, & qui devoit se publier le lendemain jour de la nativité de la Vierge. Après y avoir dit, qu'en qualité de Vicaire du Fils de Dieu, il avoit le pouvoir de régir les rois avec la verge de fer, & de les briser comme des vaisseaux d'argile, il déclaroit tous les sujets du Roi Philippe, absous de la fidélité qu'ils lui devoient même par serment, leur défendoit sous peine d'anathême de lui obéir, ni de lui rendre aucun service, & annulloit toutes les confédérations qu'il pourroit avoir faites avec d'autres princes.

Nogaret & Colonne avoient dans la ville, des intelligences qui leur ouvrirent les portes. Ils entrèrent sans obstacle, accompagnés de leurs troupes, qui, en déployant l'étendart de France, se

Differ. p.
184, &c.

mirent à crier : Vive le Roi Philippe ! périffe Boniface ! Le peuple gagné se joignit aux soldats , & cria comme eux. Ils s'emparèrent si vite des différens postes de la ville , que le Pape ne fut averti que par le tumulte , du péril extrême où il se trouvoit. La réduction du palais pontifical ne coûta guere plus d'efforts. Presque tous les gens du Pape , domestiques , officiers , prélats , les cardinaux même , dont quelques-uns , à ce qu'on prétend , étoient de concert avec les François , prirent la fuite , ou se tinrent cachés. Le courage du Pontife ne se démentit point. Je suis trahi comme Jésus-Christ , dit-il : mourons , s'il le faut ; mais du moins mourons en Pape. Il se fait à l'instant revêtir de la chappe , nommée manteau de S. Pierre , il met la croix sur sa tête , il prend en main les clefs & la croix , & s'asseoit ainsi sur la chaire pontificale , accompagné de deux cardinaux seulement , Nicolas Bocassini & Pierre d'Espagne.

Quand Nogaret fut entré , il prit un air de modération qu'on n'attendoit pas , parut avoir oublié son personnage de guerrier , & ne pensa qu'à remplir celui

d'ho
leme
mon
faite
répu
pas m
que c
l'arrê
cile g
qu'à c
des ga
dre p
ajouta
la conf
nemis.
lui-mê
res , le
au pom
pondit
sa tête
donna f
& l'eût
eût emp
dans un
empêche
Pape , &
à ce qu'o
Tant d
aux citoy

d'homme de robe. Il déclara tranquillement au Pape, en présence de tout le monde, l'accusation & les procédures faites en France contre lui; qu'il étoit réputé convaincu, puisqu'il ne s'étoit pas mis en devoir de se défendre; mais que devant être jugé par l'Eglise, on l'arrêtoit, pour être présenté au concile général qui se tiendroit à Lyon; qu'à ce dessein seulement on lui donnoit des gardes, sans qu'il eût rien à craindre pour sa vie. Je suis bien résolu, ajouta formellement Nogaret, à vous la conserver contre la fureur de vos ennemis. Colonne ne fut pas si maître de lui-même: il chargea le Pontife d'injures, le voulut contraindre à renoncer au pontificat; & comme Boniface répondit qu'il mourroit plutôt, & offrit sa tête à couper, le violent Italien lui donna sur la joue un coup de gantelet, & l'eût mis à mort, si Nogaret ne l'en eût empêché. Mais ce chef mal obéi dans une si grande confusion, ne put empêcher qu'on ne pillât les meubles du Pape, & son trésor qui étoit immense, à ce qu'on publia.

Tant d'indignités ouvrirent les yeux aux citoyens d'Anagnie. Ils eurent hor-

M ij

Differ. p.
247.

Thom. Val-
sing. hist. p.
87.

reur de voir ainsi traiter le Chef de l'Eglise, qui d'ailleurs étoit leur compatriote. S'étant apperçu du petit nombre des François, ils prirent les armes au bout de trois jours, & se mirent tout à coup à crier: Vive le Pape, & périsse les traîtres! En quelques momens, le palais & la ville furent évacués, non pas cependant sans résistance, ni sans qu'il en coûtât la vie à plusieurs François: mais le sort de Boniface délivré n'en devint pas meilleur. Il partit pour Rome, outré de dépit, étouffant de douleur, y fut attaqué d'une fièvre dévorante, & mourut le onzième d'octobre suivant; après néanmoins avoir satisfait aux devoirs du Christianisme, & déclaré, selon quelques auteurs, que pour imiter le Sauveur du monde, il oublioit entièrement les outrages qu'il avoit reçus. Du reste, la multitude des historiens varie étonnamment sur les vraies dispositions de ce Pape, dans cette situation décisive.

Sa mort sembloit devoir faire tout le dénouement de ce fatal démêlé: mais nous verrons bientôt que le ressentiment des rois, ou la défense de certains intérêts s'étend jusqu'au delà du tom-

beau
qu'e
tie d
fité
nelle
gné r
gré t
des P
sur le
des ri
tempo
maint
que le
y déro
pour r
de Phi
invinci
débat
des eff
dire au
timable
trône. I
presque
tions, c
la part d
princes.
long-rem
plusieurs
guées d

beau. Jamais elle ne s'accomplit mieux qu'en cette occasion, la terrible prophétie de l'évangile par rapport à la nécessité du scandale : mais la sagesse éternelle, en permettant celui-ci, a daigné nous laisser entrevoir ses vues. Malgré toutes les entreprises précédentes des Papes pour s'assujettir les couronnes sur lesquelles ils prétendoient avoir des titres particuliers, l'indépendance temporelle de l'Empire François s'étoit maintenue dans une telle intégrité, que les Pontifes Romains ne pouvoient y déroger, sans se porter évidemment pour monarques universels. La vigueur de Philippe le Bel opposa une barrière invincible au plus hardi d'entr'eux. Ce débat scandaleux produisit sans doute des effets déplorables : mais on peut dire aussi qu'il procura un avantage inestimable à l'Eglise tout à la fois & au trône. Depuis cette époque, on ne vit presque plus se renouveler les prétentions, ou du moins les voies de fait, de la part des Papes, sur le temporel des princes. Dès là, les maximes trop long-temps suivies de Grégoire VII & de plusieurs de ses successeurs furent reléguées dans la classe des spéculations

scholastiques & oiseuses. Le remede fut violent sans doute, & néanmoins assorti tout au plus à la grandeur du mal. C'est à ce point qu'il importe de ne pas troubler, entre les deux puissances établies également de Dieu, l'harmonie & la concorde également avantageuse à l'une & à l'autre.

Vit. ap.
Boll. t. 15. p.

338.

La même année que mourut le Pape Boniface, S. Ives, dans son état modeste & paisible de curé de campagne & de défenseur des pauvres, eut une mort bien plus désirable aux yeux de la foi. Après avoir fait d'excellentes études à Paris, il étoit revenu dans la Bretagne sa patrie, & avoit été chargé de l'officialité de Rennes. L'évêque de Tréguier dont il étoit diocésain, le rappella auprès de lui sur la réputation de ses talens; lui donna la même charge dans son diocèse, & y ajouta le gouvernement d'une paroisse. Il fut ainsi tout à la fois official & curé; ce qui dura l'espace de dix-huit ans, sans que l'une de ces fonctions importantes lui fit négliger l'autre. Il instruisoit assidument non seulement dans son église, mais dans plusieurs autres assez éloignées; voyageant toujours à pied

par
sanc
par
dion
tous
moi
droi
sans
les p
prit
de l
mens
le p
que
étoit
issu
ne se
& pl
tendr
leur b
soit r
& les
Au
menoi
jeuness
& de
de jeû
ans, i
carême

par esprit de pénitence , & faisant quelquefois deux ou trois sermons par jour. Dans les affaires , il expé-
 dioit promptement les parties , faisoit tous ses efforts pour les accorder , s'ar-
 moit de courage en faveur du bon droit , & principalement des personnes
 sans défense, exerçoit gratuitement pour les pauvres les fonctions d'avocat , & prit avec l'emploi d'official la coutume de leur en distribuer tous les émolu-
 mens. Il leur donnoit de même tout le produit de son bénéfice , & pres-
 que tout celui de son patrimoine qui étoit considérable. L'avantage d'être
 issu d'une famille noble & opulente , ne servit qu'à le rendre plus généreux
 & plus compatissant. Il avoit tant de tendresse pour les malheureux , qu'il leur bâtit une maison , où il remplif-
 soit tous les devoirs de l'hospitalité , & les faisoit manger avec lui.

Au milieu de tant de travaux , il menoit la vie la plus austere. Dès sa jeunesse , il s'étoit abstenu de viande & de vin , & avoit pris l'habitude de jeûner le vendredi. Pendant quinze ans , il jeûna au pain & à l'eau , le carême & l'avent tout entiers , & plu-

sieurs autres jours de l'année. Il ne prenoit de sommeil, que quand il étoit accablé de fatigue; & alors il se jetoit tout habillé sur une claie, ou sur un peu de paille, n'ayant qu'une pierre ou tout au plus un livre pour chevet. Il mourut à l'âge de cinquante ans, & fut canonisé quarante-quatre ans après par le Pape Clément VI. La bonne odeur de ses vertus, répandue non seulement en France, mais en Flandre & en Italie, a porté les jurisconsultes & les avocats, à choisir, dans un état si différent du leur, ce digne patron.

A l'élection du successeur de Boniface VIII, on observa ponctuellement le règlement de Grégoire X pour l'élection des papes : au bout de dix jours, le premier du conclave, vingt-deuxième d'octobre, on élut tout d'une voix le Cardinal Boccasini, de l'ordre des Freres Prêcheurs, qui prit le nom de Benoît XI : pontife d'un caractère diamétralement opposé à celui de Boniface, d'une extrême douceur, d'une prudence toute évangélique, d'un coup-d'œil sûr néanmoins & d'un esprit juste, qui ne se fit pas une ma-

xin
ces
son
pre
l'in
il d
ava
ma
& e
voq
Pap
plus
mém
il e
rains
faite
ferm
noît
trop
diffic
sonn
demi
mort
près
cardi
les,
ble au
un a
D

xime, si dangereuse dans les circonstances, de révéler jusqu'aux écarts de son prédécesseur. Il n'eut rien de plus pressé au contraire, que d'éteindre l'incendie que Boniface avoit allumé: il donna l'absolution au Roi Philippe, avant même que ce prince l'eût demandée, leva l'interdit du royaume & en rétablit tous les privilèges, révoqua les bulles injurieuses du dernier Pape, & anéantit sans exception les plus violens effets de son ressentiment, même à l'égard des Colonnes. Mais il est bien plus facile de prévenir certains maux, que de les guérir. La plaie faite au cœur de Philippe ne put être fermée par toute la prudence de Benoît, dont le pontificat fut d'ailleurs trop court pour conduire ce traitement difficile à son terme. Il mourut empoisonné, dit-on, au bout de huit mois & demi, le 6 ou le 7 juillet 1304. Après sa mort, le S. Siege fut encore vacant près de onze mois, par le partage des cardinaux en deux factions presque égales, dont l'une vouloit un pape favorable au parti de Boniface VIII, & l'autre un ami de Philippe le Bel.

Dans cet intervalle, Jean de Mont-

Corvin, occupé depuis quinze ans aux missions dans les régions les plus orientales de l'Asie, en fit parvenir aux religieux de S. François ses confreres, une relation qu'il les prioit de communiquer au Pape & aux cardinaux. Selon cette lettre, il étoit d'abord entré dans l'Inde, & avoit passé plus d'un an près de l'église de l'Apôtre S. Thomas, c'est-à-dire à Méliapour sur la côte de Coromandel, où il baptisa une centaine de personnes. Son compagnon, Frere Nicolas de Pistoie, mourut en ce lieu, & fut enterré dans l'église. Pour lui, son courage à l'épreuve de tous les travaux & de tous les périls, le fit pousser jusqu'au Catai, c'est-à-dire dans les provinces septentrionales de la Chine, qui ne prit ce nom qu'en 1516, quand les Portugais en firent la découverte. Il paroît que le projet de conquête formé sur ces vastes contrées par Mangou grand kan des Tartares, lorsqu'il céda l'Asie Occidentale à son frere Houlagou, lui avoit réussi, ou du moins à un autre de ses freres nommé Kublai; puisqu'il fut tué lui-même, en donnant l'assaut à la place de Setcheun.

Je
la v
kin
soit
Pap
il in
tian
tach
à lu
moi
té,
fave
liber
égli
cloch
les h
noit
chan
Missi
& qu
la pr
néces
dans
tisé
M
tres,
calon
il eût
blem

Jean de Mont-Corvin pénétra jusqu'à la ville de Cambalu, aujourd'hui Pékin, où l'Empereur des Tartares faisoit sa résidence. Suivant les lettres du Pape Nicolas IV dont il étoit porteur, il invita ce Prince à embrasser le Christianisme : mais il le trouva fort attaché à l'idolatrie, & ne put réussir à lui ouvrir les yeux. Il en fut néanmoins accueilli avec beaucoup de bonté, & en obtint de grands bienfaits en faveur des Chrétiens. Il avoit pleine liberté de prêcher la foi. Il bâtit une église dans Cambalu, même avec un clocher où l'on sonnoit sans gêne toutes les heures de l'office ; l'Empereur prenoit quelquefois plaisir à y entendre chanter des enfans que l'industriel Missionnaire avoit dressés lui-même, & qui tenoient si bien le cœur, que la présence de leur maître n'y étoit pas nécessaire. Depuis onze ans de culture dans cette terre sauvage, il avoit baptisé environ six mille personnes.

Mont-Corvin ajoute dans ses lettres, que sans l'envie & les inventions calomnieuses des hérétiques Nestoriens, il eût fait des conversions incomparablement plus nombreuses. Ces opiniâ-

tres sectaires , bannis depuis si long-temps des provinces Romaines , s'étoient réfugiés d'abord chez les Perses , ennemis irréconciliables des Romains De là , gagnant de proche en proche , sur tout à la faveur des courses & des conquêtes des Musulmans , ils s'avancerent au Levant , par le cœur de l'Asie. On prétend qu'ils avoient pénétré dans la Chine ou Catai , dès le septieme siecle de l'ere Chrétienne. Ils y étoient du moins fort puissans , au temps dont nous parlons : ils avoient abusé de l'affection assez générale des Tartares envers les Chrétiens , pour les attacher à leurs erreurs , ou plutôt à un fantôme de religion , qui n'avoit plus que le nom de Christianisme. Mais d'aurant plus intolérans ou plus jaloux qu'ils étoient plus ignorans , ils ne souffroient pas qu'aucun autre Chrétien que ceux de leur rit eût dans le pays une petite chapelle , ni le moindre oratoire ; bien moins encore qu'il enseignât une autre doctrine que la leur. Ils suscitèrent de rudes persécutions au Missionnaire , le donnerent pour un aventurier qui se disoit faussement envoyé par le Pape ,

l'ac
am
fiq
sire
cet
fess
Pri
Com
près
ban
fem
J
de c
de s
voisi
la ra
jura
pour
prisa
ne m
postat
pieds
lut re
fit glo
vêtu
tit un
fit bât
nité u
Eglise

l'accuserent d'avoir tué dans l'Inde un ambassadeur chargé de présens magnifiques pour le grand kan, & produisirent de faux témoins qui affirmerent cette imposture. Enfin, par la confession de l'un de ces faussaires, le Prince reconnut l'innocence de Mont-Corvin, déjà traîné en jugement & près d'être condamné au supplice. Il bannit les calomnieurs, avec leurs femmes & leurs enfans.

Jean de Mont-Corvin ne laissa pas de convertir, dès la première année de son séjour au Catai, un roi du voisinage, nommé George & issu de la race du Prêtre-Jean. Ce Prince abjura publiquement le Nestorianisme pour embrasser la foi catholique, méprisa les clameurs des sectaires qui ne manquerent pas de l'accuser d'apostasie, & foula si généreusement aux pieds tout respect humain, qu'il voulut recevoir les ordres mineurs, & se fit gloire ensuite de servir la messe revêtu des ornemens royaux. Il convertit une grande partie de ses sujets, & fit bâtir à l'honneur de la Sainte Trinité une grande église qu'il nomma Eglise Romaine. Mais étant mort six

ans après, sans que sa piété se fût jamais démentie, les Nestoriens ramenerent à leur schisme la plupart de ceux qu'il en avoit retirés.

Il avoit laissé un fils âgé de neuf ans, sur qui le Missionnaire fondeoit de grandes espérances, ainsi que sur la foi constante d'un grand nombre de Tartares. C'est pourquoi il demandoit avec instance, qu'on lui envoyât de zélés coopérateurs, non pas tant en grand nombre que bien choisis, & qui tendissent à l'avancement de l'œuvre de Dieu, plutôt qu'à se faire valoir eux-mêmes. Cette affaire demeura en souffrance pendant la vacance du S. Siege, & quelques années encore après, jusqu'à ce que le nouveau Pape Clément V se fût tiré des embarras inévitables dans les circonstances critiques où il étoit monté sur la chaire de S. Pierre. Alors ce Pontife chargea le général des Freres Mineurs de choisir sept de ses religieux, éminens en savoir & en vertu, pour les envoyer en Tartarie. On les fit évêques, avant leur départ; & à leur arrivée, ils devoient ordonner Jean de Mont-Corvin archevêque de toute

PAG
frag
a te
nom
ques
Jean
secon
rope
avoit
ples
eux,
minif
temps
ses d
n'avoit
& cro
conno
de la
Clé
de Go
par le
rouse
donna
son ég
vant,
de sep
étoit r
Bourde
tinguée

l'Asie Orientale, & demeurer ses suffragans, du moins en partie. Car il y a toute apparence qu', de ce grand nombre d'évêques missionnaires, quelques-uns devoient passer en Ethiopie. Jean de Mont-Corvin, suivant une seconde lettre qu'il fit parvenir en Europe quelque temps après la première, avoit reçu des envoyés de ces peuples qui le prioient de venir chez eux, ou de leur procurer d'autres bons ministres de l'évangile. Depuis le temps de l'Apôtre S. Matthieu & de ses disciples, cette nation, disoit-il, n'avoit eu personne pour l'instruire, & croyoit en J. C. sans presque plus connoître les principes de la foi ni de la morale chrétienne.

Clément V, auparavant Bertrand de Got, fait archevêque de Bourdeaux par le Pape Boniface, fut élu à Pérouse le cinquième de juin 1305, donna son consentement public dans son église cathédrale le 22 juillet suivant, & fut couronné à Lyon le 14 de septembre de la même année. Il étoit né dans le diocèse même de Bourdeaux, sortoit d'une maison distinguée parmi la noblesse du pays ;

& son nom étoit fort connu au delà des monts, où il avoit eu un frere cardinal-évêque d'Albane, célèbre par ses légations. Les Italiens, furieux contre ce Pape, le premier qui, selon les expressions de Pétrarque, préféra les rives sauvages du Rhône aux bords fortunés du Tibre, se sont acharnés comme à l'envi à déchirer sa mémoire. L'historien Jean Villani, assez modéré & très-sage habituellement, a donné ici dans la fable & les fictions les plus puérides. Il conte sérieusement que Clément, adonné à la magie, de concert avec un fameux nécromancien, voulut connoître le sort de l'un de ses neveux mort cardinal; qu'un de ses chapelains fit pour cela le voyage des enfers; qu'il y vit un lit embrasé, où étoit le cardinal-neveu pour crime de simonie; & qu'on y bâtissoit en même temps un palais tout de feu, qu'on lui dit destiné au Pape.

Il est étonnant qu'après cet excès de haine poussé jusqu'au délire contre Clément, non seulement le torrent des auteurs Italiens, sans en excepter S. Antonin archevêque de Florence, mais des historiens François, tels que

Spond
Danie
gléme
Villan
par l'a
de par
frage
queme
de Flor
quant
sieurs
Villani
par-là,
de Clér
de Go
il est v
renomm
nous im
faits élo
ne devio
& la sou
autres m
échappé
vention.
trouve ju
ment V,
teurs qui
gyristes,
l'histoire

Sponde, Pagi, Dupin, Alexandre, Daniel & Fleuri, aient tous copié aveuglément les six articles simoniaques que Villani fait accorder à Philippe le Bel par l'archevêque de Bourdeaux, afin de parvenir à la papauté : car le suffrage de tous ces auteurs porte uniquement sur celui de l'ancien historien de Florence. La chose est si évidente, quant à S. Antonin même & à plusieurs modernes, qu'à l'exemple de Villani peu instruit, comme il paroît par-là, de ce qui concernoit la personne de Clément, ils l'appellent Raimond de Got, au lieu de Bertrand. Tant il est vrai que les écrivains les plus renommés ne doivent pas tellement nous imposer, qu'au moins dans les faits éloignés de l'ordre commun, nous ne devions observer avec discernement, & la source d'où ils les ont tirés, & les autres monumens qui peuvent avoir échappé à leur précipitation ou à leur prévention. Sur l'article dont il s'agit, on trouve jusqu'à cinq historiens de Clément V, & plusieurs autres anciens auteurs qui ne sont rien moins que ses panégyristes, & qui, loin de nous garantir l'historiette de Villani, nous donnent

V. Disc.
prélim. tom.
XIII. hist. de
l'Egl. Gall.

au contraire l'élection de Clément, ainsi que la présente la bulle des cardinaux électeurs, comme une opération toute simple & faite dans les formes accoutumées.

Il arriva néanmoins, au couronnement de ce Pape, un accident extraordinaire, qui en fit tirer des augures sinistres. En passant le long d'un vieux mur, qui s'éroula sous la multitude des spectateurs dont il étoit surchargé, le Pontife courut risque de la vie, avec le Roi Philippe qui l'accompagnoit dans la marche. Charles de Valois, frere du monarque, fut blessé; & le duc de Bretagne fut tué, avec douze autres personnes. Le Pape ayant été renversé de cheval, & la couronne étant tombée de sa tête, le peuple ne manqua pas de donner carrière à son imagination: mais cette interprétation méprisante n'a de commun avec l'histoire de Villani, que la malignité ou l'inconsidération, qui furent le principe de l'une & de l'autre.

Comme le nouveau Pape, au lieu d'aller à Rome après avoir reçu sa bulle d'élection, manda les cardinaux

en France
couru
du f
la d
fixer

Vous
il au
beauc
Ponti
rons
bien
Tibre

Soi
proje
nécess
mande
nouve
nées
mence
l'établ
gnon
terrup
du r
moins
l'activ
mira
ses pr
ancien
jurisd

en France pour la cérémonie de son couronnement, Rosso des Ursins, doyen du sacré college, pénétra aussi-tôt la disposition où étoit Clément de fixer son séjour dans ce royaume. Vous en êtes venus à vos fins, dit-il au Cardinal de Prato, qui avoit beaucoup influé dans l'élection du Pontife. Bientôt sans doute nous verrons le Rhône : mais si je connois bien les Gascons, de long-temps le Tibre ne reverra les Papes.

Soit pour préparer les esprits à un projet si extraordinaire, soit par la nécessité des affaires délicates qui demandoient en France la présence du nouveau Pape ; durant les quatre années qui s'écoulerent depuis le commencement de son pontificat jusqu'à l'établissement de sa résidence à Avignon, il parcourut presque sans interruption les différentes provinces du royaume, en expédiant néanmoins une multitude d'affaires, avec l'activité & la dextérité qu'on admira particulièrement en lui. Un de ses premiers soins fut d'affranchir son ancienne Eglise de Bourdeaux, de la juridiction des archevêques de Bour-

Gall. Christ.
t. 1. p. 219.

gés, qui prétendoient les droits de primatie sur ce siege, comme sur toute l'Aquitaine. Il fit ensuite une promotion qui justifia le jugement du cardinal des Ursins, sur la prédilection de ce Pontife à l'égard de sa patrie. De neuf cardinaux qu'il créa tout à la fois, il n'y eut qu'un étranger, Thomas de Jorz Anglois, confesseur du Roi Edouard : les neuf autres étoient François.

Après avoir passé le fort de l'hiver à Lyon, dès le commencement de février 1306, il voulut retourner à Bourdeaux. Il alla d'abord à Cluni, où il séjourna cinq jours, & fut très-à charge aux religieux. Outre la dépense inévitable, vu son penchant immodéré pour la magnificence, il avoit neuf cardinaux avec lui, une suite proportionnée d'officiers subalternes, & des domestiques de toute espece. A Mâcon, à Nevers, à Bourges, à Limoges, à Périgueux, où il passa successivement & fit quelque séjour avant d'arriver à son terme, on eut à se plaindre, non seulement de son faste onéreux qui lui faisoit lever de grandes sommes

d'argent
 teres,
 tions d
 il avo
 Cantor
 le Roi
 du roy
 qui l'a
 compa
 l'interc
 qu'il se
 tées co
 Dan
 deman
 ans, G
 Terre-S
 ecclésiast
 furent
 Les évê
 té, der
 jouissan
 queroie
 ceses :
 chie to
 qui les y
 tise for
 Dès-lor
 la prem

d'argent sur les églises & les monastères, mais de l'avidité & des exactions de son cortège. Chemin faisant, il avoit fait citer l'archevêque de Cantorbéri, dénoncé au S. Siège par le Roi Edouard, comme perturbateur du royaume & fauteur des rebellions qui l'avoient agité. Le Prélat Anglois comparut à Bourdeaux, où le Pape l'interdit de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il se fût lavé des accusations intentées contre lui.

Dans le même temps, Edouard demanda au Pape & obtint pour deux ans, sous prétexte du service de la Terre-Sainte, les décimes des revenus ecclésiastiques de son royaume, qui furent employées à tout autre usage. Les évêques d'Angleterre, de leur côté, demandèrent pour une année la jouissance du bien des églises qui vacqueroient les premières dans leurs diocèses : mais leur démarche peu réfléchie tourna contre la cupidité même qui les y avoit engagés ; puisque le Pontife forma là-dessus le plan des annates. Dès-lors il s'appropriâ les revenus de la première année, dans toutes les

Thomass,
Discipl. t. 3.
p. 793.

églises qui de là à deux ans vaqueroient en Angleterre, évêchés, abbayes, prieurés, prébendes & cures, jusqu'aux moindres bénéfices.

Toutefois, dès le commencement de l'année suivante, au sortir d'une maladie dangereuse qui lui avoit suggéré de sérieuses réflexions, il s'efforça de remédier aux abus des commendes. De Pressac près de Bourdeaux, où il étoit allé prendre l'air pour recouvrer ses forces, il donna une bulle portant que les sollicitations importunes des princes & de quelques autres personnes distinguées, tant ecclésiastiques que séculières, avoient engagé abusivement le Chef de l'Eglise à mettre en commende les évêchés & les monasteres, sous prétexte de garde ou d'administration, soit pour la vie des commendataires, soit pour un temps plus limité. Mais nous nous sommes convaincus, poursuit-il, qu'on néglige capitalement le soin de ces églises, que leurs biens & leurs droits s'anéantissent journellement, & que les personnes qui en dépendent souffrent un grand préjudice, tant au

Rain. an
1307. n. 28.
Extrav. Com.
de præd. c.
2.

Spirituel
voit le
si nuisi
lons ab
commi
les aie
cepter
Penc
core à
lippe à
tiers,
qu'ils a
confére
ville, p
année
mai. La
gleterre
objets,
mie, c
mort du
ler de
long & g
ans. Il e
ses fils q
mé Edo
rât déjà
régne en
conquête

spirituel qu'au temporel. Ce qui devoit leur être avantageux leur devenant si nuisible, nous révoquons & annulons absolument toutes ces sortes de commissions, à qui que ce soit qu'elles aient été conférées, sans en excepter les cardinaux.

Pendant que Clément V étoit encore à Pressac, il invita le Roi Philippe à venir conférer avec lui à Poitiers, touchant les affaires délicates qu'ils avoient à traiter ensemble. La conférence se tint en effet dans cette ville, peu après la pentecôte, qui cette année 1307 fut le quatorzième de mai. La paix entre la France & l'Angleterre qui en étoit un des principaux objets, y fut conclue & si bien affermie, qu'elle subsista nonobstant la mort du Roi Edouard I, qui le 7 juillet de la même année termina son long & glorieux regne de trente-quatre ans. Il eut pour successeur le seul de ses fils qui lui restât, & qui fut nommé Edouard II; quoique l'on comptât déjà deux Edouards qui avoient régné en Angleterre, mais avant la conquête des Normands.

Un projet bien plus délicat encore, c'étoient les poursuites que Philippe le Bel étoit déterminé à faire contre la mémoire du Pape Boniface, & qu'il avoit déjà touchées à Clément lors de son couronnement à Lyon. Le Roi venoit de donner contre les Juifs des preuves toutes récentes de sa vigueur à former & à consommer les projets de cette nature. En un même jour, les Juifs avoient été arrêtés dans toute l'étendue de la France, avec tant de secret que ces malheureux n'en furent, pour ainsi dire, avertis que par le bruit du fer préparé contre eux. Tous leurs biens furent confisqués, à la réserve seulement de ce qu'il falloit à chacun pour se conduire hors de France, où il leur fut défendu de rentrer sous peine de la vie. Quelques-uns reçurent le baptême, & demeurèrent : tous les autres évacuèrent le royaume, dans le cours des mois d'août & de septembre ; & dans cette précipitation, grand nombre moururent en route, de fatigues, de misère, & sur-tout de chagrin.

Philippe

Phi
tre Bo
préten
semen
de son
mémoi
parla
Poitier
d'y co
crimes
inouï.
mirent
mêmes
Roi cor
tus de
craignoi
intrus,
dignité.
nal de
sources
seil, Cl
sur-tout
des conj
traîner l
donner
de s'amo
Il lui
tances pr
Tome

Philippe, encore plus animé contre Boniface que contre les Juifs, prétendoit le faire exhumer honteusement, réduire en cendre les restes de son cadavre, & imprimer à sa mémoire une flétrissure éternelle. Il en parla sur ce ton à la conférence de Poitiers, & pressa fortement le Pape d'y consentir; offrant la preuve des crimes qui méritoient ce traitement inouï. Clément & ses cardinaux frémissirent, à cette proposition. Ceux-mêmes qui avoient pris le parti du Roi contre Boniface, quoique revêtus de la pourpre par ce Pontife, craignoient que s'il étoit déclaré Pape intrus, ils ne vinssent à perdre leur dignité. De ce nombre étoit le cardinal de Prato, homme fécond en ressources & en expédiens. Par son conseil, Clément très-habile lui-même, sur-tout à tirer parti des hommes & des conjonctures, prit la résolution de traîner la chose en longueur, & de donner à la chaleur du Roi le temps de s'amortir.

Il lui répondit que dans les circonstances présentes la précipitation pour-

roit non seulement altérer l'union & l'amitié établie depuis si long-temps entre l'Eglise Romaine & ses généreux protecteurs les rois & la nation des François, mais que, pour mieux remplir les vues du Roi, & rendre justement odieuse la mémoire de Boniface, il falloit que la preuve de ses crimes se fît avec toute l'authenticité possible, dans un concile général, nécessaire d'ailleurs pour ces affaires de premier ordre. On tiendra ce concile, hors de votre domination, ajouta Clément, mais dans votre voisinage, à Vienne en Dauphiné; afin que les autres nations ne conçoivent point de soupçons défavantageux à votre équité & à votre piété.

L'impatience de Philippe ne s'accommodoit pas de ce parti: mais il étoit trop plausible, pour pouvoir le rejeter avec bienséance. Du reste, le Pape lui accorda tant d'autres graces, lui fit tant de promesses, & sur-tout les assaisonna de marques si engageantes de considération & d'un attachement cordial, que le Roi surfit à ses poursuites, & convint d'attendre le

concile
le Pape
effet,
les sen
terdit
le roi
dénonc
Bonifac
& tous
confédé
quelque
depuis
entre B
Clément
premier
1306, c
Il révoq
Clericis
faites en
soit-il, à
des scan
& pouv
l'autre,
Unam san
cun préju
de Franc
pendans d
l'étoient a

concile. Dès-lors & sans aucun délai, le Pontife révoqua & déclara de nul effet, par une bulle en forme, toutes les sentences d'excommunication, d'interdit & d'autres peines portées contre le roi & son royaume, contre les dénonciateurs & les accusateurs de Boniface, contre les prélats, barons & tous autres François, contre leurs confédérés, fauteurs & adhérens, de quelque état ou dignité qu'ils fussent, depuis le commencement du démêlé entre Boniface & Philippe. Le Pape Clément avoit déjà donné, en date du premier février de l'année précédente 1306, deux bulles en faveur du roi. Il révoquoit dans l'une la constitution *Clericis laicos*, avec les déclarations faites en conséquence; & cela, disoit-il, à cause des inconvéniens & des scandales qu'elles avoient produits & pouvoient produire encore. Par l'autre, il déclaroit la constitution *Unam sanctam*, incapable de porter aucun préjudice au roi ni au royaume de France, & de les rendre plus dépendans de l'Eglise Romaine qu'ils ne l'étoient auparavant; ordonnant que

Rain. an.
1307. n. 106

Id. an.
1306. n. 8.

Extrav.
com. de Pri-
vil. c. Me-
ruir.

toutes choses demeurassent sur l'ancien pied, tant à l'égard de l'Eglise, que du Roi, de son royaume, & de ses peuples. Cette bulle de Clément V fut insérée par la suite, dans le corps du droit. Enfin, par la bulle donnée à la conférence de Poitiers, le Pape Clément absout Guillaume de Nogaret qui avoit arrêté Boniface; à condition néanmoins qu'il se soumettra à la pénitence que lui imposeront trois cardinaux, nommés dès-lors à cet effet.

Il restoit encore une affaire, la plus compliquée de toutes, & la plus inexplicable. Les Templiers, décriés depuis long-temps pour les débauches de table, suivant le proverbe qui subsiste encore, pour leur orgueil, & pour la licence de leur vie, n'avoient excité jusque-là que des plaintes vagues & de sourds murmures. La nue s'étant grossie insensiblement, & grondant au loin par intervalle, se rompit tout à coup avec le plus effrayant éclat. Le Roi Philippe, après avoir conféré très-sécrètement de leurs crimes avec le Pape qui en fut comme

atterra
ralem
royau
pareils
dans
Orient
faites
la dét
n'étoit
tre les
travaill
comple
pendan
core; r
autant
le mêm
bler so
ce qui
lecteurs
question
tible &
de juge
Cé fu
niface V
celle de
fameux
férens
nombre

atterré, fit arrêter les Templiers généralement dans toute l'étendue de son royaume. Le Pape envoya des ordres pareils, d'emprisonner ces chevaliers dans toutes les régions, & jusqu'en Orient. Après les informations déjà faites sous main, afin de constater avant la détention un corps de délit; il n'étoit plus question que d'en connoître les degrés & les circonstances. On travailla sans retard à l'instruction complete de ce grand procès, où cependant nous n'entrerons point encore; non pas seulement pour éviter, autant qu'il est possible, de revenir sur le même objet, mais afin de rassembler sous un seul point de vue tout ce qui peut diriger le jugement des lecteurs, pour le moment où il sera question d'exercer le droit imprescriptible & comme divin qu'a la postérité de juger les jugemens mêmes.

Ce fut moins pour l'affaire de Boniface VIII, à demi éludée, que pour celle des Templiers, qu'on tint le fameux concile de Vienne. Après différens interrogatoires subis par ces nombreux accusés, & notamment à

Chinon en présence de trois cardinaux, par tout ce que l'ordre avoit de plus illustre, savoir le grand-maître du Temple, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, d'Aquitaine & de Normandie; le Pape fit expédier la bulle de convocation du concile. On y dit en substance, qu'après les informations les plus exactes, on a reconnu que l'ordre des Templiers étoit tombé en diverses hérésies, dans une véritable apostasie & des impuretés abominables; qu'ils font dans l'usage, à la réception d'un nouveau chevalier, de le faire renoncer à J. C. cracher sur une croix qu'on lui présente, & commettre avec celui qui le reçoit des abominations que la pudeur ne permet pas de circonstancier. Considérant, poursuit le Pontife, qu'on ne peut laisser impunis des crimes si horribles sans se rendre coupable envers Dieu & envers l'Eglise; après en avoir souvent & mûrement délibéré avec les cardinaux, & avec d'autres personnages d'une dignité & d'une sagesse éminente, nous avons résolu, selon la louable coutume

T. XI. CONC.
P. 1503.

de nos universités en deux à l'ordiens, couvrent réformaglise. La & fut que le très-long Il en mois d' de là se la secon arriva a les princ assemble Albert le premi par son prince d les Suisse long-ten verneurs que Phil empereu lois; ma

de nos peres, d'assembler un concile universel, du premier jour d'octobre, en deux ans; afin d'y pourvoir, tant à l'ordre des Templiers & à leurs biens, qu'à la foi catholique, au recouvrement de la Terre-Sainte, à la réformation & aux libertés de l'Eglise. La bulle est du mois d'août 1308, & fut donnée à Poitiers, où l'on voit que le Pape Clément fit un séjour très-long.

Il en partit sur la fin de ce même mois d'août, repassa par Bourdeaux, de là se rendit à Agen, puis, pour la seconde fois, à Toulouse, où il arriva au mois de décembre. Alors les princes électeurs de l'Empire étoient assemblés pour donner un successeur à Albert d'Autriche, qui avoit été tué, le premier jour de mai de cette année, par son propre neveu Jean d'Autriche prince de Suabe, en marchant contre les Suisses résolus à ne pas plier plus long-temps sous la tyrannie des gouverneurs Autrichiens. Villani prétend que Philippe le Bel voulut faire élire empereur, son frere Charles de Valois; mais que le Pape, averti de ce

L. VIII. c.
101.

dessein, pressa sous main les électeurs de le prévenir, dans la crainte où il étoit de revoir la puissance Françoisise telle qu'au temps de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, le vingt-septieme jour de novembre, ils élurent solennellement & tout d'une voix, à Francfort, Henri VII, fils aîné du comte de Luxembourg, comme un prince orné de toutes les vertus propres à procurer la gloire de l'Empire & le bien de l'Eglise. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle, le jour de l'épiphanie 1309.

Le Pape Clément demeura à Toulouse jusqu'à cette fête, passa de là à Comminges dont il avoit été évêque, & y fit la translation de S. Bertrand, dont il portoit le nom, & qui avoit occupé le même siège deux siècles auparavant. Enfin Clément V ayant déclaré nettement l'intention où il étoit d'établir sa résidence ordinaire à Avignon, se rendit en cette ville, sur la fin de mars de la même année: époque d'où l'on compte le séjour des Papes à Avignon.

Les Italiens, furieux de la préférence donnée à la France sur l'Italie,

ne non
sidence
l'oppre
le scar
tes les
l'impro
ridicul
sées. l
si Clé
l'amert
torts p
attribu
xoriens
lens p
d'accor
les ma
invaria
savant
tres, p
dant à
leur sie
dans le
laquelle
monde.
nement
ordinair
par cor
apologi

ne nomment pas autrement cette résidence, que la captivité de Babylone, l'opprobre du Siege Apostolique, & le scandale du Monde Chrétien. Toutes les personnes judicieuses sentent l'impropriété de ces expressions, & le ridicule de ces déclamations intéressées. Il faut néanmoins convenir que si Clément V ne mérite pas toute l'amertume de ces reproches, il a des torts plus considérables que ne lui en attribuent quelques apologistes, historiens très-estimables & juges excellens par-tout ailleurs; mais ici peu d'accord avec leurs principes, ou avec les maximes de leur Eglise, organe invariable de la saine antiquité. Le savant Baluze, suivi par quelques autres, prétend que les Papes, en résidant à Avignon, occupoient toujours leur siege; parce qu'ils se trouvoient dans les bornes de leur juridiction, laquelle s'étend à tous les lieux du monde. Qui n'inférerait de ce raisonnement, la juridiction universelle & ordinaire des Papes? & qui ne sentira par conséquent la frivolité de cette apologie, qui porte tout au plus sur

Præf. vii.
Pap. Avén.

des idées de système ? Au moins faudroit-il reconnoître que le Chef de l'Eglise Universelle , comme évêque de l'Eglise particuliere de Rome, devroit , en cette qualité , fixer sa résidence dans ce diocèse ; à moins qu'il n'y eût des motifs capables d'en légitimer la dispense.

Mais toutes les raisons au contraire faisoient , du séjour habituel de Rome, un devoir indispensable pour le Pape, en qualité tant de chef de l'Eglise que d'évêque de cette capitale du monde. C'étoit là que le Prince des Apôtres avoit transféré , de l'Orient , la primauté de l'apostolat ; & en quittant le séjour d'Antioche , il avoit quitté en même temps le titre de cette Eglise, à laquelle il avoit eu soin de préposer un nouvel évêque. Par un enchaînement de révolutions & de conjonctures, où les plus hardis penseurs n'ont pu méconnoître la conduite de la Providence, la souveraineté de Rome, en passant à ses pontifes, les y avoit mis sur un pied aussi digne de la suprématie de leur rang, que favorable à la sainte liberté de leur ministère. Les factions

passage
& les
même
n'en e
un S.
d'une
donc à
sinon e
blesse
seule c
intérêts
n'y dem
présenc
pauvri
tions n'e
espece d
les reve
réduisan
les beso
plus aug
positions
verses ,
parentes
d'usage ,
scandales
trer qu'il
gration ,
faisant co

passageres des Romains, les troubles & les dangers de l'Italie, de l'aveu même des apologistes de Clément V, n'en eussent point banni un S. Léon, un S. Grégoire, tant d'autres pontifes d'une héroïque vertu : & que doivent donc être tous les souverains pontifes, sinon des hommes supérieurs aux foibles ordinaires de l'humanité ! La seule considération des droits & des intérêts temporels de l'Eglise Romaine, n'y demandoit-elle pas évidemment leur présence ? Aussi quelles pertes, quel appauvrissement, quelles tristes déprédations n'essuya-t-elle point, pendant cette espece de veuvage ? Et par contre-coup, les revenus de l'Etat Ecclésiastique se réduisant à rien par comparaison avec les besoins & les bienséances de la plus auguste des dignités ; que d'impositions onéreuses sur les Eglises diverses, que d'exactions au moins apparentes, que d'obstacles aux charités d'usage, que de murmures & que de scandales ! Le Ciel voulant enfin montrer qu'il n'avoit jamais béni cette émigration, & à la rigueur du remede faisant connoître la grandeur du mal,

300 HISTOIRE DE L'EGLISE.
 permit qu'il en résultât un schisme si
 lamentable, que tous ceux qui s'é-
 roient élevés jusqu'alors, ne parurent
 presque plus en mériter le nom.

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



H

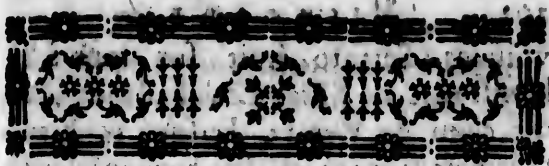
D

LIVRE

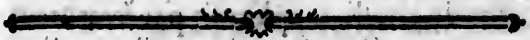
DEPUIS

Avis
de l'

LE p[er] apostol[ic]
 des Pa[stors]
 un cou[re]
 qu'une
 en fure
 Ferrare
 mort de
 çois son
 se dispu
 une éga
 fit prés
 fixa les



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



LIVRE QUARANTE-DEUXIEME.

DEPUIS l'établissement des Papes à Avignon en 1309, jusqu'au schisme de Pierre de Corbiere en 1328.

LE premier acte émané de la chaire apostolique, après la transmigration des Papes au Comtat Venaisin, fut un coup de sévérité qui n'imprima qu'une morne terreur. Les Vénitiens en furent l'objet, & le marquisat de Ferrare en étoit l'occasion. Après la mort du marquis Azon d'Este, François son frere & Frisque son bâtard se disputèrent cette seigneurie, avec une égalité de force & de fureur qui fit présager leur ruine mutuelle, & fixa les regards intéressés des puissances

Rain. 22
1308.

voisines. Ferrare étoit sur-tout à la bienfiance de l'Etat Ecclesiastique, & de celui de Venise. Frisque & François en ayant été chassés tous les deux, comme auteurs d'une dissension qui ruinoit l'Etat, ce fut à qui du Pape ou de Venise pourroit y établir sa puissance. Clément V, qui prétendoit que Ferrare étoit du domaine de l'Eglise, gagna de vitesse, applaudit par lettres aux citoyens constitués en autorité, de s'être délivrés de leurs oppresseurs, & les exhorta, sous les promesses les plus engageantes, à se jeter, libres enfin de l'esclavage, entre les bras de l'Eglise leur mere. Peu après, il envoya deux nonces qui prirent si bien les Ferrarois, que ceux-ci se reconnurent sujets du Pape, & remirent aux nonces les clefs de leur ville. Ces negociateurs habiles firent aussi-tôt prêter serment au Pontife par les magistrats, & y mirent garnison, ainsi que dans les forteresses du pays. Ces succès ne firent pas perdre espérance aux Vénitiens, qui opposant la force & le courage à l'adresse & à la célérité, entrèrent bien armés dans le Ferrarois, assiègerent & prirent Ferrare, sous la conduite de Jean de Supérance.

Le P
arrêter
douceur
qu'ils s
rare &
avec to
tre les
droyant
saint vir
y sont t
d'ingrat
tels que
Absalon
quitter
rare &
d'excom
seul con
la répub
les terre
même p
d'intridi
deles de
vivre, au
chandise
cevoir on
avec eux
De plus
républiqu
accordé

Le Pape avoit d'abord essayé de les arrêter par des lettres pleines de douceur : mais quand il eut appris qu'ils s'étoient rendus maîtres de Ferrare & en avoient chassé les nonces avec tous leurs gens, il publia contre les conquérans une bulle foudroyante, datée d'Avignon le jeudi saint vingt-septieme de mars 1309. Ils y sont traduits, comme des monstres d'ingratitude & d'un orgueil infernal, tels que Lucifer, Dathan, Abiron, & Absalon. Il leur est commandé de quitter dans un mois la ville de Ferrare & ses dépendances, sous peine d'excommunication, réservée au Pape seul contre le doge & les sujets de la république, avec interdit sur toutes les terres de son obéissance. Sous la même peine d'excommunication & d'interdit, il est défendu à tous les Fideles de porter & de vendre aucun vivre, aucune étoffe, aucune autre marchandise aux Vénitiens, d'en rien recevoir ou acheter, en un mot d'avoir avec eux aucune espece de commerce. De plus, le Pape prive le doge & la république, de tout privilege à eux accordé par le S. Siege, ainsi que de

Baov. sup.
1309. n. 3.

tous les fiefs & de tous les biens qu'ils tiennent, soit de l'Eglise Romaine, soit des autres Eglises. Il absout tous leurs sujets du serment de fidélité; il déclare tout Vénitien, infame, incapable de tester & de toute action en justice, d'exercer aucune juridiction ni aucune autre fonction publique, à peine de nullité; d'obtenir aucune dignité, bénéfice ou office ecclésiastique, ni aucune charge séculière. Enfin il ordonne à l'évêque de Venise & à tout le clergé tant séculier que régulier, spécialement aux religieux mendiants, d'en sortir dans les dix premiers jours après le mois expiré depuis la sentence, & de n'y laisser que les prêtres nécessaires pour administrer le baptême aux enfans, & la pénitence aux moribonds.

L'obstination est punie beaucoup plus rigoureusement encore, que la première désobéissance. Si les Vénitiens y persistent un second mois, dès lors le Pape dépose le doge de sa dignité, tous les officiers de leurs charges, & les rend inhabiles à en posséder aucune autre; il confisque leurs biens tant meubles

qu'im
toute
qui v
liberté
longe
Etats
liance
les mé
& d'in
nace d
verains
tout r
& leur
Con
les Vén
tion.
France
de Sici
de fait
trouver
fut exé
fiers rép
le Pap
tre eux
envoya
parent,
mander
par le
les arm

qu'immeubles, & les abandonne, avec toute la nation, à ceux des Fideles qui voudront entreprendre sur leur liberté. Que si leur résistance se prolonge au delà de trois mois, tous les États qui feront avec eux quelque alliance ou confédération, encourront les mêmes peines d'excommunication & d'interdit. Et dès lors, on les menace de susciter contre eux les souverains, les seigneurs, les Fideles de tout rang, afin d'écraser leur orgueil & leur arrogance.

Comme cette menace ne soumit pas les Vénitiens, elle fut mise à exécution. Clément écrivit aux rois de France, d'Angleterre, d'Espagne & de Sicile, de confisquer les biens & de saisir les personnes de ceux qui se trouveroient sur leurs terres; ce qui fut exécuté en quelques endroits. Ces fiers républicains tenant toujours ferme, le Pape fit prêcher la croisade contre eux; & opposant la force à la force, envoya le cardinal de Pélegrue son parent, avec titre de légat, pour commander l'armée. Le prélat capitaine fit, par le fer & le feu, ce que toutes les armes spirituelles n'avoient pu opé-

Rain. n. 7
& 8.

rer. Il gagna sur les rives du Pô une bataille sanglante, qui fut suivie de la prise de Ferrare.

Cependant, on préparoit en Espagne une croisade moins abusive. Le flambeau de la discorde se trouvant vivement allumé parmi les Arabes, les deux Rois Ferdinand IV de Castille & Jaque II d'Aragon formerent des projets de concert sur le royaume de Grenade, & envoyèrent à ce sujet des ambassadeurs au Pape. Le Souverain Pontife accorda, selon la coutume, l'indulgence comme pour la Terre-Sainte, & permit pour trois ans des impositions sur les revenus ecclésiastiques. Il donna de plus à tout clerc qui marcheroit à cette expédition, la faculté de vendre & d'aliéner le produit de ses bénéfices, même à charge d'ames; toutefois, ajouta-t-il, sans préjudice du service divin: clause de peu d'effet dans la pratique, & qui n'est bonne qu'à constater le droit contre lequel on ouvroit la porte aux abus. Il y eut grand nombre d'ecclésiastiques & plusieurs prélats des plus distingués des deux royaumes, qui suivirent leurs souve-

rains ce
l'archev
que de
pour la
Toledo
réuniren
fidérabl
des ava
des sieg
rent, o
fut la
frique.

L'affa
traire,
mens,
Voici q
blablem
deux ma
prendre
Villani,
ment de
damnés
son perp
cet histo
tre cont
Bel, re
suspect
fere ave
Béziers

rains contre les Infideles; entr'autres l'archevêque de Tarragone & l'évêque de Valence pour l'Aragon, & pour la Castille les archevêques de Toledé & de Séville. Les deux rois réunirent leurs forces qui étoient considérables, & n'eurent cependant que des avantages médiocres. Après bien des sieges, la seule place qu'ils prirent, ou du moins qui leur demeura, fut la ville de Ceuta sur la côte d'Afrique.

L'affaire des Templiers au contraire, après de foibles commencemens, eut les plus terribles suites. Voici quelle en fut le plus vraisemblablement l'origine, qu'on raconte en deux manieres. On ne peut sagement prendre confiance à la version de Jean Villani, qui l'attribue au mécontentement de deux chevaliers dissolus; condamnés par le grand-maître à une prison perpétuelle: la haine déclarée que cet historien affiche en toute rencontre contre Clément V. & Philippe le Bel, rend son témoignage infiniment suspect en cette matiere. On lui préfere avec raison le récit d'Auger de Béziers, qui influe peu lui-même dans

Villan. l.
8. c. 92.

Baluz. Pap.
Aven. p. 29.

le jugement qu'on peut sensément porter sur le fond des choses. Selon le rapport de ce second auteur, contemporain & compatriote de Squin de Florian, ce Squin étant détenu pour crime avec un Templier apostat dans un château royal du territoire de Toulouse, les deux criminels, qui n'attendoient que le moment d'être conduits au supplice, suivant une dévotion usitée alors, se confessèrent l'un à l'autre. Dès le lendemain, Squin fit appeller un officier supérieur qui commandoit dans le voisinage, & lui dit qu'il avoit à révéler au Roi un secret qui ne lui importoit pas moins que l'acquisition d'un nouveau royaume; mais que, quoi qu'on pût lui représenter & lui faire souffrir, il ne le déclareroit qu'au Roi en personne.

Sur le ton décidé du prisonnier, qui rejeta toutes les promesses & toutes les menaces qu'on mit en œuvre pour lui arracher son secret, l'officier l'envoya sous bonne garde à Paris, après avoir pris les ordres du Monarque. Si-tôt qu'il fut arrivé, le Roi le prit à part, & lui promit la vie, la liberté, & même des gratifications, s'il

disoit
confe
reurs
pouvo
prit de
arrête
ils co
la dé
comm
temen
plus
tions.
fares
faïr,
duire
Malgr
pour l
repan
mit a
on exa
procha
à sa l
jecture
Pape
ment
consta
souple
justice
former

disoit la vérité. Squin lui rapporta la confession du Templier, dont les horreurs contre la pudeur & la foi ne pouvoient trouver créance dans l'esprit de Philippe. Ayant néanmoins fait arrêter quelques confreres de l'accusé, ils confirmèrent dans l'interrogatoire la dénonciation de Squin. Le Roi, comme on l'a vu, en conféra secrètement avec le Pape, qui avoit encore plus de peine à croire ces abominations. Le premier fil en ce genre d'affaires est toujours le plus difficile à saisir, & manque rarement de conduire à un développement quelconque. Malgré toutes les précautions employées pour le secret, une sourde rumeur se répandit dans le public : chacun se mit à raisonner sur divers indices, on examina plus attentivement, on rapprocha les indices, on donna carrière à sa langue aussi bien qu'à ses conjectures ; ces bruits parvinrent jusqu'au Pape ; enfin on lui dénonça clairement des griefs précis & si bien circonstanciés, qu'il conçut au moins des soupçons, & crut que l'ordre & la justice exigeoient de lui qu'il fit informer. Le grand-maître, de son côté,

& différens commandeurs de l'ordre des Templiers, tant en France que dans les autres Etats, se plaignirent au Pape des bruits injurieux qui courroient sur leur compte, & requirèrent qu'on fît des procédures en forme, soit pour les absoudre s'ils étoient innocens, soit pour les punir s'ils se trouvoient coupables. En conséquence, le Pape écrivit au Roi Philippe, plus vif encore dans cette poursuite que dans ses autres desirs, qu'il seroit commencer incessamment les informations.

Le Roi craignit encore l'irrésolution ou la lenteur pontificale. Les Templiers, très-nombreux en France, tenoient à toutes les grandes maisons; & ce qu'on méditoit contre eux n'étoit plus couvert que d'un voile rompu de toute part, pouvoit occasionner des mouvemens fâcheux. Il apprit d'ailleurs, que plusieurs d'entr'eux se dispoient à s'enfuir du royaume, avec tout ce qu'ils pourroient enlever de leurs biens. Ce fut alors, qu'après avoir consulté quelques théologiens, il envoya ordre à tous ses baillis & sénéchaux, de se tenir en force & tout

prêts
vrit
lées q
de les
la vie
prend
Temp
les m
férent
si pon
treizie
pliers
l'étend
maître
Franc
son du
rivé de
vert de
rare va
Il avoi
valiers
entr'au
Dauph
provinc
ple, &
les bien
commis
Pour
le lende

prêts pour un jour marqué, & d'ouvrir la nuit suivante les lettres scellées qu'il leur adressoit, avec défense de les lire auparavant sous peine de la vie. Il leur étoit commandé de prendre, chacun dans leur district, les Templiers qui s'y trouveroient, & de les mettre sous bonne garde en différentes forteresses. Tout fut exécuté si ponctuellement, qu'au même jour, treizième d'octobre 1307, les Templiers furent emprisonnés dans toute l'étendue de la France. Le grand-maître Jaque de Molai, gentilhomme Franc-Comtois, fut arrêté dans la maison du Temple, à Paris où il étoit arrivé depuis peu d'Orient, tout couvert des lauriers moissonnés par sa rare valeur sur les terres des Infidèles. Il avoit amené avec lui soixante chevaliers des plus qualités de l'ordre, entr'autres Gui d'Auvergne, frere du Dauphin ou duc souverain de cette province. Le Roi s'empara du Temple, & fit saisir dans le royaume tous les biens des Templiers, qui furent commis à des gardes royaux.

Pour prévenir les murmures, dès le lendemain de l'emprisonnement des

V. Baluz.
 tit prim. P.
 9.

chevaliers, 14 d'octobre, suivant la relation d'un écrivain contemporain, savoir Jean chanoine de S. Victor, on fit une assemblée dans le chapitre de Notre-Dame de Paris, où, avec les chanoines de cette Eglise, se trouverent les docteurs de l'université, Guillaume de Nogaret qui avoit arrêté le grand-maitre, le prévôt de Paris & quelques autres officiers du Roi. Nogaret, qui manioit aussi bien la parole que l'épée, exposa le fait, avec les motifs qui l'autorisoient, c'est-à-dire les crimes énormes dont on chargeoit les Templiers, & qu'il réduisit à trois chefs. Le premier consistoit à renier J. C. quand ils s'engageoient à l'ordre, & à faire des insultes sacrilèges au crucifix. Le second, à s'abandonner entr'eux à des infamies abominables, avec défense d'avoir des habitudes ailleurs, dans la crainte de l'éclat. Le troisieme, à adorer dans les chapitres généraux une idole monstrueuse qui avoit quatre pieds, & la tête d'un fantôme effrayant, avec une grande barbe. On ajoutoit que ces pratiques impies avoient été introduites parmi eux, au moins depuis quarante

quaran
 caprif
 obtenu
 de les
 ordre.
 ciation
 core af
 quise a
 leurs ah
 richesse
 propre
 fa capita
 en forin
 cadence
 catastrophe
 ré. On
 senter u
 bleau des
 à user d
 Aussi-t
 interrogato
 chevalier
 l'exceptio
 les cent
 avec le g
 les infam
 ques-uns
 ché d'exp
 fession &
 Tome X

quarante ans, par un grand-maître captif des Sarafins, dont il n'avoit obtenu sa liberté qu'en leur promettant de les faire observer dans tout son ordre. Le lendemain de cette dénonciation, le Roi ne se tenant point encore assuré contre la considération acquise aux Templiers par leur noblesse, leurs alliances, leurs dignités & leurs richesses immenses, il assembla dans son propre jardin le clergé & le peuple de la capitale, à qui l'on fit un discours, en forme de manifeste, sur la décadence honteuse & la soudaine catastrophe d'un ordre jusque-là révéré. On ne manqua point de présenter une seconde fois l'affreux tableau des scélératesses, qui obligeoient à user d'une rigueur si étonnante.

Aussi-tôt après, on commença l'interrogatoire du grand-maître & des chevaliers arrêtés avec lui à Paris. A l'exception de trois qui nierent tout, les cent quarante accusés confesserent, avec le grand-maître, les impiétés & les infamies qu'on leur imputoit. Quelques-uns ajouterent qu'ils avoient tâché d'expier ces forfaits par la confession & la pénitence, qu'ils avoient

même songé à quitter l'ordre ; mais qu'ils avoient été retenus, par la crainte du grand pouvoir dont il jouissoit. Ils prétendirent par la suite, & non pas sans vraisemblance, qu'ils n'avoient été induits à cet aveu, qu'à force de menaces & de promesses.

Spicil. t. x.
p. 357.

Cependant le Pape trouva mauvais qu'on eût procédé, si vite à la prise des chevaliers, & spécialement que le Frere Prêcheur Ymbert, plus connu sous le nom de Guillaume de Paris, confesseur du roi, eût présidé à l'interrogatoire en vertu de son seul titre d'inquisiteur, sans attendre un ordre particulier du Chef de l'Eglise, dans une affaire qui en concernoit le gouvernement général. C'est pourquoi il suspendit les pouvoirs de l'inquisiteur, ainsi que des évêques qui avoient pris part à ces procédures, & se réserva d'une manière formelle toute l'affaire des Templiers. Il écrivit encore au Roi, pour se plaindre de ce qu'il avoit entrepris sur la juridiction ecclésiastique, en faisant arrêter des gens soumis immédiatement au S. Siege : en même temps, il envoya les cardinaux Erienne de Susi & Bérenger de Frédole, afin de conférer avec le

Monar
tre en
que le
Roi,
justifie
guant
d'obvie
ligion
découv
procure
le Roi
obstacle
& dit
étoient
propres
freindre
les réq
sont en
qu'au ré
pontifica
les pris
deux car
biens ce
ferons g
pour ét
secours d
destinatio
fait leva
les évêq

Monarque, & de l'engager à remettre entre leurs mains, tant les biens que les personnes des Templiers. Le Roi, l'inquisiteur & les évêques se justifient devant les légats, en alléguant la nécessité où ils s'étoient crus d'obvier sans délai au péril de la religion, manifesté si clairement par les découvertes que leur diligence avoit procurées. Dans sa réponse au Pape, le Roi qui craignoit tout retard & tout obstacle, cublia sa roideur ordinaire, & dit que les droits de l'Eglise ne lui étoient pas moins chers que les siens propres; qu'il n'avoit pas cru les enfreindre en arrêtant les Templiers sur les réquisitions des inquisiteurs, qui sont en France les délégués des Papes; qu'au reste, à la réception des lettres pontificales, il avoit incontinent remis les prisonniers entre les mains des deux cardinaux légats. Quant à leurs biens cependant, ajouta-t-il, nous les ferons garder fidèlement nous mêmes, pour être uniquement employés au secours de la Terre Sainte, suivant leur destination primitive. Le Pape satisfait leva la suspense prononcée contre les évêques & les inquisiteurs: mais à

Baluz. t. 2.

P. 114.

Spicil. t. 2.

P. 30.

condition que chacun d'eux, dans son diocèse & son territoire, se borneroit à l'examen des particuliers accusés, lesquels ne seroient jugés que par les métropolitains dans leurs conciles provinciaux; sans que ceux-ci pussent encore prendre connoissance de l'état général de l'ordre : ce que le Pape réservoir aux commissaires, qu'il avoit députés à cet effet. Il réserva même à sa personne & au S. Siege, tant l'examen que le jugement du grand-maître & des principaux commandeurs.

Ce n'est pas que le Pontife ne parût alors persuadé de la justice des poursuites faites contre ces illustres accusés. Le Roi Philippe lui en avoit envoyé quelques-uns de la première distinction, afin qu'il apprît la vérité de leur propre bouche. Clément les avoit interrogés lui-même, & leur en avoit encore joint d'autres, au nombre de soixante-douze. Tous ces aveux s'étoient trouvés conformes à ceux qui avoient résulté des informations faites par Philippe. Un des propres officiers du Pape, Templier avancé dans son ordre, étoit encore venu de son propre mouvement,

lui co
grand
en co
prince
lie, e
Ecosse
en Po
les Te
puissan
à des
France
valiers
en Ch
de Ty
prit si
se sou
se laill
en des
Tou
de crain
dre dé
coup d'
son que
les gén
pourqu
contre à
Philippe
même,
proches

lui confirmer ces dépositions, avec de grands signes de repentir. Le Pape, en conséquence, avoit écrit à tous les princes de la Chrétienté, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Ecoſſe, en Allemagne, en Bohême, en Pologne, & juſqu'en Chypre où les Templiers n'étoient guere moins puiffans que le Roi, afin de procéder à des informations auffi exactes qu'en France. Par-tout il fut obéi. Les chevaliers voulurent d'abord ſe défendre en Chypre : mais Amauri, ſeigneur de Tyr & régent du royaume, s'y prit ſi bien, qu'ils rendirent les armes, ſe ſoumirent aux volontés du Pape, & ſe laiſſerent tous arrêter, & répartir en des priſons ſéparées.

Toutefois Clément V ne laiſſoit pas de craindre la précipitation & la moindre démarche irrégulière, dans un coup d'éclat dont il prévoyoit avec raiſon que le bruit retentiroit juſque dans les générations les plus reculées. C'eſt pourquoy il ſ'appliquoit en route rencontre à tempérer la chaleur du Roi Philippe. Ce Prince épargna rien lui-même, pour ſe mettre à l'abri des reproches. Quoiqu'il eût déjà conſulté

plutieurs fois les docteurs de son royaume, l'heure de porter le coup décisif approchant, il voulut encore s'aboucher avec le Souverain Pontife. En allant le joindre à Poitiers, il assembla un parlement nombreux, c'est-à-dire les états généraux du royaume, dans la ville de Tours, au mois de mai 1308. Il vouloit, selon Jean de S. Victor, montrer la droiture de ses intentions & la sagesse de ses procédés, en se conformant à l'avis des gens de toute condition. C'est pourquoi, non content d'admettre aux délibérations les nobles & les lettrés, il prit les suffrages de la bourgeoisie même. C'est la première assemblée des états-généraux, où nos rois aient admis le tiers-état. Tous, après avoir pris communication des procédures & des aveux divers des accusés, les jugerent dignes de mort.

L'affaire n'en fut pas moins discutée à Poitiers entre le Pape & le Roi, en présence des cardinaux & d'autres personnes éclairées, ecclésiastiques & laïques. Tout mûrement considéré, il fut résolu que les officiers royaux garderoient & administreroient les biens

v. Baluz.
vit. p. 11m
G. em. V.

des T
de la
l'usage
Quant
que le
sans l'a
rinuero
& qu'i
biens
chevali
tre les

Le
lui-mêm
grand-r
de l'or
tir pour
d'entr'e
plus en
tombés
voient
qu'on a
à Chin
mit en
dole &
nom,
gués qu
rapport
charge
écrit en

des Templiers, jusqu'à nouvel ordre de la part des deux puissances sur l'usage qu'il conviendrait d'en faire. Quant à leurs personnes, on arrêta que le Roi ne les feroit pas punir sans l'aveu du Pape; mais qu'il continueroit à les retenir sous bonne garde, & qu'ils seroient entretenus sur leurs biens jusqu'au prochain concile. Les chevaliers détenus furent mis alors entre les mains du Prince.

Le Pape avoit dessein de faire par lui-même l'information concernant le grand-maître & les principaux officiers de l'ordre, qu'on avoit déjà fait partir pour cet effet: mais quelques-uns d'entr'eux, affoiblis par la prison & plus encore par le chagrin, étoient tombés malades en route, & ne pouvoient se soutenir à cheval; en sorte qu'on avoit été contraint de les laisser à Chinon en Touraine. Le Pape commit en sa place les cardinaux de Frédole & de Susi pour informer en son nom, tant sur ces chevaliers distingués que sur tous ceux qui avoient un rapport direct au corps entier, avec charge de lui en faire le rapport par écrit en forme authentique.

Les deux cardinaux se transportèrent à Chinon, où ils examinèrent le grand-maître, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, de Guyenne & de Normandie. Tous les cinq confirmèrent les dépositions faites contre l'ordre, parurent sincèrement repentans de ces crimes, & demandèrent avec tant d'instance l'absolution des censures qu'ils avoient encourues par-là, que les legats ne crurent pas devoir la leur refuser. Le grand-maître enchérissant sur les autres dans la détestation de ces forfaits, & dans l'empressement à les faire cesser, voulut encore ajouter à leur preuve le témoignage d'un frere servant qui étoit personnellement attaché à sa maison, & qui confessa d'une manière claire & précise le renoncement à J. C. C'étoit pour la seconde fois que le grand-maître donnoit son aveu. Les cardinaux retournerent à Poitiers, pour faire un rapport exact & circonstancié au Souverain Pontife : ils lui remirent en même temps & en forme authentique, les pieces justificatives, qu'il inséra pour la plupart dans la bulle de convocation, qui fut donnée peu après pour le concile général.

Ce
assez p
& l'o
forma
vant
gardo
blit
aposto
Narbo
Limog
les arc
guelon
à Par
cette r
répan
faire
suivan
Pontif
que le
le voi
dinaire
dema
le rest
d'envo
de Re
Bourg
d'Auch
lais co
rent A

Cependant on crut n'être pas encore assez préparé pour ce fatal jugement, & l'on procéda sans délai à des informations ultérieures. Le Pape réservant toujours au S. Siège ce qui regardoit le corps des Templiers, établit en sa place huit commissaires apostoliques, savoir l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, de Limoges & de Mende, le prévôt d'Aix, les archidiacres de Rouen, de Maguelone & de Trente. Ils se rendirent à Paris, province de Sens, tandis que cette métropole étoit vacante; puis se répandirent dans tout ce district, pour faire les citations par eux-mêmes, suivant l'ordre exprès du Souverain Pontife. On présuinoit apparemment que le plus grand désordre étoit dans le voisinage de la capitale, centre ordinaire de la dépravation, & qu'il y demandoit plus de vigilance que dans le reste du royaume. On se contenta d'envoyer la citation dans les provinces de Reims, de Rouen, de Tours, de Bourges, de Lyon, de Bourdeaux, d'Auch & de Narbonne. Après les délais convenables, les commissaires vinrent leur tribunal dans le palais épif-

copal de Paris, le 22 novembre 1309.

On y déclara aux prisonniers, qu'ils avoient toute liberté de se défendre. Un inconnu qui se dit du même nom & de la même province que le grand-maître, vint en habit séculier, se donna pour un Templier fugitif, & affirma que pendant dix ans qu'il avoit porté l'habit de l'ordre, il n'en avoit ni apperçu ni appris le moindre mal. On le prit pour un aventurier, qui cherchoit quelque ressource à son indigence. En effet, il commença par demander le nécessaire dont il étoit dépourvu, & n'articula rien de sensé; il parut au contraire hors de son assiette naturelle, & si peu susceptible de raison, qu'on le soupçonna de contrefaire l'imbécille. Cependant le grand-maître commença lui-même à tergiverser. Les commissaires lui ayant demandé s'il vouloit défendre son ordre, il répondit que cet ordre avoit été approuvé solennellement par le S. Siege, & en avoit reçu les privilèges les plus honorables. Puis se répandant en plaintes, il représenta l'impossibilité où il étoit de se défendre, son incapacité dans les lettres, la privation de sa liberté,

son de
de tou
denier
pour l
que de
au plus
reconn
freres
vifs à
plusieu
qu'il ét
témoig
& des
Les
tion, l
fessé a
Pape.
plus ét
tration
nemen
le sign
quelqu
niere a
quelqu
sombre
Plût à
les im
les Ta
gent f

son dénuement de toute commodité & de tout bien; qu'il n'avoit pas quatre deniers en maniemment, & n'usoit pour le soutien de sa vie languissante que de ce qu'on lui fournissoit comme au plus vil des hommes. Tout ce qu'il reconnut de blâmable dans ses confreres, fut qu'ils avoient été trop vifs à poursuivre leurs droits contre plusieurs prélats. Il ajouta néanmoins, qu'il étoit disposé à s'en rapporter aux témoignages des princes, des seigneurs & des évêques.

Les juges fort surpris de cette variation, lui relurent ce qu'il avoit confessé aux premiers commissaires du Pape. A cette lecture, il se montra plus étonné qu'eux, ajouta les démonstrations de l'horreur à celles de l'étonnement, & fit sur lui à deux reprises le signe de la croix. Il lui échappa quelques défis militaires, d'une manière ambiguë néanmoins; il parut quelques momens extraordinairement sombre & rêveur, puis il s'écria: Plût à Dieu qu'on en usât par tout avec les imposteurs, comme les Arabes & les Tarrares, qui du cimenterre partagent sur le champ ces monstres en

deux! Ces vivacités ne troublèrent point le flegme des juges. Ils lui offrirent un délai à sa volonté, avec les autres moyens qu'il jugeroit nécessaires pour préparer ses défenses. Il répondit avec honnêteté à ces offres, il accepta le délai; l'espérance & la tranquillité parurent renaître dans son cœur: mais soit qu'il vît ensuite que c'étoit un parti pris de proscrire son ordre, soit qu'il ne lui eût point trouvé de défenseurs assez généreux pour s'exposer au ressentiment des puissances déclarées manifestement, soit enfin que les charges, au moins sur quelques articles, fussent telles, que la justification devînt impossible; quand il fut question de produire les défenses attendues, on ne vit rien paroître de précis, ni de concluant. Le grand-maître en personne se contenta d'alléguer vaguement, qu'il n'y avoit point d'églises où le service divin se célébrât mieux que dans celles des Templiers; qu'on ne faisoit nulle part plus d'aumônes que chez eux; qu'il n'étoit ni état, ni religieux, ni nation au monde, où l'on montrât autant d'ardeur pour la foi; quant à lui-même, qu'il croyoit en bon Chré-

tien to
que; c
le jug
princip
compar
voit pla

On
soixant
avoient
A leur
Philipp
tes, co
pontific
Paris to
sonnés
cette d
tre tan
pas plus
produis
éloges
fonction
contre t
les trait
de calo
gent, a
à qui l
blier c
font co
Ils s'exp

rien tout ce qui est de la foi catholique ; qu'au reste le Pape s'étant réservé le jugement de sa personne & des principaux chevaliers , il se tenoit prêt à comparoître devant le Pontife , & n'avoit plus rien à dire avant cela.

On fit comparoître après lui jusqu'à soixante & quatorze Templiers , qui avoient demandé à défendre l'ordre. A leur première réquisition , le Roi Philippe avoit expédié ses lettres-patentes , conformément à la commission pontificale , pour faire transporter à Paris tous ceux des chevaliers emprisonnés , qui voudroient s'employer à cette défense. Pour être concertée entre tant de personnes , elle n'en fut pas plus satisfaisante. Les écrits qu'ils produisirent , ne présentent que des éloges de l'ordre en général & de ses fonctions , avec de violentes invectives contre tous ceux qui le flétrissoient. Ils les traitent d'hérétiques & d'infidèles , de calomniateurs corrompus par argent , au moins d'ames viles & lâches , à qui la crainte de la mort a fait oublier celle de l'infamie dont ils se sont couverts à jamais eux-mêmes. Ils s'expriment sur-tout avec énergie ,

contre l'envie & la cupidité de ceux qu'ils supposent avoir suborné ces faux frères, en leur persuadant qu'un aveu contraire à leur conscience étoit l'unique moyen de se dérober aux supplices qui les faisoient trembler.

Cette maniere de se défendre n'est certainement rien moins que satisfaisante : mais on doit observer que, quoi qu'il en fût du fond des choses, il leur étoit bien difficile dans les conjonctures où ils se trouvoient, d'employer d'autres moyens que ces réclamations générales. Il est encore à remarquer, que les soixante-quatorze chevaliers commettant quatre d'entre eux pour défenseurs de tous les autres ; souscrivirent d'avance à tout ce que ceux-ci diroient ou écriroient de favorable à la dignité de l'ordre, mais protestèrent en même temps contre tout ce qu'ils avanceroient de contraire : procédé qu'on donna pour illusoire, & qu'on prétendit ne tendre qu'à gagner du temps ; sur-tout, quand ils déclarèrent ne vouloir fournir leurs moyens décisifs qu'en présence du concile général. Aussi la procédure ne laissa point de se poursuivre avec beaucoup

d'activité
informa
faites,
trente
liers,

Les
rent end
Philippe
puis peu
brai, de
ris le c
faire les
les Ten
prétexte
plusieurs
générale
pellerent
Sens au
vêque d
président
répondit
présenter
berté; q
ni ses c
pas d'eu
que l'ar
fragans
nés qua
avait cor

d'activité à Paris, où, après toutes les informations & les confessions déjà faites, on entendit encore deux cent trente & un témoins, partie chevaliers, partie étrangers à l'ordre.

Les prisonniers ainsi pressés apprirent encore que l'archevêque de Sens, Philippe de Marigni, transféré depuis peu à ce siège, de celui de Cambrai, devoit incessamment tenir à Paris le concile de sa province, pour faire les informations personnelles sur les Templiers de son district. Sous prétexte qu'il y avoit parmi ceux-ci plusieurs freres chargés de la défense générale de l'ordre, tous les autres appellerent par provision, du concile de Sens au Souverain Pontife. L'archevêque de Narbonne, en qualité de président de la commission de Paris, répondit qu'ils pouvoient sur le champ présenter leurs défenses en toute liberté; que l'appel ne regardoit ni lui ni ses collègues, puisque ce n'étoit pas d'eux qu'on appelloit; d'ailleurs, que l'archevêque de Sens & ses suffragans leur étoient si peu subordonnés quant à leur concile, que le Pape avoit commis aux prélats de cette pro-

vince, sur les Templiers de leur resort, la même autorité qu'avoit la commission pour les affaires générales de l'ordre.

En effet, Clément V avoit chargé tous les évêques de la Chrétienté d'informer contre les chevaliers du Temple, & de porter ensuite dans leurs conciles provinciaux la sentence d'absolution ou de condamnation sur les particuliers. Il avoit encore statué, qu'outre les évêques, les inquisiteurs délégués du S. Siege dans les provinces diverses seroient admis, s'ils le désiroient, à ces informations & à ces jugemens. La circonspection, du moins extérieure & de bienséance, fut poussée jusqu'à obliger les évêques à prendre pour adjoints dans ces informations, deux chanoines de leur cathédrale, deux Freres Prêcheurs & deux Freres Mineurs, religieux les plus renommés alors pour leur capacité & leur vertu.

Le concile de la province de Sens, quoique les actes en soient perdus, est le plus connu de ceux qui se tinrent à ce sujet. On fait, par les auteurs du temps, qu'on y jugea les causes par-

ticuliere
quelque
ment,
canonique
prison p
livrés co
bras féo
se tenoit
les offer
Thur, o
& on le
concile
tint à Se
séculier.
Ce qu'il
d'étrang
peuples.
Reims
Sens, ré
mort, &
crainte c
artificie
ché. Da
noit à
Templie
France.
jour, es
plusieur
Nous

ticulieres de chaque Templier, dont quelques-uns furent déchargés simplement, d'autres après une pénitence canonique, plusieurs condamnés à une prison perpétuelle, & cinquante-neuf livrés comme relaps & contumaces au bras séculier, puis brûlés à Paris où se tenoit le concile. On déterra même les ossemens du Templier Jean de Thur, comme d'un sacrilege notoire, & on les jeta dans le bucher. Le concile provincial de Reims qui se tint à Senlis, livra neuf relaps au juge séculier, qui les fit aussi-tôt brûler. Ce qu'il y a d'étonnant & qui fit d'étranges impressions sur l'esprit des peuples, c'est que tant ces neuf de Reims que les cinquante-neuf de Sens, rétracterent tous leur aveu à la mort, & protesterent que c'étoit la crainte des tourmens & les inductions artificieuses qui le leur avoient arraché. Dans la Provence, qui appartenoit à Charle II roi de Naples, les Templiers eurent le même sort qu'en France. Ils furent tous arrêtés le même jour, examinés ensuite & jugés; & plusieurs subirent la peine du feu.

Nous ne prétendons pas retracer

63. Baluz.
 vit. Pap. t. 1.
 p. 16.

toutes les scènes qu'offrit cette tragédie affreuse, soit à la France, soit aux pays étrangers; d'autant plus qu'en bien des endroits on a dédaigné d'en conserver les honteux monumens. Toutefois il n'en reste que trop, pour le tourment des critiques, qu'ils exercent depuis si long-temps sans jamais les avoir pu satisfaire. Dans la province de Ravenne en Italie, les Templiers nierent tous les crimes dont on les chargeoit, & furent absous, sans avoir été appliqués à la question. Ce concile provincial fit même un sage décret, relatif sans doute aux accusés qu'on pourroit découvrir par la suite. Il porte que ceux-là seront encore absous, que la seule crainte des tourmens, pourvu qu'elle soit bien constatée, réduiroit à faire des aveux contre eux-mêmes. En Toscane au contraire, la plupart des chevaliers tombèrent d'accord de la justice des accusations, & le petit nombre de ceux qui nierent les faits, en fut vaincu.

Quant à l'Allemagne, on ne fait guere que ce qui se passa au concile provincial de Maïence. Le plus qua-

Conc. Hard.
t. 7. p. 1317.
&c.

Bzov. an.
1308. n. 3.

Conc. Hard.
ubi supr.

D
lisé des
comte du
à la tête
més, &
désaveu
dans les
dans les
sourir. L'
de grand
si impos
air d'intér
eux auprès
hônêtement
ne la ren
Pape selon
pliers de
sous. En
arrêtés le
France;
voisinage
confessere
à ceux de

Leur se
paigne, o
cens; que
pour se d
gon, don
de leur f
les fers

lisé des Templiers du pays, Hugues comte du Rhin, y entra brusquement à la tête de vingt chevaliers bien armés, & se prévalut avec hauteur du désaveu que ses confreres pros crits dans les autres Etats avoient soutenu dans les tourmens jusqu'au dernier soupir. L'Archevêque Pierre témoigna de grands égards pour des solliciteurs si imposans ; leur promit avec un air d'intérêt d'agir de son mieux pour eux auprès du S. Pere, les congédia honêtement & différa la sentence. Il ne la rendit qu'après avoir écrit au Pape selon sa promesse ; & les Templiers de cette province y furent absous. En Angleterre, ils furent tous arrêtés le même jour, aussi bien qu'en France ; & plusieurs aussi, dans le voisinage contigieux de la capitale, confesserent des désordres semblables à ceux des chevaliers François.

Leur sort fut tout différent en Es-

ibid.

Baluz t. 1.
Pap. p. 65.

pagne, où ils furent déclarés innocens ; quoiqu'ils eussent pris les armes pour se défendre, au moins en Aragon, dont le Roi Jaque II fut obligé de leur faire la guerre en regle. Dans les fers où on les mit après leur dé-

faite, & même dans les tortures, ils soutinrent constamment que leur vie & celle de leurs confreres étoient pures & sans tache. On voit cependant par les actes du concile de Tarragone, qu'il y avoit des coupables dans ces contrées; mais non pas au point où la renommée le publioit. Ceux de cette province, après avoir été absous des censures, furent soumis à la pénitence canonique. Au concile de Salamanque, composé de dix évêques de Castille, on prononça unanimement en faveur des particuliers accusés, en renvoyant au Pape, comme par-tout ailleurs, le soin de prononcer sur le sort général de l'ordre.

L'instruction d'une si vaste & si grave procédure n'avoit pu s'expédier pour le jour assigné en premier lieu à l'ouverture du concile de Vienne: ce qui engagea le Pape à la différer d'un an, c'est-à-dire jusqu'au premier octobre de l'année 1311. Enfin ce terme fatal étant arrivé, il se trouva au concile environ trois cents évêques, avec un grand nombre de prélats du second ordre, abbés & prieurs, sans compter les députés de tout or-

dre. En Philippe ces, où diverses forme d'ion de & les t Reimis & encore c défenses nument cette re qui se p sur cette deuxiem quatre-v bation e Pape C cret de le supp d'ordon s'exprim maniere qu'il ne prononc tions & énigmat s'efforce lens, &

dre. En attendant l'arrivée du Roi Philippe, on tint plusieurs conférences, où on lut les actes des procédures diverses faites jusque là. L'avis uniforme de tous les évêques, à l'exception de quatre seulement, un Italien & les trois archevêques de Sens, de Reims & de Rouen, fut qu'on devoit encore écouter les accusés dans leurs défenses. On ne voit par aucun monument, que le Pape ait eu égard à cette remontrance, durant tout l'hiver qui se passa principalement à conférer sur cette grande affaire. Enfin le vingt-deuxième jour de mars 1312, cent quatre-vingt-quatre ans depuis l'approbation de l'ordre des Templiers, le Pape Clément, dans un consistoire secret de cardinaux & d'autres prélats, le supprima par voie de provision & d'ordonnance apostolique, ainsi qu'il s'exprime lui-même, & non pas par manière de sentence définitive; parce qu'il ne pouvoit de droit, ajoute-t-il, prononcer ainsi suivant les informations & les procédures: expressions énigmatiques & entortillées dont on s'efforceroit en vain de saisir le sens, & qui laisseront à jamais un

louche bien fâcheux sur cette étrange décision. La provision est encore plus inintelligible, quant aux personnes & aux biens des chevaliers, qu'elle réserve à la disposition de l'Eglise & de son chef. Philippe le Bel, en arrivant à Vienne vers le commencement d'avril, trouva l'ouvrage tout fait; & il ne s'agit plus que de publier le jugement en sa présence, comme on le fit le troisieme jour de ce mois.

Le 2 mai suivant, Clément V, par une nouvelle bulle, appliqua les biens des Templiers aux Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, qui étoient pareillement dévoués à la défense des Lieux Saints contre les Infideles, & qui avoient consommé depuis quelques mois, le jour de l'assomption de la Vierge, une des plus glorieuses conquêtes sur les Turcs, savoir celle de l'île de Rhodes, dont ils ont ensuite porté le nom jusqu'à leur translation à Malte. Cependant, à la sollicitation des souverains d'Espagne, on donna ces biens aux ordres militaires, établis dans ces contrées pour la défense de la religion contre les Mores: application bien mieux entendue que celle

de Franc
béralité
qu'appar
tions fai
les biens
frais des
autres pr
des Tem
grand m
core, qu
des prin
serve no
autres ce
les concil
quels on
Ceux qu
dignes d
sistance
l'ordre;
ceux qui
les impé
traités à
la questi
qu'ils se
séparéme
de l'ord
dre, en
les fugit
public c

de France, où l'on prétend que la libéralité envers les Hospitaliers ne fut qu'apparente; tant il y eut de distractions faites & de charges laissées sur les biens du Temple, soit pour les frais des procédures, soit sous mille autres prétextes. Quant aux personnes des Templiers qui restoient en très-grand nombre, la^e bulle ordonne encore, qu'à l'exception de quelques-uns des principaux dont Clément se réserve nommément la destinée, les autres continueront à être jugés par les conciles de leurs provinces, auxquels on prescrit la marche suivante: Ceux qui seront trouvés innocens ou dignes d'être absous, auront une subsistance honête sur les revenus de l'ordre; on usera d'indulgence envers ceux qui auront confessé leurs erreurs; les impénitens & les relaps seront traités à la rigueur; ceux qui après la question même persisteront à nier qu'ils soient coupables, seront mis séparément, ou dans les maisons de l'ordre, ou, aux dépens de l'ordre, en différens monasteres; pour les fugitifs, on les sommera par acte public de se présenter aux conciles

provinciaux, dans le terme d'une année, sous peine d'être traités aussitôt après en hérétiques notoires.

Philippe le Bel si bien satisfait sur l'article qu'il avoit le plus à cœur, & si fatigué cependant par les lenteurs de la cour pontificale dans les poursuites contre la mémoire du Pape Boniface; ce Prince, dis-je, parut enfin traitable sur ce dernier différend, qui déjà n'avoit que trop scandalisé le Monde Chrétien. Trois savans cardinaux, en présence du Roi & de tout le concile, justifierent par des preuves de droit la mémoire du dernier Pontife, quant au crime d'hérésie: après quoi, on ne daigna pas seulement traiter des autres chefs d'accusation, dont cette omission seule fait sentir la frivolité; si l'on n'aime mieux croire que les malheureux Templiers furent encore les victimes qui expierent, auprès de Philippe, les crimes de Boniface. On déclara que ce Pape avoit été constamment Catholique; &, selon ce qu'ajoute S. Antonin, vrai & légitime pontife de l'Eglise Romaine. Mais pour la satisfaction du Roi, Clément V prononça, qu'on ne pourroit
jamais

jamais r
cesseurs
Boniface
Un au
ou, pou
mun de
temps m
vent ren
proprem
ber sur l
& toujo
public: n
cré depô
attention
prits tém
ment dan
des chen
nous déc
renouvell
des scien
systèmes
tout. De
dans les
ristore &
trer jusq
l'être divi
heur sur
inintelligi
ticité qu
Tome 2

jamais rechercher ce Prince ni ses successeurs, sur ce qu'il avoit fait contre Boniface ou contre l'Eglise.

Un autre objet du concile de Vienne, ou, pour mieux dire, l'objet commun de tous les conciles dans ces temps mauvais, c'étoit l'article si souvent remanié de la réformation. A proprement parler, elle ne sauroit tomber sur le dogme, qui est invariable & toujours pur dans l'enseignement public : mais l'Eglise ne maintient le sacré dépôt dans cette pureté, que par son attention constante à réprimer les esprits téméraires ou singuliers, qui aiment dans tous les temps à s'écarter des chemins battus. Dans celui que nous décrivons, c'est-à-dire dans le renouvellement encore très-informe des sciences & des études, le goût des systèmes & de la subtilité s'étendoit à tout. De la vaine métaphysique puisée dans les œuvres mal entendues d'Aristote & de Platon, on voulut pénétrer jusque dans les profondeurs de l'être divin, dans les principes du bonheur surnaturel, & dans les secrets intelligibles d'une spiritualité ou mysticité qu'on imaginoit y conduire.

Pierre Jean d'Olive, Franciscain mort quinze ans auparavant, avoit soutenu ou donné lieu de soutenir que l'essence divine engendre & est engendrée : erreur déjà condamnée par le quatrième concile général de Latran dans les écrits de l'Abbé Joachim, autre visionnaire dont Pierre Jean d'Olive étoit grand admirateur. On accusoit encore celui-ci d'avoir avancé plusieurs autres nouveautés scandaleuses, particulièrement que l'ame raisonnable n'est pas la forme substantielle du corps humain : ce qui paroît signifier, que le corps & l'ame dans l'homme ne constituent pas essentiellement une seule & même personne; d'où il s'ensuivroit que ce n'est pas tout l'homme, mais l'ame seule qui mérite & démérite. Contre la première de ces erreurs, le concile de Vienne s'en tint à la décision de celui de Latran; ajoutant que le Fils de Dieu, qui subsiste éternellement avec le Père en tout ce par quoi le Père existe, a pris les parties de notre nature unies ensemble, savoir le corps passible, & l'ame raisonnable qui est essentiellement la forme du corps & qu'en

cette na
mourir
les hom
s'étoient
cette sou
pas esse
humain.
ment co
ble, qu
conférée
sans qu'a
quement
Ces d
casion d
Casal, f
d'Olive,
ciscains d
miels, se
gle beau
commune
ils se di
pece de
voient pu
Eglise d
Pape Clé
ger à re
supérieurs
ver leurs
plication

cette nature il a daigné souffrir & mourir pour opérer le salut de tous les hommes. Puis il prononce expressément que celui-là est hérétique, qui ose soutenir que l'ame raisonnable n'est pas essentiellement la forme du corps humain. Il déclare aussi, mais seulement comme l'opinion la plus probable, que la grace & les vertus sont conférées par le baptême tant aux enfans qu'aux adultes, & non pas uniquement la rémission du péché originel.

Ces décisions furent portées à l'occasion du Frere Mineur Uberrin de Casal, sectateur zélé de Pierre-Jean d'Olive, & comme lui, chef des Franciscains qui, sous le nom de spirituels, se flattoient de suivre leur regle beaucoup mieux que ceux de la commune observance, d'avec lesquels ils se distinguoient déjà par une espece de schisme. Parce qu'ils professoient publiquement la croyance de l'Eglise dans toute son étendue, le Pape Clément se contenta de les obliger à rentrer sous l'obéissance des supérieurs ordinaires; & afin de lever leurs scrupules, il rendit, en explication de la regle de S. François,

une constitution qui fut approuvée dans un consistoire secret du concile. On y déclare d'abord que l'évangile n'impose point d'autre obligation aux Freres Mineurs qu'au reste des Chrétiens, à moins que leur regle ne les y assujettisse formellement en des termes qui aient force de précepte, & qu'on a soin de spécifier. On explique ensuite la maniere dont ils doivent pratiquer la pauvreté religieuse; ce qui faisoit le plus grand sujet de différend entre les deux partis de l'ordre. Ils ne doivent avoir ni revenus annuels, ni argent en maniere, pas même des jardins trop vastes, ni à plus forte raison des vignes ou des champs labourables, point d'églises magnifiques, point d'ornemens précieux & recherchés: en un mot, on les borne à l'usage modeste des choses nécessaires. Une constitution apostolique devoit suffire sans doute, pour étouffer à jamais des dissensions & des rivalités monacales: mais l'esprit zéléteur plie rarement sous la raison, & moins encore sous l'autorité. La bulle réconcilia si peu les freres des deux observances, que plus

sieurs
rement
Narbon
abusé
rituels,
plusieur
Il y
dangere
nommo
ne mett
pôtre &
culte pu
fiastes é
l'autre se
la pénite
le peuple
ou Fratri
que celle
Fratricell
niface V
fait contr
ils souten
cette vie
fection q
peccable,
gré de gr
d'en acqu
aussi obte
même ma

seurs des rigoristes se séparèrent hâtivement des mitigés, sur-tout dans la Narbonnoise, où, à l'aide du peuple abusé par leur nom séduisant de Spirituels, ils chasserent les autres, de plusieurs villes.

Il y avoit encore des sectateurs plus dangereux de Pierre-Jean d'Olive, qu'ils nommoient S. Pierre non canonisé; ne mettant de différence entre l'Apôtre & le Franciscain, que celle du culte public. Ces nouveaux enthousiastes étoient des laïcs de l'un & de l'autre sexe, qui se disoient Freres de la pénitence du tiers - ordre, & que le peuple nommoit Bégards, Béguinis ou Fratricelles. C'étoit la même secte que celle des Bizoques ou premiers Fratricelles, déjà condamnés par Boniface VIII. Suivant le décret motivé, fait contre eux au concile de Vienne, ils soutenoient que l'homme peut en cette vie parvenir à un point de perfection qui le rende entièrement impeccable, & lui confere un tel degré de grace, qu'il lui soit impossible d'en acquérir davantage; qu'il y peut aussi obtenir la béatitude finale, de la même maniere que dans l'éternité; que

toute nature intellectuelle étant heureuse en soi, l'ame n'a pas besoin des solendeurs de la gloire céleste, pour voir Dieu & jouir de lui. On eût peut-être méprisé ces spéculations chimériques comme les fruits d'un vrai délire, si les conclusions pratiques qu'ils en tiroient, n'eussent été affreuses pour les mœurs. Mais ils prétendoient qu'arrivés à cette perfection où la chair se trouvoit parfaitement soumise à l'esprit, ils ne devoient plus ni jeûner ni prier; qu'ils pouvoient accorder généralement à leur corps tout ce qu'il convoitoit; qu'ils n'étoient plus soumis à l'obéissance des hommes, ni même aux commandemens de l'Eglise. C'étoit une imperfection, suivant eux, que de s'exercer à la pratique des vertus, auxquelles, disoient-ils, l'ame parfaite donne congé. Ils regardoient même comme indigne de la sublimité de leur contemplation, de s'abaisser à méditer la passion & les autres mystères de l'humanité du Sauveur, de recevoir l'eucharistie, de fléchir le genou devant elle, & de lui donner aucun signe de respect. Le Pape, avec l'approbation du concile, con-

damna
cieuse,
dans le

On
temps
votes,
ruées p
Pays-B
avec éd
les-ci n
sentenc
les exc
tranche
troduct
moindr
tueuse,
de la r
les trav
du sexe

On
jusque
de ces
tisoit p
ouvrage
reurs co
tie dan
& doit
nature
tenoit

damna sévèrement cette secte pernicieuse, qui s'étendoit principalement dans les confins de l'Allemagne.

On a vu qu'il y avoit depuis longtemps des associations de femmes dévotes, nommées Béguines, & instituées par Lambert le Begue dans les Pays-Bas, où elles se sont perpétuées avec édification jusqu'à nos jours. Celles-ci ne sont pas comprises dans la sentence du concile de Vienne, qui les excepte formellement. Il ne retranche que les abus qui s'étoient introduits à leur occasion, & dont le moindre étoit une curiosité présomptueuse, qui faisoit discuter les vérités de la religion, avec les dangers & tous les travers inévitables aux personnes du sexe travaillées de cette manie.

On en vit les plus funestes effets, jusque dans la capitale de France. Une de ces corruptrices, qui déjà dogmatisoit par écrit, avança dans un de ses ouvrages, avec beaucoup d'autres erreurs contre la foi, qu'une ame anéantie dans l'amour de son Créateur, peut & doit sans remords accorder à la nature tout ce qu'elle demande. Elle tenoit si opiniâtrément à cette doc-

trine, que le supplice du feu ne put jamais la lui faire abjurer. La séduction, sur-tout en ce genre, passant si aisément de ce sexe à l'autre, un certain Guiard porta le fanatisme jusqu'à se dire l'ange de Philadelphie, & subit de même la peine du feu. En Italie, au pays de Spolète, des ecclésiastiques même & des religieux soutinrent ces affreuses maximes, & sous ce prétexte de l'esprit de liberté, s'abandonnerent sans scrupule à toutes sortes de dissolutions. C'étoient les restes de la secte de Doucin, qui n'avoit pas fini avec ce turbulent novateur, pris & puni de mort quelques années auparavant pour ses principes & ses attroupemens séditieux. Car, sous le spécieux prétexte de la simplicité & de la liberté évangélique, qui avoit entraîné à sa suite une nombreuse populace, il s'étoit élevé contre toute autorité ecclésiastique, contre le culte public, contre toute obéissance rendue à des hommes. Il instruisoit ses sectateurs à voler quand on ne leur faisoit pas l'aumône, prêchoit que tous les biens étoient communs, débauchoit les femmes à leurs maris,

& pré
& les
voient
ble, pa
toutes
sur cou
guerite
qu'on
troupe
croisés.
uns de
l'on épa
Pour
proprem
le Souve
tous les
des mén
en reste
d'auteur
évêque d
quisses s
sieme âge
preuves c
me. On
les dérég
à ceux de
més dans
qui ne f
bons ni

& prétendoit que tous les hommes & les femmes indistinctement pouvoient vivre maritalement ensemble, parce que la charité vouloit que toutes choses fussent communes. Il fut coupé en piéces, ainsi que Marguerite de Trente sa concubine; après qu'on eut long-temps poursuivi sa troupe rebelle, avec une armée de croisés. On punit de même quelques-uns de leurs principaux complices, & l'on épargna la multitude abusée.

Pour ce qui est de la réformation proprement dite, ou de la discipline, le Souverain Pontife avoit mandé à tous les évêques d'apporter à Vienne des mémoires sur ce sujet. Il ne nous en reste que deux, l'un sans nom d'auteur, l'autre de Guillaume Durand, évêque de Mende : mais dans ces esquisses sur les relâchemens du troisieme âge, nous ne trouvons que trop de preuves du besoin qu'il avoit de réforme. On y attribue d'abord avec raison les déréglemens du commun des Fideles, à ceux des ministres de la religion nommés dans l'évangile le sel de la terre, & qui ne sont jamais pour eux seuls ni bons ni mauvais. La source de la dé-

pravation cléricale étoit le peu de discernement qu'on faisoit des sujets, pour les admettre à la cléricature, & sur-tout pour leur conférer les bénéfices. Par les expectatives & les nominations en cour de Rome, la charge d'ames passoit journellement à des clerics vagabonds & dissipés, qui ignoroient tout, excepté l'art du manège & de l'intrigue, qui ne savoient pas même la langue du peuple qu'on leur confioit; tandis que les évêques n'avoient rien à donner aux gens lettrés & vertueux, qui se dégoûtoient enfin, portoient leurs talens à la Cour ou dans les tribunaux séculiers, & souvent devenoient les plus grands ennemis du clergé qui sembloit avoir dédaigné leurs services. L'auteur du mémoire inconnu dit qu'il connoît une cathédrale, où depuis vingt ans l'évêque n'avoit pu conférer que deux prébendes, sur plus de trente-cinq qui avoient vaqué; sans compter les expectatives données sur le reste du diocèse, où le Pape avoit disposé de tous les autres bénéfices dans la même proportion. L'abus alloit jusqu'à entasser sur la tête d'un incapable, & quelquefois

d'un e
 jusqu'à
 plus de
 mémoire
 nête en
 L'ép
 réserve
 frir des
 électeur
 aussi vi
 tunité
 faveur
 évocatio
 lection
 il arriv
 demeure
 préjudic
 tempore
 Eglises
 de la p
 qui se
 voir si rig
 considéra
 dispense
 ce qui e
 avoir lie
 pour le
 renverse
 nons qu

d'un enfant, quatre, cinq, six, & jusqu'à douze bénéfices, en un mot plus de revenu, selon les termes du mémoire, qu'il n'en falloit pour l'honnête entretien de soixante bons sujets.

L'épiscopat lui-même, avili par les réserves, n'avoit guere moins à souffrir des élections; soit par les vices des électeurs qui vouloient des évêques aussi vicieux qu'eux, soit par l'importunité & la violence des grands en faveur de leurs proches, soit par les évocations fréquentes des causes d'élection au tribunal apostolique; d'où il arrivoit au moins, que les Eglises demeuroident long-temps vacantes, au préjudice tant du spirituel que du temporel. Une autre cause du mal des Eglises étoit le défaut de résidence, de la part des curés & des évêques, qui se faisoient illusion sur un devoir si rigoureux, en passant des temps considérables en cour de Rome. La dispense en ce genre, comme en tout ce qui est du droit commun, ne doit avoir lieu, suivant le mémoire, que pour le bien public: autrement elle renverseroit l'autorité des anciens canons qu'il est impie de contredire,

& contre lesquels le Pape même n'en doit, & peut-être n'en peut point accorder. On reproche encore à la Cour Romaine, de commettre une espece de simonie, en exigeant des prélats pourvus en cette cour, les sommes qu'on exigeoit pour l'expédition des titres & le salaire des greffiers, & qui se partageoient entre le Pape & les cardinaux. Il s'introduisoit parmi ceux-ci un nouvel abus, qui consistoit à se procurer des bénéfices réguliers, au grand dommage de la regle, de l'hospitalité qui s'exerçoit chez les moines, de leurs bâtimens & de tous leurs biens. La maniere dont on réclame contre ces nouveautés, fait sentir combien les commendes étoient peu conformes au vœu de l'Eglise.

L'abus du pouvoir des clés n'est pas rendu moins sensible. Le droit de lancer des censures ne se trouvoit pas seulement entre les mains des premiers prélats : mais ceux-ci le commettoient aux archidiaques & aux doyens ruraux, qui avoient eux-mêmes des substitués beaucoup moins qualifiés, & quelquefois très-ignorans; d'où il arrivoit qu'il y avoit des excommuni-

cations
cause.
voyoit
jusqu'à
vie d'un
tout de
ni résér
le lieu
promen
la fin de
ment,
vils men
tributio
voques,
délibéra
point à
mariage
glise G

On a
gêne du
le mond
dans les
faire le
les peup
que les l
qui s'ob
rer deux
pêtres,
fort sem

cations sans nombre , & souvent sans cause. On cite des paroisses , où l'on voyoit jusqu'à quatre cents , & même jusqu'à sept cents excommuniés. La vie d'une quantité de clerics & surtout de bénéficiers , n'étoit ni réglée , ni réservée , pas même décente dans le lieu saint. Ils y conversoient & s'y promenoient pendant l'office , jusqu'à la fin de chaque heure ; & à ce moment , ils couroient au chœur , en vils mercenaires , pour recevoir la distribution. Leurs mœurs étoient si équivoques , qu'on propose de mettre en délibération dans le concile , s'il n'est point à propos de leur permettre le mariage , comme aux clerics de l'Église Greque.

On accuse les moines de fuir la gêne du cloître , de se répandre dans le monde le plus dissipé , & jusque dans les marchés & les foires pour y faire le négoce , & scandaliser souvent les peuples par des vices plus crians que les leurs. On reproche à d'autres qui s'observoient davantage , de se retirer deux ou trois dans les prieurés champêtres , pour y vivre dans une liberté fort semblable à la licence. On rend

néanmoins justice aux religieux mendians, sur l'article des mœurs, de la science, du zele pour le salut des ames. On les trouve propres à suppléer au peu de mérite des curés : mais on propose de leur donner des revenus assurés; ce qui fait comprendre qu'un degré de vertu assez éminent pour que le dépoillement parfait n'y expose à aucun péril, ne demande pas moins d'héroïsme pour la persévérance que pour la première institution. On reprend aussi dans leurs prédications, les subtilités & les vaines recherches; & on les exhorte à revenir aux méthodes anciennes. En général, on attribue les abus régnans & les relâchemens divers à l'oubli des anciennes regles, & sur-tout des canons dressés par les quatre premiers conciles.

En conséquence de ces mémoires, & sur beaucoup d'autres observations, les Peres de Vienne rendirent plusieurs décrets, qu'ils nomment constitutions. Les deux premiers concernent les exceptions des réguliers. Les avantages & les inconvéniens en avoient été discutés avec chaleur, par Jaque de

Therme
Citeaux
nommé
venu d'
ges. Le
contre
lis de
tendoit
dont ils
traduiso
non feu
entrés d
& souv
dépouvr
capables
duire le
ficiles de
comme
qu'ils o
minatio
pouiller
concile
extrémi
d'entrep
nes, d'
& de l
pitres g
il fut au
ministre

Thermes, abbé de Chailli ordre de Cîteaux, & par Gilles de Rome, surnommé le Docteur bien fondé, devenu d'Augustin archevêque de Bourges. Le prélat s'élevoit principalement contre les religieux rentés, enorgueillis de leurs richesses, à ce qu'il prétendoit, & peu soumis aux évêques dont ils avilissoient l'autorité. L'abbé traduisoit grand nombre d'évêques, non seulement comme des hommes entrés dans leurs sieges sans vocation, & souvent par des vofes mauvaises, dépourvus de l'esprit de leur état, incapables à plus forte raison de conduire les ames dans les sentiers difficiles de la perfection religieuse; mais comme les vrais tyrans des moines, qu'ils opprimoient par esprit de domination, & ne cherchoient qu'à dépouiller par une odieuse avarice. Le concile prit le milieu entre ces deux extrémités : il défendit aux prélats d'entreprendre sur les biens des moines, d'user contre eux de violence, & de les empêcher d'aller à leurs chapitres généraux ou provinciaux : mais il fut aussi défendu aux religieux, d'administrer, sans la permission du curé,

les sacremens d'extrême-onction , d'enchristie & de mariage , d'absoudre des cas réservés à l'évêque , d'absoudre aussi & d'enterrer les excommuniés ou les usuriers notoires , de détourner les laïcs d'aller à leurs paroisses , de se procurer des legs au préjudice de ces églises , enfin de parler mal des pasteurs ordinaires.

Quant aux démêlés des religieux mendians avec le clergé , Clément V renouvella dans le concile de Vienne la décrétale de Boniface VIII , que Benoît XI avoit révoquée. En conséquence , il fut permis aux Dominicains & aux Franciscains , de prêcher dans leurs églises , dans leurs écoles & dans les places publiques , comme il se pratiquoit alors ; mais non pas aux heures où les prélats prêcheroient eux-mêmes , ou feroient prêcher en leur présence. Ils ne prêcheront pas non plus , ajoute le Pape , dans les paroisses , sans mission de l'évêque , ou sans l'invitation des curés. Pour la confession , ils demanderont l'approbation de l'évêque , qui pourra la refuser à quelques-uns , suivant les regles de l'équité & de la prudence ;

mais s'
ceux qu
présente
nistrero
voir qu
privileg
bats qu
très-vifs
de récl
enfin ab
pour la
Le c
tés la su
la van
chasse ,
cabales
recomm
sans plu
des main
nouvelle
d'user d
précieus
ou de to
de sortir
pour se
rues , po
mondain
nante , c
qui l'oc

mais s'il la refuse généralement à tous ceux que leurs supérieurs pourroient présenter, alors les religieux administreront la pénitence en vertu du pouvoir que le Pape leur en donne. Ce privilege excita dans l'Eglise, des débats qui furent très-longs, & souvent très-vifs; & les prélats n'ont pas cessé de réclamer, jusqu'à ce qu'il ait été enfin abrogé dans ces derniers siècles; pour la tranquillité de la hiérarchie.

Le concile défend aux moines rentés la superfluité dans la nourriture, la vanité dans les vêtements, la chasse, les voyages en cour, & les cabales contre leurs supérieurs: il leur recommande la retraite & l'étude; sans plus faire mention du travail des mains, trop éloigné des mœurs nouvelles. On défend aux religieuses d'user d'étoffes de soie & de fourrures précieuses, de se coiffer en cheveux, ou de toute autre maniere recherchée, de sortir de leurs maisons, sur-tout pour se promener de nuit par les rues, pour aller au bal & aux fêtes mondaines. Sur cette défense étonnante, on peut juger du relâchement qui l'occasionnoit. Le concile veut que

toutes les religieuses aient des visiteurs, sans excepter celles qui se disoient chanoinesses séculières, & s'assimiloient aux chanoines.

Aux clercs séculiers, même mariés, comme il n'étoit pas rare d'en trouver alors dans les ordres inférieurs, il est défendu, sous peine de perdre le privilège clérical, de porter des armes, ou d'exercer la profession de boucher, de cabaretier, & tout commerce aussi peu analogue aux mœurs ecclésiastiques. Défense de paroître en public, vêtus d'habits qui frappent la vue du peuple, soit par la hardiesse ou l'assortiment bizarre des couleurs, soit par la singularité de la forme. L'âge nécessaire pour recevoir les ordres est fixé à dix-huit ans pour le soudiaconat, à vingt pour le diaconat, à vingt-cinq pour la prêtrise. Cependant le mémoire de l'évêque de Mende, en conformité avec les anciens canons, requéroit trente ans pour la prêtrise, & vingt-cinq pour le diaconat. Enfin, par rapport à l'immunité des clercs, le concile révoqua la bulle *Clericis laicos*, qui avoit si fort animé Philippe le Bel contre Boniface VIII.

Il fit
réglement
rigine
ces inst
de null
formais
liers, à
par le
ce cas,
de perso
leur sem
de deve
toutefoi
auxquels
lement.
à recon
extrême
clésiastiq
provenan
heureux
à leur p
le concile
contraire
jusque-là
mettre ce
leurs m
des diac
damna
de refus

Il fit aussi, pour les hôpitaux, un règlement fameux, qui a donné l'origine aux administrations laïques de ces institutions. Il défend, sous peine de nullité, qu'ils soient donnés désormais comme bénéfices à des séculiers, à moins que cela ne soit ordonné par le titre de la fondation. Hors de ce cas, ils seront commis aux soins de personnes dignes par leur probité, leur sensibilité & leur intelligence, de devenir les tuteurs des pauvres; toutefois sous l'inspection des ordinaires auxquels ils rendront compte annuellement. Cette disposition nous oblige à reconnoître en gémissant, qu'elle fut extrêmement honteuse à plusieurs ecclésiastiques du treizième siècle, comme provenant de leur dureté envers les malheureux dont ils détournoient les biens à leur profit personnel; ce qui força le concile à prendre une méthode toute contraire à celle des siècles précédens: jusque-là on n'avoit pas cru pouvoir mettre ces hospices de charité, en meilleures mains que celles des prêtres & des diacres. D'un autre côté, on condamna l'usage où étoient les juges laïcs, de refuser les sacremens de pénitence

des vifi-
i se di-
& s'af-

mariés,
en trou-
érieurs,
perdre le
des ar-
de bou-
commerce
s ecclé-
e en pu-
ppent la
diessé ou
urs, soit
e. L'âge
rdres est
oudiaco-
à ving-
nt le mé-
en con-
ons, re-
prêtrise,
hat. En-
es clercs,
Clericis
Philippe

& d'eucharistie aux malfaiteurs qui devoient subir la peine de mort. Les ordinaires sont autorisés à contraindre les juges, par la voie des censures, à corriger cet abus inhumain.

Le concile renouvela aussi la fête du S. Sacrement, instituée plus de quarante ans auparavant par Urbain IV, mais qui sans doute n'avoit pas encore été reçue dans toutes les Eglises, ou qui y avoit été négligée. L'autorisation d'un concile œcuménique la fit célébrer par-tout, & de jour en jour, avec une plus grande solennité. C'est depuis ce temps-là que les Fideles d'un concert unanime, saisissant l'esprit du concile, quoiqu'il ne parle expressément ni de procession ni d'exposition, ont cru devoir honorer, par ces témoignages éclatans de leur adoration & de leur amour, un Dieu fait homme à qui son état glorieux dans le ciel ne fait pas dédaigner d'habiter encore au milieu des hommes.

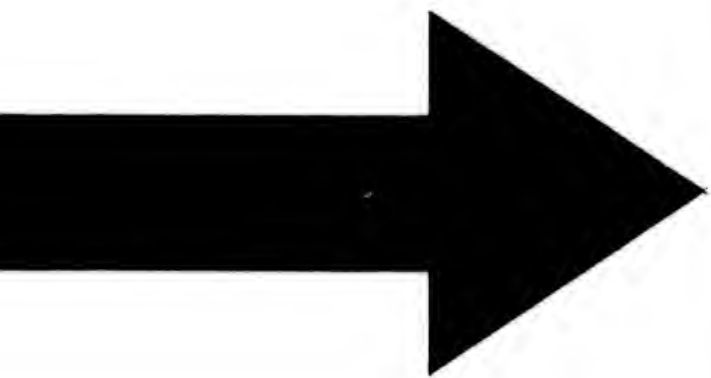
Pour la gloire des sciences aussi bien que de la religion, on établit l'étude des langues savantes propres à faciliter la conversion des Infideles. Il fut réglé que dans les principales

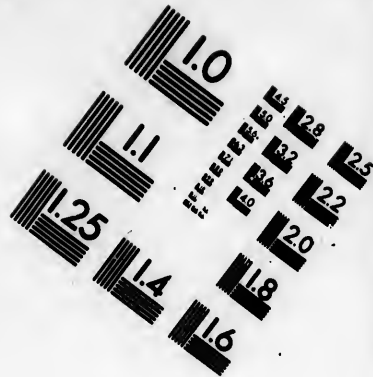
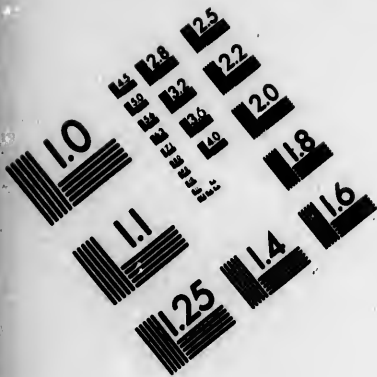
écoles,
sités de
manque
où rétid
établir
deux po
Chaldée.
ces insti
Lulle, n
presque
dissipée &
très-ferve
çois, am
cureur ass
& pressa
les faire
zele, né
que, a
qu'un ho
crire &
ordinaire
& marty
d'Afrique
férent de
de contra
la moir
conte est
panesque

écoles, nommément dans les universités de Bologne, de Paris, de Salamanque, d'Oxford, & dans les lieux où résideroit la Cour de Rome, on établiroit deux maîtres pour l'Hébreu, deux pour l'Arabe, & deux pour le Chaldéen. Le promoteur principal de ces institutions fut le célèbre Raimond Lulle, natif de Majorque, personnage presque indéfinissable, de vie d'abord dissipée & même libertine, ensuite frere très-fervent du tiers-ordre de S. François, amateur de la solitude & sollicitateur assidu des princes, qu'il vit tous & pressa jusqu'à l'importunité, pour les faire entrer dans les plans de son zèle, négociateur d'une activité unique, auteur de plus de volumes qu'un homme n'en pourroit transcrire & presque lire durant la mesure ordinaire de la vie, accusé d'hérésie & martyrisé chez les Mahométans d'Afrique, homme en un mot si différent de lui-même & chargé de tant de contrariétés inconciliables, que si la moindre partie de ce qu'on en raconte est vraie, les faits les plus romanesques ne sont plus chimériques.

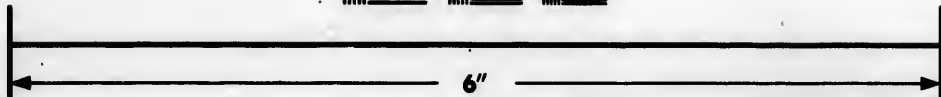
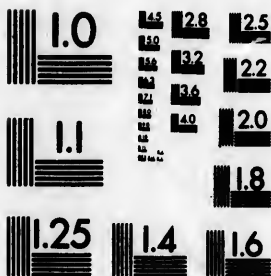
g. ab
u. ad







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8
1.9 2.0
2.2 2.5
2.8 3.2
3.6 4.0

10
01

On lui a attribué jusqu'à la découverte du grand œuvre.

Les Peres de Vienne prirent encore la croisade en considération. Le Roi Philippe, Louis son fils aîné, roi de Navarre, & le Roi d'Angleterre promirent de faire le voyage : mais tout aboutit à imposer une décime sur le clergé. Les sommes se recouvrerent, & la Terre-Sainte resta sans nulle contradiction au pouvoir des Infideles. Il en fera de même de bien des projets semblables, que nous verrons se renouveler par la suite.

Malgré la multitude & la diversité de tous ces grands objets qui firent la matiere du concile de Vienne, il n'y eut que trois sessions, mais qui furent préparées par un bien plus grand nombre de consistoires ou de congrégations particulieres. Il fut enfin terminé, avec la troisieme session, le sixieme jour de mai 1312. Il restoit néanmoins à consommer l'affaire des Templiers, regardée comme imparfaite tandis que le grand-maître & les autres chefs principaux de l'ordre ne seroient pas jugés personnellement.

Le P
foin, le
dinaux,
de quel
sieurs de
les con
pétuelle
voir le
le visiteu
d'Aquita
fameux
comme
avoient
prétendi
torquée
crainte
fit la le
deux plu
à-dire le
dauphin
auteurs
d'autres
rétracter
nement
avec intr
Les card
sés, prin
lendemain
rent entr

Le Pape qui s'en étoit réservé le soin, le commit ensuite à trois cardinaux, assistés de l'archevêque de Sens, de quelques autres prélats & de plusieurs docteurs en droit canonique. Ils les condamnerent à une prison perpétuelle, au nombre de quatre, savoir le grand-maître Jaqué de Molai, le visiteur de France, les commandeurs d'Aquitaine & de Normandie. Ces fameux accusés avoient déjà infirmé, comme on l'a vu, la confession qu'ils avoient faite en premier lieu, & qu'ils prétendirent depuis leur avoir été extorquée par la séduction & par la crainte des tourmens. Quand on leur fit la lecture de leur sentence, les deux plus illustres des quatre, c'est-à-dire le grand-maître & le frere du dauphin d'Auvergne, que quelques auteurs disent visiteur de France & d'autres commandeur de Normandie, rétracterent leurs aveux, au grand étonnement du peuple; & protesterent avec intrépidité qu'ils étoient innocens. Les cardinaux-légats, fort embarrassés, prirent le parti de délibérer le lendemain sur ce sujet, & les remirent entre les mains du prévôt de Pa-

ris, seulement pour les garder jusqu'à ce moment : mais le Roi qui étoit au palais, tint sur le champ conseil, avec les officiers qui se trouvoient auprès de lui, sans y appeler aucun ecclésiastique; & le même jour sur le soir, il fit brûler ces deux chefs de l'ordre, dans une petite île de la Seine, qui étoit entre le jardin du Roi & les Augustins, à l'endroit où est aujourd'hui la place Dauphine. Le supplice ne servit qu'à redoubler leur constance, qui leur inspira une éloquence pleine d'enthousiasme, & fit une impression étonnante sur les assistans. Les deux autres, après avoir été quelque temps en prison, furent mis en liberté, suivant la promesse qu'on leur en avoit faite. Et plutôt à Dieu qu'on n'eût point mis de différence entre le traitement des quatre ! Que de censures amères, & en quelque sorte plausibles, n'eût-on point épargnées par-là aux chefs des deux puissances ?

Nul événement peut-être n'a jamais si bien fait sentir que celui-ci, les tristes inconvéniens auxquels on s'expose en traçant la marche des tribu-

naux

maux l
bunal
seul a
lui-mêm
moyen
les no
tumace
ceux q
propres
illusion
térité r
& avec
s'étoit r
la bouc
Selon
le Bel,
plus avie
de ses fin
au point
suites con
lument re
tant pour
faveur d
contribué
monnoies
qu'à deu
leur réell
présentem
esclave d
Tome

maux humains sur celle du divin tribunal de la pénitence, où le coupable, seul accusateur & seul témoin contre lui-même, ne peut être absous qu'au moyen de sa propre confession. Par les noms odieux de relaps & de contumaces, bien ou mal appliqués à ceux qui ne veulent pas se rendre leurs propres diffamateurs, on peut faire illusion pour un temps : mais la postérité tôt ou tard use de ses droits, & avec d'autant plus de rigueur, qu'on s'étoit mieux concerté pour lui fermer la bouche.

Selon bien des censeurs, Philippe le Bel, naturellement avide & devenu plus avide encore par le dérangement de ses finances, impérieux, vindicatif au point où il le montra dans ses poursuites contre Boniface VIII, avoit absolument résolu la perte des Templiers ; tant pour s'être déclarés hautement en faveur de ce Pape, que pour avoir contribué à une sédition à cause des monnoies que le Roi avoit haussées jusqu'à deux tiers au dessus de leur valeur réelle. D'un autre côté, ils représentent Clément V, comme le vil esclave de Philippe sur le trône pontifical.

ritical, où il s'estimoit trop heureux de se maintenir par les voies qu'ils prétendent l'y avoir élevé. A des personnes augustes qui craignent le plus d'encourir le blâme & l'exécration des siècles à venir, nous nous garderons bien d'imputer une atrocité telle que la proscription injuste & réfléchie de la plus belle noblesse du monde Chrétien, ou telle seulement que la servile & cruelle connivence d'un Souverain Pontife. On ne peut donc guere douter qu'il n'y eût bien des vices à reprendre parmi les chevaliers du Temple.

Mais tant d'illustres coupables étoient-ils à un tel point, que l'ordre entier méritât le sort funeste qu'on lui fit subir? grande question qui dure depuis plus de cinq siècles, & qui durera vraisemblablement à jamais. Qu'en importe au fond la décision à l'Eglise? Ce ne fut pas véritablement son ouvrage, que la proscription des Templiers, condamnés, il est vrai, dans le concile de Vienne, mais non par ce concile, mais seulement dans un consistoire secret, mais par la voie seule de provision & d'ordonnance apostolique, comme s'ex-

prima
au plu
Pape. C
lors les
pas la
truite,
nation
unanim
dit enc
défense
lats seu
chevêqu
voient é
déjà liv
de leurs
fois bie
savans
tiques d
siècle,
nales &
minés av
gacité de
jugé que
ritoit sa
Mais i
dépravati
l'ordre, &
posoit, si
puis quara

prima Clément ; ce qui signifie tout au plus un mandat particulier du Pape. On doit aussi se souvenir, qu'alors les Peres de Vienne ne trouvoient pas la procédure suffisamment instruite, au moins quant à la condamnation des personnes ; puisque tous unanimement requièrent qu'on entendit encore les chevaliers dans leurs défenses, à l'exception de quatre prélats seulement, dont deux, les archevêques de Reims & de Sens, pouvoient être censés parties, comme ayant déjà livré au bras séculier les accusés de leurs provinces. Il paroîtroit toutefois bien hardi, de contredire les savans Dupuits & Baluze, deux critiques des plus judicieux du dernier siècle, qui, d'après les pieces originales & les auteurs contemporains examinés avec toute l'attention & la sagacité dont ils étoient capables, ont jugé que l'ordre des Templiers méritoit sa suppression.

Mais il reste encore à savoir si la dépravation étoit aussi générale dans l'ordre, & aussi affreuse qu'on la supposoit, si la pratique invariable depuis quarante ans y étoit de n'admettre

personne, sans insulter au crucifix ;
 sans outrager la nature par des im-
 puretés exécrables. Quant à la géné-
 ralité de l'imputation, elle est démen-
 tie par le jugement des Templiers
 d'Allemagne, d'Aragon, de Castille
 & d'une grande partie de l'Italie, tous
 ou presque tous renvoyés innocens.
 Qu'il y ait eu quelques monstres,
 corrompus d'abord par les Musulmans
 d'Outremer, & qu'ils en aient formé
 à leur tour un bien plus grand nom-
 bre, en France sur-tout où l'on avoit
 le plus de communication avec la
 Syrie peuplée de François ; c'est ce
 qui ne passe pas la mesure ordinaire
 de la dépravation humaine. Mais en-
 core, étoit-il expédient en ce cas, de
 répandre un sang illustre avec cette
 profusion, de multiplier au su & au
 vu du peuple ces tortures scandaleu-
 ses, d'attiser tant d'horribles bûchers
 dont le spectacle ne pouvoit laisser
 que des impressions sinistres ? N'eût-
 il pas mieux valu se conformer à la
 maxime de S. Augustin, qu'en ma-
 tière de religion, sur-tout quand le
 nombre & la qualité des prévarica-
 teurs sont si considérables, il est d'un

sage &
 Quelle
 fut pas
 conten
 & du
 il ne l
 avec sa
 nul éga
 le seul t
 si peu p
 des race
 ble rigu
 pouvons
 jamais f
 senter r
 gement
 tient qu
 moins en
 Philipp
 près au r
 times de
 20 avril
 où le gra
 le Roi,
 même ann
 lement de
 cesseur, se
 mé Hurin
 à cause d

sage économie d'user d'indulgence ?
 Quelle sévérité en particulier ne se
 fut pas épargnée Philippe le Bel, si,
 content de la prison du grand-maître
 & du commandeur Gui d'Auvergne,
 il ne les eût pas dévoués au bûcher,
 avec sa précipitation accoutumée, sans
 nul égard à l'ordre hiérarchique, sous
 le seul titre de relaps & de contumaces,
 si peu proportionné, dans le jugement
 des races suivantes, avec cette effroya-
 ble rigueur ? C'est tout ce que nous
 pouvons dire de cette exécution à
 jamais fameuse. L'historien doit pré-
 senter tout ce qui peut diriger le ju-
 gement du lecteur : mais il n'appar-
 tient qu'à celui-ci de prononcer, au
 moins en pareille matière.

Philippe & Clément suivirent de
 près au tombeau les malheureuses vic-
 times de leur sévérité ; le Pape, le
 20 avril de l'année 1314, la même
 où le grand-maître avoit été brûlé ;
 le Roi, le 29 novembre de cette
 même année, la quarante-sixième seu-
 lement de son âge. Il eut pour suc-
 cesseur, son fils aîné Louis X, surnom-
 mé Hurin, dans le langage du temps,
 à cause de son humeur pétulante, &

déjà roi de Navarre du chef de sa mere qui unit ainsi sa couronne à celle de France. Les peuples indignés de tant d'exécutions révoltantes, saisirent avec avidité le bruit qui se répandit sans fondement, que le Pape & le Roi avoient été ajournés par le grand-maitre au tribunal du Juge suprême : méprise affectée d'une maligne ignorance, qui attribua au Monarque François ce qu'on avoit raconté deux ans plutôt du Roi Ferdinand IV de Castille, mort subitement, après avoir été cité au jugement de Dieu par deux freres du nom de Carvajal, qu'il avoit condamnés précipitamment à la mort pour un assassinat dont ils se prétendoient innocens.

Ce qu'on raconte des mœurs de Clément V, ne donne pas un grand poids à ses œuvres. Selon Villani, S. Antonin & bien d'autres auteurs, on disoit publiquement qu'il avoit pour maîtresse, la comtesse de Périgord, fille du comte de Foix, & l'une des beautés célèbres de son temps. On ajoute qu'il aimoit l'argent, avec tant de passion, que tout étoit vénal à sa Cour. Il laissa des trésors immenses à

Marian. l.
15. c. 11.

ses ne-
race in-
frénée.
voir de
florins
Terre-S
semblés
donner
neveux
laume,
Pape fu
soit qu'i
minatio
tificale,
troupes
& à ch
liens, p
prise d'
divers qu
perent l
qu'ils fin
palais ép
més, &
put, non
ceci arri
la mort d
Philippe.
secours d
sa prote

ses neveux & à ses autres parens, race insatiable, & d'une insolence effrénée. Ils se firent encore accuser d'avoir détourné plus de trois cent mille florins d'or, destinés au secours de la Terre-Sainte. Les cardinaux s'étant as-

Baluz.
p. 287.

semblés en conclave à Carpentras, pour donner un successeur à Clément, ses neveux Bertrand & Raimond-Guillaume, soit qu'ils craignissent que le Pape futur ne recherchât leur conduite, soit qu'ils voulussent perpétuer leur domination tyrannique dans la cour pontificale, vinrent tout à coup suivis de troupes nombreuses de Gascons à pied & à cheval, tuèrent plusieurs Italiens, pillèrent comme dans une ville prise d'assaut, & mirent le feu en divers quartiers. Les cardinaux s'échappèrent secrètement, par une ouverture qu'ils firent à un mur de derrière du palais épiscopal où ils s'étoient enfermés, & chacun d'eux s'enfuit où il put, non sans de grands périls. Tout ceci arriva au mois de juillet, entre la mort de Clément V & celle du Roi Philippe. Ils implorerent aussi-tôt le secours de ce Prince, qui les prit sous sa protection, & leur conseilla de se

rassembler à Lyon, réuni depuis peu en toute souveraineté à sa couronne. Cette ville puissante de l'ancienne domination des monarques François, avoit passé aux rois d'Arles & de Provence qui la transporterent à l'Empire, puis la réduisirent insensiblement sous les loix absolues, tant spirituelles que temporelles, de son archevêque & de son chapitre, souvent peu d'accord sur leurs droits respectifs. Les citoyens ennuyés de ces altercations dont ils avoient beaucoup à souffrir, ouvrirent leurs portes aux troupes du Roi, qui obligea le clergé à lui céder sa souveraineté. On conserva, au moins quelque temps, à l'archevêque, le droit d'avoir des troupes & de battre monnoie, & aux chanoines, le titre de comtes où ils se sont maintenus.

Le conclave se tint en effet à Lyon: mais ce ne fut pas sans peine & sans de longs retardemens qu'on y rassembla les cardinaux alarmés; ce qui fit vaquer le S. Siege plus de deux ans depuis la mort de Clément V. Ainsi toutes les diligences de Philippe le Bel qui mourut avant ce terme, ne purent procurer un chef à l'Eglise.

Louis
envoya
contre
de ce
sang fr
cardina
au nor
avoit d
mort
bout de
trouva
affaires
présenc
rit pou
soins
mis les
FF. Prê
les emp
eussent
Comme
femme
de Poi
royaum
de l'enf
15 nov
acquit l
Jean I,
ques jo
fut au

puis peu
 uronne.
 nne do-
 is, avoit
 rovence
 e, puis
 sous les
 que tem-
 e de son
 sur leurs
 ennuyés
 avoient
 ent leurs
 qui obli-
 souverai-
 s quelque
 roit d'a-
 tre mon-
 e titre de
 tenus.
 à Lyon:
 e & sans
 y rassem-
 ce qui fit
 deux ans
 V. Ainsi
 hilippe le
 erme, ne
 l'Église.

Louis X, son fils & son successeur,
 envoya Philippe son propre frere &
 comte de Poitiers, pour l'exécution
 de ce dessein. Ce premier prince du
 sang fut encore six mois à rassurer les
 cardinaux, qu'il fit ensuite revenir à Lyon
 au nombre de vingt-trois. Mais il y
 avoit à peine réussi, qu'il apprit la
 mort du Roi son frere, arrivée au
 bout de dix-huit mois de regne. Il se
 trouva fort embarrassé entre ces deux
 affaires capitales, qui demandoient sa
 présence en des lieux différens. Il par-
 tit pour celui où le rappelloient les
 soins propres du trône, après avoir
 mis les cardinaux dans la maison des
 FF. Prêcheurs, avec des gardes pour
 les empêcher d'en sortir avant qu'ils
 eussent rempli le Siege Apostolique.
 Comme Louis Hutin avoit laissé sa
 femme Clémence enceinte, le comte
 de Poitiers fut nommé régent du
 royaume en attendant la naissance
 de l'enfant. Ce fut un prince, qui le
 15 novembre de cette année 1316
 acquit le titre de roi sous le nom de
 Jean I, & le perdit en mourant quel-
 ques jours après. Le régent son oncle
 fut aussi-tôt reconnu roi, cinquieme

du nom de Philippe, & surnommé le Long à cause de sa taille.

Le septieme du mois précédent, après quarante jours de conclave, les cardinaux avoient élu d'une voix unanime Jaque d'Euſſe, cardinal-évêque de Porto, qui prit le nom de Jean XXII, & fixa, comme son prédécesseur, son séjour à Avignon. Il étoit François né à Cahors, & non pas de bas lieu, comme l'assure Fleuri, d'après Villani & S. Antonin: on peut se convaincre du contraire, par les savantes discussions de Baluze. On n'est pas mieux fondé à croire qu'il s'étoit nommé pape lui-même: la lettre circulaire par laquelle il fait part de sa promotion aux évêques, porte expressément qu'il avoit beaucoup hésité à se charger de ce fardeau terrible. On reconnut sa prédilection pour sa patrie, dès la premiere promotion de cardinaux qu'il fit dans l'année de son avènement au pontificat. Entre huit, il y a sept François, & un seul Italien. Quelques années après, il fit encore sept cardinaux, tous François sans aucune exception.

La seconde année de son pontificat,

il érig
chevêc
suffrag
des év
poul,
joignit
retranc
trôpole
mager
& de S
en deur
Castres
pal. D
& de l
même
Vabres
Condon
dans ce
celui de
Poitiers
siege fi
le misie
suivante
nouveau
Limoge
celui de
Il ch
copaux
bés étoie

il érigea le siege de Toulouse en archevêché ; & pour lui former des suffragans , il établit en même temps des évêques à Montauban , à S. Papoul , à Rieux , à Lombez , & leur joignit celui de Pamiers. Comme ces retranchemens se faisoient sur la métropole de Narbonne ; pour la dédommager , on y créa les évêchés d'Aleth & de S. Pons. Celui d'Albi fut partagé en deux , par l'érection de l'abbaye de Castres en un nouveau siege épiscopal. Dans les provinces de Bourges & de Bourdeaux , Jean XXII créa la même année six nouveaux évêchés , Vabres dans le diocèse de Rhodéz , Condom dans celui d'Agen , Sarlat dans celui de Limoges , S. Flour dans celui de Clermont , & dans celui de Poitiers Luçon , & Maillezais dont le siege fut transféré à la Rochelle vers le milieu du dernier siecle. L'année suivante , il fit encore trois évêchés nouveaux , Tulle dans le diocèse de Limoges , Lavalur & Mirepoix dans celui de Toulouse.

Il choisissoit pour ces sieges épiscopaux , des monasteres dont les abbés étoient ordinairement faits évêques,

afin d'empêcher les oppositions. Bertrand, abbé de S. Benoît de Castres, vit cependant installer un autre évêque à sa place. C'est pourquoi, après avoir donné son consentement, parce qu'en le refusant, à ce qu'il dit, ils'exposoit à une prison perpétuelle, il adressa ses réclamations aux présidens des parlemens de Toulouse & de Paris assemblés. Il soutint que, selon les loix & les usages du royaume, le Pape ne pouvoit pas faire ces érections, sans le consentement du Roi & des seigneurs territoriaux. Il accusa même le Pape Jean de ne multiplier ainsi les évêques, qu'afin de mieux réussir, suivant les erreimens de ses prédécesseurs, à joindre par toute la terre la puissance temporelle à la spirituelle. Par la suite des entreprises de Jean XXII, le dernier des Papes qui ait alarmé la puissance politique au point de desfiller enfin tous les yeux sur ces longs abus, on verra que les soupçons de l'abbé de Castres n'étoient pas sans fondement. Le différend de cet abbé avec Déodat premier évêque de Castres, fut terminé par une transaction qui lui conserva le titre de son

abbaye
venu
Le Pa
Roi, a
érectio
Toulo
avoir
royaun
la pui
évêque
sembla

Peu
constit
qui fu
Vienn
de ce
rappor
grand
idée s
mentin
ordonn
dans
recueil
comm
il fut
tieme.

Jean
plus in
étoit a

abbaye, avec treize cents livres de revenu sur les biens de ce monastere. Le Pape eut encore soin d'écrire au Roi, afin de justifier ses vues dans ces érections. Pour celles du diocèse de Toulouse en particulier, il prétend avoir travaillé à la tranquillité du royaume, en partageant entre plusieurs la puissance & les richesses d'un seul évêque, qui étoit, dit-il, presque semblable à un roi.

Peu après, il publia le recueil des constitutions de Clément V, tant celles qui furent portées dans le concile de Vienne, que celles qui le furent hors de ce concile. Nous en avons déjà rapporté plusieurs dispositions, en assez grand nombre pour en donner une idée suffisante. On les nomma Clémentines, du nom de leur auteur, qui ordonna qu'elles servissent de règles dans les écoles & les tribunaux. Le recueil en est divisé en cinq livres, comme le Sexte des Décrétales, dont il fut quelque temps nommé le septième.

Jean XXII eut bientôt des soucis plus inquiétans. L'ignorance où l'on étoit alors des secrets de la nature &

de la physique , faisoit attribuer à la magie une vertu bien propre à nourrir cette pusillanimité. Pour se venger de quelques traits de sévérité , on avoit tenté d'empoisonner le Pape. Les conjurés n'ayant pu réussir à lui faire prendre le breuvage où ils avoient mêlé le poison , firent sa figure en cire , & comptoient le faire périr d'une mort lente , en piquant ce portrait , suivant leurs observances superstitieuses , après des invocations infernales. C'est là ce que nous apprend la commission qu'il donna , pour informer & procéder contre ces maléficiers , selon les formes usitées en matière d'hérésie. Ils méritoient bien sans doute cette égalité de traitement , tant pour leurs tentatives homicides , que pour les énormes profanations qu'ils faisoient du baptême & de l'eucharistie dans leurs maléfices.

Entre ceux qui se rendirent suspects d'avoir attenté à la vie du Pape, Hugues Géraud , évêque de Cahors , fut le personnage le plus considérable. La sentence rendue contre lui par les commissaires ecclésiastiques , ne le condamne cependant qu'à la prison perpétuelle , pour cause de simonie , de

Rain. a.
13.17. n. 13.

mépris
d'exact
ques :
contem
fut dép
gradé p
culum
qui le fi
loit-on
rain Po
ordonna
même t
du Pap

A T
siteur d
le vicai
la vacan
les erre
Ville ne
cité en
théologi
le ridic
étoit cle
Espagne
à Paris
ques do
d'être p
s'enfuit
terre plu

mépris du droit d'appel au S. Siege, d'exactions & de violences tyranniques : mais Bernard Guion, auteur contemporain, ajoute que le coupable fut déposé par le Pape, ensuite dégradé par le cardinal-évêque de Tusculum, & livré à la cour séculière qui le fit brûler; parce qu'il avoit, disoit-on, machiné la mort du Souverain Pontife. Le juge séculier qui ordonna cette exécution, étoit en même temps le maréchal & le neveu du Pape.

A Tarragone en Espagne, l'inquisiteur de l'ordre de S. Dominique & le vicaire-général du diocèse pendant la vacance du siege, condamnerent les erreurs & les livres d'Arnaud de Ville-neuve, qui vanté pour sa capacité en médecine, s'étoit érigé en théologien avec toute l'arrogance & le ridicule d'un ignorant applaudi. Il étoit cleric de l'Eglise de Valence en Espagne : mais il voulut dogmatifer à Paris, où il s'échappa devant quelques docteurs qui lui firent craindre d'être poursuivi comme hérétique. Il s'enfuit en Italie, comme dans une terre plus sûre alors que la France

Baluz. vit.
t. 1. p. 737.

Emeric. Dd.
rect p. 265.
Villan. 12. c.
3.

pour les ennemis de la religion. Quelque temps après, il périt en mer. Les erreurs d'Arnaud, sous un air de réforme, attaquoient principalement le culte extérieur, le régime de la hiérarchie, la conduite des religieux qu'il prétendoit falsifier la doctrine de J. C. & les secours que les théologiens tiroient de la philosophie, dont il vouloit que l'étude fût absolument interdite. Jean XXII divisa vers le même temps la province de Tarragone, afin d'ériger en métropole l'évêché de Saragoce, auquel il donna cinq suffragans, des onze qu'avoit en tout la Tarragonoise. Il vouloit aussi multiplier les sieges épiscopaux au delà des Pyrénées, comme il avoit fait en deçà : mais il y trouva plus d'obstacles, que parmi les peuples doux & dociles de la France. Les Espagnols, pour se défendre d'une manière plausible, alléguèrent que ces sieges par tagés n'auroient plus assez de revenu pour soutenir la dignité épiscopale.

Tom. XI.
Conc. pag.
2655.

Le concile que Rainald de Ravenne tint à Bologne l'an 1317 avec les huit suffragans les évêques de Bologne, de Comachio, de Forlimpopoli,

de Cés
d'Imola
sieurs r
dignes
soit dan
dit que
trons m
adminis
avoir re
diocésai
licencieu
clercs n
prisables
fendu c
baiche,
suspecte
leur pres
la form
bits. La
dite à t
les cont
vers, or
naires a
guliers,
chanoine
l'état m
Italie à
tune, or
& des a

de Césenne, de Regio, de Parme, d'Imola & de Cervia, contient plusieurs réglemens qui ne sont pas moins dignes d'attention que ce qui se passoit dans l'Eglise d'Espagne. Il y est dit que les curés institués par des patrons même ecclésiastiques, ne doivent administrer le spirituel qu'après en avoir reçu la commission de l'évêque diocésain. Pour empêcher que la vie licencieuse & l'extérieur indécent des clercs ne les rendent entièrement méprisables aux peuples, il leur est défendu d'approcher des lieux de débauche, de loger chez eux des personnes suspectes, de porter les armes; puis on leur prescrit en détail, quelle doit être la forme & la qualité de leurs habits. La chasse est absolument interdite à toute espece de religieux. Pour les contraventions à ces réglemens divers, on impose des amendes pécuniaires aux clercs séculiers; & aux réguliers, des œuvres de pénitence. Les chanoines se multipliant à l'excès, & l'état même de moine commençant en Italie à être regardé comme une fortune, on statue que le nombre des uns & des autres sera fixé dans chaque

église à proportion du revenu, sans qu'il soit permis à l'évêque de l'augmenter.

Quant aux frais immenses des procédures ecclésiastiques, si sagement abrégées depuis, on donne un tarif exact des salaires qu'on ne pourra passer sans exaction. On défend aux archiprêtres & à tout autre juge au dessous de l'évêque, de faire le procès aux curés & aux autres ecclésiastiques de leur dépendance. On excommunie les juges laïcs, qui, après avoir pris des clercs coupables du port d'armes, ou de toute autre faute, refuseront de les rendre à l'évêque dès qu'ils en seront requis. Jean XXII venoit d'accorder aux officiers de Philippe le Long, de peur que les crimes ne demeurassent impunis, pouvoir d'arrêter les clercs notoirement coupables ou publiquement diffamés, pour cause d'homicide, de mutilation ou d'autres crimes énormes, quand il y avoit danger d'évasion; à charge de les rendre au juge ecclésiastique: concession déjà faite par Nicolas IV, en faveur de Philippe le Hardi, & l'un des premiers vestiges de la distinction entre

Rain. an.
1317. n. 13.

Ibid. n. 21.

les délits
légis.
tenu tro
aux églis
évêque d
ça de la
ou d'autr
présente
ce qu'on
Il s'ét
nouvel
Tolome
Sienne,
civil, fut
yeux, au
publique
dinaire c
assister.
Sainte V
elle la
toutes les
sacreroit
Ayant é
la leçon
sur le
animé de
voit lui
Siennois
s'attache

les délits communs & les cas privilégiés. Un autre concile de Ravenne, tenu trois ans plutôt, en défendant aux églises exemptes d'admettre tout évêque qui n'a point de peuple en deçà de la mer à faire des ordinations ou d'autres fonctions pontificales, nous présente un des premiers exemples de ce qu'on appelle évêque *in partibus*.

Il s'établit dans le même temps un nouvel ordre religieux en Italie. Jean Tolomeï, d'une famille noble de Sienne, & docteur fameux en droit civil, fut attaqué d'un grand mal aux yeux, au moment de faire une leçon publique à laquelle un concours extraordinaire d'auditeurs de tout état devoit assister. Il demanda sa guérison à la Sainte Vierge, avec promesse que, si elle la lui procuroit, il renonceroit à toutes les vanités mondaines, & se consacreroit pour toujours à son service. Ayant été guéri à l'instant; au lieu de la leçon qu'on attendoit de lui, il fit sur le mépris du siècle un discours animé de tout le sentiment qu'il éprouvoit lui-même. Deux autres nobles Siennes, nommés Patrici & Piccolomini, s'attachèrent à lui sur le champ; & ils

allèrent tous trois ensemble au diocèse d'Arrezzo, en un lieu qu'on nommoit le Mont-Olivet. Ils s'y bâtirent des cellules, avec un oratoire; & Jean Tolomeï qui prit le nom de Bernard, y donna son bien. Il leur vint bientôt un grand nombre de disciples, qui les obligèrent à bâtir un monastere spacieux, & à prendre une regle. L'évêque diocésain, par commission du Pape, l'approuva, ainsi que leur congrégation qui fut annexée à l'ordre de S. Benoît. Il exempta leur monastere de dîmes & de toute autre redevance; se conservant seulement la visite, & la confirmation de l'abbé. On pourvut encore à ce qu'il ne fût jamais gouverné par des laïcs, ni par des clerics séculiers. Patrici fut élu premier abbé, au refus de Tolomeï, qui toutefois ne put se refuser à l'être par la suite.

Ughell. c.
s. P. 471.

Baluz. Et.
s. P. 741.

Denis, roi de Portugal, obtint aussi dans ses Etats, l'institution d'un nouvel ordre, pour la défense de la foi chrétienne contre les Infideles. Ce fut des religieux militaires, semblables à ceux de Calatrava, dont ils prirent les constitutions, ainsi que la partie de la regle de Cîteaux qui étoit compatible

avec le
soumit
de l'ab
Lisbonn
de Chri

Les
ne devo
moins h
roient p
caſion d
Rois de
se reho
ce qui é
désordre
en Egly
& presq
alors, c
gens de
rent qu
Sainte l
& les b
peaux,
bler au
d'abord
sans che
que celu
en proc
par les
ſuite d'

avec leurs fonctions propres. On les soumit tant à la correction qu'à la visite de l'abbé d'Alcobaça au diocèse de Lisbonne. Ce nouvel ordre prit le nom de Christ, ou de la milice de J. C.

Les idées de guerre de religion qui ne devoient plus avoir de réalité, du moins hors de l'Occident, n'en fermentoient pas moins dans les têtes. A l'occasion de la croisade projetée par les Rois de France & d'Angleterre, on vit se renouveler, sous Philippe le Long, ce qui étoit arrivé autrefois avec tant de désordre, pendant la prison de S. Louis en Egypte. Un enthousiasme soudain & presque universel s'empara, comme alors, du petit peuple, & sur-tout des gens de campagne, qui se persuadèrent que la délivrance de la Terre-Sainte leur étoit réservée. Les pâtres & les bergers abandonnant leurs troupeaux, furent les premiers à s'assembler au commencement de l'an 1320, d'abord sans armes, sans provisions, sans chefs militaires & sans autre titre que celui de Pastoureaux. Ils avançaient en procession, marchant deux à deux par les villes & les villages, à la suite d'une croix, dans un profond

Cont. Nang.
P. 687.

silence, visitant les principales églises; & demandant l'assistance des Fideles, qui leur fournissoient des vivres en abondance. La troupe grossissoit à chaque endroit, par la jonction des mendiants, des gens désœuvrés, des vagabonds & des voleurs; ils entraînoient jusqu'aux femmes & aux enfans.

Bientôt ils se rendirent odieux, par leurs violences, par le pillage, par des assassinats. Si l'on arrêtoit quelque coupable, les autres venoient en troupe forcer les prisons, insulter les magistrats avec impudence, & quelquefois avec effusion de sang. Ils précipiterent d'un escalier du châtelier, le prévôt de Paris, qui manqua de périr. Cependant, ils s'éloignerent du centre du royaume où ils risquoient d'être accablés, & allerent dans les provinces méridionales décharger leur fureur & exercer leur zele sanguinaire contre les Juifs, qui n'eurent à choisir qu'entre le bapême & la mort. Ils massacrerent tous les Juifs de Toulouse, sans que les officiers du Roi, ni ceux de la ville pussent les en empêcher. Dans le Bas-Languedoc, ils étendirent la violence & le pillage sur tout

pales églises ;
 des Fideles,
 livres en abon-
 doit à chaque
 es mendians,
 es vagabonds
 raïnoient jus-
 nfans.
 cent odieux,
 le pillage, par
 rëtoit quelque
 oient en troupe
 les magistrats
 quelquefois avec
 cipiterent d'un
 le prévôt de
 périr. Cepen-
 du centre du
 ent d'être acca-
 les provinces
 leur fureur &
 guinaire contre
 choisir qu'en-
 horr. Ils massa-
 de Toulouse,
 u Roi, ni ceux
 en empêcher.
 oc, ils étendi-
 pillage sur tout

le monde, sans épargner les églises.
 De là, ils marcherent vers Avignon,
 où la cour pontificale même eut beau-
 coup à craindre. On prit néanmoins
 de justes mesures, pour arrêter ce
 fléau public. On mit des garnisons
 dans toutes les forteresses, dans les
 châteaux, jusque dans les églises; on
 leur ferma les passages, on empêcha
 de leur vendre des vivres. Plusieurs pé-
 rirent par les armes; d'autres furent
 pris & pendus: le reste s'enfuit, &
 se dissipa. L'Angleterre fut agitée par
 des attroupemens pareils, qui se dé-
 banderent aussi heureusement.

Des mouvemens non moins funestes,
 & beaucoup plus durables, firent en-
 durer à l'Italie les suites comme né-
 cessaires de l'espece d'abandon où la
 laissoient les souverains Pontifes. Déjà
 les Gibellins avoient enlevé de Luques,
 à main armée, les trésors de l'Eglise
 Romaine, que Clément V y avoit
 fait transporter de Rome, de la Cam-
 panie & du Patrimoine de S. Pierre.
 Ces factieux partisans des Empereurs
 prenant de jour en jour plus d'ascen-
 dant sur les Guelfes, ou sur le parti
 des Papes devenus presque étrangers

Ughel. 64
 2. p 808.

à l'Italie, la ville de Recanati dans la Marche d'Ancône leva hautement l'étendard de la révolte. A l'occasion de quelques coups d'autorité, ordonnés toutefois avec une sage modération par le gouverneur de la province, les habitans de la ville se jetterent sur l'officier chargé de cette commission, & le massacrerent avec trois cents hommes de sa suite. Ils emprisonnerent ceux qui avoient échappé au carnage, leur joignirent plusieurs de leurs concitoyens déclarés pour la soumission, & ne surfirent à leur premier emportement que pour commettre des atrocités d'autant plus odieuses qu'elles étoient plus réfléchies. Dans cet affreux sang froid, ils en traînerent quelques-uns par la ville, jusqu'à ce que tout leur corps ne fût plus qu'une plaie, abattirent leurs maisons sous leurs yeux presque éteints, puis les enterrerent sous les ruines. Ils pendirent ou décapiterent les autres, après en avoir extorqué des ventes & des donations de leurs biens. Ils égorgèrent jusqu'à de petits enfans : ils firent les derniers outrages à des femmes, à des filles, à des religieuses. Cet ex-

ces de
souvent
formell
l'année
forcené
de dissi
observa
à des
Jésus-C
L'inq
comme
leur pro
excomm
séculiers
profit d
gueur q
ou en é
scélérats
seulemen
conciroy
séduits
les com
fut rédu
la croisa
cace. Tou
ou plut
translatic
fois du
rébelle,
Tome

ces de scélératesse, comme il arrive souvent, s'étant convertis en haine formelle de la religion & de la vertu; l'année suivante 1321, plusieurs de ces forcenés s'abandonnerent à toutes sortes de dissolutions & d'infamies, à des observances magiques & idolatriques, à des blasphèmes horribles contre Jésus-Christ.

L'inquisiteur les cita; mais en vain, comme on devoit s'y attendre. Il fit leur procès par contumace, les déclara excommuniés, les abandonna aux juges séculiers, & confisqua leurs biens au profit de l'Eglise Romaine. Cette rigueur qui ne consistoit qu'en paroles ou en écrits, fut inutile contre des scélérats armés, & soutenus non seulement par la multitude de leurs concitoyens, mais par les habitans séduits d'Ossimo, de Spolete, & par les comtes de Montefelto. Le Pape fut réduit à faire prêcher contre eux la croisade, qui ne fut pas plus efficace. Tout ce qu'ils éprouverent de peine ou plutôt d'humiliation, ce fut la translation qu'on fit pour la seconde fois du siege épiscopal de cette ville rebelle, à celle de Macerata plus fidele

à l'Eglise Romaine. Déjà Recanati, pour cause de révolte contre le Saint Siege, avoit été privée de la dignité épiscopale par Urbain IV.

Vading. an.
1311. n. 5,
&c.

Les Gibellins firent beaucoup d'autres entreprises en Lombardie. Matthieu-Visconti à Milan, Rainald Pafarino à Mantoue, Can de l'Escale à Vérone s'emparerent de la puissance publique ; le premier, sous le titre formel de Prince, les deux autres, sous les noms équivalens de Vicaires de l'Empire. On essaya aussi contre eux, des procédures & des censures ecclésiastiques ; tout foible que devoit paroître ce frein, contre l'appât de la souveraineté. Ce fut encore une nouvelle croisade qu'il fallut prêcher, au moins contre les Visconti. On déclara Matthieu leur pere, convaincu d'hérésie par ses œuvres & ses mauvais discours ; on confisqua ses biens, on le priva lui & ses descendans de leurs dignités, & on les nota d'infamie. Ce mélange du spirituel & du temporel ne produisit que l'effet qui en avoit tant de fois résulté, c'est-à-dire un redoublement de crimes, de fureurs, de troubles & de violences de toute

espece
de M
Bavier
les fils
D'a
sibles
pagne
terne,
comme
faisoit
du pay
la cont
on les
sein de
doutabl
tie sans
embrasé
au plus
rémonie
crime.
lon le m
ques an
miers p
bientôt
concile
ils statu
revêtu
quittoit
feroit p

espece; sur-tout quand après la mort de Matthieu, l'Empereur Louis de Baviere se déclara hautement pour les fils de cet usurpateur.

D'autres désordres, non moins nuisibles à la religion, régnoient en Espagne. Le concubinage du clergé subalterne, & même des prêtres, y étoit si commun, que la grandeur du scandale faisoit désirer à un auteur du temps & du pays, qu'ils n'eussent jamais voué la continence. Tous les jours, dit-il, on les voit passer avec impiété, du sein de leurs concubines à l'autel redoutable où ils doivent consacrer l'hostie sans tache, le cœur encore tout embrasé de flammes impures, ou tout au plus après une confession de cérémonie qui n'exclut pas l'attache au crime. Ils n'en étoient venus là, selon le même auteur, que depuis quelques années. C'est pourquoi les premiers pasteurs se flatterent de mettre bientôt fin à ce désordre. Dans un concile tenu l'an 1322 à Valladolid, ils statuerent que tout ecclésiastique revêtu des ordres majeurs, s'il ne quittoit sous deux mois sa concubine, seroit privé de la troisième partie du

Alvar. Fe-
lag. l. 11. cap.
7.

T. XI. Conc.
p. 1682. cap.
7.

fruit de tous ses bénéfices ; deux mois après, du second tiers ; & après deux mois encore, du total. Enfin quatre mois après les six premiers, poursuivent les Peres, on leur ôtera le titre même de leur bénéfice. Quant à ceux qui n'en ont point, ils seront incapables d'en obtenir, s'ils sont prêtres ; & s'ils ne le sont pas, ils ne pourront passer aux ordres supérieurs. Ceux dont les concubines ne sont pas Chrétiennes, par une distinction assez étonnante, sont punis plus sévèrement.

De peur que l'indigence n'expose les ecclésiastiques à faire des personnages peu séans à leur état, on défend d'ordonner pour chaque église plus de clercs qu'elle n'en peut nourrir. On veut encore que tous ceux qu'on admettra aux ordres sacrés, sachent parler Latin.

Ibid. c. 26. Enfin l'on abroge les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante, plus enracinées en Espagne que dans le reste de la Chrétienté, par le commerce des Infideles.

T. XI. COL. 2. Ce fut vers la même année que s'établirent les processions solennelles du S. Sacrement. Le concile tenu à Sens en 1324 en suppose déjà l'éta-

bliffement
tion des
servatio
du cler
Pour m
l'Eglise
quarant
pareron
le jeûne
parlé de
titution
consequ
peuple
auguste
mages
Saints
pieuse
pidemen
en ont
la catho
voit le
servé q
tés relig
Ce f
Jean X
versel d
du moir
qu'on n
tume av

blissement, si qu'il attribué à l'inspiration divine. Ils en rapportent, pour l'observation, à la dévotion du peuple & du clergé qui les avoit introduits. Pour marquer néanmoins le vœu de l'Eglise, il accorde l'indulgence de quarante jours à tous ceux qui se prépareront à la célébrer dignement par le jeûne de la veille. Il n'est point parlé de procession dans la bulle d'institution de la fête: mais c'étoit une conséquence toute naturelle, que le peuple Chrétien s'étudiât dans cette auguste solennité à rendre les hommages les plus éclatans au Saint des Saints qui en est l'objet. Aussi cette pieuse pratique s'est-elle étendue rapidement, des églises particulières qui en ont donné l'exemple, dans toute la catholicité. Le jeûne qui s'observoit le jour précédent, ne s'est conservé que dans quelques communautés religieuses.

Ce fut encore sous le pontificat de Jean XXII que s'établit l'usage universel d'adresser à la Sainte Vierge, du moins au déclin du jour, la prière qu'on nomme l'*Angelus*. Cette coutume avoit commencé dans l'Eglise de

Saintes, où l'on avertissoit pour cela les Fideles au son de la cloche. Le Pape Jean en ayant été instruit & fort édifié, l'autorisa par une bulle du 13 octobre 1318, & la confirma par une autre du 7 mai 1327. Elles accordent dix jours d'indulgence à ceux qui feront cette priere à genoux.

Vading. an.
1318.

Les rigoristes de l'ordre de Saint François, sous le nom spécieux de Freres Spirituels, alloient toujours en avant dans la route du schisme & de l'apostasie; & ce qui n'avoit paru d'abord qu'une querelle monastique, occupa bientôt le Souverain Pontife avec les premiers docteurs, & devint la cause de l'Eglise. Les supérieurs de l'ordre eurent recours au Pape Jean contre ces freres indociles, qui de leur côté appellerent à ce Pontife, & eurent l'assurance de venir, au nombre de soixante-quatre, le trouver à Avignon. Ils s'attrouperent aux portes du palais pontifical; ils y passerent toute la nuit; résolus à ne point s'écarter qu'ils n'eussent obtenu audience, & sur-tout à ne pas mettre le pied dans le couvent des Freres de la communauté. Le Pape instruit par

leurs c
duire d
garder
la décis
fié de r
supérieu
rent du
informé
preuve
crime c
rement
Par l
quelles
trouva
à plusie
renverso
la hiéra
tres err
jurer ex
prêtres
de con
ses, l'u
vernée
l'autre
compos
sectateu
fance e
ni auto
d'exhort

leurs clameurs, ordonna de les conduire dans cette maison, & de les y garder jusqu'à ce qu'il pût donner sa décision. L'ordre leur ayant été signifié de rentrer dans l'obéissance de leurs supérieurs ordinaires, ils en appellèrent du Pape surpris au Pape mieux informé. Ce ne fut pas là l'unique preuve qu'ils donnerent, que le crime de la désobéissance marche rarement seul.

Par les informations juridiques auxquelles ils furent tous soumis, on les trouva infectés de principes contraires à plusieurs articles de foi, & qui renversoient toute la constitution de la hiérarchie. Ils soutenoient, entr'autres erreurs, qu'il n'est permis de jurer en aucune rencontre; que les prêtres en péchant perdent le pouvoir de consacrer; qu'il y a deux Eglises, l'une charnelle & opulente, gouvernée par le Pape & les évêques; l'autre spirituelle, pauvre & frugale, composée d'eux-mêmes & de leurs sectateurs; que celle-ci a seule la puissance ecclésiastique, & que l'autre n'a ni autorité ni juridiction. A force d'exhortations & de menaces, on sou-

Bull. *Gloriosam Eccl.*

mit la plupart de ces freres errans, & l'on exigea qu'ils abjurassent publiquement leurs erreurs. Mais il resta quatre contumaces, qui portèrent l'opiniâtreté à un excès dont le faux esprit de réforme & l'hypocrisie semblent seuls capables. On eut beau les rappeler aux principes de la foi, leur faire toucher au doigt l'illusion qui les égaroit, leur représenter le sort funeste auquel la docilité seule pouvoit les soustraire, différer même assez long-temps leur condamnation, afin de dompter leur coupable confiance : tous les expédiens de la commisération & de la longanimité ne servirent qu'à augmenter leur arrogance. Il fallut enfin procéder à la punition. Ils furent dégradés des saints ordres, trois de la prêtrise, & le quatrième du diaconat; puis abandonnés au juge séculier, Raimond de Ville-neuve, viguier de Marseille, qui les fit brûler dans un cimetière de cette ville. Plusieurs de ceux qui avoient abjuré, ne laisserent pas d'être condamnés à la prison. On eut lieu de se convaincre, qu'on ne les tenoit pas sans raison pour sus-

Baluz. Miscell. t. 1. p. 268.

pects.
suite de
passer
gouvern
néraux
de la
gna les
suite m
contre
Un
entre l
textu p
J. C. &
n'avoie
culier,
sulteurs
micain
Bérenge
tion irr
faveur
mence
La diffi
chaleur
Jean,
fond,
par la b
dispute
seule f
Michel

pects. Quelques-uns d'eux dans la suite désertèrent l'ordre & la foi, pour passer chez les Infidèles. Jusque-là le gouvernement, ou les supérieurs généraux de l'ordre, s'étoient préservés de la contagion : bientôt elle en gagna les parties nobles, par la poursuite même que l'on continua de faire contre les premiers coupables.

Un de ces illuminés étant tombé entre les mains des inquisiteurs, prétexta pour sa justification l'exemple de J. C. & des Apôtres, qui, disoit-il, n'avoient rien eu en propre, ni en particulier, ni en commun. Entre les consultants que s'associa l'inquisiteur Dominicain, un lecteur Franciscain, nommé Bérenger Talon, trouva cette proposition irrépréhensible, & produisit en sa faveur la bulle de Nicolas III, qui commence par ces mots, *Exiit qui seminat*. La difficulté, agitée avec beaucoup de chaleur, parvint aux oreilles du Pape Jean, qui ordonna de l'examiner à fond, & suspendit les censures portées par la bulle de Nicolas contre ceux qui disputeroient sur sa décrétale. Cette seule suspension offensa la fierté de Michel de Césene, général de l'ordre,

Rain. an.
1322. Va-
ding. 1321,
1322.

& plusieurs de ses provinciaux. Sans attendre la décision pontificale, Michel assembla le chapitre à Pérouse, où l'on prononça que J. C. & les Apôtres, modèles assurés de perfection, n'avoient la propriété d'aucune chose, ni en commun, ni en particulier, & que l'Eglise qui ne peut se tromper l'avoit ainsi décidé par la décrétale *Exiit qui seminat*, insérée dans le corps du droit. Le général souscrivit, avec neuf de ses assistants, provinciaux ou docteurs, entre lesquels signala principalement son audace Guillaume Ocam, provincial d'Angleterre & docteur de Paris, surnommé tantôt le Docteur singulier, tantôt le Docteur invincible. Cette démarche le conduisit, avec Michel de Césene, jusqu'à l'apostasie : mais le corps de l'ordre, par la vigueur avec laquelle il s'éleva contre ces guides trompeurs, fit d'autant mieux connoître son attachement inébranlable aux principes de la foi & de l'unité catholique.

Jean XXII procédant avec la plus grande circonspection, donna trois bulles ou décrétales à ce sujet. Par la décrétale *Ad conditorem*, il révoqua d'abord celle de Nicolas III *Exiit qui seminat*, &

Extravag.

Com. tit. 14

c. 3.

déclara
raffée de
tant me
Mineurs
propriété
ceux qu
Cepend
la subtil
propriété
inter no
question
tiques le
Jésus-Ch
droit d
doient,
Tous les
l'Univer
sultée p
de plus
rent au
autre ré
intéressé
Mais
effets te
ciscains
opiniâtre
de dire
en prop
appella a

déclara que l'Eglise Romaine, embarrassée de la défense de tous les biens tant meubles qu'immeubles des Freres Mineurs, renonçoit à tout droit de propriété ou domaine, au moins sur ceux qui se consumoient par l'usage: Cependant il n'entroit pas encore dans la subtile question de l'usage & de la propriété. Par la seconde décrétale *Cum inter nonnullos*, il définit enfin cette question, & condamne comme hérétiques les deux propositions suivantes: Jésus-Christ & les Apôtres n'ont pas eu droit d'user des choses qu'ils possédoient, ni de les aliéner pour d'autres. Tous les prélats de la Cour Romaine, l'Université de Paris qui avoit été consultée préalablement, les théologiens de plusieurs ordres religieux adhérèrent au décret, sans qu'il y eût aucune autre réclamation que celle des parties intéressées.

Mais les préjugés de corps ont des effets terribles. Le général des Franciscains, avec ses capitulans, soutint opiniâtrément que c'étoit une hérésie de dire que J. C. eût eu quelque chose en propre, traita le Pape d'hérétique, appella au futur concile, & se réfugia

auprès de l'Empereur qui levoit l'étendard du schisme, & qui aux armes temporelles joignit les attaques littéraires de ces docteurs apostats. Ce fut à cette occasion que Jean XXII donna une troisième décrétale, qui commence par ces mots *Quia quorumdam*, & qui réfute les objections avancées par les contradicteurs schismatiques des deux précédentes. Comme ils insistoient beaucoup sur ce que les décisions du Pape Jean XXII étoient contraires à celle de ses prédécesseurs, il prouva clairement la conformité de sa doctrine avec celle des Papes Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV. & Alexandre IV, par la teneur même de leurs bulles au sujet de la pauvreté propre des Franciscains.

Il y avoit plus de difficulté, par rapport à la bulle *Exiit qui seminat* de Nicolas III, qui représente la désappropriation de toutes choses tant en commun qu'en particulier, comme le caractère propre de la pauvreté des FF. Mineurs, très-méritoire & conforme à l'exemple de J. C. Il y avoit encore loin de là, jusqu'à la séparation que les

Franci
entre l
& le f
chimé
les pri
l'effe
se con
faut av
avoir p
priété
les con
propres
doctrin
comme
n'accor
le simp
s'en su
usage i
moient
rapproc
XXII,
n'étoit
Nicolas
pauvre
liste da
proprie
le droi
au sim

Franciscains schismatiques établissoient entre l'usage de droit ou le droit d'user, & le simple usage de fait ; distinction chimérique , selon Jean XXII & tous les principes du sens commun , quant à l'effet d'user licitement des choses qui se consomment par l'usage ; puisqu'il faut avoir droit d'en user ainsi , & en avoir par conséquent une sorte de propriété & de domaine ; pour en user ou les consommer sans injustice. Et voilà proprement sur quoi tomboit la décision doctrinale de Jean XXII : il condamnoit comme hérétique , le sentiment qui n'accordoit à J. C. & aux Apôtres que le simple usage de fait , en tant qu'il s'en suivoit de là qu'ils eussent fait un usage illicite des choses qu'ils consommoient. On peut se convaincre par ces rapprochemens , que la bulle de Jean XXII , quant à sa décision dogmatique , n'étoit pas contraire à celle même de Nicolas III. Nicolas dit bien que la pauvreté de J. C. & des Apôtres consiste dans le dépouillement du droit de propriété ; mais il leur laisse au moins le droit d'usage , & ne les réduit point au simple usage de fait. Il ne leur

ôte pas même toute propriété de biens, du moins en commun ; puisqu'il avoue que par condescendance pour les imparfaits, ils ont eu quelquefois de l'argent en réserve : mais il ne se sert pas du terme de propriété, qui dans toute son étendue, outre le droit d'user des choses, signifie encore celui de les aliéner.

D'ailleurs le Pape Nicolas ne prétendoit pas faire une définition de foi, toujours irréformable de sa nature, toujours sûre & précise. La preuve en est qu'il renvoie au S. Siege, pour l'intelligence & l'explication de son decret ; ce qui étoit la même chose que de le soumettre au S. Siege. Ainsi l'expliqua le Cardinal Jean Fournier, qui depuis fut le Pape Benoît XII. La décrétale *Exiit qui seminat* n'étoit donc qu'un règlement de manutention, que les Papes suivans pouvoient changer, & même révoquer selon les conjectures diverses & les regles de la prudence : d'où il s'ensuit encore qu'il n'est point de difficultés nouvelles à élever, sur la révocation de la bulle de Jean XXII, faite par Martin V & quelques autres de ses successeurs. Telle étoit la marche

à suivre
bien pl
regard
leurs su

Tand
de l'ord
ainsi la
simple
quel il
des ven
rangs r
cléricat
maison
Aix, a
étoit se
de Die
les soir
ternel,
atteint
tra capa
de la p
teux,
vence,
ce fils
Delphi
douze.
riés sok
jours,
semble

à suivre dans la solution d'une question, bien plus importante en soi, qu'au regard de quelques religieux entêtés de leurs subtilités & de leurs préventions.

Tandis que les premiers supérieurs de l'ordre de S. François en faisoient ainsi la honte & la désolation, un simple laïc, dans le tiers-ordre auquel il étoit aggrégé, fit admirer des vertus, peu communes dans les rangs même les plus éminens de la cléricature. Elzéar ou Eléazar, de la maison de Sabran, né entre Apt & Aix, au château d'Ansois dont son pere étoit seigneur, fut élevé dans la crainte de Dieu à S. Victor de Marseille, par les soins de Guillaume son oncle paternel, qui en étoit abbé. Il n'eut pas atteint l'âge de puberté, qu'il se montra capable d'héroïsme dans la carrière de la perfection. Charles II dit le Boiteux, roi de Sicile & comte de Provence, engagea le pere d'Elzéar à fiancer ce fils qui n'avoit que dix ans, avec Delphine de Glandeve qui en avoit douze. Trois ans après, ils furent mariés solennellement; & au bout de trois jours, selon l'usage, on les mit ensemble. Alors Delphine fit confidence

Vading. ans
1323. Sur.
27. sept.

à son époux, de la contrainte que lui faisoient les vues politiques de ses parens, & de la disposition où elle étoit de garder la virginité. Elzéar, quoique surpris d'abord, respecta la piété de son épouse; & quelque temps après, il contracta le même engagement qu'elle. Depuis, ils vécurent toujours ensemble, non seulement comme frere & sœur, mais comme deux émules vertueux, qui de jour en jour faisoient des progrès plus rapides dans les voies du salut.

Vers leur vingtième année, ils s'habituerent avec l'agrément de leurs proches, au château du Pui-Michel qui appartenoit à Delphine. Là, en pleine liberté de suivre les mouvemens de leur ferveur, ils établirent dans leur maison une régularité qui eût fait honneur à une communauté religieuse. Il étoit de règle, qu'on entendît la messe chaque jour, qu'on s'occupât d'exercices de piété le matin & le soir, qu'on se confessât toutes les semaines, & qu'on reçût la communion tous les mois. Les dames & les demoiselles passaient la matinée en prières & en lectures; & l'après-dîner, elles s'occu-

poient
Tous
rence
l'ame
en hon
particul
chasteté
niales;
jours co
& l'ave
usoit de
munioit
les fête
principa
Sa char
ne refu
vres qu
jour il
s'attach
avoient
dégouta
il les se
soit ave
vrerent
greniers
furent
niere é
A l'a
son per

que lui
les pa-
elle étoit
, quoi-
la piété
ps après,
t qu'elle.
s ensem-
frere &
ules ver-
faisoient
les voies

ils s'ha-
de-leurs
ichel qui
en pleine
mens de
dans leur
fait hon-
gieuse. Il
la messe
d'exerci-
, qu'on se
& qu'on
les mois.
lles pas-
& en lec-
es s'occu-

poient de quelques ouvrages des mains.
Tous les soirs, on faisoit une confé-
rence spiriruelle, où Elzéar, qui étoit
l'ame de cette société sainte, parloit
en homme plein de l'esprit de Dieu,
particulièrement sur la charité & la
chasteté. On récitoit les heures cano-
niales; on jeûnoit non seulement les
jours commandés, mais les vendredis
& l'avent. Elzéar, en son particulier,
usoit des plus rudes austérités. Il com-
munioit tous les dimanches, toutes
les fêtes tant soit peu solennelles, &
principalement celles des saintes vierges.
Sa charité étoit sans bornes. Jamais il
ne refusa l'aumône à aucun des pau-
vres qui la lui demanderent. Chaque
jour il en nourrissoit douze chez lui,
s'attachant de préférence à ceux qui
avoient la lepre, ou d'autres maladies
dégoûtantes. Il leur lavoit les pieds,
il les servoit lui-même, il les embras-
soit avec tendresse; & plusieurs recou-
vrerent la santé entre ses bras. Ses
greniers épuisés en faveur des indigens,
furent quelquefois remplis d'une ma-
niere également miraculeuse.

A l'âge de vingt-trois ans, il perdit
son pere, & devint possesseur de ses

grands domaines, tant en France qu'en Italie : mais il les trouva surchargés de dettes, qu'il s'empressa d'acquitter avant toutes choses. Il eut encore mille contradictions à essuyer, & une guerre de trois ans à soutenir contre les vassaux rebelles, pour le comté d'Arien, dont il hérita dans le royaume de Naples. Par sa douceur & sa patience, il triompha des obstacles, il se vengea des insultes par ses bienfaits, il força ceux qui l'avoient regardé comme un tyran, à le révéler comme leur pere. L'accroissement de sa puissance ne servit qu'à augmenter sa bienfaisance : mais il fut tout à la fois se montrer, & grand seigneur, & grand saint. La charité ne lui fit jamais oublier les droits de la plus exacte justice; jamais la douceur ne donna lieu à l'impunité, sur tout pour les noirceurs de la calomnie. Il prenoit soin des prisonniers; souvent il exhortoit lui-même à la pénitence les criminels qu'on menoit au supplice: jamais cependant la grace ne s'étendit qu'à l'ame, & la justice avoit toujours son exécution. Quant aux prisonniers détenus pour dettes, il les délivroit

en satisf
 mais pa
 d'autori
 vit bien
 d'Arien
 gne con
 fait l'un
 cinence.
 ordre d
 Des
 & si rele
 moins b
 Le Roi F
 appella
 gea, ra
 duc de
 la régen
 long vo
 Provenç
 l'Etat; &
 son élev
 la capita
 une face
 sonne n
 que les
 roi, de
 l'admini
 mentario
 ménager

en satisfaisant leurs créanciers à ses frais; mais par des voies secrètes, de peur d'autoriser l'inconduite. Quand il se vit bien tranquille dans son comté d'Arien, il rendit public, avec sa digne compagne, le vœu qu'ils avoient fait l'un & l'autre de garder la continence. Ils embrasserent ensuite le tiers-ordre de S. François.

Des vertus d'un caractère si grand & si relevé, demandoient un théâtre moins borné que le petit Etat d'Arien. Le Roi Robert, comme par inspiration, appella Elzéar à Naples, & le chargea, tant de l'éducation de Charles duc de Calabre son fils aîné, que de la régence du royaume, durant un long voyage qu'il eut à faire en Provence. Le régent fit le bonheur de l'Etat; & le gouverneur, la gloire de son élève. En peu de temps, la cour, la capitale, le royaume entier prirent une face toute nouvelle: mais personne ne gagna plus au changement, que les indigens & les opprimés. Le roi, de retour à Naples, récompensa l'administration d'Elzéar, par une augmentation de confiance, & l'envoya ménager en France le mariage du

duc de Calabre avec une fille du comte de Valois. Tout réussissoit, sous la main d'un homme dont la dextérité égaloit la vertu. L'alliance fut contractée ; mais le médiateur aussi-tôt après fut attaqué à Paris d'une maladie grieve, dont il sentit qu'il ne releveroit pas. Il vit la mort avec cette grandeur d'ame qui avoit caractérisé toutes ses œuvres, & s'y prépara avec toute la présence d'esprit d'un sage formé à l'école de J. C. Il prit pour confesseur François Maitonis, frere Mineur, & docteur renommé pour avoir soutenu le premier une these de théologie pendant une journée toute entiere, c'est-à-dire pour avoir introduit l'usage de la Sorbonique. Il reçut ensuite le viatique & l'extrême-onction, puis mourut à l'âge de vingt-huit ans, orné de vertus qui l'ont fait mettre solennellement au nombre des saints, du vivant même de son épouse. Il avoit déclaré, avant de mourir, qu'il la laissoit vierge aussi pure qu'il l'avoit reçue. Il fut enterré avec l'habit de S. François aux cordeliers de Paris, & transféré la même année au couvent de ceux d'Apt, où son tom-

beau de
foule de

Quar
ment en
solidem
peuples
mais de
Nord, c
environ
mort, &
tiennent
tique. T
prudem
pellier c
non du
n'en av
Jaque I
courut
visita R
où il g
Dieu pe
de la c
le mon
soins à
sa patri
d'épure
mit enc
un esp
ches qu

beau devint bientôt célèbre par une foule de miracles.

Quatre ans après, vraisemblablement en 1327, mourut S. Roch plus solidement illustré par la dévotion des peuples, non seulement de la France, mais de l'Italie, & du fond même du Nord, que par l'histoire de sa vie écrite environ cent cinquante ans après sa mort, & chargé d'incidens, qui ne soutiennent pas l'épreuve d'une exacte critique. Tout ce qu'on en peut croire prudemment, c'est qu'il étoit né à Montpellier d'une famille distinguée, mais non du seigneur de cette ville, qui n'en avoit point d'autre alors que Jaque I roi de Majorque; qu'il parcourut l'Italie dans un temps de peste, visita Rome & plusieurs autres villes où il guérit les pestiférés; qu'enfin Dieu permit qu'il fût atteint lui-même de la contagion. Abandonné de tout le monde après avoir prodigué ses soins à un chacun, il se retira dans sa patrie; & le Ciel, pour achever d'épurer la vertu de son serviteur, permit encore qu'il fût emprisonné comme un espion, à la poursuite de ses proches qui ne le reconnoissoient pas. Au

Holl. t. 3.
aug. p. 380.
Baill. 16:
aout.

bout de cinq jours, il trouva dans cette prison le terme de sa vie, & le comble de ses mérites. Ses miracles le firent bientôt regarder comme un puissant intercesseur contre les maladies contagieuses. On trouve sa mémoire honorée, long-temps avant la fin du quatorzième siècle; & l'on prétend que son culte a été autorisé par le concile de Constance, après qu'on y eut éprouvé son secours, dans une maladie populaire qui menaçoit de dégénérer en peste. Tous les martyrologes font mention de lui. Sa fête, sans être commandée, se célèbre dans plusieurs églises, & dans un nombre encore plus grand de confréries érigées sous son nom. La ville d'Arles se glorifie avec raison, de posséder la meilleure partie de ses reliques: ce qui n'empêche pas que Venise, qui s'attribue aussi cet honneur, n'en puisse avoir quelque portion considérable.

Tandis que le Seigneur, par ces grands exemples, conservoit l'esprit de piété & de sainteté dans le sein de son Eglise, des hommes semblables aux premiers apôtres étendoient ses limites

sous le
l'aurore
Franco
FF. Pr
leuseme
adorate
mise ar
gions v
& la di
tienté r
bord en
usage q
des criti
métrop
depuis
tou, &
dence.
archevê
gans,
ordre.
conjond
successe
Pontife
prérend
enclin
protége
géliques
instruct
tares,

sous les climats les plus reculés que l'aurore naissante éclaire de ses rayons. Franco de Pérouse, de l'ordre des FF. Prêcheurs, augmentoit merveilleusement chaque jour le nombre des adorateurs de J. C. dans la Perse soumise aux Tartares, & dans les régions voisines. Pour donner la forme & la dignité convenable à cette chrétienté nombreuse, le Pape érigea d'abord en cité, par une formalité de pur usage qui ne peut exciter l'humeur que des critiques chagrins; puis désigna pour métropole, la ville de Sultanie, bâtie depuis peu par le Grand-Can Aliaptou, & choisie pour le lieu de sa résidence. Il en nomma Franco premier archevêque, & lui donna pour suffragans, six autres religieux du même ordre. Aliaptou étant mort dans ces conjonctures, & n'ayant laissé pour successeur qu'un fils de treize ans, le Pontife écrivit à Schaz Uzebec qui prétendoit à l'empire, & qui se montroit enclin vers l'évangile; l'exhortant à protéger-puissamment les ouvriers évangéliques, & à suivre lui-même leurs instructions salutaires. Mais ces Tartares, assez généralement favorables

Rain. an.
1318.

Hist. Eccl.
l. 92. n. 39.

aux Chrétiens , étoient trop abandonnés à la légèreté & à la licence, pour passer ainsi d'une estime stérile à une pratique pénible & assujettissante.

Rafn. an.
1318. n. 8.
Vading. n.
46.

Jean XXII écrivit en même temps au roi d'Arménie , nommé Ofsini , qui lui avoit envoyé des ambassadeurs , au nombre desquels étoit un évêque. Quoique le but de cette ambassade ne fût que temporel , tendant à exciter les princes d'Occident contre les Sarasins d'Asie , le Pape entreprit d'éclairer les Arméniens sur les vérités de foi , & sur quelques points capitaux de discipline , dans lesquels ils différoient de l'Eglise Catholique. Ayant fait venir l'évêque , il lui exposa la croyance Romaine , que l'Arménien protesta être la sienne propre , ainsi que celle de son souverain & de toute sa nation. Quant à la discipline , il avoua que les simples prêtres donnoient la confirmation en Arménie , & bénissoient l'huile pour l'extrême-onction ; mais il ajouta qu'ils le faisoient par ignorance ou simplicité , sans obstination ni mépris , & que l'instruction feroit aussi-tôt cesser l'abus. Les Arméniens n'ont cependant rien

rien ch
observ
eût écri
che , &
Il en fu
de tant
vain de
de l'esp
Orienta

L'an
de l'or
été env
sion des
schisma
Rome
Pontife.
grand zé
fait cin
qui avoi
partie de
l'île de
pre , l'E
venoit d
instigatio
homme
sembloit
projet q
facile ,
ment la

Tome

rien changé à ces deux articles de leurs observances ; quoique le Pontife en eût écrit à leur catholique ou patriarche , & aux évêques de sa dépendance. Il en fut de cette réunion , comme de tant d'autres , toujours faites en vain depuis l'extinction presque totale de l'esprit du Christianisme parmi ces Orientaux intéressés & ignorans.

L'an 1321 , plusieurs missionnaires de l'ordre de S. François , qui avoient été envoyés en Orient pour la conversion des idolâtres & la réunion des schismatiques , revinrent en Cour de Rome faire leur rapport au Souverain Pontife. Le Vénitien Marin Sanuto , grand zéléateur de la croisade , qui avoit fait cinq fois le voyage d'outre-mer , qui avoit passé en Grece la plus grande partie de ses jours , qui avoit parcouru l'île de Rhodes , le royaume de Chypre , l'Égypte , la Syrie , l'Arménie , venoit de proposer au Pape , sans nulle instigation des princes , ni d'aucun homme , & avec un enthousiasme qui sembloit venir de l'inspiration , un projet qu'il représentoit comme très-facile , à l'effet d'exterminer entièrement la secte de Mahomet. Son plan

raisonné étoit accompagné de cartes géographiques des terres & des mers Infideles , avec une description circonstanciée des lieux principaux , où nous remarquerons en passant , qu'au sujet de Nazareth , il dit qu'on y montrait l'endroit où l'Ange Gabriel avoit annoncé à Marie qu'elle concevroit le Fils du Très-haut. Il parloit néanmoins en 1321 , trente ans après l'époque à laquelle on rapporte la translation miraculeuse de la chapelle de Lorette.

Le Pape , assuré d'ailleurs par les missionnaires que les princes Tartares , Arméniens , Géorgiens étoient tous ennemis des Musulmans , crut important de lier amitié avec eux , comme Sanuto le demandoit avec instance. Il écrivit en conséquence à George , roi des Géorgiens sujets des Tartares , à plusieurs évêques Arméniens & autres répandus dans ce vaste empire , & de plus à deux princes Tartares qui témoignoit une bienveillance particulière aux Chrétiens. Ces lettres servirent au moins à procurer aux missionnaires qui en furent les porteurs , un accueil plus favorable sur leur route,

Libr. Sanut.

P. 211.

& plu
leur m
Les
leur z
menfe
s'étend
depuis
qu'aux
d'entr'e
sur leur
Génois
queux ,
phores
pénétré
& s'en
Pape ,
rôme ,
mais san
pour lui
trefois
sonese
déjà un
vel évêc
Grecs q
mauvais
s'exiler
les plain
Dans
son de

& plus d'autorité dans l'exercice de leur ministère.

Les FF. Mineurs, dans l'ardeur de leur zèle, embrassoient sur-tout l'immense domination des Tartares, qui s'étendoit alors par toute la haute Asie, depuis le Tanais & le Pont-Euxin jusqu'aux mers orientales de la Chine. Un d'entr'eux, nommé Jérôme, s'établit sur leur frontière, dans les terres des Génois, navigateurs hardis & belliqueux, qui, à travers les deux Bosphores & les Palus-Méotides, avoient pénétré dans l'ancienne Chersonese, & s'en étoient rendus souverains. Le Pape, avant le départ de Frere Jérôme, l'avoit fait ordonner évêque, mais sans titre d'aucune église. Il érigea pour lui en évêché, la ville de Caffa, autrefois Théodosiopolis dans la Chersonese Taurique; quoiqu'il y eût déjà un archevêque Grec. Mais le nouvel évêque eut moins à souffrir des Grecs que des Génois, qui par leurs mauvais traitemens le réduisirent à s'exiler lui-même, & à venir porter ses plaintes à Avignon.

Dans la grande Tartarie, la mission de Jean de Mont-Corvin, en-

Vading. an.
1326. ll. 2.

voyé avec six autres Freres Mineurs par Clément V, se continuoit avec succès, ou du moins avec beaucoup de liberté, sous la protection du grand can toujours favorable aux Chrétiens. Jean de Mont-Corvin avoit été sacré archevêque de Cambalu capitale de l'Empire, peu après l'arrivée des missionnaires dans ces cantons. Ils y demeurèrent environ cinq ans, pendant lesquels ils reçurent, pour l'entretien de huit personnes, la pension annuelle qu'on nommoit Alafa dans la langue du pays, & qui valoit environ cent florins d'or. C'est ce que l'Empereur donnoit aux envoyés des grands, à des guerriers ou à des artistes distingués. Les ouvriers évangéliques se répandirent ensuite dans les différentes régions de ce grand empire, où la richesse & la magnificence du Prince, le nombre & la grandeur des villes, la population des provinces & le bel ordre de l'Etat se trouvoient tels, que les missionnaires eux-mêmes avoient peine à croire ce qu'ils voyoient. La police en particulier étoit si parfaite, que parmi cette nation qui ne respiroit que la guerre, il étoit inoui qu'au-

cun p
un au
vert e
tion,
l'Emp

A l
ron tro
près de
mée C
une d
naissan
sidérah
thédra
datrice
la dor
en mo
sept e
& orde
son dé
évêque
nées ap
cesseur
épiscop
naires
des fut
balu. A
lors, a
un air

cun particulier eût tiré l'épée contre un autre. Ce qu'on a depuis découvert en Chine, confirme cette relation, au moins quant à cette partie de l'Empire des Tartares.

A la distance de Cambalu d'environ trois semaines de marche, il y avoit près de l'Océan, une grande ville nommée Caïton en langue Persane, où une dame opulente, Arménienne de naissance, avoit bâti une église considérable. L'archevêque l'érigea en cathédrale, du consentement de la fondatrice, la fit dorer convenablement, la donna pendant sa vie, & la laissa en mourant à Frere Gérard, l'un des sept envoyés par le Pape Clément, & ordonné évêque pour l'Orient avant son départ de l'Europe. Ce premier évêque de Caïton étant mort peu d'années après, Frere Pérégrin fut son successeur. On établit plusieurs autres sieges épiscopaux, pour y placer les missionnaires ordonnés évêques, & en former des suffragans à la métropole de Cambalu. Ainsi le culte chrétien parut dès lors, aux extrémités de l'Orient, avec un air de dignité qu'on ne pouvoit

méconnoître, sans fermer obstinément les yeux à la lumière du salut.

Frere André de Pérouse ayant formé le dessein de s'établir à Caïton, l'Empereur ne lui accorda pas seulement l'Alafa; mais il le fit conduire par huit cavaliers, tant pour lui faire honneur, que pour lui procurer une pleine sûreté. Au moyen de la pension impériale qui lui fut continuée après le voyage, il fit bâtir une église & un couvent pour vingt-deux freres, dans un bonne voisin de la ville. Rien ne fut dédaigné dans cet établissement. Outre les lieux réguliers, il y avoit quatre appartemens, où André auteur de la relation qui donne tous ces détails, dit que les plus illustres prélats n'eussent pas dédaigné de loger. Il ajoute que dans toute sa province de Pérouse, il ne connoît point de couvent qui puisse entrer en parallele avec celui-ci, soit pour la beauté, soit pour la commodité & l'agrément. Cependant Pérégrin, premier évêque de Caïton, étant venu à mourir, l'archevêque, par un décret exprès, obligea Frere André qui avoit un attrait par-

ticulier
du gou
l'accepta
sa retra
vent, t
goût &
parvint
tous les
balu,
Clémen
vétût,
au gard
Nous
l'Empir
gens de
de tout
mettoit
sienne,
pouvoit
ouvriers
avantage
sûreté,
qui leu
la vérité
quer de
chimer
plaint
tissoit
dans le

ticulier pour la solitude, à se charger du gouvernement de ce diocèse. Il l'accepta, sans abandonner absolument sa retraite. Tantôt il habitoit le couvent, tantôt l'évêché, selon que son goût & ses affaires le demandoient. Il parvint ainsi à un âge très-avancé. De tous les évêques suffragans de Cambalu, désignés en premier lieu par Clément V, il étoit le seul qui survécût, quand il écrivit cette relation au gardien de son couvent de Pérouse.

Nous apprenons par-là, que dans l'Empire des Tartares il y avoit des gens de toutes les nations du monde, de toutes les sectes, & qu'on y permettoit à chacun de vivre selon la sienne, dans la persuasion que l'on pouvoit indistinctement s'y sauver. Les ouvriers évangéliques avoient ainsi l'avantage d'exercer leurs fonctions en sûreté, & avec une pleine liberté: ce qui leur procuroit tout l'ascendant que la vérité & la raison ne peuvent manquer de prendre sur les erreurs & les chimères de la superstition. André se plaint cependant qu'il ne se convertissoit ni Juifs ni Sarasins, & que dans le grand nombre des idolâtres

qui recevoient le baptême, plusieurs ensuite ne vivoient pas en Chrétiens. Quatre de ses freres, Thomas de Tolentin, Jaque de Padoue, Pierre de Sienne & un frere lai nommé Demetrius, furent martyrisés par les Mahométans, le premier avril 1322, à Tanaca dans les Indes. Un d'entr'eux, avant de recevoir le coup de la mort, fut jetté par deux fois dans un grand feu, d'où il sortit sain & sauf, sans que ce miracle convertît une seule personne. Leurs reliques furent rapportées à Polombe ou Colombe, autre lieu de l'Inde, par Frere Odoric de Port-Mahon qui a écrit l'histoire de leur martyre, & qui, par des travaux immenses & toutes les vertus de l'apostolat, a mérité lui-même le titre de Bienheureux.

Id. 14. jan.

Id. 1. P. 283,
&c.

Ce fut peut-être le plus laborieux de tous ces missionnaires Franciscains. Endurci par la pratique des plus rudes austérités, rempli d'une humilité qui lui fit refuser dans son ordre toutes les charges déferées à ses talens, & pressé du désir de gagner des ames à Dieu, il passa chez les Infideles, vers l'an 1314, avec la permission de

ses supé-
bizonde
dans la
rendit
étoit le
Mogols.
vers les
Ormus
Comori
l'île de
Enfin il
Thiber.
primer
auteurs
qu'il ba-
fideles.

Dans
rien, to
la ruine
public
cerdoce
ter enco
dale, a
peuples
jamais
puis lon
la cen
tervalle
la mor

ses supérieurs. Il alla d'abord à Trébizonde par la Mer-Noire, & de là dans la grande Arménie. Ensuite il se rendit à Tauris, puis à Sultanie qui étoit le séjour d'été de l'empereur des Mogols. Avançant toujours davantage vers les Indes, il alla s'embarquer à Ormus sur l'Océan, aborda au cap de Comorin sur la côte de Malabar, à l'île de Ceilan & à celles de Java. Enfin il passa jusqu'à la Chine & au Thibet. Son humilité lui a fait supprimer le récit de ses succès : mais les auteurs de sa vie assurent en général, qu'il baptisa plus de vingt mille Infidèles.

Dans le centre de l'Empire Chrétien, tout se dispoit au contraire à la ruine de l'ordre & de l'édification publique. Les funestes rivalités du sacerdoce & de l'empire devoient éclater encore une fois avec le dernier scandale, avant de dessiller les yeux des peuples, & de leur faire abhorrer à jamais ces quereles scandaleuses. Depuis long-temps, l'incendie couvoit sous la cendre, d'où il n'avoit fait par intervalle que de légères éruptions. Après la mort de l'Empereur Henri VII de

Alb. Ar.
cent. c. 19.

Villan. ix. c.
66.

Rain. an.
F. 23. n. 30.
Ezov. cod.
an. n. 4

Luxembourg, arrivée le 24 août 1313, & un interregne de quatorze mois, Louis V de Baviere avoit été élu pour lui succéder, par cinq électeurs, le 20 octobre 1314, & couronné le 26 novembre suivant. Peu de jours après cette élection, les deux autres électeurs, savoir l'archevêque de Cologne & le duc de Saxe, avec d'autres princes des maisons électorales, choisirent Frédéric III duc d'Autriche. Le Saint Siege, alors vacant, ne prit aucune part à ce démêlé, qui parut entièrement éteint en 1322, par la défaite de Frédéric, & sa renonciation qui en fut la suite. Mais l'année suivante, Jean XXII, qui jusque-là étoit resté dans une indifférence apparente, & qui vouloit sans doute régler ses démarches sur les événemens, prétendit qu'il lui appartenoit d'examiner l'élection de Louis de Baviere, pour l'approuver ou la rejeter; & que ce prince n'avoit pu, avant ce jugement pontifical, exercer les droits, ni prendre le titre de Roi des Romains.

Aussi-tôt, il publia contre lui une monition, qui lui enjoignoit sous peine d'excommunication *ipso facto*,

de se
mini
quer
ce q
le ti
en m
autre
suspe
rés d
que
sent
sur l
terre
vileg
en c
de l'
ou c
de fi
nitio
Le
d'une
ans
étran
Siege
conc
négo
accor
que
temp

de se désister sous trois mois de l'administration de l'Empire, & de révoquer, autant qu'il étoit possible, tout ce qu'il avoit fait depuis qu'il portoit le titre de roi. Le Pontife défendoit en même temps à tous les évêques & autres ecclésiastiques, sous peine de suspension; à toutes villes, communautés & personnes séculières, de quelque condition & dignité qu'elles fussent, sous peine d'excommunication sur les personnes, d'interdire sur leurs terres & de perte de tous leurs privilèges, d'obéir à Louis de Bavière en ce qui regardoit le gouvernement de l'Empire, & de lui donner aide ou conseil, nonobstant tout serment de fidélité ou autre, dont cette monition terrible les déchargeoit.

Louis informé par le bruit public, d'une attaque, si imprévue après dix ans de possession, protesta contre cette étrange entreprise, en appella au Saint Siege, & demanda la convocation d'un concile général. Il y eut ensuite des négociations, des délais demandés & accordés; mais qui s'écoulerent, sans que l'effervescence des esprits pût se tempérer. Les torts réciproques au con-

traire allèrent toujours croissant, comme il manque rarement d'arriver, lorsque la résistance est égale à la violence des poursuites. Enfin le Pape déclara Louis contumace, & en conséquence privé de tout le droit qui lui pouvoit appartenir en vertu de son élection; se réservant de lui infliger de plus grandes peines, s'il ne se soumettoit. Il lui défendit encore de prendre dans l'intervalle le titre de roi, & de s'ingérer au gouvernement du royaume ou de l'empire, sous peine non seulement d'excommunication, mais de privation des fiefs & des privilèges qu'il tenoit de l'Eglise ou de l'Empire. Cette déclaration, en forme de bulle, fut envoyée aux princes Chrétiens, entr'autres à Charles le Bel, élevé sur le trône de France le 3 janvier 1322, & à Edouard II, roi d'Angleterre depuis le 7 juillet 1307. Quelque temps après, le Pape déclara Louis convaincu d'hérésie, & comme tel, privé judiciairement de toutes dignités, de tous biens meubles & immeubles, de tout droit à l'Empire, & même à l'héritage de ses peres.

Le Roi des Romains étoit bien éloi-

Vill. ix. c.

265. Rain.

an. 1324. n.

22.

gné de
impérie
ton po
agresse
diere r
il ne l
Pape,
lemagn
juré d
rieux c
tribute
des év
de fau
Judaïs
tranch
seulem
mais c
ture. C
été im
matiqu
reur,
Pape J
géliqu
der i
concil
ce qu
dant c
trouva
l'Etat

gné de sacrifier son titre à l'humeur impérieuse du Pontife. Il le prit sur un ton pour le moins aussi haut que son agresseur, rassembla en diligence une diete nombreuse à Saxen-Hausen, où il ne le traita plus que de soi-disant Pape, d'artisan de la division en Allemagne comme en Italie, d'ennemi juré de l'Empire, d'usurpateur injurieux du droit des électeurs, de distributeur irréligieux & despotique tant des évêchés que des abbayes, enfin de faux docteur, de restaurateur du Judaïsme, d'hérétique manifeste & retranché du corps de l'Eglise, qui non seulement n'avoit pu être fait pape, mais qui étoit déchu de toute prélatu-
 re. Cette dernière imputation avoit été imaginée par les Franciscains schismatiques réfugiés auprès de l'Empereur, & portoit sur les décisions du Pape Jean au sujet de la pauvreté évangélique. Louis concluoit par demander instamment la convocation d'un concile général, auquel il appelloit de ce que le Pape pourroit faire cependant contre lui & contre l'Empire. Il trouva, dans les différens ordres de l'Etat, les secours & les conseils qui

Baluz. vic.

t. 1. P. 478
&c.

422 HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

préviennent d'ordinaire les souverains injuriés sur le trône. Ainsi tout se dispoſoit à un ſchiſme, dont les excès devoient enfin inſpirer aux deux Puiffances la crainte efficace de ſortir de leurs limites.



H

D

LIVR

DEPU
bier
XX

DEPU
XXII
prince
l'indig
noit a
ſion d
ne ran
Rober
Guelf
Floren
ſils a
noble

s E.
ouverains
tout se
nt les ex-
aux deux
de sortir



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-TROISIEME.

DEPUIS le schisme de Pierre de Corbiere en 1328, jusqu'à la fin de Jean XXII en 1334.

DEPUIS les violens procédés de Jean XXII contre Louis de Baviere, ce prince actif & hardi ne respiroit que l'indignation, la vengeance, & se tenoit attentif à saisir la premiere occasion de la déployer avec avantage. Elle ne tarda point à se présenter. Le Roi Robert de Naples, attaché au parti des Guelfes & du Pape, ayant envoyé à Florence Charles duc de Calabre son fils aîné, avec un grand nombre de noblesse & des troupes considérables ;

Villan. l. 1. c. 1, &c.

les Gibelins & tous les petits tyrans de ces contrées en conçurent de vives alarmes, & implorèrent le secours de l'Empereur. Louis se mit aussi-tôt en route, tint une assemblée nombreuse à Trente, s'y engagea par serment à ne point retourner en Allemagne qu'il n'eût soumis Rome, accusa d'hérésie & fit excommunier le Pape, qu'il ne nomma plus autrement que Jaque de Cahors, ou par dérision le Prêtre Jean. L'animosité de Louis croissoit à chaque instant, par les suggestions des schismatiques de tout état qui venoient se joindre à lui, seigneurs & prélats, clercs & religieux, entre lesquels se signaloient sur-tout les faux rigoristes de l'ordre de S. François. D'où vient que le principal article des hérésies prétendues qu'on reprocha au Pape, ce fut d'être ennemi de la pauvreté apostolique.

L'Empereur ayant traversé les montagnes, & fait son entrée à Milan, sa proximité mit en mouvement toute l'Italie, & sur-tout la ville de Rome. Le Roi Robert, en sa qualité de sénateur, y avoit remis son autorité entre les mains du comte d'Anguillar &

d'Aniba
craignant
ôterent
& don
taine à
feil de
les gou
rement
périls d
tises,
séjour
tenans
Jean d
gazer à
les fact
mentoi
Romain
ambassa
ce qu'o
de deve
n'avoit
dans l
qu'ils
penfer
en qua
çonna
raison
dissim
loir re

d'Anibaldi. Les Romains, de leur côté, craignant la puissance de ce prince, ôtèrent le gouvernement aux nobles, & donnerent le titre de leur capitaine à Sciarra Colonne, avec un conseil de cinquante-deux citoyens pour les gouverner. Alors on put voir clairement les inconvéniens & tous les périls de l'absence des souverains pontifes, & du ruineux système de leur séjour au delà des monts. Les lieutenans de Robert écrivirent au Pape Jean des lettres pressantes, pour l'engager à venir par sa présence dissiper les factions que son éloignement augmentoit de jour en jour. Le Peuple Romain lui envoya lui-même des ambassadeurs. Il lui représenta, que ce qu'on lui demandoit étoit une chose de devoir ; que jamais ce grand motif n'avoit dû avoir plus d'activité que dans les conjonctures présentes ; & qu'ils ne pourroient sans cela se dispenser de recevoir Louis de Baviere, en qualité de leur roi. Le Pontife soupçonna sans doute, & non pas sans raison, la bonne foi des Romains. Il dissimula cependant, & feignit de vouloir revenir : mais il s'excusa pour le

Rain. an. le retenoient, disoit-il, même pour
 47. B. 4. procurer la tranquillité de l'Italie.

Cependant le Roi des Romains poursuivit sa route, & s'étant assuré à Viterbe d'être bien reçu à Rome, il s'y rendit le jeudi, septieme de janvier 1328. Le lundi suivant, il monta au Capitole, & tint un grand parlement ou une diete, à laquelle accourut tout le peuple avec un empressement qui répondoit au Roi des dispositions générales à son égard. Pour s'en assurer encore davantage, il leur promit non seulement sa protection, mais de relever à un point inconnu depuis long-temps le bonheur & la gloire du peuple Romain. On lui répondit par de vives acclamations, & par tous les témoignages les moins équivoques d'un dévouement absolu. Aussi-tôt il prit jour pour son couronnement, & le fixa au dix-septieme du mois courant de janvier. Il y fut en effet sacré & couronné empereur, nonobstant l'absence & la volonté très-contraire du Pape. La cérémonie se fit par Jaque Albertin évêque déposé de Castello ou de Venise, assisté de Gérard Orlandin évêque d'A-

Ughell. c.
 6. P. 1344.

leria en
 l'autre
 s'attache
 Louis,
 lite troi
 quels il
 foi cath
 de pro
 lins. To
 depuis
 n'en éto
 résidenc
 voit pa
 janvier
 Ursins,
 écrivoit
 Louis à
 de la
 tous ces
 contre
 Louis
 Pape se
 les app
 souvera
 lement
 jeudi
 entrée
 clésiast
 la ville

leria en Corse, excommuniés l'un & l'autre comme schismatiques. Afin de s'attacher de plus en plus les Romains, Louis, après son couronnement, fit lire trois décrets impériaux, par lesquels il promettoit de maintenir la foi catholique, d'honorer le clergé, de protéger les veuves & les orphelins. Toutes ces manœuvres se traioient depuis trois semaines, que le Pape n'en étoit pas encore instruit dans sa résidence d'Avignon, comme on le voit par sa bulle du vingt-unieme de janvier, adressée au Cardinal Jean des Ursins, son légat en Toscane. Il lui écrivoit, pour retarder l'arrivée de Louis à Rome, de publier l'indulgence de la Terre-Sainte, qu'il accordoit à tous ceux qui porteroient les armes contre ce prince.

Louis, au sein de la ville dont le Pape se flattoit encore de lui interdire les approches, continuoit d'agir en souverain, & tint un nouveau parlement dans la place de S. Pierre, le jeudi quatorzieme jour d'avril. A son entrée dans Rome, une multitude d'ecclésiastiques & de religieux regardant la ville comme interdite, en étoient

fortis ; & l'office divin ne s'y célébroit plus que parmi les schismatiques. Afin de gagner tous les esprits , & d'effacer aux yeux des Romains la note d'hérésie qu'avoit prétendu lui imprimer le Pape Jean , il vint à l'assemblée , accompagné d'un grand nombre de prélats , de clercs , de religieux , de magistrats & de jurisconsultes. Là , revêtu des ornemens impériaux , il rendit une loi qui portoit que toute personne convaincue d'hérésie , seroit punie de mort , comme ceux qui se rendroient coupables du crime de lèse-majesté ; que tout juge compétent , requis ou non , les pourroit poursuivre ; & que les recherches s'étendroient aux crimes déjà commis , comme à ceux qui se commettoient à l'avenir. Jusqu'ici l'Empereur avoit bien des vraisemblances & bien des suffrages en sa faveur ; & s'il se fût toujours borné à ce qui étoit de son ressort , il auroit pu maintenir ses droits dans toute leur étendue : mais bientôt il aliéna tous les esprits , en manifestant les coupables principes qui le faisoient agir , & en profanant de la manière la plus scandaleuse la chaire de Saint Pierre.

D
 Tout
 le dix-hu
 il tint un
 lieu , où
 de la m
 pourpre
 tre à la
 la pomm
 monde.
 de pierr
 de l'égli
 ple pou
 assis , en
 de nob
 silence
 nommé
 & dit
 forte :
 pour c
 Cahors
 Jean ?
 abbé
 lettré ,
 texte c
 ture à
 un jo
 A t
 enfin
 prépa

Tout étant disposé selon ses vues , le dix-huitième du même mois d'avril , il tint un nouveau parlement au même lieu , où il parut dans toute la pompe de la majesté impériale , orné de la pourpre , la couronne en tête , le sceptre à la main droite , & à la gauche la pomme d'or , symbole du globe du monde. Son trône étincellant d'or & de pierreries étoit élevé sur les degrés de l'église , en sorte que tout le peuple pouvoit le voir. Quand il y fut assis , entouré de prélats , de seigneurs , de nobles sans nombre , il fit faire silence : & un moine Augustin , nommé Nicolas de Fabriano , s'avança , & dit par trois fois d'une voix très-forte : Y a-t-il ici quelque procureur , pour défendre le Prêtre Jaque de Cahors , qui se fait nommer le Pape Jean ? Personne n'ayant répondu , un abbé d'Allemagne donné pour fort lettré , prêcha en Latin , & choisit pour texte ces paroles , appliquées dans l'Écriture à la délivrance de Samarie : Voici un jour de bonne nouvelle.

4. Reg. viii

À tous ces coups de théâtre , succéda enfin le dénouement. Une sentence préparée à loisir , & chargée de tous

les préambules dont se couvrent les grands attentats, fut prononcée à la face des Romains contre leur pasteur légitime, contre le chef & le pere de tous les pasteurs. Voici en substance comment l'Empereurs'y exprime : Dieu qui a établi le Sacerdoce & l'Empire indépendans l'un de l'autre, afin que l'un administre les choses divines & l'autre les choses humaines, nous a élevés à l'Empire Romain & armés du glaive, selon les SS. Apôtres, pour la défense des bons, & la punition des méchans. C'est pourquoi ne pouvant plus tolérer les crimes énormes de Jaque de Cahors qui se dit Pape Jean XXII, nous avons laissé nos enfans encore en basâge, & nous sommes venus promptement à Rome notre siege principal, où nous avons reçu la couronne, relevé notre puissance & réprimé les rebelles. Or nous y avons reconnu que le prétendu Pape est l'auteur de la révolte, & que l'impunité ne peut que le porter à de nouveaux excès.

Sous prétexte de secourir la Terre-Sainte, tandis qu'il rejette impitoyablement les vœux des Fideles limitrophes des Sarasins, tels que les Armé-

Baluz. vit.
t. V. P. 512.

niens & les
immenses
res sur tou
lations fin
à des clero
mœurs, n
arbitraire
capables,
des évêcl
jets, &
blent. De
il foule
la réside
mens de
ne cesse
la croisa
poursuit
fane les
solde à l
l'esprit d
renverser
blic. Il e
glise, à
dont l'us
canons ;
de J. C
des card
& des a

niens & les Russes; il a amassé des trésors immenses, tant par ses extorsions violentes sur toutes les Eglises; que par ses collations simoniaques de bénéfices donnés à des clercs qui n'ont ni la capacité, ni les mœurs, ni même l'âge convenable. Il casse arbitrairement l'élection des personnes capables, pour se réserver la disposition des évêchés, en exclure les bons sujets, & y en mettre qui lui ressemblent. Depuis douze ans de pontificat, il foule aux pieds le devoir sacré de la résidence, & méprise les gémissemens de cette sainte ville de Rome qui ne cesse de le rappeler. Il fait prêcher la croisade contre les Romains, les poursuit comme les Infidèles, & profane les indulgences qu'il assigne pour solde à la violence, à l'homicide, à l'esprit de discorde & de faction, au renversement entier de l'ordre public. Il engage les ministres de l'Eglise, à s'armer du glaive matériel, dont l'usage leur est interdit par les canons; & déshonorant le sacerdoce de J. C. il souille de sang les mains des cardinaux ses légats, des évêques & des autres ecclésiastiques. Ainsi le

ent les
ée à la
pasteur
pere de
stance
e: Dieu
Empire
fin que
ines &
nous a
nés du
pour la
on des
ouvant
e Jaque
XXII,
core en
ompte-
ncipal,
ne, re-
les re-
nu que
de la
e peut
excès.
Terre-
pitoy-
imitro-
Armés

représentant du Pontife Eternel n'est plus qu'un Antechrist véritable, ou du moins le précurseur de l'Antechrist. Il s'est attribué par usurpation les deux puissances, que le Seigneur a commises à différentes personnes, & qu'il a si bien distinguées, quand il a dit; *Rendez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu*; quand il s'est enfui sur la montagne, de peur d'être fait roi; quand il a répondu à Pilate, que son royaume n'étoit pas de ce monde. Aussi les docteurs conviennent que le Pape n'a pas l'une & l'autre juridiction, que nous avons seuls la puissance temporelle, par notre seule élection, sans nulle confirmation de la part des hommes; que nous sommes encore chargés de la protection de l'Eglise, dont nous ne rendons compte qu'à Dieu seul.

Après ce dispositif outrageant, l'Empereur prononce que Jean XXII est déposé de l'évêché de Rome par cette présente sentence, qui a été rendue sur l'avis unanime du clergé & du peuple Romain, des princes & prélats tant Italiens qu'Allemands, & d'une infinité d'autres Fideles. On le déclare
de

de plu
bénéfi
soumi
de l'E
hérétic
schism
trouve
son co
aussi
puissan
princes
curci
quité
donnat
mun d
à l'enf
écriture
beauco
rise de
avec le
déposa
donner
un atte
ble fan
des pro
jours c
ment s
tient q
pas à
Tom

de plus dépouillé de tout ordre, office, bénéfice, privilege ecclésiastique, & soumis à la puissance des officiers laïcs de l'Empire, pour être puni comme hérétique. Dans cet acte visiblement schismatique, on ne laisse pas de trouver des reproches fondés en raison contre Jean XXII. On y peut voir aussi que le nouveau système de la puissance des papes sur le temporel des princes, n'avoit pas tellement obscurci la doctrine constante de l'antiquité sur cette matiere, qu'on ne la donnât encore pour le sentiment commun des docteurs, & pour conforme à l'enseignement même des divines écritures. Louis de Baviere y raisonne beaucoup plus mal, quand il s'autorise de l'exemple d'Otton I, qui, avec le clergé & le peuple de Rome, déposa le Pape Jean XII, & fit ordonner un autre Pape. C'est justifier un attentat par un autre, plus excusable sans doute à raison des motifs & des procédés tout différens, mais toujours condamnable en soi, & réellement schismatique; puisqu'il n'appartient qu'à l'Eglise Universelle, & non pas à un concile particulier, de dé-

poser un Pape, même pour de justes causes.

Quatre jours après la publication de la sentence contre Jean XXII, Jaque Colonne, malgré le dévouement de quelques membres de son illustre maison à Louis de Baviere, fit pour le Pape Jean un acte de zele & de force d'ame, digne de l'ancienne Rome. Il entra dans la ville, s'avança jusqu'à la place de S. Marcel; & là, en présence de plus de mille Romains qui s'y trouvoient rassemblés, il tira une bulle que le Pape avoit rendue contre le Roi, mais que personne n'avoit encore osé publier à Rome, & la lut d'un bout à l'autre, d'une voix haute & distincte. Il dit encore après cela: On a répandu qu'un syndic du clergé Romain avoit comparu devant Louis de Baviere soi-disant Empereur, & qu'au nom de ce clergé, il avoit proposé des accusations contre le Pape Jean XXII: c'est une imposture; puisqu'alors les chanoines de S. Pierre, de S. Jean de Latran, de Sainte Marie Majeure, les autres ecclésiastiques tant soit peu distingués, & avec eux les abbés, les freres mendiants, la plupart

des re
depuis
courir
avec
déjà f
pose a
viere;
Catho
qui a
point
& tous
pide C
ce suj
les cor
sons,
en lieu
mine
la réf
sistans
pétrifié
la bull
remon
de Ro
Les
prits,
rut a
Pierre.
liers,
mais i

des religieux s'étoient retirés de Rome depuis plusieurs mois, de peur d'encourir l'anathème, en communiquant avec les schismatiques qui en étoient déjà frappés. C'est pourquoi je m'oppose à tout ce qu'a fait Louis de Bavière; je soutiens que Jean XXII est Catholique & Pape légitime, que celui qui a pris la couronne impériale n'est point Empereur, mais excommunié, & tous ses adhérens avec lui. L'intrépide Colonne parla fort au long sur ce sujet; il s'offrit à confondre tous les contradicteurs par la force des raisons, & s'il étoit besoin, par l'épée en lieu neutre. Personne n'ayant fait mine de contredire ce brave, dont la résolution imprimoit à tous les assistans une stupeur qui les tenoit comme pétrifiés, il va sur le champ afficher la bulle à la porte de S. Marce puis remonte à cheval, lui cinquième, sort de Rome & se rend à Palestrine.

Les Romains ne reprirent leurs esprits, qu'après son départ. On courut chercher l'Empereur, qui étoit à S. Pierre. Il envoya quantité de chevaliers, à la poursuite du champion: mais il étoit déjà hors d'atteinte. Le

Pape instruit de ce trait de valeur & de générosité, le fit évêque, & lui manda de venir auprès de lui. Colonne ne tarda point à passer les monts. Le lendemain de son exploit, vingt-troisième d'avril, l'Empereur convoqua les sénateurs & les chefs du peuple Romain. Le coup étoit manqué : les délibérations furent très-longues, & les avis d'autant plus multipliés, qu'ils étoient plus inutiles.

Cependant Louis affectant toujours l'amour du bien & de la réforme, fit une loi qui obligeoit les papes à résider scrupuleusement à Rome, sans pouvoir s'en éloigner de plus de deux journées, s'ils n'en obtenoient la permission du clergé & du peuple Romain; & dans ce cas, la cour & le consistoire devoient encore demeurer dans la ville. Si le Pape s'absente contre cette règle, porte encore la loi, & qu'après trois monitions de la part du clergé & du peuple, il ne revienne pas au terme prescrit; nous voulons que de plein droit, il soit privé de la dignité pontificale, & qu'on procède incontinent à l'élection d'un autre pape, comme si l'absent

étoit
matiq
devoit
comb
d'ouv
Jea
d'Alle
emper
de vi
Pour
avoir
demen
ficale
Miner
célèbr
magne
pénite
grand
pour
Il se n
il est b
de Pi
lieu d
Il s'ét
au bo
son ép
religie
va le
la plus

étoit mort. Ce rescrit, quoique schismatique & nul par mille endroits, devoit au moins faire sentir aux Papes, combien leur transmigration donnoit d'ouverture au schisme.

Jean XXII négocioit avec les princes d'Allemagne, pour faire élire un autre empereur : mais Louis de Baviere gagna de vitesse, & fit élire un autre pape. Pour contenter le peuple qui vouloit avoir son pontife chez lui, & pour demeurer arbitre de l'autorité pontificale, il jeta les yeux sur un Frere Mineur, non pas l'un de ces transfuges célèbres qui l'avoient joint en Allemagne, mais un homme tranquille, pénitencier à Rome, & qui avec une grande réputation de vertu, passoit pour savant & habile dans les affaires. Il se nommoit Pierre Rainalluci : mais il est beaucoup plus connu sous le nom de Pierre de Corbiere, qu'il prit du lieu de sa naissance dans l'Abruzze. Il s'étoit marié dans sa jeunesse, & au bout de cinq ans, il avoit quitté son épouse malgré elle, pour se faire religieux. Cette illusion, comme on va le voir, ne fut pas à beaucoup près la plus pernicieuse de cet étrange dévot.

Vading.
1328. n. j.

viii. l. x.
 23.

Le jour de l'ascension , douzieme de mai , l'Empereur Louis assembla de bon matin devant l'église de Saint Pierre tout le peuple de Rome , hommes & femmes , sans rejeter personne. Il parut à l'ordinaire sur le trône qui étoit au bas des degrés , revêtu de tous les ornemens impériaux , environné de grands , de quantité de clercs & de religieux , avec le capitaine du peuple. Quand il eut pris place , on vit avancer Pierre de Corbiere , devant lequel il se leva d'un air respectueux , & qu'il fit ensuite asseoir avec lui sous le dais. Aussi-tôt après , le prédicateur Augustin , Nicolas de Fabriano , fit un sermon , où abusant à son ordinaire des paroles de l'écriture , il fit une allusion forcée à S. Pierre délivré de prison : l'Empereur étoit l'Ange , & le Pape Jean ne manqua point de figurer pour Hérode. Après la diatribe impie , l'évêque déposé de Venise , Jaque Albertin , s'avança & demanda par trois fois au peuple , s'ils vouloient pour pape , Frere Pierre Rainalluci de Corbiere. Dès ce moment , l'enthousiasme parut s'évanouir : le peu-

ple ne
 de l'in
 la crai
 donne
 Là de
 que d
 tion ,
 Nicola
 vêtit
 à son
 après
 treren
 l'églis
 messe
 puis c

Le
 sept c
 fanes
 bliés.
 nal-év
 brian
 Euseb
 autres
 dignit
 mal q
 nit d'a
 ce fan
 aux é
 de se

ple ne témoigna que du trouble & de l'incertitude ; après quoi néanmoins, la crainte & le respect humain firent donner quelques réponses affirmatives. Là dessus, l'Empereur se leva, l'évêque de Venise lut un décret d'élection, Louis nomma le nouveau Pape, Nicolas V, lui mit l'anneau, le revêtit de la chappe, & le fit asseoir à son côté droit : ils se leverent petit après tous les deux ensemble, ils entrèrent avec une grande pompe dans l'église de S. Pierre, on célébra la messe de la manière la plus solennelle, puis on alla au festin accoutumé.

Le dimanche suivant, l'Antipape fit sept cardinaux, parmi lesquels ses profanes coopérateurs ne furent pas oubliés. Jaque Albertin fut créé cardinal-évêque d'Osse, & Nicolas de Fabriano, cardinal-prêtre du titre de S. Eusebe. Il avoit encore désigné deux autres cardinaux, qui rejetterent cette dignité schismatique. L'Empereur, tout mal qu'il étoit dans ses finances, soutint d'abord de son mieux au lustre de ce fantôme de papauté, aux tables & aux équipages, tant de son Pape que de ses cardinaux. Nicolas, qui peu

auparavant sous le nom de Frere de Corbiere professoit toute l'austerité & le détachement des prétendus spirituels de son ordre, qui soutenoit l'opinion de l'étroite pauvreté de J. C. qui blâmoit les richesses & les honneurs de la prélature; quand il se vit reconnu pape, il souffrit sans peine, il exigea ainsi que ses cardinaux un train & une livrée, une table splendide, des pages, des gentilshommes, un corredo nombreux. En un mot le Fratricelle, avec la tiare, prit tant de goût à la dépense, que bientôt l'Empereur entièrement épuisé se vit hors d'état de la soutenir. L'Antipape vendit alors les privileges, les dignités, les bénéfices, en cassant les concessions que le Pape légitime en avoit faites.

L'Empereur voulut cependant consommmer son ouvrage. Le jour de la pentecôte, il se rendit à l'église de S. Pierre avec son Pape, à qui d'abord il donna la calotte rouge, qu'il fit sacrer ensuite par le prétendu cardinal-évêque d'Ostie Jaque Albertin, & qu'enfin il couronna lui-même. A cette scene, il en fit immédiatement succéder une autre. Cette ame

haute & pouvoir
été conf
se fit co
qu'il ve
faux Por
tant po
les autre
Rome,
ou chef
de la F
y exerce
Catholic
de faux

Cet i
à jouer
bulles co
la dépo
pereur;
les cler
meuroie
défendit
d'être p
plus dor
de Cah
maniere
ne faisc
peine fut
gitime

haute & basse tout à la fois, pour pouvoir dire que sa propre élection avoit été confirmée par autorité pontificale, se fit couronner empereur par celui qu'il venoit de couronner Pape. Le faux Pontife fit alors plusieurs légats, tant pour la Lombardie, que pour les autres provinces. Le Prince quitta Rome, après y avoir établi sénateur ou chef de la magistrature, Raignier de la Fagiola, qui ne tarda point à y exercer la tyrannie : il fit brûler deux Catholiques intrépides, qui qualifioient de faux Pape, Pierre de Corbiere.

Cet intrus, de son côté, continuant à jouer son personnage, publia des bulles contre Jean XXII. Il confirma la déposition déjà prononcée par l'Empereur ; il priva de leurs bénéfices tous les clercs séculiers ou réguliers qui demeuroient attachés au Pape Jean ; il défendit aux laïcs mêmes, sous peine d'être punis comme hérétiques, de plus donner le nom de Pape à Jaque de Cahors, ni de lui obéir en aucune manière. Tous ces maneges burlesques ne faisoient illusion à personne. A peine fut-il nécessaire que le Pontife légitime prononçât d'une manière ex-

Rai n an.
1328. n. 44.
65.

presse contre l'usurpateur & ses fauteurs. Le schisme ne s'étendit point hors de l'Italie, n'y prit que dans les villes où ses chefs se rendirent les plus forts, ne s'y soutint qu'autant de temps que les schismatiques y dominèrent; & la fortune de l'Empereur Louis, ainsi que la disposition des esprits à son égard, changea de tous côtés, & de la maniere la plus inattendue.

Ses affaires déclinerent, presque aussitôt qu'il fut sorti de Rome. D'abord il perdit Pistoie, ville considérable de Toscane. Donat Augustin que l'Antipape en avoit fait évêque, y fut arrêté; & Barenzo Ricardi qui en étoit l'évêque légitime, y fut rétabli. Louis ayant tourné vers le royaume de Naples, tenta inutilement d'y pénétrer: il se vit contraint, faute de vivres & d'argent, à rentrer dans Rome, le vingtième de juillet. Dès le quatrième d'août, il fut obligé d'abandonner une place, où, l'enthousiasme & la séduction étant dissipés, il n'y avoit plus de sûreté pour sa propre personne. Lui & son Pape s'en allerent à Viterbe. Le peuple dans toutes les rues les traitoit d'hérétiques & d'excom-

muniés;
rissent le
Eglise!
on tua
nuit suiv
veu du c
entra d
Trois jo
vint ave
des hon
étant air
Pape, o
probation
Pierre d
privilege
Le petit
pandiren
déterrer
des autr
avoir tra
terent d
L'Emp
Pape à
à Pise p
parti. D
Marfile
teurs sch
noit par
condamn

muniés; on crioit à leur suite : Pé-
rissent les sacrileges ! Vive la Sainte
Eglise ! on leur jettoit des pierres ,
on tua plusieurs de leurs gens. La
nuit suivante , Berthold des Urins , ne-
veu du cardinal-légar de Jean XXII ,
entra dans Rome avec ses troupes.
Trois jours après , le légat son oncle y
vint avec sa suite , & fut reçu avec
des honneurs extraordinaires. Rome
étant ainsi rentrée sous l'obéissance du
Pape , on fit une infinité d'actes d'im-
probation contre Louis de Baviere &
Pierre de Corbiere. On brûla tous leurs
privileges , dans la place du Capitole.
Le petit peuple & les enfans se ré-
pandirent dans les cimetières , où ils
déterrèrent les corps des Allemands &
des autres schismatiques ; & après les
avoir traînés par la ville , ils les jet-
terent dans le Tibre.

L'Empereur laissa quelque temps son
Pape à Viterbe , & s'en alla ménager
à Pise un asyle plus assuré pour son
parti. Dans cette marche , mourut
Marfile de Padoue , l'un de ces doc-
teurs schismatiques que ce prince traî-
noit par-tout à sa suite. Il avoit été
condanné comme hérétique dès l'année

Rain. an.
1327. n. 22 ,
&c.

1327, pour avoir mis au jour un ouvrage fameux qui a pour titre *le Défenseur de la paix*. Son but principal étoit de relever la puissance temporelle, dégradée par les opinions courantes touchant le pouvoir des Papes. Marsile prétendoit que l'Empire subsistant avant que l'Eglise eût aucun domaine temporel, il ne pouvoit être soumis à l'Eglise; & que si pendant un temps elle a exercé quelques droits contre les libertés de l'Empire, c'étoit une usurpation: d'où il concluoit que le Pape, ni toute l'Eglise ensemble ne peuvent infliger à personne des peines coactives, si l'empereur ne lui en donne l'autorité. Mais à ces propositions il en mêloit d'autres, qui subordonnoient à la puissance politique le pouvoir incontestable & purement spirituel de la hiérarchie. Il donnoit droit à l'Empereur, non seulement de corriger & de punir le Pape, mais de l'instituer & de le destituer. Il soutenoit que tous les ordres du sacerdoce, pape, patriarche, archevêque, évêque, simple prêtre, ont une égale autorité par l'institution divine, même pour la juridiction; que S. Pierre n'eut pas

plus
& q
a d
men
qui
les
des
noi
fca
eur
ger
ruin
J
con
de
de
me
gra
à R
tre
rou
An
Sou
nar
gie
vis
d'a
les
M

plus d'autorité que chacun des apôtres ; & que ce que l'un de leurs successeurs a de plus que l'autre , vient uniquement de la concession de l'Empereur , qui peut la révoquer. C'est ainsi que les anticipations réciproques de l'une des deux puissances sur l'autre donnoient lieu aux repréfailles les plus scandaleuses , & tendoient , en obscurcissant tous les principes , à plonger l'ordre public dans une confusion ruineuse.

L'Empereur fut d'abord reçu à Pise , comme il l'avoit été à Rome , avec de grands témoignages d'alégresse , de la part d'un peuple aveugle qui commence toujours par être la dupe des grands. Il y fit aussi publier , comme à Rome , la sentence de déposition contre Jean XXII. Ayant ainsi frayé la route à Pierre de Corbiere , il manda cet Antipape , qui fit son entrée , comme Souverain Pontife , avec ses six cardinaux. Des ecclésiastiques & des religieux allèrent au devant de lui , suivis de l'Empereur , de seigneurs & d'autres laïcs en assez grand nombre , les uns à pied , les autres à cheval. Mais les gens de bien & tous les ci-

toyens de bon sens, en les voyant passer, gémissaient de cette farce impie, & la qualifioient hautement d'abomination. Cependant l'Antipape monta en chaire, & accorda une indulgence, par laquelle il remettoit la coulpe & la peine à quiconque se confessoit sous huit jours, après avoir renoncé au Pape Jean. Il fit encore cardinal, Jean Visconti, frere d'Azon seigneur de Milan.

Mais n'ayant rien de mieux que l'appareil des foudres de l'Eglise, pour entretenir les terreurs & les illusions populaires, qui faisoient son appui principal, il voulut excommunier de nouveau le Pape Jean, avec le Roi Robert de Naples, & les Florentins ses partisans les plus zélés. L'assemblée fut indiquée pour le 18 février de cette année 1329, & l'on n'omit rien pour y attirer une multitude d'assistans. Le nombre n'en fut toutefois que médiocre. Outre l'horreur que les Fideles sensés avoient de ces conventicules criminels, au moment de se rassembler, il survint une pluie, une grêle, un vent affreux, en un mot l'ouragan le plus furieux, dirent

les au
eût ja
voya
des tr
contra
n'y ga
en pet
cette c
froid
lence
un bai
de-vie
marécl
gardé d
l'Empe
beuco
Dès
sortir
suppor
motifs
des re
pas-plu
tèrent
les aut
tise. L
comme
comme
fut ré
du Co

les auteurs du temps & du pays, qu'on eût jamais vu à Pise. L'Empereur envoya son maréchal par la ville, avec des troupes à pied & à cheval, pour contraindre les citoyens à venir. On n'y gagna rien : les assistans furent en petit nombre, & le maréchal, dans cette course hasardeuse, fut saisi d'un froid mortel qui répondoit à la violence de l'orage. Il prit sur le soir un bain chaud, où l'on mit de l'eau-de-vie. Le bain s'enflamma, & le maréchal périt. Cet accident fut regardé comme de mauvais présage pour l'Empereur & l'Antipape, dont il fit beaucoup décliner les affaires.

Dès le mois d'avril suivant, Louis sortit de Pise, où des exactions insupportables, jointes à tous les autres motifs, n'attiroient plus sur lui que des regards d'indignation. Il n'en fut pas plutôt sorti, que les Pisans traitèrent de paix avec les Florentins & les autres partisans du légitime Pontife. L'Antipape demeuré seul, & comme abandonné de l'Empereur qui commençoit à s'en trouver embarrassé, fut réduit à implorer la protection du Comte Boniface de Donaratique,

Vill. x. e.
123.

l'un des plus puissans citoyens de Pise, qui le tint caché dans sa maison : ce qui se fit avec tant de secret, que toute la ville le crut en fuite. C'est ce qu'ils annoncerent aussi-tôt au Pape, par des ambassadeurs chargés de lui faire satisfaction, & de demander l'absolution des censures qu'ils reconnoissoient avoir encourues. On voit par leur déclaration, que Louis de Baviere n'étoit entré chez eux que par la force, après un mois de résistance de leur part, sans aucune espérance de recevoir du secours en attendant plus long-temps. Le Pape reçut ces excuses, & leur donna l'absolution.

Il en usa de même avec les Romains, qui envoyerent Ildébrandin, évêque de Padoue, lui demander pardon de ne s'être point opposé à l'intrusion de Pierre de Corbiere, & au couronnement de Louis. Touchés de la condescendance & de la facilité paternelle avec laquelle le Pontife leur rendit ses bonnes grâces, ils lui renvoyerent une ambassade plus solennelle, qui, en présence du Pape & des cardinaux, déclara qu'à lui seul appartenoit la seigneurie de la ville de Rome,

Rain. an.
1330. n. 40.

& qu'
en y re
souffra
reur,
institue
avoient
Sciarra
de M
leurs
précise
ambass
closes
toient
repenta
des ex
l'Eglise
pardon
& avec
La pl
sans d
Lou
fond
& sur
qui lui
dantes
ner ave
& préc
faire à
enfin s

& qu'ils avoient péché grièvement, en y recevant Louis de Baviere, en souffrant qu'il fût couronné Empereur, & que Pierre de Corbiere fût institué Pape. Ils protesterent qu'ils y avoient été contraints par la tyrannie de Sciarra Colonne, & par la séduction de Marsile de Padoue. Pour exprimer leurs sentimens de la maniere la plus précise & la plus authentique, les ambassadeurs étoient chargés de lettres closes, qu'on ouvrit alors : elles porteroient que les Romains étoient très-repentans & souverainement affligés des excès commis contre le Pape & l'Eglise, qu'ils en demandoient le pardon avec une humilité profonde, & avec une soumission à toute épreuve. La plupart des villes d'Italie suivirent sans délai l'exemple de Rome.

Louis de Baviere qui faisoit grand fond sur les productions de l'école, & sur les subtilités des dogmatiseurs qui lui dictoient ses déclarations pédantesques, eut grand soin d'emmenner avec lui en Allemagne la nouvelle & précieuse recrue qu'il venoit d'en faire à Pise. Ce fut là que vinrent enfin s'attacher à lui sans feinte, &

avec toute l'insolence de l'apostase , Michel de Césene général des Freres Mineurs , Boncortese ou Bonnegrace de Bergame procureur-général , & Guillaume Ocam provincial d'Angleterre. Quand ils avoient appris l'intrusion de l'un des leurs à la papauté , ils s'étoient échappés tous trois d'Avignon , où ils étoient déçus par leur résistance opiniâtre aux ordres du Pape Jean sur la pauvreté apostolique. Michel étoit accusé d'avoir aspiré lui-même au rang d'Antipape. C'est pourquoi Jean XXII sévit particulièrement contre lui.

Id. an. 1328.
n. 63.

Ibid. n. 21.

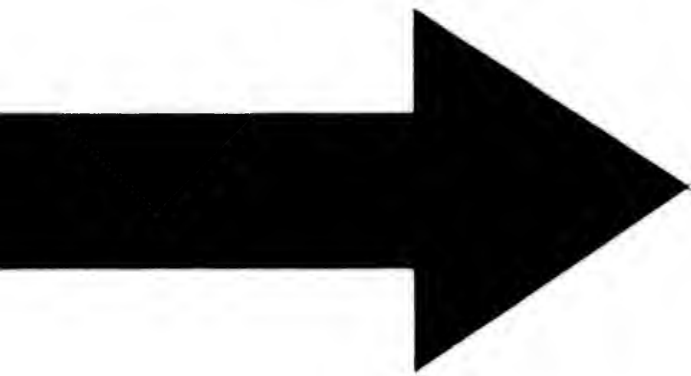
Le jeudi saint , vingtieme d'avril 1329 , il publia une bulle , où , après lui avoir reproché d'avoir dogmatifé contre les constitutions du S. Siege , & de s'être attaché , tant à l'Antipape Pierre qu'à Louis son fauteur , il le prive , comme hérésiarque & schismatique , de tout office , honneur & dignité. En conséquence , les FF. Mineurs , dans un chapitre général tenu à Paris le jour de la pentecôte 1329 , déclarerent d'une voix unanime , & de l'avis de l'université , que les accusations de Michel de Césene & des au-

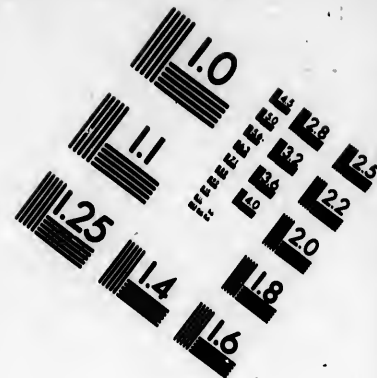
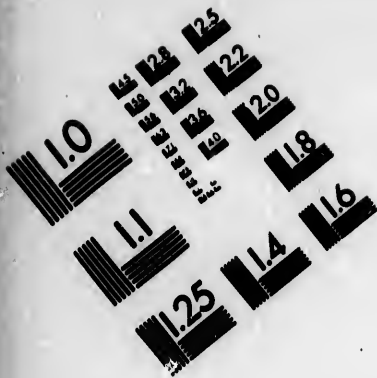
tres schi
étoient i
le seul
rement d
vier aux
contre u
le Pape
mêmes
sa place
culièrem
enfin la
agitoit l
ils cond
Jean XX
Nicolas
tre de l
eux la t
un mot
querent
particul
voir po
Jean dé
ques pa
l'obéissa
maniere
fection
chefs r
de leur
veu aut

tres schismatiques contre Jean XXII étoient injustes & impies, qu'il étoit le seul vrai Pape, & qu'il avoit justement déposé Michel. Puis, afin d'obvier aux chicanes qu'il pouvoit élever contre une déposition prononcée par le Pape seul, ils le déposerent eux-mêmes du généralat, & choisirent en sa place Frere Géraud-Odon, particulièrement cher au Pape. Terminant enfin la question de la pauvreté qui agitoit l'ordre depuis si long-temps, ils concilierent les constitutions de Jean XXII, tant avec la décrétale de Nicolas qu'avec la décision du chapitre de Pérouse, & rétablirent parmi eux la tranquillité & la concorde. En un mot, les enfans de S. François marquerent si bien dès-lors l'attachement particulier qu'ils font profession d'avoir pour le S. Siege, que le Pape Jean déclara que la révolte de quelques particuliers avoit été réparée par l'obéissance du grand nombre, d'une manière à lui faire redoubler son affection pour eux. Avec le temps, les chefs même de la rebellion revinrent de leurs écarts, & en firent un déaveu authentique, qui fut suivi de l'ab-

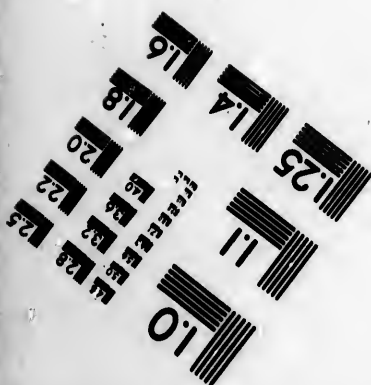
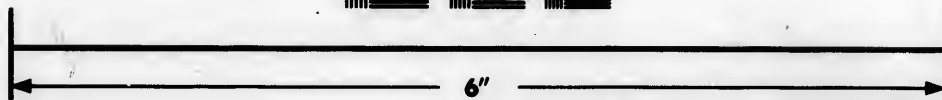
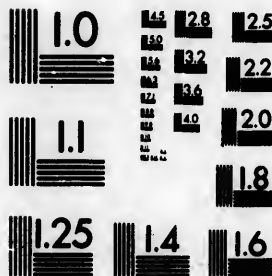
Vading. an.
1329. n. 2.
Du Boul. t. 4.
p. 220.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88
90
92
94
96
98
100

10
01

solution pontificale. Michel de Césene étoit mort; mais on assure qu'il mourut pénitent.

Avant d'en venir là, cet homme, naturellement fier & opiniâtre, combattit l'autorité du Pape, avec tout le dépit & l'emportement d'un sectaire condamné. C'est ce qui donna lieu à la bulle *Quia vir reprobus*, la plus foudroyante & la plus étendue que Jean XXII eût encore lancée contre lui. Mais le Pontife y donna une prise nouvelle aux subtilités & aux reproches de son dangereux contradicteur. Dans la plus grande partie de cette constitution diffuse, Jean prenant moins le ton d'un pape qui prononce que d'un théologien qui argumente, s'efforce d'étayer sur le raisonnement ses décisions précédentes touchant la pauvreté des apôtres & des Franciscains. Afin d'établir la propriété des biens qu'il attribue à J. C. modèle des uns & des autres, il avance que le Sauveur, en tant qu'homme, avoit cette propriété, non seulement sur les biens qu'il consumoit, mais en général sur toutes les choses temporelles, comme étant le roi & le seigneur vérita-

Rain. an.
3329. n. 22.

ble de
doctrines
noncent
qui Die
toutes l
du nou
qualifié
même
le sens
Sauveur
pas de
fait sign
sa puiss
subtilité
l'oracle
des Occ
ne s'éto
ces paro
enseigno
de J. C
terrestre
noble &
nel & t
ne manq
tre cette
taqua le
d'avanta
tentions
séquence

ble de tout l'univers. Il appuie cette doctrine, & sur les prophéties qui annoncent le Messie comme un roi à qui Dieu doit donner l'empire de toutes les nations, & sur les passages du nouveau testament où J. C. est qualifié de roi & de seigneur. Le texte même qu'on a toujours entendu dans le sens contraire, savoir ces paroles du Sauveur à Pilate, *Mon royaume n'est pas de ce monde*; Jean XXII leur fait signifier, que J. C. ne tient pas la puissance du monde, mais de Dieu: subtilités dont S. Jean Chrysostome l'oracle des Grecs, S. Augustin celui des Occidentaux, dont aucun des Peres ne s'étoit encore avisé. Ils entendoient ces paroles dans leur sens naturel, & enseignoient par-là que le royaume de J. C. ne regarde point les choses terrestres, qu'il est d'un genre plus noble & plus sublime, d'un ordre éternel & tout spirituel. Michel de Césene ne manqua point de s'élever encore contre cette doctrine de Jean, & en attaqua les principes avec d'autant plus d'avantage, que les défenseurs des prétentions Romaines en tiroient des conséquences plus outrées.

Chryf. hom.
83. Aug.
tract. 115. n.
2.

Cette année-là même, Alvar Pélage, Espagnol de naissance & docteur fameux parmi les FF. Mineurs, alors pénitencier du Pape & depuis évêque de Silve en Portugal, mit au jour dans la ville d'Avignon son traité des Plaintes de l'Eglise. Voici comment il y parle : Comme J. C. est seul pontife, roi & seigneur de toutes choses, il a de même pour tout un seul vicaire général. Or en conférant cette dignité à Pierre, le Sauveur n'a pas divisé la puissance dont il étoit revêtu ; mais il l'a donnée toute entière au Prince des Apôtres, telle qu'il l'avoit lui-même. Ainsi les papes étant les successeurs de Pierre, ne sont pas les vicaires d'un pur homme, mais de Dieu ; & toute la terre avec ce qui la remplit appartient au Seigneur, tout est pareillement au Pape. Les Empereurs Païens, poursuit Pélage, n'ont jamais possédé justement l'Empire : car, celui qui, loin d'obéir à Dieu, lui est contraire par l'idolatrie ou l'hérésie, ne peut rien posséder validement. D'où il résulte que nul empereur n'a exercé justement le droit du glaive, s'il ne l'avoit reçu de l'Eglise Ro-

maine ;
 a conf
 puissan
 nerai le
 non pa
 pour l
 tempor
 bien fi
 niere d
 royaum
 La p
 portée
 bles, d
 ecclési
 un doct
 ermites
 gustin
 connu s
 phe. Il
 général
 qui vien
 & que
 de celle
 de tout
 sonne ;
 tout en
 rain Po
 qui avoi
 tempore

maine ; principalement depuis que J. C. a conféré à S. Pierre l'une & l'autre puissance. Il lui avoit dit : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; non pas la clef, mais les clefs, l'une pour le spirituel, & l'autre pour le temporel. On voit ici un interprete bien fidele & bien ingénu de la maniere dont Jean XXII entendoit le royaume de J. C.

La puissance pontificale n'est pas portée à des excès moins déraisonnables, dans la Somme de la puissance ecclésiastique, dédiée à Jean XXII par un docteur très-célebre de l'ordre des ermites de S. Augustin, nommé Augustin d'Ancone, & beaucoup plus connu sous le nom d'Augustin Triomphe. Il pose d'abord pour principe général, que cette puissance est la seule qui vienne immédiatement de Dieu, & que toutes les autres sont dérivées de celle-là ; qu'elle a droit de juger de tout, & ne peut être jugée de personne ; qu'elle est sacerdotale & royale tout ensemble, parce que le Souverain Pontife tient la place de J. C. qui avoit l'une & l'autre ; qu'elle est temporelle aussi bien que spirituelle,

Quest. 1,

4, 5

puisque celui qui peut le plus peut aussi le moins ; que le Pape ne sauroit être déposé par personne, sinon pour le crime d'hérésie. Mais dans ce cas, suivant Augustin lui-même, il peut être déposé par le concile général, & condamné même après sa mort. Il ose dire aussi, quoique dans un ouvrage dédié à celui des Papes qui a siégé le plus long-temps à Avignon, que le lieu le plus convenable à leur résidence est la ville de Rome, soit pour sa prééminence sur toutes les autres, soit parce qu'ils en sont seigneurs temporels.

Le Docteur considérant ensuite la puissance pontificale dans ses rapports plus directs avec les autres puissances, dit sans restriction que les conciles reçoivent leur autorité du Souverain Pontife ; que c'est à lui, comme chef de l'Eglise, qu'il appartient de déterminer ce qui est de foi, & que personne sans son ordre ne peut informer de l'hérésie ; qu'il peut seul, par la plénitude de son autorité, séparer de la communion catholique, & que les évêques ne peuvent excommunier que par la juridiction qu'il leur

Quest. 5.
art. 6, 7.

Quest. 21.
art. 1.

Quest. 10,
art. 29.

leur a
termin
seul l
il a ju
dioces
immé
quoiqu
que d
dioces
par se
faire
& les
Pape à
lemen
de pe
fiscatic
de pri
par le
Le
pas à
sur les
relle :
comble
Pape,
l'Empi
lui mé
teurs,
les pren
& rend
Tom

leur a communiquée, & qu'il a déterminée comme il a voulu; qu'étant seul l'époux de l'Eglise Universelle, il a juridiction immédiate sur chaque diocèse, où les évêques ne viennent immédiatement la leur que de lui; & quoiqu'il soit plus particulièrement évêque de Rome, qu'il peut en chaque diocèse & en chaque paroisse, tant par ses délégués que par lui-même, faire tout ce que peuvent les évêques & les curés. Il ajoute que c'est au Pape à punir les hérétiques, non seulement de peines spirituelles, mais de peines temporelles, savoir de confiscation des biens, de bannissement, de prison & de châtimens corporels par le bras séculier.

Le Docteur Augustin ne se borne pas à ce premier article d'usurpation sur les droits de la puissance temporelle: il les renverse de fond en comble, par les maximes suivantes. Le Pape, dit-il d'abord par rapport à l'Empire, pourroit élire l'empereur par lui-même, sans le ministère des électeurs, changer ces électeurs à son gré, les prendre d'ailleurs que l'Allemagne, & rendre même l'empire héréditaire.

L'auteur supposoit ce qu'on croyoit, sans aucun témoignage des écrivains précédens; que le Pape Grégoire V, du temps de l'Empereur Otton III, avoit établi les sept électeurs de l'Empire, tels qu'ils sont encore aujourd'hui. Il soutient aussi gratuitement, & en regardant comme indubitable la donation de Constantin, que le pape ne tient pas de l'empereur son domaine temporel; parce que, selon lui, ce prince ne fit que restituer à l'Eglise ce qu'il possédoit injustement avant son baptême. C'est par l'autorité du pape, poursuit-il, que l'empire a été transféré des Romains aux Grecs, puis des Grecs aux Germains; & il le pourroit de même transférer à d'autres. L'empereur élu doit être confirmé & couronné par le pape, & lui prêter serment de fidélité; sans quoi il ne sauroit prendre le gouvernement de l'empire. Il ne restoit plus qu'à tirer la conclusion naturelle de ces principes, pour en découvrir tout le danger: elle n'effraie pas l'intrepide Augustin, qui conclut lui-même en termes exprès, que le pape peut déposer l'empereur, & absoudre ses sujets du serment de fidélité.

Quest. 33.
art. 67.

Quest. 40.

Il
de l
souv
com
à rec
sanc
revè
spirit
de V
il du
affir
par
reur
à cel
ger
chen
juste
quelq
enfin
volta
noître
mérit
& la
tirer
la pu
qu'en
monf
Le
que

Il va plus loin; & sur les traces de Boniface VIII, il soumet tous les souverains sans exception à tous les commandemens du pape, & les oblige à reconnoître qu'ils tiennent leur puissance temporelle du Souverain Pontife, revêtu, selon lui, de toute juridiction au spirituel & au temporel, en qualité de Vicaire de J. C. Quiconque, dit-il du ton le plus général & le plus affirmatif, quiconque se sent grevé par qui que ce soit, roi ou empereur, peut appeller de ce jugement à celui du Pape. Le Pape peut corriger tous les souverains quand ils péchent publiquement, les déposer pour juste cause, & instituer un roi en quelque royaume que ce soit. Tirons enfin le rideau sur cette doctrine révoltante, que nous avons assez fait connoître pour en inspirer l'aversion qu'elle mérite. La conclusion la plus simple & la plus convenable qu'on en doive tirer, c'est qu'on ne pouvoit rendre la puissance des papes plus haïssable, qu'en la représentant avec cette enflure monstrueuse.

Les François, sans la moins révé-
rer que l'Italie où le docteur Triomphe

avoit pris naissance, en avoient une idée beaucoup plus raisonnable. Si pour soutenir ce qui faisoit alors tant de bruit sous le nom de liberrés & d'immunités ecclésiastiques, ils employoient quelques-uns des faux principes à la mode, quelques décrets & quelques histoires apocryphes, avec des applications allégoriques & purement arbitraires de l'Écriture; ce n'étoit qu'un procédé vicieux dans le raisonnement, qui ne leur faisoit pas confondre dans la pratique les droits également divins des deux puissances, qui ne leur ôtoit rien de leur respect religieux pour leur souverain, & qui prouve uniquement combien cette matiere avoit été brouillée par les derniers canonistes. C'est ce qu'on remarquera dans les conférences tenues à ce sujet, sur la fin de l'an 1329, en présence de Philippe VI, premier roi de la branche de Valois. Il étoit monté sur le trône le premier d'avril de l'année précédente, deux mois seulement après la mort de Charle IV son cousin; parce qu'on attendit la naissance de l'enfant posthume, dont la Reine demouroit enceinte, & qui fut une fille.

Déjà l'on avoit rejetté les prétentions d'Edouard III roi d'Angleterre, qui

af
qu
roi
exc
ne
mé
feu
elle
soit
mi
par
lui
d'A
la se
l'har
les d
ne s
alten
& l'
la d
les
dicti
au R
baro
tanté
cont
étou
lippe
se re

aspiroit à la couronne de France en qualité de parent le plus proche du feu roi; mais qui ne l'étant que par sa mère exclue du trône à raison de son sexe, ne pouvoit tirer de cette Princesse nommée Isabelle, quoiqu'elle fût sœur du feu Roi, un droit qu'elle n'avoit pas elle-même. Cependant le nouveau Roi, soit par la bonté de son naturel ennemi des animosités & des divisions, soit par un pressentiment des embarras que lui devoit susciter la rivalité du Roi d'Angleterre, s'appliqua fortement dès la seconde année de son regne à rétablir l'harmonie & la bonne intelligence entre les différens ordres de l'Etat. La France ne s'étoit pas entièrement préservée des altercations qui agitoient ses voisins, & l'on y dispuoit assez vivement sur la distinction des deux puissances & les bornes respectives de leur juridiction. Il revenoit souvent des plaintes au Roi, tantôt des évêques contre les barons & les officiers du royaume, tantôt des Seigneurs & des Magistrats contre les prélats & leurs officiaux. Pour étouffer ces germes de discorde, Philippe ordonna aux uns & aux autres de se rendre auprès de lui, avec les inf-

tructions nécessaires touchant les innovations & les usurpations qu'ils se reprochoient mutuellement.

Les Prélats se rendirent près du Roi au nombre de vingt-cinq archevêques & de quinze évêques, parmi lesquels Pierre Roger élu archevêque de Sens, puis Pape sous le nom de Clément VI, & Bertrand évêque d'Autun furent chargés de la parole pour le Clergé. Pierre de Cugnières, chevalier & légiste dans le goût singulier de son temps, comme promoteur principal de l'affaire contre la prélature, fut l'orateur des laïcs. Il proposa jusqu'à soixante-six articles d'accusation, qu'on peut réduire à trois chefs; aux anticipations sur la puissance séculière, à la manière abusive d'exercer sa propre puissance, à la multiplication excessive des censures.

Conc. Hard.
t. 7. p. 1543,
&c. Bibl. PP.
t. 4. p. 1055,
&c.

Sur le premier, il reproche au clergé d'étendre sa juridiction à des matières purement civiles; de s'attribuer toutes les causes qui concernent le possessoire & la propriété; de ramener à ses tribunaux les clercs traduits ailleurs pour raison de trouble ou de dommage causé aux laïcs dans la possession de leurs terres; de confondre, dans l'exercice

de so
trime
rienn
trats
toute
en tou
de dr
qui m
& de
cuteur
quant
celles
telles
gens
les pa
les ho
qui so
cléric
que l
leur ju
de ci
dre,
culier
de de
person
aux b
mes r
quelq
à que

de son droit de défense, les biens patrimoniaux des clercs avec ceux qu'ils tiennent de l'Église; de juger des contrats faits en cour laïque, & pour envahir toute cette branche d'affaires, d'établir en tout lieu des notaires ecclésiastiques; de dresser les inventaires de tous ceux qui mouroient sans faire de testament, & de se porter généralement pour exécuteurs testamentaires. A ces usurpations quant aux fonds des choses, on ajoute celles qui concernent les personnes, telles que les pupilles, les veuves, les gens morts sans avoir fait de testament, les pauvres & les malades retirés dans les hôpitaux, les clercs mariés ou ceux qui sont pris en délit sans porter l'habit clérical. Pierre de Cugnieres prétend que les Prélats étendent injustement leur juridiction sur ces différentes classes de citoyens, qui ne doivent dépendre, selon lui, que de la justice séculière. Il accuse encore les évêques de donner la tonsure à une infinité de personnes, à des enfans en bas âge, aux bâtards, aux serfs, à des hommes mariés, absolument incapables & quelquefois diffamés, afin d'étendre à quelque prix que ce soit leur em-

pire. Un autre artifice, ajoute-t-il, c'est de multiplier sans cause les accusations d'hérésie, de communication avec les excommuniés, d'usure, d'adultère, de tous les crimes dont ils sont en possession de connoître.

Il leur reproche en second lieu d'employer dans l'exercice de leur juridiction toutes sortes de moyens pour extorquer de l'argent. Tantôt on laisse en prison, dit-il, des innocens reconnus pour tels, jusqu'à ce qu'ils aient payé les frais de procédure dont ils sont déchargés par les loix. Tantôt on cite des vingt & quarante personnes, qu'on accuse d'avoir communiqué avec des excommuniés, afin de tirer quelque argent de chacune selon ses moyens : ou bien l'on fait racheter les citations ; & quelquefois à de vrais coupables, à d'odieux usuriers on vend l'impunité, en arrêtant, pour l'or qu'on en tire, les procédures commencées contre eux. Tantôt encore c'est un droit de sépulture, qu'on fait acheter, pour un riche accusé de n'avoir pas vécu en bon Chrétien ; c'est une excommunication qui n'est levée qu'au moyen d'une grosse amende ;

c'est
pour

En
l'abus
gatio
moni
satisf
impo
le jug
tion
muni
de ch
vent
le ch
toit d
du R
leges
souve

Sup
tions
sembl
tice &
Pierre
cause
sur le
dit q
porel
& qu
rituel

c'est une somme de dix livres à payer pour la réconciliation d'un cimetiére.

Enfin Cugnieres reproche au clergé l'abus des censures. Suivant ses allégations, on les fulminoit avant les monitions de droit ; on fixoit à la satisfaction un terme auquel il étoit impossible de l'accomplir ; on forçoit le juge séculier, par l'excommunication même, à poursuivre les excommuniés ; pour de simples assignations de clercs en justice laïque, & souvent en matiere civile, on faisoit sur le champ cesser l'office divin ; on jetoit de même l'interdit sur les terres du Roi, sans respect pour les privilèges accordés à nos princes par les souverains pontifes.

Supposé la vérité de ces imputations, dont quelques-unes en effet ne semblent que trop fondées, la justice & la raison étoient du côté de Pierre de Cugnieres : mais il gâta sa cause, par le principe trop général sur lequel il voulut l'établir. Il prétendit que tout exercice du pouvoir temporel étoit abusif dans les évêques, & qu'ils devoient se contenter du spirituel seul, avec la protection que

le souverain leur accordoit à cet égard. Il donna même à penser que le Roi vouloit réformer l'usage contraire, & rétablir la juridiction séculière dans toute son étendue naturelle. Les prélats qui avoient en leur faveur une coutume aussi ancienne que la monarchie, qui, par sa constitution même, formoient le premier ordre de l'Etat, qui tenoient leurs immunités & leurs privilèges, de Clovis, de Charlemagne, de S. Louis, de tous les plus grands princes de la première des nations Chrétiennes, qui pouvoient même alléguer en compensation des dons faits à l'Eglise par les rois, bien des concessions de l'ordre spirituel faites aux rois par l'Eglise; les prélats François, munis de tant d'avantages, n'étoient pas d'humeur à céder aux poursuites d'un particulier, qui à la vérité agissoit au nom du monarque, mais qui portoit ses vues beaucoup plus loin que ce prince sincèrement affectionné à l'ordre ecclésiastique, & conduit uniquement par le désir de resserrer les nœuds de l'union entre les deux ordres de l'Etat.

Soit par la certitude qu'avoit le clergé

de c
la cr
recte
autre
l'arc
premi
men
alloi
tenir
mais
cienc
conf
tiere
niste
son
en c
dame
gneu
les c
men
a la
de l
sans
bien
oppo
de l
Or,
nom
rent

de cette disposition du Roi, soit par la crainte de reconnoître même indirectement en matière ecclésiastique un autre tribunal que celui de l'Église, l'archevêque de Sens qui répondit le premier à Pierre de Cugnieres, commença par protester que tout ce qu'il alloit dire n'étoit pas dans la vue d'obtenir un jugement quel qu'il pût être, mais uniquement d'éclairer la conscience du Prince, & de ceux qui le conseilloient. Il entra aussi-tôt en matière; mais sans suivre son antagoniste dans les nombreux articles de son accusation; en habile homme, il en combattit sur-tout le principe fondamental & vraiment outré. Le Seigneur de Cugnieres, dit-il, veut que les deux juridictions soient absolument incompatibles, & que celui qui a la spirituelle ne puisse rien exercer de la temporelle sans usurpation & sans un désordre monstrueux. Y a-t-il bien pensé? Sont-ce là des puissances opposées entre elles? L'une differe de l'autre; mais elle ne la détruit pas. Or, selon tous les principes du raisonnement, deux choses d'espece différente, dès qu'elles ne sont pas con-

traies, peuvent très-bien subsister ensemble. Les livres saints nous fournissent des exemples sans nombre de cette réunion. Melchisedec étoit tout ensemble roi de Salem, & prêtre du Très-haut; Samuel faisoit les fonctions de juge & de pontife; Esdras, Néhémie, les Macchabées unissoient le sacerdoce avec le gouvernement politique. L'archevêque cite encore plusieurs autres exemples & plusieurs passages qui ne prouvent pas à beaucoup près comme ceux-ci, & qui établissent au contraire la puissance spirituelle, d'une manière isolée: mais ce vice de raisonnement lui étoit commun avec son antagoniste, qui avoit eu la maladresse d'employer à la distinction des deux puissances, la fameuse allégorie des deux glaives: ce que Roger ne manqua point de tourner avec avantage contre Cugnieres. Car enfin ces deux glaives avoient été remis l'un & l'autre au Prince des Apôtres; & s'ils représentoient véritablement les deux juridictions, Cugnieres ne pouvoit disconvenir, sans tomber en contradiction, qu'elles n'eussent été accordées par J. C. même à l'Eglise.

Ce
sur ce
mieux
sur
noiss
posses
ces,
moins
il, qu
loi qu
porter
cés au
dée su
horre
vant
que d
vellée
à la fo
Tous
connu
à l'en
de l'h
quoi
tions
que
foi, p
de re
autres
que l

Cependant , sans trop faire de fond sur ce moyen , l'orateur du clergé aime mieux établir le droit de sa partie sur les concessions & les reconnoissances des souverains , sur une possession immémoriale dont les princes , ainsi que les peuples , sont les témoins & les garans. C'est ainsi , dit-il , que l'Empereur Théodose fit une loi qui permettoit aux Chrétiens de porter leurs différends & leurs procès au tribunal des évêques ; loi fondée sur les passages où S. Paul exhorte les Corinthiens à plaider devant le moindre des Fideles , plutôt que devant les idolâtres ; loi renouvelée par Charlemagne , qui étoit tout à la fois roi de France & empereur. Tous nos princes , poursuit-il , ont reconnu , confirmé , augmenté comme à l'envi les privileges & la splendeur de l'Eglise. Et si l'on demande pourquoi elle jouit en France de distinctions plus grandes qu'ailleurs , c'est que nos monarques ont eu plus de foi , plus de piété , plus d'amour & de respect pour la religion que les autres souverains ; c'est qu'ils ont cru que la splendeur de la hiérarchie de-

voit conférer un des principaux ornemens à la couronne des Rois très-Chrétiens. Que si l'on prétendoit qu'ils n'ont pu donner à l'Eglise cette grandeur temporelle, quelle injure ne feroit-on pas à leur propre puissance, à leur sagesse, à leur équité? On accusera donc de violence & d'injustice, on chargera de l'iniquité la plus grieve le plus généreux de ces augustes bien-faiteurs de l'Eglise, S. Louis placé sur nos autels pour l'éminence & la pureté de ses vertus. Est-ce donc ainsi que l'on travaille à la gloire de nos rois? Est-ce ainsi qu'on affermit leur puissance, qu'on maintient leur autorité, qu'on fait aimer leur domination? Rien ne rend un prince plus aimable, que de ne point troubler ses sujets dans leurs propriétés, leurs possessions, leurs coutumes. Ce seroit au contraire une source intarissable de murmures contre le prince régnant, une cause éternelle d'inimitié & d'antipathie entre les différens membres de ses Etats, s'il se laissoit induire à renverser les bornes sagement posées par ses ancêtres.

Avant de conclure, l'orateur, d'un

ton pe
Roi,
ses pr
visage
mona
& de
fait a
son d
paix,
server
minan
ponse
gniere
de ses
la juri
combl
termin
conno
dispos
contre
comm
prêts à
bles,
Roi,
peuple
voirs
leur m
Con
voit pa

son pathétique, adresse la parole au Roi, le rappelle à sa conscience & à ses propres sentimens, le conjure d'envisager cette longue suite de religieux monarques dont il est le successeur, & de ne point oublier le serment fait avec tant de solennité le jour de son sacre, savoir de maintenir la paix, de défendre le clergé, & de conserver les privilèges ecclésiastiques. Terminant enfin son discours par une réponse succincte aux articles de Cugnieres, il dit en général que plusieurs de ses prétentions tendent à renverser la juridiction ecclésiastique de fond en comble, & que les prélats sont déterminés à plutôt mourir qu'à les reconnoître; qu'ils n'en sont pas moins disposés à corriger les abus introduits contre leur intention; qu'assemblés, comme ils se trouvent, ils sont tout prêts à prendre les mesures convenables, afin de maintenir la dignité du Roi, de procurer la tranquillité des peuples, & de satisfaire à tous les devoirs que leur impose la sainteté de leur ministère.

Comme l'archevêque de Sens n'avoit pas répondu en détail aux griefs

de l'agresseur du clergé, Bertrand d'Autun entreprit cette discussion. Il fit d'abord la même protestation que son collègue, au sujet de la compétence, établit de même la compatibilité des deux juridictions; puis distingua les articles que le clergé vouloit défendre, de ceux qui pouvoient être abusifs, & qu'on étoit prêt à réformer. Par rapport à la matiere de la juridiction, on voit que les évêques, ou de droit, ou par la coutume, ou en vertu des concessions royales, s'attribuoient la défense de tous les biens des personnes consacrées à Dieu, les causes réelles, personnelles ou mixtes, celles des testamens, des inventaires, de la distribution des biens aux héritiers, & généralement des contrats, à cause du serment. Quant aux personnes, outre les clerics mariés & non mariés, revêtus ou non de l'habit clérical, & que le clergé regardoit toujours comme du for ecclésiastique, il prétendoit avoir en sa garde les pupilles, les veuves, les gens morts sans tester, & les pauvres des hôpitaux quand ils y étoient pour la vie. Sur la tonsure donnée indiscretement;

& sur
matiere
soumi
Bertra
fort e
mais
vienne
plus in
les co
sure c
royau
Sur
à-dire
teurs
minist
d'Aut
contre
d'exig
dure ;
trente
poser
multit
soit d
des c
soit en
la mo
Encor
tiendr
rales ;

& sur les accusations peu fondées en matière d'hétéfie & d'autres crimes soumis à l'animadversion de l'Eglise, Bertrand répond que les prélats sont fort éloignés d'approuver ces abus; mais que des reproches si vagues deviennent suspects; qu'ils sont d'autant plus injurieux, qu'en ne marquant point les coupables, on rend cette flétrissure commune à tous les évêques du royaume.

Sur le second chef d'accusation, c'est-à-dire sur le reproche fait aux pasteurs de faire servir à la cupidité un ministère spirituel & divin, l'évêque d'Aulun s'inscrit hardiment en faux contre la coutume prétendue, soit d'exiger des innocens les frais de procédure; soit d'actionner sans cause des trente & quarante personnes, & d'imposer des peines pécuniaires à cette multitude, hors le cas de contumace; soit de faire racheter les citations à des coupables, vrais ou supposés; soit enfin d'imputer des crimes après la mort, pour vendre la sépulture. Encore une fois, dit Bertrand, nous tiendrons à injure ces imputations générales, jusqu'à ce que nous ayant spé-

cifié par qui & en quel endroit se commettent les abus, on nous trouve en retard pour la correction.

Les deux prélats orateurs avoient principalement insisté, pour la défense de leurs privilèges, sur les concessions de nos pieux monarques; & ce fut cette considération qui fit le plus d'impression sur l'esprit de Philippe de Valois. Pierre de Cugnières, si vivement pressé, répondit d'abord que l'intention du prince étoit de conserver aux évêques les privilèges autorisés par les loix & par des coutumes raisonnables: mais il insinua de nouveau, qu'ils ne pouvoient connoître des causes civiles; parce que le temporel appartient aux séculiers, comme le spirituel aux ecclésiastiques. Les prélats peu satisfaits de ces équivoques, & se défiant avec raison de ces zélateurs apparens du bien public, qui, sous prétexte de seconder les princes, ne se proposent que de les maîtriser, & de parvenir à leurs fins intéressées, demandèrent avec respect une réponse moins ambiguë & plus satisfaisante. Le Roi dit lui-même qu'il n'entendoit point attaquer les privilèges de l'Eglise,

qu'il
cher
pareil
temen
les cou
L'arch
nom
penda
entrep
rique.
qu'il
d'avoit
n'étoit
noissan
on pri
nables
ritable
C'est
confér
l'Eglise
le sur
lippe
une st
cathéd
core,
vers
prince
louten

qu'il ne vouloir pas qu'on pût reprocher à son regne, d'avoir donné un pareil exemple; puis il promit nettement de conserver tous les droits & les coutumes constantes de son clergé. L'archevêque de Sens le remercia au nom de son corps, & se plaignit cependant qu'on avoit déjà fait certaines entreprises sur la juridiction ecclésiastique. Le Roi déclara sur le champ qu'il les désapprouvoit, & que, loin d'avoir été faites par son ordre, elles n'étoient point parvenues à sa connoissance avant ce moment. Ensuite, on prit terme & les mesures convenables, pour réformer ce qui étoit véritablement abusif.

C'est ainsi que se terminèrent ces conférences, si bien à l'avantage de l'Eglise, qu'à cette occasion on donna le surnom de *Vrai Catholique* à Philippe de Valois, & qu'on lui érigea une statue équestre à la porte de la cathédrale de Sens. Elle subsiste encore, avec une inscription en deux vers Latins, qui attestent que ce prince s'étoit engagé par serment à soutenir les intérêts & les libertés du

Rain. an
1319. n. 78.

clergé. Le Roi se fit un plaisir d'annoncer lui-même cet heureux dénouement au Pape Jean XXII, qui remercia *Sa Sérénité Royale* d'avoir fermé la bouche aux ennemis de l'Eglise. Telle fut la qualification & l'air odieux que Pierre de Cugnieres acquit aux yeux des peuples, par la vivacité de ses poursuites. On l'appella par dérision Maître Pierre du Coignet, en faisant allusion à une figure de marmouset qui se trouvoit anciennement dans un coin de l'église de Notre-Dame de Paris.

Dupleix ed.
3. t. 2. pag.
439.

Ce fut apparemment en conséquence de cette confirmation des libertés ecclésiastiques, & certainement après qu'elle eut été faite, que se tint le concile de Marciac dans la province d'Ausçh. Car c'est mal à propos que différens auteurs, en l'avancant d'une année, sont partis de la date qui se trouve dans le titre de ce concile, & non pas de celle qu'en portent les actes. Outre qu'il n'est pas à présumer que les notaires en aient dressé & signé les actes un an seulement après sa célébration, il est constant d'ail-

leurs
laume
confé
le se
confé
ble d
s du
née. L
l'évêc
assassi
on u
conte
avec
donn
veur

De
noit
se te
Pise,
comm
que l
de fai
évêq
On d
recél
narat
press
du s

leurs que l'archevêque d'Ausch, Guillaume de Flavacourt, se trouva aux conférences de Paris convoquées pour le septième décembre 1329, & par conséquent qu'il ne lui fut pas possible de tenir son concile provincial le 6 du même mois & de la même année. En y poursuivant les meurtriers de l'évêque d'Aire, Auxence de Joyeuse, assassiné plus de deux ans auparavant, on usa des privilèges si vivement contestés par Pierre de Cugnieres, avec toute l'assurance que venoit de donner la déclaration du Roi en faveur de l'Eglise Gallicane.

Depuis un an que cette affaire traînoit en France, Pierre de Corbiere se tenoit si soigneusement caché à Pise, que les Pisans même l'ignoroient; comme il paroît par les recherches que le Pape Jean donna commission de faire à leur archevêque, ainsi qu'aux évêques de Luques & de Florence. On découvrit enfin que l'Antipape étoit recélé par le Comte Boniface de Donaratique; & le Souverain Pontife le pressa aussitôt de livrer cet instrument du schisme. Boniface nia d'abord for-

Conc. Hard.
t. VII. pag.
149.

Rain. an.
1330. n. 2 &
seq. Vit. Pap.
t. I. p. 140,
&c.

rement qu'il l'eût en son pouvoir : mais l'évêque de Luques en particulier négocia si bien cette affaire, & fit tant de peur au comte, des maux auxquels il s'exposoit lui & sa maison, que celui-ci convint de se désister de sa protection hasardeuse, y fit consentir son protégé, & avec lui, en écrivit au Pape.

La lettre de Pierre étoit conçue en ces termes de la plus profonde soumission : Au très-saint pere & seigneur le Pape Jean, Frere Pierre de Corbiere, prosterné aux pieds de Sa Sainteté, & se reconnoissant digne de tout châtiment. On vous avoit chargé en ma présence de crimes si atroces, que j'ai eu la témérité de monter sur le Siege Apostolique : mais étant venu au territoire de Pise, & m'étant soigneusement informé des faits, j'en ai découvert la fausseté, & j'ai conçu le plus vif repentir de m'être abandonné contre Votre Sainteté aux conseils des impies. La preuve en est, que, depuis une année toute entiere, je suis séparé de votre ennemi, & ai quitté ma sacrilege prétention. Je suis prêt à y renoncer publiquement,

soit à P
où Vou
en dem
d'hum

Ils

Pape,
écrite
au cou
insensé
primoit
consola
conform
mencé
près de
que le
vrer so
du côté
la vie
florins

Avan
fit une
de tout
du Nor
d'Avign
fessa se
erreurs
fures,
quieme
l'archev

soit à Pise, soit à Rome, & par-tout où Votre Sainteté l'ordonnera. Il finit en demandant pardon, dans les termes d'humilité les plus expressifs.

Ils firent tant d'impression sur le Pape, qu'il déchira une premiere lettre, écrite avec amertume pour reprocher au coupable ses crimes & son audace insensée. Il en fit une autre qui n'exprimoit que la bienveillance & la consolation, & qui l'exhortoit, pour consommer ce qu'il avoit si bien commencé, à se rendre en diligence auprès de lui : ce qui n'empêcha point que le Comte Boniface, avant de livrer son protégé, ne prît ses sûretés du côté de Jean XXII, qui promit la vie au pénitent, avec trois mille florins d'or par an pour sa subsistance.

Avant de partir de Pise, Pierre y fit une premiere abjuration, à la vue de tout le monde, & spécialement du Nonce Raimond-Etienne, envoyé d'Avignon pour l'y ramener. Il confessa ses crimes, ses égaremens, ses erreurs; puis reçut l'absolution des censures, le jour de S. Jaque vingt-cinquieme de juillet, par le ministère de l'archevêque de Pise à qui le Pape avoit

adressé cette commission. Le quatrième d'août, il s'embarqua dans une galere Provençale, avec le nonce du Pape, & une escorte bien armée que ce ministre pontifical avoit à ses ordres. Il aborda à Nice, & de là, dans toute l'étendue de la Provence jusqu'à Avignon, par tous les lieux tant soit peu considérables où il passoit, il confessoit publiquement son crime. Mais l'Antipape excitoit beaucoup plus d'horreur, que le pénitent ne donnoit d'édification. Les peuples, du plus loin qu'ils l'appercevoient, le chargeoient de malédictions & d'injures; sur-tout aux approches d'Avignon, où il n'osa paroître sous ses habits ordinaires: il y entra, déguisé en séculier.

Le lendemain de son arrivée, vingt-cinquième d'août, il parut en confistoire devant le Pape & les cardinaux. Afin que tous les assistans pussent le voir, on avoit dressé un échafaud, sur lequel il monta pour faire de nouveau son abjuration. Il commença par ces paroles de l'enfant prodigue: Mon pere, j'ai péché contre le Ciel & contre vous. Ensuite il confessa & abjura les égaremens dans lesquels il étoit tombé,

tombé
vrière
Il vou
tail to
cette
ment
sion,
fit per
achevé
une se
prit la
voirs
égarée
l'écha
dant
Pape,
l'admi
mains
beauc
entom
naux
célébr
action
Le
parut
cret,
des a
schism
nuls p
Ton

trieme
 galere
 u Pape,
 ce mi-
 dres. Il
 ns toute
 u'à Avi-
 soit peu
 confes-
 e. Mais
 us d'hor-
 noit d'é-
 plus loin
 oient de
 tout aux
 n'osa pa-
 es : il y
 e, vingt-
 en confis-
 arдинаux.
 ussent le
 hafaud,
 de nou-
 ença par
 e : Mon
 el & con-
 & abjura
 il étoit
 tombé,

tombé, en adhérant à Louis de Ba-
 viere, & en prenant le titre de Pape.
 Il vouloit confesser & détester en dé-
 tail toutes les fautes où l'avoit engagé
 cette fatale démarche : mais l'accable-
 ment de la douleur & de la confu-
 sion, joint à la fatigue du voyage, lui
 fit perdre la parole, avant qu'il eût
 achevé son discours : on le remit à
 une seconde séance. Cependant le Pape
 prit la parole, & s'étendit sur les de-
 voirs du bon pasteur envers la brebis
 égarée : après quoi Pierre descendit de
 l'échafaud, la corde au cou, & fon-
 dant en larmes, se jeta au pieds du
 Pape, qui le releva, lui ôta la corde,
 l'admit au baiser des pieds, puis des
 mains & de la bouche ; ce qui causa
 beaucoup d'étonnement. Le Pontife
 entonna le *Te Deum*, que les cardi-
 naux continuerent avec les assistans, &
 célébra solennellement la messe, en
 action de grace.

Le 6 de septembre, le pénitent re-
 parut encore, mais en consistoire se-
 cret, pour faire la confession détaillée
 des attentats qu'avoit entraînés son
 schisme. Il reconnut que ces actes étoient
 nuls par défaut de puissance, les ré-

voqua autant qu'il étoit en lui, & fit sa profession de foi; déclarant qu'il n'en avoit point d'autre que l'Eglise Romaine & son légitime pontife. Jean XXII le reçut à pénitence avec bonté; lui donna l'absolution, & le réconcilia à l'Eglise. Cependant, pour s'assurer de la solidité de sa conversion, il lui assigna sous la trésorerie un appartement, ou plutôt une honête prison, dans laquelle, suivant l'expression d'un auteur du temps, il fut traité en ami, & gardé en ennemi. On lui donnoit à vivre, de la table même du Pape; il avoit des livres pour occuper son loisir: mais on ne permettoit à personne de lui parler. Il vécut trois ans de la sorte, mourut pénitent, & fut enterré avec honneur, sous son habit de Franciscain, dans l'église de ses confreres d'Avignon.

Peu après sa renonciation, l'Empereur Louis retiré en Baviere avec le reste de ses partisans, engagea quelques princes d'Allemagne à se faire ses médiateurs auprès du Pape Jean. Il faisoit offrir d'abandonner l'Antipape, de révoquer l'appel interjetté au futur concile, & généralement tout ce qu'il

Bernard.
Guid. chron.
Pap. ad an.
1330.

avoit
mais à
pire.
plus e
prit f
fentoi
teux &
dit-il
reur,
comm
de l'h
qui tr
de lui
nemis
poser
son a
d'un
d'une
Et qu
seroit
ne re
niere;
reur,
Dès là
l'Emp
& pa
tion. L
le gar
croit e

avoit fait contre le Pape légitime ; mais à condition qu'il conserveroit l'Empire. C'étoit accorder ce qui n'étoit plus en son pouvoir : Jean XXII le prit sur un ton à faire connoître qu'il sentoit tout son avantage. Il seroit honteux & préjudiciable à l'Eglise, répondit-il fièrement, d'avoir pour empereur, un homme justement condamné comme auteur du schisme, fauteur de l'hérésie, hérétique lui-même, & qui tient encore actuellement auprès de lui une troupe d'apostats & d'ennemis de la religion. Il offre de déposer son antipape, & de révoquer son appel : mais on rit également, & d'un appel qui n'a pu se faire, & d'une déposition qui est déjà faite. Et quand Pierre de Corbiere ne se seroit pas déposé lui-même, ce soin ne regarderoit Louis en aucune manière ; fût-il aussi véritablement empereur, qu'il souhaite de le devenir. Dès là même qu'il prétend conserver l'Empire, il se montre impénitent, & par conséquent indigne d'absolution. Mais à quel titre voudroit-il le garder ? Est-ce par le droit qu'il s'y croit encore, ou par celui qu'il espère

Rain. an.
1330. n. 30 &
seq.

y acquérir ? Il n'y a aucun droit quant à présent , puisqu'il a perdu par sa condamnation celui qu'il pouvoit y avoir ; & il n'y en peut acquérir de nouveau , puisqu'il est radicalement inéligible , comme tyran , comme sacrilege , comme excommunié. Le Pape conclut , en exhortant les princes d'Allemagne à élire un autre empereur.

viii. x. c.

179.

Ils ne déferèrent pas si-tôt à ses volontés : auparavant , Louis de Baviere fit encore bien des maux à l'Italie , où il rentra dès cette année , & fomenta les troubles avec assez de succès , pour inquiéter vivement les deux premiers successeurs de Jean XXII.

L'Eglise & l'Empire des Grecs n'étoient pas plus tranquilles que ceux d'Occident. L'année même où Louis de Baviere leva l'étendard du schisme , Andronic III rompit ouvertement avec son aïeul Andronic II , surnommé le Vieux , qui l'avoit associé à l'Empire trois ans auparavant. Il se plaignoit que le vieil empereur négligeoit les affaires , oublioit la majesté de l'Empire , & laissoit les peuples exposés aux insultes des Barbares , c'est-à-dire des Turcs , qui en effet avoient leurs

conq
des
And
pouv
à un
se co
poit
cons
avec
festin
pereu
sit d
marc
aieul
cherc
ne p
la po
ques
mand
petit-
de le
de le
la na
grati
plus
mais
nomb
ecclé
ment

conquêtes de jour en jour, & faisoient des courses jusqu'aux portes de C. P. Andronic disoit de son côté, qu'il ne pouvoit abandonner le gouvernement à un jeune homme qui ne savoit pas se conduire lui-même, qui ne s'occupoit que de ses chiens & de ses faucons, qui passoit les jours & les nuits avec les gens frivoles de son âge en festins & en débauches. Le jeune Empereur se fit un parti puissant, se saisit de quelques villes de Thrace, & marcha rapidement à la capitale. Son aïeul surpris, & presque abandonné, chercha dans la religion le secours qu'il ne pouvoit trouver dans les armes & la politique. Ayant assemblé les évêques, avec le patriarche, il leur demanda de supprimer le nom de son petit-fils dans les prières publiques, & de le menacer d'excommunication, afin de le ramener aux devoirs sacrés de la nature qu'il trahissoit avec tant d'ingratitude. Les plus vertueux & les plus éclairés entrèrent dans ses vues: mais le patriarche, avec un certain nombre de prélats & quelques autres ecclésiastiques, pensa tout différemment.

Cantacuz.
l. 1. c. 47.
Niceph.
Greg. VIII. c.
6.

La chaire patriarcale étoit alors occupée par Isaïe, qui deux ans auparavant, à l'âge de plus de soixantedix ans, y avoit été élevé, du rang de simple moine au mont Athos. Il étoit d'une ignorance à savoir tout au plus assembler ses lettres, n'avoit rien d'ailleurs de la dignité d'un évêque, étoit chargé de plusieurs accusations graves, & si bien attestées, qu'on l'avoit exclus des saints ordres. On compte, dans l'espace de neuf ans, jusqu'à quatre patriarches de C. P. à peu près du même caractère. Gerasime qui avoit remplacé Isaïe en 1324, étoit comme lui un vieux moine, qui n'avoit de la maturité de son âge que les infirmités & les cheveux blancs; presque entièrement privé du sens de l'ouïe, pas mieux partagé du côté de l'intelligence, tel en un mot qu'il falloit des sujets pour les grandes places aux Empereurs Grecs de ce temps-là, afin de les tenir assujettis servilement & sans nulle réserve à tous leurs caprices. C'est ainsi que s'exprime Gregoras, Grec lui-même & schismatique. Jean Glycys, prédécesseur de Gerasime, passoit pour sage & savant : mais c'é-

Ibid. c. 2.

Id. VII. c.
11.

toit u
d'enfa
qui l'o
de rel
sans i
où il
rriarca
en 13
ploys
ques,
Le
avis c
valoit
ques,
de son
tira ch
rassem
aviser
leur
sieurs
secréte
ditieu
le pe
nonça
ceux
jeune
droier
dignit
munic

toit un homme tout séculier, chargé d'enfans, ayant encore sa femme, à qui l'on donna précipitamment l'habit de religieuse. Il fut porté lui-même, sans intervalle, du bureau des postes où il étoit contrôleur, sur le trône patriarcal. Il y remplaça Niphon, chassé en 1315, pour une avarice qui employoit à s'enrichir des moyens iniques, bas, odieux, sacrilèges.

Le Patriarche Isaïe voyant que son avis contre le vieil Empereur ne prévaloit pas dans l'assemblée des évêques, se leva sans rien dire, avec ceux de son parti, & chacun d'eux se retira chez soi. La nuit suivante, ils se rassemblèrent au palais patriarcal, & aviserent aux moyens de cimenter leur conspiration, dans laquelle plusieurs personnes de marque entrèrent secrètement. Trois jours après, le séditieux patriarche ayant fait attrouper le peuple au son des cloches, prononça l'excommunication contre tous ceux qui supprimeroient le nom du jeune Empereur, & qui ne lui rendroient pas tous les honneurs dus à la dignité impériale. Il osa même excommunier les évêques qui avoient pris

Niceph.
Greg. ix. c.
1 & seq. Can-
tacuz. l. i. c.
56 & seq.

le parti contraire. Ces prélats se rassemblèrent entr'eux, & anathématisèrent à leur tour le patriarche, comme un chef de faction amorcé par l'intérêt. Ils s'autoriserent du canon dix-huitième du concile de Calcédoine, qui condamne les conspirations des clercs & des moines contre les supérieurs ecclésiastiques; d'où ils concluoient, ainsi que des enseignemens clairs & multipliés de l'Écriture, que c'étoit un attentat non moins punissable, de se révolter contre son souverain. En conséquence, le vieil Empereur fit renfermer le patriarche dans le monastere de Manganes.

Il ne s'en tenoit guere plus assuré; sans prendre des mesures efficaces pour contenir le peuple toujours amateur du changement, ce vieillard foible & irrésolu perdoit le temps en plaintes inutiles contre des prélats auteurs de rebellion; & communiquoit son découragement à ses propres défenseurs. Le jeune Andronic allant d'un pas plus assuré à son but, vint camper à peu de distance de C. P. & joignant l'adresse à la vigueur, il gagna deux artisans qui étoient de garde à une des

portes.
après a
Cantac
ou gra
riale,
la fou
de ne
belles
dant la
terent
ils fire
Emper
son ar
Son a
des ar
ple, c
image
nomm
da tou
mort v
jeune
officier
dit de
Il entr
la Vi
de ses
aieul
& att
Prince

portes. Ils convinrent de la lui livrer, après avoir proposé leur dessein à Jean Cantacuzene, alors grand domestique ou grand-maître de la maison impériale, & par la suite empereur : mais la fourbe Greque voulut avoir l'air de ne céder qu'à la force. Les rebelles s'approchèrent des murs pendant la nuit, quelques soldats y monterent avec deux échelles de corde; ils firent ouvrir la porte, & le jeune Empereur entra dans la ville avec son armée sans la moindre résistance. Son aïeul entendant du palais le bruit des armes & les acclamations du peuple, courut se prosterner devant une image célèbre de la Vierge, qu'on nommoit la Conductrice, & demanda tout éperdu d'être garanti d'une mort violente. En même temps, le jeune Empereur assembla les principaux officiers de son armée, & leur défendit de tuer ni d'injurier personne. Il entra lui-même dans la chapelle de la Vierge Conductrice; la remercia de ses succès, salua l'Empereur son aïeul comme si rien ne s'étoit passé, & attribua le tout à la malice du Prince des ténèbres. Il se transporta

aussi-tôt après au monastere de Manganes, pour délivrer le Patriarche Isaïe qui y étoit encore détenu.

En retournant le soir au palais, l'ancien Patriarche Niphon qui survivoit depuis neuf ans à sa déposition, se rencontra sur la route, & lui demanda comment il vouloit traiter son aïeul. En pere & en empereur, répondit le prince. Si vous voulez régner, reprit l'impudent & vindicatif patriarche, ôtez-lui toutes les marques d'empereur, couvrez-le d'un vil cilice, & le reléguez en prison ou dans quelque désert. Différens laïcs ne manqueraient pas de tenir des discours semblables à ceux de ce mauvais pasteur : mais le prince voulut que son aïeul conservât les ornemens impériaux, qu'il eût de quoi subsister selon sa dignité, & qu'il habitât le palais, sans toutefois pouvoir en sortir ni se mêler de rien. Ce fantôme d'empereur dépouilla de lui-même ces vains symboles, prit l'habit monastique avec le nom d'Antoine, vécut encore cinq ans ainsi, & mourut subitement le 13 février 1332.

Le Patriarche Isaïe ne se montra

pas m
clercs
tre dit
Empe
un ter
pétuit
Andr
faveu
racuze
à ce s
paroît
comm
point
aux ev
solu,
lui-mê
se rép
vective
très-in
une se
tant an
mue,
route p
ton gra
Notre-
Si vot
Scribes
trerez
Cela n

pas moins vindicatif que Niphon. Des clercs & des prélats qui l'avoient contredit dans sa révolte contre le vieil Empereur, il suspendit les uns pour un temps, & interdit les autres à perpétuité. Ce fut en vain que le jeune Andronic le sollicita lui-même en leur faveur : mais sur les conseils de Cantacuzene, il fut résolu qu'on tiendrait à ce sujet un concile, où Isaïe comparoîtroit comme partie, & non pas comme juge. Cantacuzene ne manqua point de s'y trouver, & recommanda aux évêques de garder un silence absolu, en leur promettant de parler lui-même pour eux. L'aigre patriarche se répandit, contre ces prélats, en invectives fort longues & en reproches très-injurieux. Ils ne répondirent pas une seule parole. L'emportement s'étant amorti par cette réserve convenue, & un calme profond régnant de toute part, le grand domestique, d'un ton grave & fort doux, parla ainsi : Notre-Seigneur a dit dans l'évangile : Si votre justice ne surpasse celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Cela nous apprend, si l'on m'a bien

instruit, qu'il ne suffit pas de ne point rendre le mal pour le mal, mais que nous devons faire à notre ennemi tout le bien que nous pouvons. Il nous est encore ordonné, & de cacher nos bonnes œuvres, & d'en faire éclater la lumière devant les hommes; ce qui semble contradictoire. Mais je me persuade que le premier précepte nous regarde, nous autres laïcs, de peur que l'ostentation n'arrache à notre faiblesse la récompense du peu de bien que nous faisons: pour vous, prêtres du Seigneur & pasteurs des peuples, c'est à vous qu'il convient de faire briller vos vertus, pour la gloire du Pere céleste & l'édification de ses enfans. Si donc vous vous montrez implacables envers ceux qui vous ont offensés, quel exemple nous donnez-vous, & quel châtiment n'attirez-vous pas sur vous-mêmes? L'orateur se prévaut aussi, avec beaucoup d'avantage, de la généreuse indulgence du nouvel empereur, qui tout récemment encore venoit de pardonner à un particulier qui lui avoit dit des injures atroces, & qui s'attendoit au dernier supplice.

Ap
place
cusés
du p
pere
notre
vous
Isaïe
ché,
à Ca
un
non
men
sur
pard
l'aut
en s
Enfin
respi
il co
aller
pere
L
cour
tous
en
Cha
Asie
yell

Après son discours, il quitta sa place, se fit suivre des évêques accusés, & se jettant avec eux aux pieds du patriarche; pardonnez-nous, mon pere, dirent-ils tous ensemble, oubliez notre faute, afin que le Pere céleste vous pardonne aussi les vôtres. Alors Isaïe, soit qu'il fût véritablement touché, soit qu'il feignît de l'être, dit à Cantacuzene: Vous m'avez pris dans un filet, dont je ne puis me tirer; non, je ne résisterai point aux sentimens que vous m'inspirez. Il assura sur le champ les prélats qu'il leur pardonnoit, les embrassa l'un après l'autre, & leur donna sa bénédiction en signe d'une réconciliation parfaite. Enfin, après un petit discours qui ne respiroit que la charité & la concorde, il congédia l'assemblée; & les évêques allerent incontinent remercier l'Empereur.

Les Grecs avoient besoin du secours & de la bonne harmonie de tous les ordres de leur empire, pour en empêcher le renversement entier. Chaque jour les Turcs de Natolie ou Asie-mineure faisoient sur eux de nouvelles conquêtes. Ces hordes grossieres

de Scythes , uniquement fameux d'abord par leurs brigandages , avoient enfin pris le premier rang entre tous les sectateurs de Mahomet , & faisoient avec raison le plus grand effroi des empereurs de C. P. dont elles ont enfin renversé le trône. Leur premier sultan , si l'on peut lui donner ce titre que son petit-fils Bajazet seulement obtint du calife d'Egypte , fut Othman ou Ottoman , fils d'Ortogrul , qui conçut & exécuta le projet d'élever une monarchie nouvelle sur les ruines de celle d'Icone , détruite à la fin du siècle précédent. Il enleva aux Grecs plusieurs villes , dont la plus considérable fut Pruse en Bithynie , que son fils Ourcan réduisit pendant la maladie dont son pere mourut en 1326. Ourcan prit ensuite Nicomédie , Nicée , & grand nombre de places moins importantes. Pruse , qui aussi-tôt après sa réduction avoit été la capitale de ce nouvel empire , céda depuis cet honneur à Nicée.

Andronic le jeune ne perdit point courage au milieu de ces ennemis formidables , auxquels il ne cessa d'opposer beaucoup de vigueur , au moins

Prescop.
suppl. p. 41.
Bibl. Orient.
p. 623 , &c.

depuis
dome
que le
dit au
par de
trône
tion s
exercé
lement
tacuze
affaire
fécond
Isaïe
pontifi
étant
pour r
voulut
cesseur
l'Impé
fans e
propo
d'Apr
cure ,
mune
homr
Ce s
gé ,
le re

depuis qu'il eut appaisé les divisions domestiques, encore plus dangereuses que les attaques du dehors. Il se rendit aimable & respectable à ses sujets, par des qualités vraiment dignes du trône : mais pour réussir avec une nation si difficile, & en particulier si exercée à la fraude, il se servit utilement du grand domestique Jean Cantacuzene, homme des plus propres aux affaires, rempli de pénétration, & très-fécond en expédiens. Le Patriarche Isaïe étant mort après sept ans de pontificat, & l'Empereur Andronic étant obligé de s'éloigner de C. P. pour marcher à l'ennemi, ce prince voulut donner au patriarche un successeur qui fût comme le gardien de l'Impératrice, & le tuteur de ses enfans en bas âge. Le grand domestique proposa un prêtre, nommé Jean, natif d'Apri en Thrace, de famille obscure, mais dont l'habileté peu commune lui étoit connue, comme d'un homme qui avoit été son chapelain. Ce sujet ne fut point du goût du clergé, qui, à la première proposition, le rejetta d'une voix unanime.

Cantacuz.
L. II. C. 21.

L'Empereur ayant remis le soin de cette affaire au grand domestique, celui-ci assembla les évêques dans l'église des Apôtres; & après avoir tenté pour la forme la voie de persuasion dont il prévoyoit l'inutilité, il prit celle de la dissimulation & du détour. Ni l'Empereur, ni moi, leur dit-il, ne prétendons pas contre votre gré placer Jean dans la chaire patriarcale; mais il seroit bien dur pour un homme de ce mérite, d'essuyer sans compensation un refus humiliant: puisqu'il est irréprochable dans sa conduite, voyez s'il ne conviendrait pas de lui donner quelque autre siege. Les prélats charmés qu'on se rendît, comme ils l'imaginoient, à leur sentiment, s'empresferent d'élire Jean pour l'archevêché de Thessalonique, qui vaquoit en même temps que le patriarcat. Cantacuzene leur en fit sur le champ rédiger le décret par écrit. Quand il l'eut entre les mains; si l'Empereur, dit-il, trouve de la contradiction dans vos procédés, voyez, je vous prie, ce qu'on aura de plausible à lui répondre. Car enfin, si Jean est digne de l'épiscopat, pourquoi ne

pourro
triarcal
Le pat
& de f
pas ég
évêque
rous le
petites
à la g
ou du
vertu.
pereur
& si n
discou
autres
gés en
se déb
regret
cat; &
Deu
FF. P
ces en
Pape,
pereur
glise
pire c
des l
avoit
Phili

pourroit-il pas occuper la chaire patriarcale, selon les vœux du Prince? Le patriarche a-t-il besoin de vertus & de secours d'en-haut, qui ne soient pas également nécessaires aux autres évêques? Il n'en est pas assurément ainsi: tous les évêques des grandes & des petites villes participent indistinctement à la grace: la différence de l'honneur ou du rang est nul par rapport à la vertu. Pourquoi donc choquer l'Empereur, par une conduite si oblique & si mal palliée? Les prélats, à ce discours, se regardoient les uns les autres avec confusion, comme engagés en des lacs dont ils ne pouvoient se débarasser. Ils élurent, quoiqu'à regret, Jean d'Apri pour le patriarche; & peu après, il fut ordonné.

Deux missionnaires de l'ordre des FF. Prêcheurs partirent de C. P. dans ces entrefaites, & rapportèrent au Pape, tant le désir que témoignoit l'Empereur Andronic de se réunir à l'Eglise Romaine, que le péril où l'Empire d'Orient étoit exposé, de la part des Infidèles. Léon, roi d'Arménie, avoit déjà envoyé des ambassadeurs à Philippe de Valois, pour demander

Rain. an.

1333.

du secours contre les Sarasins, & ménager la conservation du Christianisme dans ces contrées de l'Asie. Le Pape ne tarda point à renvoyer en Grece les deux missionnaires Dominicains; toutefois après les avoir fait ordonner évêques; l'un pour la ville de Vofpro, située sur le Bosphore Cimmérien, entre le Pont-Euxin & les Palus-Méotides; l'autre pour celle de Cherson, un peu plus avancée dans les terres des Tartares, & où l'on croyoit que S. Clément Pape avoit souffert le martyre. Ils ne rapportoient aux Grecs que des lettres & des exhortations qui n'étoient pas ce qui intéressoit le plus cette nation artificieuse.

Cont. Nang.
P. 742.

Il y eut cependant de grands mouvemens en Europe, afin de procurer une nouvelle croisade. Des ambassadeurs de Hugues de France, roi de Chypre, emmenerent même une troupe nombreuse de pèlerins, accompagnés de l'évêque de Mende, avec la fille du comte de Clermont, destinée à épouser un fils du Roi leur maître.

Ibid. 757. En France, dès le mois d'octobre de l'année 1333, Philippe de Valois avoit tenu dans la sainte chapelle de Paris

une assemblée
rois de
ducs de
Lorrain
avec di
noblesse
vingt-six
patriarc
rent au
fils aîné
ment ob
ennemis
pris na
leurs in
étoient
si belle
Philipp
puta sur
mit de
ans po
comma
surveno
fût répr
deux p
le Sou
Le
sistoire
lippe
décim

une assemblée, où se trouverent les rois de Bohême & de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant & de Bourbon, avec différens prélats, & quantité de noblesse. Les prélats, au nombre de vingt-six, y compris Pierre de la Palu patriarche de Jerusalem, représentèrent au Roi, qu'en sa qualité de fils aîné de l'Eglise, il étoit spécialement obligé de la soutenir contre ses ennemis, dans les lieux où elle avoit pris naissance. Les barons joignirent leurs instances, & déclarerent qu'ils étoient prêts à prodiguer pour une si belle cause leurs biens & leur vie. Philippe ne se fit pas presser : il députa sur le champ vers le Pape; il promit de se mettre en chemin sous trois ans pour cette expédition, & de la commander en personne, s'il ne lui survenoit quelque empêchement qui fût réputé légitime, au jugement de deux prélats du royaume désignés par le Souverain Pontife.

Le Pape publia la croisade en consistoire, en établit chef le Roi Philippe, & lui accorda pour subside les décimes de toute la France pendant

six ans. A ces mêmes fins , il réserva pour six ans aussi à l'Eglise Romaine les décimes de toute la Chrétienté. Mais c'étoit désormais comme un fort attaché à chacun de ces projets de croisade , de rencontrer , au moment de l'exécution , un écueil qui le fît échouer. L'année même à laquelle le Roi Philippe , surnommé jusque - là le Fortuné , avoit fixé son départ pour la Terre-Sainte , il se vit engagé par l'Angleterre dans la guerre funeste , qui a fait depuis regarder toute sa race , c'est-à-dire la branche royale de Valois , comme la plus malheureuse qui ait gouverné l'Empire François. Indépendamment de cet obstacle , le changement des idées & le refroidissement des peuples à l'égard de ces expéditions du Levant , parurent suffire pour faire manquer celle-ci. On ne vit plus parmi les guerriers François cette ancienne ardeur à se ranger sous les saints drapeaux. Le Roi qui la conservoit toute entière , crut pouvoir user d'une fraude pieuse pour la réveiller dans ses sujets. Il demanda au Pape qu'il permît aux prélats de se croiser , sans intention de faire le

voyage
d'autres
fement
rife ne
cette pr
il, est
qui est
ne sera
qu'il en
driens
PLICITÉ
lédiction
propos
se crois
en pour
véniens
pour l'
Ce
casion
descend
Valois
ligence
Philipp
vêché
Guilla
se pres
Roger
plainte
devoir

voyage; mais seulement pour engager d'autres personnes à prendre sérieusement la croix. Le Souverain Pontife ne manqua point d'improver cette proposition. La feinte, répondit-il, est indigne de la cause de Dieu, qui est la vérité même; & jamais il ne sera permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. Nous craindrions au contraire, que cette duplicité n'attirât sur l'entreprise la malédiction divine. Il n'est pas même à propos que les prélats de votre royaume se croisent en trop grand nombre: il en pourroit suivre de grands inconvéniens, pour l'Eglise aussi bien que pour l'État.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion que Jean XXII refusa de descendre aux désirs de Philippe de Valois, nonobstant la parfaite intelligence qu'il entretenoit avec ce Prince. Philippe lui ayant demandé l'archevêché de Rouen pour son chancelier Guillaume de Sainte-Maure, le Pape se pressa d'y transférer le savant Pierre Roger, archevêque de Sens. Sur les plaintes qu'en fit le Monarque; les devoirs de l'épiscopat, répondit le

Rain. an.
1331. n. 118

Id. an. 1331.
n. 32.

Pontife, sont bien différens de ceux de la chancellerie, qui nous sont connus par l'expérience que nous en avons faite, en remplissant ces fonctions sous Charle II roi de Sicile. Qu'elles sont éloignées du ministère tout divin dont le pasteur est redevable à son troupeau, de l'exemple de toutes les bonnes œuvres, de l'immolation de la victime sacrée, de l'application des mérites de J. C. du soin de repaître les âmes aussi bien que les corps, de la science des choses éternelles, de la connoissance & de la guérison de toutes les maladies spirituelles, du discernement entre lepre & lepre, entre péché & péché, de l'extirpation de tous les vices, & de l'encouragement à toutes les vertus ! Prince, il peut vous en souvenir, je vous ai dit en certaine rencontre, qu'il ne falloit pas moins de capacité pour les évêques, que pour les cardinaux : & tel sujet que j'ai fait cardinal, je ne l'eusse point admis à être archevêque. Telle est la supériorité divine de l'épiscopat, que les vues humaines n'ont jamais pu la faire méconnoître.

Peu
du Ro
mut au
évêque
de Pér
moins
par la
Roi &
aussi-rô
cardina
termes
toute ch
lesquell
cardina
que let
impuiss
Or ces
sent ;
que tro
celui q
Clémen
core qu
rer le
à ceux
France
gne :
gés, en
le pere
Outre

Peu après néanmoins, à la priere du Roi Philippe, le Pape Jean promut au cardinalat Elie de Talairand, évêque d'Auxerre & frere du comte de Périgord, mais qui n'étoit pas moins distingué par la doctrine que par la noblesse de son extraction. Le Roi & la Reine ayant prié presque aussi-tôt le Pape de faire encore un cardinal François, il répondit en ces termes : Je dois vous instruire avant toute chose, des raisons majeures sans lesquelles on ne doit point faire de cardinaux. Il n'en est guere d'autres, que leur trop petit nombre, ou leur impuissance à remplir leurs fonctions. Or ces causes n'existent point à présent ; ce nombre est plutôt excessif que trop petit, comparé sur-tout à celui qui étoit réputé suffisant avant Clément V. Nous souhaiterions encore que vous voulussiez bien comparer le nombre des cardinaux François à ceux des autres nations. Seize de France, six d'Italie, un seul d'Espagne : voilà comment vous êtes partagés, entre les Etats Chrétiens, par le pere commun de tous les Fideles. Outre le cardinalat, Jean XXII étoit

Baluz. viii
t. 1. B. 770c

Rain. 1336
n. 43.

encore importuné sans cesse pour les expectatives & les réserves que la Cour sollicitoit en faveur de ses avides protégés. Il est étonnant que ce Pontife à qui pesoient si fort les entraves où son prédécesseur avoit engagé la tiare sous une domination étrangere, ne songeât point efficacement à la faire rentrer dans l'indépendance naturelle dont elle pouvoit jouir sur le trône du Vatican. Jean promut encore au cardinalat Bertrand d'Aurun, né François; mais justement distingué par la capacité & le succès avec lesquels il avoit défendu la juridiction ecclésiastique. Cet évêque s'étoit rendu si recommandable au Roi même, qu'il lui fut permis de mettre une fleur de lis dans ses armes.

Cependant le Souverain Pontife publioit qu'il passeroit dans l'année en Italie, & qu'il s'établirait à Bologne avec toute la Cour Romaine. Sur cette nouvelle, qui fut suivie de lettres confirmatives adressées aux Bolonois, tous les citoyens habilement ménagés par le légat de Lombardie, & flattés des plans de fortune que chacun d'eux se formoit à sa maniere, se donnerent

au

au
nulle
tion
aussi
à A
en f
& l
les c
ges d
la pe
cepta
glise
sistoi
quab
de l'
résid
Bertr
d'Os
l'hab
lais,
& tr
ville
mêm
fin il
les a
ne f
s'éc
le P
seule
T

au Pape & à l'Eglise Romaine, sans nulle autre réserve que la conservation de leur liberté. Ils lui envoyèrent aussi-tôt une ambassade pompeuse à Avignon, pour lui transporter en forme la seigneurie de leur ville, & le prier d'accélérer son départ. Il les combla de caresses, de témoignages d'honneur & de bienveillance, dans la personne de leurs ambassadeurs, accepta leur soumission au nom de l'Eglise, & promit plusieurs fois en consistorie public, de se rendre inmanquablement à Bologne, dans le cours de l'année. Le légat de Lombardie qui résidoit alors chez eux, & qui étoit Bertrand du Poyet, cardinal-évêque d'Ostie, se mit aussi-tôt à préparer l'habitation du Pontife; & pour palais, il lui fit bâtir un château vaste & très-fort, attenant aux murs de la ville. Il en bâtit un autre pour lui-même, plus avant dans la place. Enfin il marqua les différens palais, pour les autres cardinaux. Tant d'appareil ne fut suivi d'aucune réalité. L'année s'écoula toute entière, sans qu'on vît le Pape arriver à Bologne, ou faire seulement quelques tentatives sérieuses

pour quitter la Franche. Une seconde année, malgré les invitations sans cesse réitérées d'une part, & les promesses aussi souvent répétées de l'autre, se passa dans le même engourdissement & le même oubli des plus pressans intérêts.

Enfin, dans la semaine de pâque de la troisième année, les Bolonois n'espérant plus qu'on cessât de les jouer, & se persuadant que le légat n'avoit rien fait que par artifice, afin d'élever la forteresse & de subjuguier leur ville; ils prirent tout à coup le parti du soulèvement, répandirent une alarme générale en sonnant les cloches pendant plusieurs jours consécutifs, puis vinrent tous ensemble investir le légat dans le château qu'il avoit construit. Ils le tinrent ainsi dix jours enfermé, firent des tranchées de circonvallation, afin de lui couper tous les secours, & défendirent, sous des peines rigoureuses, de lui apporter des vivres, ni rien de ce qui lui étoit le plus nécessaire. Cependant ils criaient d'une voix épouvantable : Périssent le Légat Bertrand ! Périssent tous les François ! Ils se jetterent sur l'archevêque d'Em-

brun.
Mire
palais
toutes
Cour
& les
habits
sur-to
langu
à dire
rent a
de co
son n
châtea
demen
que to
Pape,
les Bo
à Jean
procéd
Av
ent à
plus se
tant p
gratui
d'une
génie
de car
souve

brun nonce du Pape, sur l'évêque de Mirepoix, sur leur propre évêque, au palais duquel ils mirent le feu, sur toutes les personnes attachées à la Cour Romaine, abbés, clercs, laïcs, & les dépouillerent de tout, jusqu'aux habits & aux livres. Ils maltraiterent sur-tout ceux de la famille & de la langue de Bertrand du Poyet, c'est-à-dire les Gascons, dont plusieurs furent assommés. Le légat fut enfin obligé de composer, & de sortir avec tout son monde, tant de la ville que du château, qui fut démoli jusqu'aux fondemens. Il revint, dépouillé de presque tout ce qu'il avoit, se montrer au Pape, qui fit aussitôt informer contre les Bolonois. La mort ne permit pas à Jean XXII, de voir la fin de cette procédure.

Avant de terminer sa carrière, il eut à essuyer un autre désagrément, plus sensible encore peut-être, & d'autant plus mortifiant, qu'il s'y étoit plus gratuitement exposé. Ce Pontife, d'une grande élévation d'âme & de génie, par une de ces contradictions de caractère qui se rencontrent assez souvent dans les meilleures têtes, s'en-

gaga dans quelques subtilités d'école qui avoient tout l'air de la nouveauté, & pour lesquelles il montra d'abord un étrange degré d'attachement. Dès l'année 1331, le jour de la Toussaints, il avoit donné à entendre, que les saints dans le Ciel ne jouiroient de la vision béatifique qu'au jour du jugement dernier. Il prêcha la même doctrine, le troisième dimanche de l'avent; puis encore la veille de l'épiphanie. Il l'établissoit sur une glose, alors fort accréditée, du passage de l'Apocalypse, où S. Jean dit avoir vu sous l'autel les ames des martyrs. Le Pape Jean prétendoit en conséquence, que les Bienheureux seroient jusqu'au jour du jugement sous l'humanité de J. C. figurée par l'autel de Dieu, & qu'alors leur bonheur consisteroit à contempler cette sainte humanité; qu'après le jugement au contraire, ils seroient sur l'autel, c'est-à-dire que, soutenus par l'humanité du Sauveur, ils verroient enfin la divinité & les trois personnes divines, telles qu'elles sont en elles-mêmes. Cette doctrine contraire à la persuasion commune excita beaucoup

Baluz. vit.
t. 1. p. 788.
Rain. an.
1331. n. 43.

de ru
Fratri
tre c
frent
quere
résies
se cal
penda
n'en
Du
madv
les Fl
tenir
lie
de N
fit dé
niés,
bras s
celles
semb
des cl
périer
vie r
loix.
lie,
teurs
contr
nom

de rumeurs, & quelque scandale. Les Fratricelles schismatiques, furieux contre ce Pape qui les avoit condamnés, firent sur-tout grand bruit, & ne manquèrent pas de la ranger parmi les hérésies qu'ils lui imputoient. Les esprits se calmerent cependant peu à peu, & pendant les deux années suivantes, il n'en fut presque pas question.

Durant ce sursis au contraire, l'animadversion pontificale se porta contre les FF. Mineurs qui continuoient à soutenir le schisme en diverses contrées. En Italie, en Provence, dans les diocèses de Narbonne & de Toulouse, le Pape fit dénoncer publiquement excommuniés, & poursuivre avec le secours du bras séculier, les Bisques ou Fratricelles, qui logeoient & mendoient ensemble dans ces provinces, y tenoient des chapitres, & se choisissoient des supérieurs, comme s'ils eussent professé la vie religieuse sous la protection des loix. Dans la partie méridionale de l'Italie, l'évêque de Melfe & les inquisiteurs du canton eurent ordre de procéder contre d'autres sectaires, qui se faisoient nommer Freres de la vie pauvre, &

Id. 1331.

avoient pour chef un homme du commun, presque sans lettres, nommé Ange. Sous ce guide ignorant & hardi, sorti de la vallée de Spolète, ils ne laissoient pas de semer bien des erreurs, & d'insulter à la hiérarchie, en publiant des indulgences, & en écoutant des confessions, quoique tous laïcs. Le Pape Jean donna aussi commission à Jean de Badis, Frere Mineur & inquisiteur à Marseille, de poursuivre un reste de Vaudois qui se trouvoient encore dans le Piémont. Ils s'étoient élevés, les armes à la main, contre l'inquisiteur Dominicain du pays, Albert de Castellaire; ils avoient tué un curé qu'ils soupçonnoient de les avoir fait connoître à l'inquisiteur, & ils tenoient l'inquisiteur lui-même assiégé dans un château. Le chef de ces hérétiques, nommé Martin Pastre, dogmatisoit en même temps contre le mystère de l'incarnation, & contre la présence réelle de J. C. au saint sacrement. Il avoit échappé à tous les inquisiteurs qui s'étoient succédés en Piémont depuis vingt ans. Celui de Marseille fut plus heureux dans ses poursuites: il réussit à prendre le

rusé
sa con
trict,
séduci
victim
Ent
béatit
& de
jamais
suasio
le sen
gouto
genre
donne
proba
généra
nicain
cier d
nonce
entre
Ils pa
que le
que d
desse
de cr
ils ap
roi c
de f
sonne

rusé prédicant, & le remit, suivant sa commission, à l'inquisiteur du district, afin d'informer par le moyen du séducteur, contre les complices & les victimes de la séduction.

Enfin la dispute touchant la vision béatifique recommença dans Avignon, & devint plus vive qu'elle n'avoit jamais été. Soit complaisance, soit persuasion, quelques cardinaux, malgré le sentiment du grand nombre qui ne goûtoient point les singularités en ce genre, les mirent en avant, & leur donnerent des marques publiques d'approbation. Peu après, Gérard Eudes, général des Franciscains, & le Dominicain Arnaud de S. Michel, pénitencier du Pape, partirent, en qualité de nonces, pour aller négocier la paix entre les rois d'Angleterre & d'Ecosse. Ils passerent par Paris, dans l'espérance que le Roi Philippe leur associeroit quelque député pour les seconder dans leur dessein; ce qui paroit par les lettres de créance des deux nonces. Comme ils apprirent à Paris par l'agent du roi d'Ecosse, que ce prince absent de son royaume n'avoit laissé personne qui pût traiter avec eux, & que

Vading. an.
1330. n. 2.

leur voyage seroit inutile, ils n'allèrent pas plus loin. Pendant leur séjour dans la capitale de France, le général des FF. Mineurs, compatriote de Jean XXII & fort avant dans ses bonnes grâces, entreprit de répandre dans les écoles, touchant la vision béatifique, l'opinion qui passoit pour celle de ce Pontife. On ne douta point qu'il n'eût été envoyé exprès; & comme le torrent des docteurs traitoit hautement cette doctrine, de nouveauté contraire à la foi, le Roi, catholique ardent, conçut de vives appréhensions.

Il rassembla aussi-tôt dix théologiens des plus estimés, dont quatre de l'ordre de S. François; & en présence du général, il leur demanda ce qu'ils pensoient de la doctrine répandue depuis peu à Paris. Tous déclarèrent sans balancer, qu'ils la rejetoient comme hérétique: qualification bien forte sans doute, puisque l'Eglise n'avoit pas encore prononcé. Gérard ne laissa pas de disputer fortement contre les docteurs: mais le Roi prenant le ton d'un maître indigné, le traita d'hérétique, & lui dit que s'il ne se rétractoit, il le feroit brûler comme un Manichéen,

Villan. 1.

F. B. 229.

pour
royau
que si
nouve
garden
Peu a
blée p
au ch
prince
princip
à Paris
plus r
logie,
dont c
part c
religie
que la
au for
des F
propos
docteu
un air
au mo
roit c
Le
théolo
authen
troisie
rins.

pour avoir prêché l'hérésie dans un royaume qui n'en souffroit aucune ; que si le Pape lui-même soutenoit des nouveautés si pernicieuses, il le regarderoit comme un objet d'anathème. Peu après, on convoqua une assemblée plus nombreuse & plus distinguée, au château de Vincennes. Outre les princes, les évêques, les abbés & les principaux magistrats qui se trouvoient à Paris, on y appella les docteurs les plus renommés de la faculté de théologie, au nombre de vingt-quatre, dont quelques séculiers, mais la plupart choisis dans les différens ordres religieux. La décision fut la même que la première fois, du moins quant au fond de la doctrine. Le général des FF. Mineurs jugea pour lors à propos d'acquiescer au sentiment des docteurs ; quoiqu'il ne le fit qu'avec un air de contrainte, qui annonçoit au moins toute la peine que lui coûtoit ce sacrifice.

Le Roi voulut que le sentiment des théologiens fût consigné dans un acte authentique, qui se dressa dans une troisième assemblée tenue aux Mathurins. Les docteurs qui eussent désiré

de pouvoir s'en tenir à leur déclaration verbale, n'oublierent rien pour convaincre au moins le Pontife, du respect qui leur inspiroit cette réserve. Ils protestèrent en premier lieu, qu'ils étoient les enfans dociles & les serviteurs fideles du très-Saint Pere Jean; puis, au sujet de l'opinion qu'ils croyoient devoir rejeter, ils déclarèrent avoir appris par des témoignages dignes de foi, que tout ce que Sa Sainteté avoit dit sur cette matiere, n'avoit pas été par forme d'assertion, mais seulement par maniere de parler, & en simple récit. Telle fut aussi la déclaration que Jean XXII fit lui-même en plein consistoire, & ce qui est à remarquer, avant qu'il eût pu recevoir, tant l'acte authentique de la faculté de Paris, que les menaces dures que le Cardinal Pierre d'Ailli soixante-seize ans après prétendit avoir été faites à ce Pontife par Philippe de Valois. De peur qu'on ne juge mal de nos sentimens, dit le Pape, nous déclarons & protestons formellement, que dans la controverse de la vision intuitive, tout ce que nous avons allégué ou proposé, étoit par maniere

d'entre
affirma
tre in
que ch
expres
tenir
présen
les ten
tion,
n'ont
& qu
cont
celle

Le
dissipe
docile
n'en
sur-to
de Ba
& de
appel
que
la qu
la me
le pr
un co
l'Emp
quelq
l'on

d'ombrage, & sans intention de rien affirmer ni définir; que si contre notre intention il nous est échappé quelque chose d'inexact, nous le révoquons expressément; & nous renonçons à le tenir ou à le défendre, soit pour le présent, soit pour l'avenir. Tels sont les termes originaux de cette déclaration, sur laquelle de mauvais plaisans n'ont pu incider qu'en les altérant, & qui d'ailleurs se trouve exactement conforme, au moins pour le sens, à celle des docteurs de Paris.

Le désaveu du Pape suffit alors pour dissiper tous les nuages, dans l'esprit docile & religieux des François. Il n'en fut pas ainsi en Allemagne, & sur-tout à la cour de l'Empereur Louis de Baviere, remplie de schismatiques & de sujets rebelles à l'Eglise. On y appella au futur concile, de tout ce que Jean XXII avoit dit & fait dans la question de l'état des saints après la mort, & l'on y forma de nouveau le projet de déposer ce Pontife dans un conciliabule que devoit assembler l'Empereur. Déjà l'on avoit surpris quelques prélats des plus puissans, & l'on avoit détaché du Pape le Cardi-

nal Napoléon des Ursins, qui promit d'engagner plusieurs autres. Jean XXII, qui, à l'âge d'environ quatre-vingt-dix ans, n'avoit rien perdu de la fermeté ni de la vigueur de son courage, s'appliquoit avec d'autant plus d'activité à procurer l'élection d'un nouvel empereur.

Mais le Ciel ne permit pas que l'Eglise & l'Empire eussent à essuyer une seconde fois, sous un même Pontife, un orage si dangereux. La nuit du premier au second décembre de cette année 1334, le Pape se trouva mal; & dès le quatrième jour du même mois, il mourut à neuf heures du matin, après avoir entendu la messe & reçu la communion. Il avoit occupé le S. Siege plus de dix-huit ans. Durant sa courte maladie, il eut néanmoins le temps de révoquer toutes les réserves de bénéfices qu'il se reprochoit, de faire son testament, & de confirmer la rétractation de tout ce qu'il avoit dit ou écrit de contraire à la doctrine commune touchant l'état des Bienheureux au sortir de la vie. Ce fut ce Pape qui introduisit dans l'Eglise Romaine la fête de la Tri-

nité
quar
& da
O
tréfo
trou
mon
qu'en
vingt
Mais
Pape
fastu
veill
la pri
plus
détac
qu'il
de ce
plus
comm
& à
Tout
mes
la Te
cessa
leurs
part
O
ce Pa

nité, établie toutefois depuis environ quatre siècles dans quelques cathédrales & dans quelques monastères.

On a fait un crime à Jean XXII, du trésor immense qui après sa mort fut trouvé dans le palais d'Avignon, & qui montoit, selon Villani, tant en joyaux qu'en espèces monnoyées, à plus de vingt-cinq millions de florins d'or. Mais le même auteur convient que ce Pape, loin de mener une vie molle & fastueuse, vivoit très-frugalement, & veilloit presque toute la nuit, soit pour la prière, soit pour l'étude, qui parut sa plus vive passion. On doit ajouter à ce détachement personnel, la délicatesse qu'il eut en mourant, de ne rien léguer de ces richesses à ses parens, même les plus proches. Il se contenta de les recommander à la charité des cardinaux, & à la bienfaisance du Roi Philippe. Tout son but, en accumulant ces sommes prodigieuses, étoit la délivrance de la Terre-Sainte, dont le vain espoir ne cessa jamais de repâtrer ce génie, d'ailleurs si supérieur dans ses vues à la plupart de ses contemporains.

On reprocheroit plus plausiblement à ce Pape, très-homme de bien, & au

lib. xi. §

201

LES HISTOIRE DE L'EGLISE:

milieu de tant d'affaires majeures qu'il expédioit infatigablement par lui-même, assez pieux pour célébrer la messe presque chaque jour, & donner une grande partie de son temps à la priere; on lui reprocheroit, avec une justice plus apparente, de n'avoir point reporté le Siege Apostolique au delà des monts, où tant de leçons frappantes auroient dû, & avoient en effet semblé plusieurs fois lui faire sentir la nécessité de résider. Mais autant il avoit été naturel de ne pas s'exposer à un joug étranger, autant il étoit difficile de le secouer. Après les tentatives inefficaces que fit plusieurs fois Jean XXII pour se tirer de l'enclave & de la dépendance des princes François, nous y verrons encore une longue suite de ses successeurs, retenus malgré les mêmes efforts, & par la même habileté des Puissances qui avoient intérêt à les y fixer.

Fin du Tome treizieme.

CHR

CHR

De

T

INNO

com

CLXX

ce q

seu

pàs

le 7

CLXX

élu

mor

CLXX

29

CLXX

5 F

CLXX

Sept

CLXX

Fév

CLXX

11

T A B L E
CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

Depuis l'an 1243, jusqu'à l'an 1334.

T O M E T R E I Z I E M E.

P A P E S.

- I**NNOCENT IV, compté communément pour le CLXXVime. Pape, parce que son prédécesseur Célestin IV ne fut pas consacré, mourut le 7 *Déc.* 1254.
CLXXVII. Alexandre IV, élu le 12 *Déc.* 1254. mort 25 *Mai* 1261.
CLXXVIII. Urbain IV, 29 *Août* 1261. 2 *Oct.* 1264.
CLXXIX. Clément IV, 5 *Fév.* 1265. 29 *Nov.* 1268.
CLXXX. Grégoire X, 1 *Sept.* 1271. 10 *Janv.* 1276.
CLXXXI. Innocent V, 21 *Fév.* 1276. 21 *Juin* 1276.
CLXXXII. Adrien V, 11 *Juillet* 1276. 16

S O U V E R A I N S.

E M P E R E U R S
D' O R I E N T.

- B**AUDOVIN II, dépouillé en 1261.
 Andronic-Paléologue, le Vieux, 1332.
 Andronic-Paléologue, le Jeune

E M P E R E U R S D' O C C I D E N T.

- Frédéric II, mort en 1250
 Guillaume de Hollande, } 1256.
 Conrad IV, } 1254.
 Interrègne de dix-sept ans.
 Rodolfe de Hasbourg, 1291.
 Adolfe de Nassau, déposé en 1298.
 Albert I d'Autriche, 1308.
 Henri VII de Luxembourg, 1313.

S E C T A I R E S.

JACOB, chef des Pastou-
reaux, 1251.
Les Flagellans, 1259.
Les Bizoques, ou Fratri-
celles, 1296.
Ségarelle, chef des Apof-
toliques, 1300.
Bégards & Béguines, 1312.
Arnaud de Villeneuve,
ennemi du culte Chré-
tien, 1317.
Henri de Ceva, chef des
faux réformés de l'ordre
de S. François, 1318.
Valter ou Gauthier, l'un
des chefs des Fratri-
celles, 1322.
Ange de la Vallée, chef
des Freres de la vie pau-
vre, 1332.
Martin Pastre, qui soute-
noit les erreurs des Vau-
dois, 1332.

P E R S É C U T I O N S.

L'EGLISE extraordinairement affligée par les divisions & les guerres intestines, durant la plus grande partie de son troisieme âge, n'eus guere d'autres violences extérieures à essuyer, que celles que les Mùsulmans exercerent sur les Chrétiens de l'Orient, en particulier sur les malheureux habitans de la ville de Prolémaïde, quand ils l'eurent reprise.

CIDINEZ

NCE.

1270.

Hardi,

1285.

1314.

roi de

varre,

1316.

après

1316.

1322.

1328.

lois....

ONE.)

1252.

1284.

1295.

1312.

ERRI.

1272.

1307.

1327.

XXIU

II

E C R I V A I N S E C C L É -
S I A S T I Q U E S .

MATTHIEU Paris , Bénédictin Anglois , 1259. Son principal ouvrage est une histoire , où l'on ne trouve à reprendre que le penchant de l'auteur pour la satire. Elle a deux parties , dont la première commence à la création du monde , & finit à Guillaume le Conquérant. La seconde comprend ce qui s'est passé depuis ce prince , jusqu'en 1259. C'est principalement cette seconde partie qui est estimée de tous les savans , dont quelques-uns doutent qu'il soit auteur de la première.

Le Cardinal Hugues de S. Cher , 1263. Auteur d'une concordance de tous les mots de la Bible.

Le Cardinal Henri de Suze , 1271. Auteur de la Somme dorée , qui comprend le droit canonique & civil , & d'un commentaire sur

P R I N C I P A U X C O N -
C I L E S .

CONCILE de Béziers , 1246. On y donna aux inquisiteurs un règlement détaillé , qui , avec celui de Narbonne dressé huit à neuf ans auparavant , est le fondement des procédures observées depuis dans les tribunaux de l'inquisition.

Concile de Tarragone , 1237. Il y fut ordonné , que les Sarasins qui demandoient le baptême , demeureroient quelques jours chez le recteur de l'Eglise , pour éprouver leur conversion. C'eût été bien pensés sans doute que cette légère épreuve , comme on l'a malignement observé : mais on devoit supposer , comme tout porte à le croire , que ce n'étoit là qu'une dernière précaution , prise pour des raisons particulières , afin de confirmer toutes les autres.

Concile de Breslau , 1248. On y permit aux Polo-

les. De
vrages
nés pa
Robert d
Dans c
qui est
Conse
quelle
la man
celier
qui dev
ciés.

Guillaum
1272 ,
écrits
gieux

5. Thoma
claré

Docteu
le Pape
mé pa
que l'A
1274.

recuei
volum

sur-tou
ses opu

un gé
fond ,

quis ,
lidité ,

mirabl
sion u

établis
foi , f

ÉCRIVAINS ECCLÉ-
SIASTIQUES.

PRINCIPAUX CON-
CILES.

les Décrétales. Ses ouvrages sont fort estimés par les canonistes. Robert de Sorbon, 1271. Dans celui de ses écrits qui est intitulé de la Conscience, on voit quelle étoit de son temps la manière dont le chancelier examinoit ceux qui devoient être licenciés.

Guillaume de S. Amour, 1272, fameux par ses écrits contre les religieux mendians.

S. Thomas d'Aquin, déclaré solennellement Docteur de l'Eglise par le Pape Pie V, & nommé par la voix publique l'Ange de l'école, 1274. Ses ouvrages, recueillis en dix-huit volumes *in-fol.* mais sur-tout la Somme & ses opuscules annoncent un génie vaste & profond, un jugement exquis, beaucoup de solidité, une clarté admirable, & une précision unique. Soit qu'il établisse les vérités de la foi, soit qu'il réponde

nois l'usage de la viande, jusqu'au mercredi de la Quinquagésime; leur coutume, avant cette dispense, étant de s'en abstenir depuis la Septuagésime.

Concile de Schening en Suede, 1248 ou 1249. On y décerna des peines contre les clercs concubinaires.

Concile de Muldoff, 1249. L'archevêque de Salzbourg & trois autres évêques qui composoient ce concile, voulurent obliger le duc de Bavière à se déclarer contre l'Empereur Frédéric II; ce qu'il refusa. On ne jugea point à propos de le pousser plus loin: pour se tirer d'embaras, on lui accorda un délai pour délibérer.

Concile de Saumur, 1253, où l'on condamna les mariages clandestins.

Concile d'Albi, tenu en 1255, quoiqu'il porte la date de 1254. Il fut postérieur à la mort d'Innocent IV, puisque

E C R I V A I N S E C C L É -
S I A S T I Q U E S .

aux difficultés, on voit rarement qu'on puisse ajouter à ce qu'il a dit ; ce qui joint au temps où il fournissoit sa carrière, dans un champ à peine défriché, le fait considérer avec raison comme un esprit d'un ordre presque sur-humain, & suscité extraordinairement pour éclairer l'école. Il est bon d'observer que, dans le recueil des œuvres de ce S. Docteur, il y a quelques écrits qui ne sont pas de lui. Il en est au contraire quelques-uns dont il est auteur, & qui n'y ont pas été insérés : mais ils se trouvent imprimés séparément.

S. Bonaventure, cardinal & docteur de l'Eglise, 1274. Il nous reste huit volumes *in-fol.* de ses ouvrages. Ils comprennent des commentaires sur le Maître des Sentences, & beaucoup de traités de piété, qui respirent une sainte

P R I N C I P A U X C O N -
C I L E S .

ce Pape y est qualifié Pontife de bonne mémoire. Ainsi on doit le rapporter au carême de 1255, nonobstant sa date, qui provient de la manière ancienne de commencer l'année.

Concile de Bourdeaux, 1255. Il statue qu'on ne donuera point d'hosties consacrées aux enfans le jour de pâque, mais seulement du pain bénit. C'est que, suivant l'ancien usage que les Grecs ont toujours conservé, on donnoit l'eucharistie aux enfans, dès qu'ils avoient reçu le baptême.

Concile de Londres, 1357, où l'on dressa cinquante articles conformes, dit le continuateur de Mathieu Paris, à ceux pour lesquels S. Thomas de Cantorbéri avoit combattu.

Concile de Cognac, 1260. On y voit que le peuple assistoit encore aux offices de la nuit.

Concile d'Arles, 1260 ou 1261. Il y est ordonné

E C R I V
S I A

onction
passer
pour
maître
ricure.
vres
célébr
gardoit
avoit
en ce
temps.

Martin,
lonois
Gnesn
de lui
nom la
tiniens
à J. C.

Albert le
nicain
risbon
sur-tout
sa féco
ni ving
fol.

Henri de
de Par
Solenn
connu
le Car
vains

Guillaum
que d
Surnor
teur,

Ecrivains Ecclé-
siastiques.P. R I N C I P A U X C O N -
C I L E S.

CON-
qualifié
ne mé-
a doit le
arême de
stant sa
vient de
iennes de
nnée.
rdeaux,
e qu'on
t d'hos-
aux en-
pâque,
t du pain
, suivant
que les
urs con-
noit l'eu-
fans, dès
reçu le
es, 1357,
quante-
es, dit le
le Mat-
eux pour
omas de
it com-
c, 1260.
le peu-
tore aux
uir.
1260 ou
ordonné

onction, & ont fait
passer justement l'auteur
pour un des plus grands
maîtres de la vie inté-
rieure. Pour ses œu-
vres théologiques, le
célèbre Gerson les re-
gardoit comme ce qui
avoit paru de meilleur
en ce genre jusqu'à son
temps.

Martin, Dominicain, Po-
lonois, archevêque de
Gnesne, 1275. C'est
de lui que prend son
nom la Chronique Mar-
tiniene, qui commence
à J. C. & finit en 1271.

Albert le Grand, Domi-
nicain, évêque de Ra-
tisbone, 1280. Il est
sur-tout renommé pour
sa fécondité, qui a four-
ni vingt-un volumes *in-
fol.*

Henri de Gand, docteur
de Paris, surnommé le
Solennel, 1292. Le plus
connu de ses écrits est
le Catalogue des Ecri-
vains ecclésiastiques.

Guillaume Duranti, évê-
que de Mende, 1296,
surnommé le Spécula-
teur, à cause de son

d'administrer & de re-
cevoir à jeun le sacre-
ment de confirmation,
excepté pour les enfans
à la mamelle. Ce qui
fait voir qu'on le don-
noit encore aux petits
enfans, comme il se
pratique même aujour-
d'hui en différentes Egli-
ses.

Concile 35^{me} de Paris,
1264, où S. Louis fit
publier une ordonnance
des plus rigoureuses con-
tre les blasphèmes &
les juremens.

Concile de Brême, 1266,
contre le concubinage
des clercs, & la plu-
ralité des bénéfices.

CONCILE II DE LYON,
XIV^{me} GÉNÉRAL, 1274.
Il s'y trouva 500 évê-
ques, 70 abbés, avec
mille autres prélats, &
Grégoire X y présida en
personne. Les Grecs y
abjurèrent leur schisme,
se réunirent aux Latins,
acceptèrent la foi de
l'Eglise Romaine, &
reconnurent la primauté
du Pape. On fit ensuite
quatorze constitutions,

E C R I V A I N S E C C L I A S T I Q U E S .

P R I N C I P A U X C O N C I L E S .

Ouvrage intitulé *Speculum juris*.

Jean Veccus, patriarche de C. P. 1298. Il a laissé un grand nombre d'écrits touchans & très-forts contre les erreurs des Grecs.

Jaque de Voragine, Dominicain, archevêque de Gênes, 1298. Auteur de la Légende Dorée, aussi admirée de son temps, que décriée dans la suite, pour les fables dont elle est remplie.

Guillaume de Nangis, moine de S. Denis, 1305. On a de lui une Chronique depuis le commencement du monde jusqu'en 1301, & une vie de S. Louis, avec celle de ses fils Philippe le Hardi & Robert.

Jean de Duns, nommé communément Scot, Cordelier Anglois, 1308. Dans les ouvrages philosophiques & théologiques qu'il a composés en grand nombre, il affecte

les plus remarquables sont la première, pour le conclave, & la dernière, pour arrêter la multiplication des ordres religieux.

Concile d'Arles, 1275.

On y statua que, quatre jours après la mort des testateurs, les héritiers les soient avertis, & même contraints par les censures, de fournir au curé de la paroisse une copie du testament, afin de connoître les legs pieux qu'il renfermeroit.

Concile de Compiègne, 1278.

On y fit un décret contre les chapitres des cathédrales, qui prétendoient avoir droit de cesser l'office divin, & de mettre la ville en interdit, pour la conservation de leurs privilèges.

Conciles de C. P. 1277 &

1280. On y excommunia ceux qui s'opposoient à la réunion des deux Eglises, on reconnoit les sept sacremens,

E C R I
S I

soute
contr
ce qu
partis
lui d
celui
Quoi
nomm

ril,
très-
raison
il ex
ses p
clarté

Raymon
lier,
que,
comp
sur p
scienc

bre d
marqu
tilité
& de
nomm
lumin

le con
auteur
qui
par G
des er
ses.

Gilles de
nicain
Bourg

E C R I V A I N S E C C L É -
S I A S T I Q U E S .P R I N C I P A U X C O N -
C I L I S .

soutenir des opinions
contraires à S. Thomas:
ce qui a produit deux
partis dans l'école, ce-
lui des Thomistes, &
celui des Scoristes.
Quoiqu'on l'ait sur-
nommé le Docteur Sub-
til, pour sa maniere
très-subtile en effet, de
raisonner & d'écrire,
il exprime néanmoins
ses pensées avec une
clarté étonnante.

Raymond Lulle, Corde-
lier, martyrisé en Afri-
que, 1315. Il avoit
composé auparavant,
sur presque toutes les
sciences, un grand nom-
bre d'ouvrages, qui
marquent plus de sub-
tilité que de solidité
& de jugement. On le
nomma le Docteur Il-
luminé. Il ne faut pas
le confondre avec un
auteur de même nom,
qui se fit condamner
par Grégoire XI, pour
des erreurs monstrueu-
ses.

Gilles de Rome, Domi-
nicain, archevêque de
Bourges, 1316. Auteur

avec tout ce que étoit
l'Eglise Romaine, &
l'on rétablit un passage
de S. Grégoire de Nyse,
qui porte que le S. Es-
prit est du Pere & du
Fils, & qui avoit été
altéré par les schisma-
tiques.

Concile de Lambeth en
Angleterre, 1281, où
l'on défendit d'adminis-
trer l'eucharistie, hors
le cas de nécessité, à
ceux qui auroient né-
gligé de recevoir la con-
firmation.

Concile de Paris, 1281.
Les évêques s'y plai-
gnirent des religieux
mendians, qui pré-
choient & confessoient
malgré eux dans leurs
diocèses, en vertu des
privileges qu'ils disoient
tenir des Papes. Cette
affaire fut portée à Mar-
tin IV, qui, en con-
firmant ces privileges,
ordonna que les per-
sonnes qui se confes-
seroient à ces religieux,
seroient tenues de se
confesser à leurs curés
au moins une fois l'an,

ECRIVAINS ECCLÉ- PRINCIPAUX CON-
 SIASTIQUES. CILES.

de plusieurs ouvrages de philosophie, de théologie & de droit, qui lui ont acquis le surnom de Docteur très-fondé.

Dante Alighieri, l'un des premiers & des plus célèbres poètes Italiens, 1321. Il avoit un génie & des talens admirables pour la poésie; mais avec un attrait effréné pour la satire; ce qui l'a fait mettre au nombre des auteurs censurés par le S. Siège qu'il n'a point épargné. Le plus considérable de ses ouvrages, est le poëme de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis.

Augustin Triomphe, 1328. La Somme de la puissance ecclésiastique, le plus considérable de ses ouvrages, est curieuse, en ce qu'elle montre jusqu'où l'on prétendoit de son temps étendre la puissance ecclésiastique.

troncs dans les églises, sans la permission de l'évêque.

& que les frères auroient soin de les y exhorter eux-mêmes d'une manière efficace.

Concile de Melfe, 1284. Comme il y avoit des Grecs & des Latins dans ces contrées, les clercs de ce dernier rit se marioient quelquefois dans les ordres mineurs; & se faisoient ensuite promouvoir aux ordres supérieurs sans renoncer au mariage; disant qu'ils vouloient observer le rit des Grecs. Le concile, par les peines graves sous lesquelles il condamna ces abus, montra quel fut de tout temps en cette matière l'esprit de l'Eglise Latine.

Concile de Londres, 1291, pour chasser d'Angleterre tous les Juifs, qui évacuèrent en effet ce royaume.

Concile de Chieestre, 1292. Il défendit de laisser paître les bestiaux dans les cimetières, & d'ériger des

Concile

P R

Concile

dans

Concile

que le

de leu

Concile

pereur

annull

contra

déclar

lexis

Concile

concu

Différen

1303,

Philip

Concile

contre

bertés

Concile

les leg

d'autr

bles

Concile

l'unio

Concile

menc

Roma

née e

tinua

moit

Concile

er ca

tre; b

Tom

P R I N C I P A U X C O N C I L E S.

Concile de Saumur, 1294, contre l'abus d'imposer dans la confession, des pénitences pécuniaires.

Concile de Tarragone, 1294. Il défendit les repas que les paroissiens, à certains jours, exigeoient de leurs curés.

Concile de C. P. 1299. Contre la volonté de l'Empereur Andronic le Vieux, qui prétendoit faire annuler le mariage que son neveu Alexis avoit contracté sans son consentement: ce mariage fut déclaré valide, quoiqu'Andronic eût la tutelle d'Alexis encore pupille.

Concile de Pegnasei en Castille, 1302, contre le concubinage des clercs & autres abus.

Différens conciles de Paris & de Rome, en 1302 & 1303, touchant les démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel.

Concile de Cologne, 1307, contre les Bégards, & contre tous ceux qui donnoient atteinte aux libertés ecclésiastiques.

Concile de Tarragone, 1307. On y ordonna que les legs faits aux FF. Mineurs seroient appliqués à d'autres, attendu qu'ils étoient par état incapables d'en recevoir.

Concile de Sise en Arménie, 1307, pour cimenter l'union des Arméniens avec l'Eglise Romaine.

Concile de Cologne, 1310, qui ordonna de commencer l'année à Noël, suivant l'usage de l'Eglise Romaine; ce qui ne doit s'entendre que de l'année ecclésiastique. L'année civile se datoit & continua à se dater de Pâque: c'est ce qu'on nommoit alors style de la cour.

Concile de Treves, 1310. Il permit de se confesser, en cas de nécessité, à un laïc, au lieu d'un prêtre; bien entendu que ce n'étoit que pour sup-

PRINCIPAUX CONCILES.

- plere en quelque sorte au mérite de la confession, par une humilité de surrogation.
- Concile de Maience, 1310,** chargé par le Pape d'examiner l'affaire des Templiers. Vingt & un d'entre eux se présenterent d'eux-mêmes, protesterent de leur innocence, & appellerent au Pape futur. On les renvoya, sans rien ordonner contre eux.
- Concile de Ravenne, 1310.** On y fit comparoitre cinq Templiers : ils nierent les crimes qu'on leur imputoit, & furent renvoyés, malgré deux inquisiteurs qui vouloient qu'on les mit à la question.
- Concile de Paris, 1310.** On y examina la cause des Templiers, dont les uns furent renvoyés absous, les autres relâchés, après qu'on leur eut imposé une pénitence, & cinquante-neuf condamnés à la peine du feu, comme hérétiques relaps. Ils ne cessèrent point, au milieu des flammes, de protester de leur innocence.
- Concile de Salamanque, 1310.** Les Templiers, après un mûr examen des crimes qu'on leur imputoit, y furent déclarés innocens.
- Concile de Sens, 1310,** où neuf Templiers furent condamnés au feu, sans qu'un seul avouât les crimes dont on les accusoit.
- CONCILE DE VIENNE, XVme GÉNÉRAL, 1311.** Avec Clément V qui présidoit, il s'y trouva plus de 300 évêques, sans compter les prélats inférieurs, prieurs & abbés. Le Pape jugeant la cause des Templiers, pour laquelle les Peres desiroient de plus grandes connoissances, supprima cet ordre, en présence du Roi Philippe le Hardi, qui avoit cette affaire extrêmement à cœur. Le concile déclara ensuite, contre les prétentions du Roi Philippe, que Boniface VIII avoit toujours été Catholique &

P
ma
jam
qu'
me
dée
dée
tand
que
& l
tiell
ce
mér
& l
nom
cipli
Concile
de p
rent
gent
Concile
na l'
crim
Concile
noir
Il y
cile
neuv
Concile
crets
gran
Concile
la p
sion
Concile

P R I N C I P A U X C O N C I L E S.

mais il fit un décret, portant qu'on ne pourroit jamais reprocher au Roi, ni à ses successeurs, ce qu'il avoit fait contre ce Pape. Il révoqua la fameuse bulle *Clericis laicos* de Boniface, avec ses déclarations & tout ce qui s'en étoit suivi. On décida que l'ame raisonnable est la forme substantielle de notre corps, contre les subtilités de quelques novateurs, tendant à établir que le corps & l'ame dans l'homme ne constituent pas essentiellement une seule & même personne, & que ce n'est pas tout l'homme, mais l'ame seule qui mérite & démérite. On condamna aussi les Bégards & les Béguines fanatiques; puis on fit grand nombre de constitutions ou décrets, pour la discipline.

Concile de Bergame, 1311. On y défendit aux clercs de porter des habits de soie, ou rayés de différentes couleurs, & d'y avoir des boutons d'argent, ou d'autre métal.

Concile de Nogaro dans l'Armagnac, 1315. Il condamna l'abus de refuser le sacrement de pénitence aux criminels dignes de mort, qui le demandoient.

Concile de Tarragone, 1317. On y ordonna aux chanoines & aux clercs, de communier deux fois l'an. Il y a toute apparence, que ce fut aussi ce concile qui condamna les livres d'Arnaud de Ville-neuve à être brûlés.

Concile de Ravenne, 1317. Le douzième de ses décrets défend de dire des messes basses pendant la grande.

Concile de Sens, 1320, où il est fait mention, pour la première fois, de l'exposition & de la procession du S. Sacrement.

Concile de Toledé, 1324, qui ordonna aux clercs de

T A B L E

PRINCIPAUX CONCILES.

se faire raser la barbe , au moins une fois le mois.
 Concile de Londres, 1329. Il ordonna de fêter la
 conception de la Sainte Vierge dans toute la pro-
 vince de Cantorbéri. Il est daté de l'an 1328, se-
 lon le style Anglois, qui étoit alors de commen-
 cer l'année au 25 de mars.

F I N.

8.

mois.
r la
pro-
se-
pen-

[Faint, illegible text in the left margin]

[Main body of the page containing extremely faint and illegible text]

